



HAL
open science

Coopératives de consommation et Association internationale des travailleurs en France (1864-1871)

Nicolas Wourms

► **To cite this version:**

Nicolas Wourms. Coopératives de consommation et Association internationale des travailleurs en France (1864-1871). Histoire. 2021. dumas-03296038

HAL Id: dumas-03296038

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03296038v1>

Submitted on 22 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne
UFR 09 – Histoire
Master Histoire des Sociétés Occidentales Contemporaines

**Coopératives de consommation
et Association Internationale des Travailleurs
en France**

(1864-1871)

Mémoire de Master 2 Recherche

Présenté par Nicolas Wourms

Sous la direction de Mme Isabelle Lespinet-Moret

Année Universitaire 2020-2021

J'adresse mes remerciements aux personnes qui m'ont aidé dans la réalisation de ce mémoire.

Je remercie tout d'abord Mme Isabelle Lespinet-Moret, mon enseignante référente, pour son aide et ses conseils précieux apportés tout au long de mon travail de recherche.

Je remercie également le personnel des archives de Paris, de la bibliothèque historique de la ville de Paris, de la bibliothèque nationale ; j'adresse également mes remerciements à Marie-Geneviève Dezes et à l'Institut Français d'Histoire Sociale pour leur aide et leurs conseils.

J'adresse à Olivier Chaïbi et Michèle Audin mes remerciements pour leurs indications en matière d'archives qui orientèrent la course de ma deuxième année de recherche.

Merci, enfin, à Muriel ainsi qu'à Loïg et Rosen pour avoir pris le temps de relire ce mémoire.

Introduction : 9	
Première Partie	25
1863-1867, le renouveau coopératif.....	25
Chapitre 1.....	26
1863 : le second mouvement de la coopération française	26
La réorganisation du mouvement coopératif.....	31
L'idée d'association	37
Chapitre 2.....	42
Les coopératives de consommation	42
À l'origine des coopératives de consommation :	43
Les idées de commerce véridique et de vie à bon marché	43
La coopérative de consommation en pratique.....	52
Chapitre 3.....	69
Les débuts de l'Association Internationale des Travailleurs à Paris.....	69
Le bureau de Paris	70
L'Internationale et le mouvement coopératif.....	76
Le congrès de Genève de 1866 et les projets coopératifs de l'Internationale.....	82
Seconde Partie	93
1867-1868, Débats, divisions et ruptures	93
Dans l'Internationale et la Coopération	93
Chapitre 4.....	94
Le rôle et la forme de la coopération mise en débat.....	94
Les premiers débats.....	95
Le rejet du courant libéral	103
Les projets de loi et la loi de Juillet 1867 sur les sociétés à responsabilité limitée	105
Chapitre 5.....	111
La Presse Coopérative.....	111
La Presse et les coopératives de 1863 à 1871	113
Le rôle informatif et coordinateur de la presse	125
Désunion. La crise de la Presse coopérative (1867-1868).....	134
L'effondrement de la presse fouriériste	142
Chapitre 6.....	150
Rupture et effondrement : les internationalistes contre le courant modéré de la coopération	150

Les délégations à l'Exposition Universelle de 1867 et les réunions hebdomadaires de la commission ouvrière	152
Le Congrès de Lausanne	164
1868 : La crise des coopératives fouriéristes et libérales	169
Troisième Partie	175
1868-1871, les internationalistes face à la coopération	175
Collectivistes, mutuellistes, et la coopérative comme auxiliaire à la lutte syndicale.....	175
Chapitre 7	176
Le mouvement coopératif à partir de 1868 et l'évolution idéologique de l'AIT.....	176
Le mouvement coopératif à partir de 1868	177
L'internationale et le mouvement ouvrier critique du mutuellisme : congrès, réunions publiques et l'idée collectiviste	181
Les coopératives de consommation liées à l'Internationale entre 1868 et 1870.....	189
Chapitre 8.....	202
La coopérative de consommation aux côtés des chambres syndicales et du mouvement ouvrier	202
La capacité d'apport financier des coopératives de consommation et leurs liens avec les sociétés de résistance	204
Au service de l'« instruction » et de la propagation de l'idée socialiste.....	207
La coopérative de consommation comme lieu de réunion et d'organisation.....	210
Chapitre 9.....	215
La coopération et les coopératives de consommation sous le siège et sous la Commune.....	215
La Commune de Paris	221
Les réalisations de la Commune	223
Les initiatives du mouvement coopératif et des sociétés ouvrières sous la Commune, et les sociétés de consommation.....	225
Conclusion	230

« Mais revenons-en à la Marmite. (...) On y prenait des repas modestes, mais bien accommodés, et la gaiété régnait autour des tables. Les convives étaient nombreux. Chacun allait chercher lui-même ses plats à la cuisine, et en inscrivait le prix sur la feuille de contrôle qu'il remettait avec son argent au camarade chargé de le recevoir.

Généralement on ne s'attardait pas, et pour laisser la place à d'autres, on s'en allait après avoir satisfait son appétit.

Parfois cependant, quelques camarades plus intimes prolongeaient la séance et l'on causait. On chantait aussi. Le beau baryton Alphonse Delacour nous disait du Pierre Dupont, le Chant des Ouvriers, etc. La citoyenne Nathalie Le Mel ne chantait pas ; elle philosophait et résolvait les grands problèmes avec une simplicité et une facilité extraordinaire. Nous l'aimions tous... »

- Charles Keller, *La Vie Ouvrière*, revue syndicaliste bimensuelle, 5 Mai 1913.

Ce témoignage de Charles Keller portant sur *La Marmite*, une coopérative de consommation et section de l'Association Internationale des Travailleurs fondée en 1868, établissement qu'il fréquentait en tant que consommateur, est fréquemment évoquée dans les travaux biographiques de plusieurs de ses membres et fondateurs, tels que Nathalie Le Mel ou Eugène Varlin.

Cet extrait est présenté souvent pour montrer que des militants internationalistes tels que Eugène Varlin ou Nathalie Le Mel voyaient dans la coopérative, au-delà de sa dimension strictement économique – dans le cadre des sociétés de consommation, permettre entre autres l'achat à bon marché, et donc aux sociétaires de faire des économies -, un rôle également

d'organisation politique : la coopérative pouvant servir de lieu de réunion et de débat, de sociabilité, de regroupement pour des militants socialistes ; mettant par là même en exergue une utilisation parfois revendicative et politique du mouvement coopératif. *La Marmite*, de fait, se situe au confluent de deux manifestations du mouvement ouvrier sous le Second Empire : d'un côté le renouveau coopérativiste des années 1860, et de l'autre l'Association Internationale des Travailleurs. La coexistence de l'un et de l'autre résulta en une forte communication entre les deux milieux.

Ce phénomène d'interrelation entre ces deux éléments a stimulé mon questionnement historique initial : quelle était la nature des rapports entre internationalistes et le mouvement coopératif ; comment l'Association Internationale des Travailleurs s'était-elle positionnée par rapport à la pratique coopérative ? Le souhait de transformation radicale de la société entretenu par une très large majorité de l'Internationale était-il compatible avec les pratiques du mouvement coopératif ? Comme nous le verrons, ces deux milieux ont entretenu des rapports étroits, avec cependant un changement progressif de l'approche internationaliste du fait d'une transformation des pratiques militantes et revendicatives du mouvement ouvrier.

La Marmite n'est pas la seule société coopérative ayant été utilisée d'une telle façon, en tant que lieu d'organisation, de réunion. Le mouvement coopératif sous le second empire reste fondamentalement revendicatif ; même s'ils se limitaient bien souvent à des questions d'ordre économiques, les militants de la coopération avaient pour idée une transformation de la société en profondeur. Plusieurs établissements coopératifs ont pu aussi être utilisés spécifiquement dans ce but d'organisation du mouvement ouvrier démontré par *La Marmite*, souvent sous l'action de militants internationalistes, à partir de la fin des années 1860. Cependant, nous pourrions l'observer, des divergences vont exister entre ces différentes applications de la coopération. C'est ici que se trouve le deuxième questionnement à l'origine de ce travail. Existe-t-il une césure franche entre une coopération employée pour elle-même et la coopération utilisée comme auxiliaire de la revendication politique ? Également, l'Internationale a-t-elle été à l'origine d'une théorie et d'une pratique propre de la coopération, au gré de son évolution de 1864 à 1871 ?

∴

La vague coopérative sous le Second Empire est un renouveau, dans la mesure où elle fait écho aux expériences associatives et coopérativistes menées sous la Seconde République, entre 1848 et 1851. Cette première vague avait été stoppée par l'avènement du Second Empire, la répression et le contrôle étroit des expériences mutualistes. Beaucoup de militants de la coopération sont arrêtés et condamnés – un certain nombre d'entre eux seront par ailleurs des acteurs du renouveau coopératif de 1863. L'historien de la coopération Jean Gaumont affirme que c'est avant tout cette décapitation du mouvement par l'emprisonnement ou la condamnation à la transportation des principaux meneurs du mouvement qui met ce dernier en difficulté¹, et que peu de coopératives auraient été effectivement supprimées. Ce constat n'est pas partagé cependant par Pierre-Léon Fournier, qui, dans son travail sur la législation ouvrière sous le Second Empire, montre que l'abrogation du décret du 28 juillet 1848 et des statuts spécifiques que proposait la commission d'encouragement aux associations de cette époque par la loi du 25 mars 1852 résulte en une inadéquation des statuts des associations avec le code de commerce ; elles ne sont plus que des associations illégales – d'autant plus que le retour *de facto* à la loi du 10 avril 1834 soumet à nouveau à autorisation toutes les associations de plus de 20 personnes. Les quelques sociétés qui s'étaient fondées selon des statuts toujours en vigueur dans le code du commerce sont sommées de rembourser les subventions qu'elles avaient reçues sous la République, mettant plusieurs d'entre elles en difficulté². En province, Fournier indique que la répression y est encore plus poussée : les associations ouvrières y sont souvent dissoutes unilatéralement par arrêtés préfectoraux³.

C'est la libéralisation de l'empire, et l'orientation de la politique de l'État vers un relatif paternalisme à l'égard des travailleurs par la mise en place de mesures sociales et favorables aux revendications ouvrières, qui ouvre la voie à un réveil du mouvement.

Le point de départ de ce tournant est l'autorisation et la constitution d'une délégation de travailleurs français pour l'Exposition universelle de Londres de 1862. Cet événement aura un double effet : le contact pris entre les délégués français, et le mouvement ouvrier et les trade-

¹ GAUMONT, Jean, « Les coopérateurs et le coup d'Etat de 1851 », *Revue des Études Coopératives*, n°46, Janvier-Mars 1933, pp. 176-197.

² Dans un article nommé « Du mouvement coopératif – ses origines », publié dans le journal *l'Association*, (n°12, Octobre 1865), Jules Duval mentionne que la loi du 5 Juillet 1848 mettait à disposition des associations ouvrières 3 millions de francs ; ce sont plus de 500 sociétés qui vont demander une aide dans les mois suivants l'entrée en vigueur de cette mesure.

³ FOURNIER, Pierre-Léon, *Le Second-Empire et la législation ouvrière*, 1911, pp.72-73.

unions anglaises, aboutit au retour des représentants français avec des revendications sociales⁴, et mène également à la fondation de l'Association Internationale des Travailleurs en 1864.

Ce cadre de tolérance est favorable à la reprise des expériences coopérativistes. Le 27 septembre 1863, le cabétiste Jean-Pierre Béluze fonde une banque mutuelle nommée « *Société du Crédit au Travail* », qui affirmait vouloir stimuler le mouvement coopératif. À cette banque s'adjoint rapidement un journal, appelé *l'Association*, auquel vont participer principalement des fouriéristes et cabétistes, mais aussi des proudhoniens, ou encore des buchéziens.⁵ Les historiens de la coopération placent usuellement le début du nouveau coopératif sous le Second Empire à cette date⁶.

On voit une multiplication des coopératives à cette époque : on observe par exemple à Paris entre 1863 et 1866 la création de 35 nouvelles sociétés coopératives de production, pour une quinzaine préexistantes⁷. Un article du journal *La Mutualité* datant du 15 juillet 1866 affirme qu'il y avait à Paris 3 banques populaires – dont une en formation –, 120 sociétés d'épargne et de crédit mutuel, 52 sociétés coopératives de production et 5 de consommation⁸, tandis que *l'Annuaire de l'Association pour 1868* mentionne, à la fin de cette même année 1866, l'existence à Paris de 49 coopératives de production, 6 de consommation et de 64 sociétés de crédit mutuel. Ce même annuaire expose les chiffres de 55 coopératives de production, 12 de consommation et d'environ 100 sociétés de crédit mutuel en 1868⁹. Jean Gaumont, pour l'année 1868, avance quant à lui le chiffre de 53 coopératives de production sur Paris¹⁰. Ces chiffres permettent de constater qu'après le bond des années 1863-66, le nombre de coopératives dans la capitale semble se stabiliser aux alentours d'une cinquantaine de coopératives de production, chose que Jean Gaumont souligne dans son histoire de la coopération. Dans un même temps il y a une relative augmentation du nombre initialement réduit de sociétés de consommation, qui

⁴ Dont entre autres le droit de coalition – le droit de grève –, qui sera reconnu en 1864 avec la loi Émile Olivier. Les syndicats eux-mêmes resteront toutefois interdits, malgré une tolérance des chambres syndicales à partir des années 1866-68.

⁵ CHAÏBI, Olivier, « Le « Crédit des Travailleurs » : un aperçu du crédit populaire en France de 1848 à 1914 », *Vie Sociale*, vol. 7, no.3, 2014, pp.13-29.

⁶ Voir, par exemple, GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, Paris, 1924, p. 464.

⁷ GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la consommation en France*, Tome 1, p.497.

⁸ *La Mutualité*, N°9, 15 Juillet 1866.

⁹ BLANC, Paul, DAVAUD, Abel, *Annuaire de l'Association pour 1868*, p.54.

¹⁰ GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, p.548.

restent cependant inférieures en nombre aux coopératives de production. Lyon, autre ville où le mouvement coopératif se montre dynamique, voit inversement un plus grand nombre de sociétés de consommation¹¹. À l'échelle nationale, Augustin Verdure affirme l'existence en septembre 1869 en France de 350 sociétés de consommation, 330 sociétés d'épargne et de crédit mutuel et 125 sociétés de production¹². Sous la Commune, on comptera encore 48 coopératives de production, ainsi que 7 sociétés d'alimentation, auxquelles il faut rajouter les 4 sections de *La Marmite*¹³.

Les années 1865-1866 sont probablement le point culminant de cette vague coopérative ; un congrès national du mouvement coopératif, réuni à Paris en 1866, obtient de bons résultats, ce qui conduit à envisager l'organisation d'un congrès international pour 1867¹⁴. Ce point culminant se manifeste par la prise en compte du mouvement coopératif par l'État. Après un premier projet de loi abandonné en 1865, l'État lance en 1866 une enquête sur la coopération qui aboutit à la loi du 24 juillet 1867, dont une partie visait à encadrer et faciliter la pratique coopérative.

Cependant, dès la fin de l'année 1867 on observe un reflux des libertés accordées au mouvement coopératif. La loi de Juillet 1867 avait été très critiquée par les coopérateurs du fait de son insuffisance ; le congrès international coopératif de 1867, qui comptait se réunir à l'occasion de l'Exposition universelle à Paris, est interdit au dernier moment par les autorités¹⁵.

L'hiver 1867-1868, long et rigoureux, aboutit à une crise alimentaire. Le coût de la vie augmente, et la crise des subsistances entraîne à son tour une crise industrielle et commerciale du fait de la réduction du pouvoir d'achat. Le commerce se contracte et les prix augmentent¹⁶,

¹¹ Citons par exemple le compte rendu de la quatrième assemblée générale du *Crédit au Travail*, de Juillet 1865 (BHVP – 614834), où l'on cite l'existence à Lyon de 20 sociétés de consommation pour 5 ou 6 sociétés de production.

¹² Discours d'Augustin Verdure au Premier banquet des associations ouvrières du 19 Septembre 1869, reproduit dans *Les Révolutions du XIXème siècle, 1852-1872*, Volume II, EDHIS, Paris, 1988. Verdure mentionne également les chiffres de « 6 sociétés d'achat de matières premières, 5 sociétés pour la vente des produits particuliers ».

¹³ Rapport des sociétés ouvrières effectué sous la Commune de Paris, reproduit dans les annexes des *Annales de l'Assemblée Nationale : Compte rendu In Extenso des séances, 1872*, Tome X, p. 164.

¹⁴ GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, p. 534.

¹⁵ *Ibid.*, p. 540.

¹⁶ *Ibid.*, p. 534.

les mesures de secours dans ce cadre se multiplient. *L'Almanach de la Coopération pour 1869* affirme que la crise alimentaire a stimulé le développement des sociétés coopératives de consommation, notamment en province¹⁷. Cependant l'historien Michel Dreyfus avance que la coopération est au contraire rudement ébranlée, probablement surtout sur son versant productif¹⁸. Cette crise n'est par ailleurs pas complètement étrangère à la vague de grèves de l'année 1868.

Plusieurs des grandes banques mutuelles font faillite ; en novembre 1868, la *Société du Crédit au Travail* est liquidée. L'historiographie pointe généralement ces faillites et disparitions comme le début concret du reflux coopératif¹⁹. Au même moment, les idées mutuellistes et proudhoniennes commencent à être marginalisées dans l'Association Internationale des Travailleurs. Le bureau parisien de l'AIT connaît ses premiers procès en février 1868. Le bureau, principalement constitué de mutuellistes « étroits »²⁰ strictement favorables à la coopération et méfiants à l'égard des grèves, à l'image d'Henri Tolain, démissionne. Il est remplacé par un nouveau bureau, plus radical. Le III^e congrès, réuni à Bruxelles du 6 au 13 septembre 1868, marque l'influence désormais dominante des thèses collectivistes, et le recours aux grèves – qui se multiplient en l'année 1868 – qui sont une forme d'action désormais préférée au simple soutien à la pratique coopérative.

Il s'agit d'une apparente rupture d'autant plus importante que l'AIT était à l'origine largement favorable au mouvement coopératif. Le manifeste de l'Internationale fait un constat positif de l'action du mouvement coopératif de 1848 à 1864, et en appelle à sa coordination à grande échelle : « La coopération doit atteindre un développement national et, par conséquent, être soutenu et propagé par des moyens nationaux... ». La section française de l'AIT est la principale représentante de 1865 à 1868 d'un courant mutuelliste – principalement proudhonien, mais également néofourieriste²¹ – au sein de l'Internationale, qui défend la stimulation du mouvement coopératif et la réalisation du crédit mutuel à une échelle

¹⁷ DAVAUD, Abel, *Almanach de la coopération pour 1869*, p. 17-19.

¹⁸ DREYFUS, Michel, Liberté, *Egalité, Mutualité. Mutualisme et Syndicalisme (1852-1967)*, Editions de l'Atelier, Paris, 2001.

¹⁹ GUESLIN, André, *L'invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX^e siècle*, Economica, Paris, 1998, p. 220-221.

²⁰ Pour reprendre l'expression de Jacques Droz.

²¹ CORDILLOT, Michel, « Le fouriérisme dans la section parisienne de la première internationale, 1865-1866 », *Cahiers Charles Fourier*, 1992/n°3.

internationale, indépendant des États²². L'idéal mutuelliste proudhonien est celui d'une transformation de la société par « l'organisation de la circulation » et la gratuité du crédit ; la coopérativisation de l'économie devient une fin en soi, comme un moyen de réconcilier travail et capital. Au congrès de Lausanne, le mutuelliste suisse Pierre Coullery résume bien cette conception de la « coopérative comme fin » : « Nous ne voyons pour le moment qu'une seule espèce de moyen pratique au service des travailleurs, c'est la création et le développement, puis la fédération des sociétés coopératives sous leurs diverses formes possibles, afin d'arriver à l'échange des produits au prix de revient, (...) et transformera un jour la société entière en une seule classe, la classe des producteurs consommateurs ».

Les mutuellistes dominent les premiers congrès de l'AIT, en 1866 (Genève) et en 1867 (Lausanne), mais sont par la suite mis en minorité au congrès de Bruxelles, en 1868. C'est bien souvent l'affirmation de la légitimité de la grève lors de ce dernier congrès qui est perçue comme une marginalisation du mutuellisme. Les thèses collectivistes sécurisent leur triomphe l'année suivante, au congrès de Bâle. L'historien Jacques Droz place la transition progressive de l'Internationale vers des positions « syndicalistes révolutionnaires » à partir des délégations ouvrières de 1867 à l'Exposition universelle de Paris²³.

Cependant, comme le pointe André Gueslin, il n'y a *in fine* pas vraiment de rupture franche entre les coopératives et l'AIT à ce moment ; mais bien un changement d'attitude. Au congrès de Bruxelles, la coopérative est réaffirmée, mais dans des perspectives différentes que lors des congrès précédents. La coopérative n'est plus une « fin » en elle-même, car la faction dominante désormais la direction politique de l'AIT nie désormais « la fonction (de la coopération) dans le processus de transformation du vieux monde »²⁴. Mais elle reste une auxiliaire de choix, qui peut remplir différents rôles de propagande, d'éducation, ou encore de financement. La pratique coopérative de l'AIT bascule vers la coopérative perçue comme un instrument de lutte sociale au même titre que les chambres syndicales et les sociétés de résistance : « *Le mouvement ouvrier évolue en profondeur. On vitupère là contre la coopération de production-patron, on cherche*

²² DELALANDE, Nicolas, *La Lutte et l'Entraide : l'Age des solidarités ouvrières*, Seuil, 2019, p.64-66.

²³ DROZ, Jacques, *Histoire générale du socialisme : Des origines à 1875*, Presses Universitaires de France, Paris, 1972, p.614.

²⁴ GUESLIN, André, *L'invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIXème*, Economica, Paris, 1998, p.223.

à en faire un outil de combat de classe ! »²⁵. Les internationalistes se rendent compte qu'il n'est plus possible de résoudre les antagonismes de classe par la simple coopération pacifique et la concurrence avec la sphère capitaliste de l'économie.

Ainsi il n'y a pas de rupture fondamentale entre AIT et coopération. C'est avant tout une transformation. On voit également sur cette même période un basculement de l'accent originellement mis sur les coopératives de production vers la sphère de la consommation, par exemple par un recours aux sociétés alimentaires.

La guerre franco-prussienne de 1870-71, la Commune de Paris et sa répression en 1871 sonnent le glas autant de l'Association Internationale en France que de la majorité du mouvement coopératif à Paris. Le renouveau coopératif du Second Empire peut être considéré comme allant de 1863 à 1871. Ces dates, qui se confondent en partie avec les dates de l'Association Internationale des Travailleurs à Paris (de 1865 à 1871), servent ici de bornes temporelles à cette étude.

L'objet de cette étude sera en priorité les manifestations de la pratique coopératiste de l'internationale. Les coopératives de consommation parisiennes, dont un certain nombre était liées à l'Internationale, seront au centre de ce mémoire.

Il est important de noter que, si les militants internationalistes étaient nombreux à être actifs au sein du mouvement coopératif, peu de coopératives étaient directement ou officiellement affiliées et fédérées à l'Association Internationale. Ce mémoire ne peut donc pas se limiter à une étude des coopératives au sein de l'AIT, ou liées à l'AIT, mais doit également observer la trajectoire, les idées et les pratiques des militants internationalistes au sein de la coopération.

∴

²⁵ Ibid., p.224.

Quelle histoire ?

L'histoire de la coopération dans les années 1860 a d'abord été rédigée par les acteurs du mouvement eux-mêmes, principalement les intellectuels libéraux, souvent favorables à la moralisation de la classe ouvrière et souhaitant généralement l'alliance des classes sociales ou du moins souscrivant à l'idée selon laquelle la liquidation sociale peut se faire sans « lutte de classe ». Ils étaient par conséquent hostiles aux mouvements révolutionnaires et aux franges strictement ouvriéristes de la coopération.

Ces éléments les plus modérés du mouvement voyaient la pratique coopérative comme une fin en elle-même, tandis que les socialistes souscrivaient, comme nous l'avons vu, à la coopérative perçue comme moyen organisationnel, comme un auxiliaire à la réforme de la société, et non pas comme le fer de lance de cette dernière.

Replaçant leurs actions dans un cadre historique, les coopérateurs discutèrent par le biais de leurs journaux et de leurs brochures, à l'exemple de *L'Almanach de la coopération* ou de *l'Annuaire pour l'association*, de leur propre histoire, ceci dans un but didactique, en vue de montrer les exemples à suivre, et dans un but de légitimation, en inscrivant leur action présente dans la lignée des précurseurs de la coopération du milieu du XIXe siècle. Comme le note Alain Mélo : « *Le discours historique était un argument de la réussite, une preuve. Ces récits téléologiques tendaient à conforter des expériences qui, il est vrai, étaient souvent menées au cœur de tensions sociales locales* »²⁶.

Les coopérateurs du début du XXe siècle poursuivirent cette pratique d'écriture de leur propre histoire, à l'exemple de Jean Prudhommeaux, de Charles Gide, et surtout de Jean Gaumont, avec son *Histoire de la coopération en France*, parue en 1921, et qui produit une histoire générale très complète du mouvement coopératif en France. Il s'agit d'une histoire politiquement située. Elle est souvent marquée par une certaine sympathie pour l'action des tendances fouriéristes et républicaines libérales du mouvement dans les années 1860. Par exemple, Jean Gaumont retranscrit le constat de Prudhommeaux qui affirme que le mouvement

²⁶ MELO, Alain, « Quelle histoire pour nos coopératives ? L'exemple des coopératives de Savoie », *RECMA*, vol. 325, no. 3, 2012, pp. 94-102

socialiste se séparait entre une famille révolutionnaire, républicains radicaux, blanquistes, jacobins, des icariens et des proudhoniens antiautoritaires « *qu'une certaine similitude de pensée entraînera vite vers Bakounine* », tous généralement ralliés à l'internationale ; et une famille modérée, pratiquant la coopération, avec des icariens comme Béluze, des fouriéristes comme de Bonnard, quelques proudhoniens tels que Darimon, Vermorel ou Chaudey²⁷.

On constate aisément l'homogénéité toute relative de ces deux grands « camps » décrits par Prudhommeaux et Gaumont. Comme cela a déjà été démontré, et comme nous le montrerons à notre tour dans ce mémoire, il n'y a guère de consistance idéologique et pratique entre ces deux catégories ; plus encore, comme nous l'avons déjà exposé, projet révolutionnaire et recourt à la forme coopérative ne sont pas deux choses strictement opposées.

Il en résulte que l'historiographie du début du XXe siècle insiste souvent sur l'idée d'une scission rapide et profonde entre les activités coopératives et les thèses d'une Association Internationale des Travailleurs (AIT) acquise à la lutte des classes et aux tactiques de confrontations avec le patronat, tactiques que Prudhommeaux qualifiait de « puérides »²⁸. Une relative omission de l'action des militants internationalistes dans le domaine coopératif pourrait en avoir résulté.

La seconde moitié du XXe siècle voit l'histoire du mouvement coopératif perdre en importance dans l'historiographie du mouvement ouvrier ; elle est reléguée aux travaux généralistes²⁹ portant sur les théories et pratiques du mouvement ouvrier.

Le retour de l'histoire de la coopération dans les années 1960 du fait de l'intérêt porté au socialisme autogestionnaire en lien avec les débats liés au « modèle Yougoslave » mène à un regain d'intérêt pour le socialisme prémarxiste, « utopique », dans lequel le mutuellisme est souvent classé.

Le « socialisme utopique » est désormais, depuis les années 2000, bien étudié, avec des ouvrages tels que le *Dictionnaire des utopies* d'Antoine Picon, Michèle Riot-Sarcey et Thomas

²⁷ GAUMONT, Jean, *Histoire de la coopération en France*, Vol 1, 1921, p.463.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Par exemple : DROZ, Jacques, *Histoire Générale du Socialisme : 1/ Des Origines à 1975*, Paris, Presses Universitaires de France, 1^{ère} édition, 1972

Bouchet³⁰, qui fait un exposé général des idées utopistes depuis le début de la Renaissance jusqu'à la fin du XX^e siècle. Ces travaux sont nécessaires pour notre étude car ils présentent les utopismes du XIX^e siècle et permettent de comprendre les bases idéologiques de divers courants s'étant largement reposés sur les associations ouvrières.

Cependant, ces travaux, outre leur caractère généraliste d'études sur de grandes périodes, tendent à reprendre substantiellement les travaux historiques du début du XX^e siècle, produits par les militants de la coopération comme Jean Gaumont. Il en résulte une reproduction relative de l'éloignement qui avait été marqué par les tendances les plus modérées du mouvement coopératif vis-à-vis de l'AIT. L'action des militants internationalistes par le biais de la coopération, des divergences théoriques et des pratiques ayant existé entre les « proudhoniens » de l'AIT, les militants fouriéristes et les républicains libéraux ne sont pas l'objet d'analyses dédiées.

Il faut attendre le début des années 1980 pour que, selon les mots d'André Gueslin, il y ait sous « impulsion politique » une renaissance de l'étude de la coopération elle-même, avec notamment les travaux d'Henri Desroche³¹ ou de l'historien de la sécurité sociale Henri Hatzfeld. « L'économie sociale » reste cependant un sujet plus large que la simple question de la coopération et du mutualisme, sans même aborder la question de la place qu'y trouve l'Association Internationale des Travailleurs.

C'est donc au tournant du XXI^e siècle que se présente véritablement un renouveau de l'histoire du mouvement coopératif, avec dans un premier temps les travaux d'André Gueslin³², qui, dans *L'invention de l'économie sociale*, fait un panorama des différentes écoles de pensée qui ont influencé le mouvement coopératif, du saint-simonisme buchézien à l'owenisme : « coopératives, mutuelles, associations et syndicats à vocations gestionnaires. ». Il fait le lien entre l'histoire des utopismes et offre un exposé très clair des différentes théories utopistes et

³⁰ RIOT-SARCEY, Michèle, PICON, Antoine, BOUCHET, Thomas, *Dictionnaire des Utopies*, Paris, Larousse, 2002

³¹ On notera notamment *Le Projet coopératif : Son utopie et sa pratique, ses appareils et ses réseaux, ses espérances et ses déconvenues*, Paris, Editions Ouvrières, 1976 ainsi que *Solidarités Ouvrières, 1. Sociétaires et compagnons dans les associations coopératives (1831-1900)*, Paris, Editions Ouvrières, 1981

³² GUESLIN, André, *L'invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1998

de « l'économie sociale ». Il fournit également une étude poussée de l'histoire du mouvement coopératif au XIX^{ème} siècle, et donc sous le Second Empire. Il souligne dans son travail la poursuite et l'évolution de la pratique coopérative au sein de l'AIT au fil du temps, notamment suite à la marginalisation en son sein du courant mutuelliste après les années 1868-1869, avec le passage d'une pratique coopérative non plus vue comme une fin en elle-même ou comme le fer de lance d'une réforme pacifique de la société, mais comme un organe ouvrier, un moyen de lutte de classe parmi d'autres. L'action coopérative va être intégrée dans un cadre plus grand, dans un récit revendicatif.

Il faut catégoriser l'action et la théorie des socialistes « utopistes » tels que Charles Fourier ou Robert Owen, qui avançaient l'association comme le moyen de transformation de la société et dans lequel cette même association suffit en elle-même. Elle peut être ainsi perçue comme une fin en elle-même, c'est à dire que la simple association est considérée comme ayant le pouvoir de changer la société, servant comme exemple au reste de la société. Cependant l'association se distingue de la coopération, l'association ayant des aspirations totales et communautaires, tandis que les coopératives se concentrent sur un champ d'activité en particulier. Pour des théoriciens socialistes pré marxistes mais critiques des utopistes, comme Pierre-Joseph Proudhon, la coopération, la mutualité, la réciprocité sont des principes non-communautaires, ou plutôt l'équilibre nécessaire entre l'association et la concurrence, un principe supérieur qui permet de régler les interactions d'une société nécessairement individualiste.

On reste ici dans une idée de transformation sociale pacifique par la coopération. C'est alors que la question peut aussi s'appliquer à des formes revendicatives plus promptes à la confrontation, à l'exemple des liaisons entre association et syndicalisme. Dans son ouvrage, André Gueslin démontre par exemple comment les sociétés de secours mutuels servent également souvent de sociétés de résistance³³. Ici se retrouve la question posée de la vision de la coopérative comme un moyen de lutte sociale – de classe – parmi d'autres, comme auxiliaire aux actions politiques et économiques que sont par exemple, les grèves, entretenant des liens de plus en plus étroits avec le syndicalisme naissant à la fin du Second-Empire. Cette interprétation se révèle comme en porte à faux avec une conception de la coopérative comme le moyen de changement social. L'un des objectifs de notre étude est donc d'illustrer au sein de

³³ Cette même thématique est également étudiée par Michel Dreyfus dans *Liberté, Égalité, Mutualité. Mutualisme et Syndicalisme (1852-1967)*.

l'AIT cette genèse d'une conception de la coopérative comme moyen de lutte sociale et non plus comme la pierre angulaire d'une liquidation pacifique des antagonismes sociaux.

André Gueslin observe également l'éloignement de l'AIT vis-à-vis du modèle de la coopérative de production au profit du modèle de la coopérative de consommation. À sa suite, de nombreux historiens comme Michel Dreyfus³⁴, spécialiste de l'histoire de la mutualité et du syndicalisme, ou encore Patricia Toucas-Truyen³⁵, approfondissent l'histoire de « l'économie sociale ».

L'histoire de l'AIT a elle aussi été, dans un premier temps, produite par ses acteurs : les militants internationalistes. Cette histoire souffre également de son orientation, à l'image de l'anarchiste James Guillaume qui, dans *L'internationale : documents et souvenirs (1864-1878)*³⁶, rejette bien vite les coopérateurs et les « proudhoniens » perçus comme trop modérés, pour mettre en avant la question de l'opposition entre les « communistes autoritaires » (selon l'expression de James Guillaume) ralliés derrière Karl Marx, et les anarchistes collectivistes, « antiautoritaires », animés par Michel Bakounine. L'historiographie marxiste de l'AIT, marquée par des auteurs comme Yuri Steklov³⁷, participe de même à la dépréciation des pratiques mutuellistes, « *reflets de l'idéologie petite bourgeoise* », ses théoriciens relégués au statut de « *doctrinaires étroits* », permettant ensuite aux auteurs de se concentrer sur une critique de l'anarchisme bakouniniste. Dans le cadre d'une histoire de l'AIT principalement rédigée par ses acteurs les plus radicaux, les pratiques mutuellistes sont considérées, au mieux, comme des déviations utopistes. Les mutuellistes – parfois également désignés sous l'épithète voulue péjorative d'« individualistes » – héritent d'une présentation bien souvent très négative et d'une assimilation de leurs théories à un simple proudhonisme étroit – ce qui tend à ignorer leurs divergences et leurs évolutions théoriques au fil des années.

Ce cadre, fondé donc sur une étude des luttes idéologiques à l'œuvre au sein de l'AIT, mène à ce que les travaux historiques portant sur l'Association Internationale des Travailleurs se concentrent le plus souvent, dans la première moitié du XXe siècle, sur la question des

³⁴ DREYFUS, Michel, *Liberté, Egalité, Mutualité. Mutualisme et Syndicalisme (1852-1967)*, Paris, Editions de l'Atelier, 2001

³⁵ TOUCAS-TRUYEN, Patricia, *Les Coopérateurs : Deux siècles de pratiques coopératives*, Paris, Editions de l'Atelier, 2005

³⁶ GUILLAUME, James, *L'Internationale : documents et souvenirs (1864-1878)*, Paris, 1905

³⁷ STEKLOV, Yuri, *History of the first international*, Londres, Martin Lawrence Limited, 3e édition, 1928

tendances idéologiques de l'AIT et de ses luttes intestines. Ces confrontations entre théories politiques au sein de l'AIT ont généré par conséquent une relative mise à l'écart de la question des pratiques militantes concrètes des internationalistes, et donc, entre autres, de l'emploi par ces derniers de l'outil coopératif ; le soutien porté dans les premières années par l'AIT aux pratiques de crédit mutuel et d'association des travailleurs dans des sociétés de production et de consommation est passé au second plan.

Nicolas Delalande souligne à partir de la seconde moitié du XX^e siècle une évolution de l'historiographie de l'AIT : « *Les conflits d'héritage et de chapelles qui avaient alimenté les premiers ouvrages consacrés aux Internationales ouvrières, durant l'entre-deux guerres et jusqu'aux années 1950, laissèrent peu à peu la place à une histoire plus scientifique, adossée à un impressionnant chantier d'excavation des sources du mouvement ouvrier* »³⁸.

En 1964, le colloque international à Paris du CNRS portant sur l'AIT, à l'occasion du centenaire de sa création, permet de dégager la prédominance d'un courant mutuelliste inspiré du proudhonisme dans les sections francophones de l'Internationale des années 1864 à 1869. En 1992, Michel Cordillot dégage également des éléments soulignant l'existence, au sein de la section parisienne de l'AIT, de luttes entre des fractions « proudhoniennes de stricte obédience » et des tendances notamment « néo-fouriéristes » qui possèdent une relative influence dans les années 1865-1866.³⁹ Cette évolution des tendances, si elle permet de remettre en avant le rôle important joué par la pratique coopérative dans l'idéologie de l'AIT lors de ses premières années, ne va généralement pas jusqu'à l'étude concrète de ces pratiques.

C'est avec *La Lutte et l'Entraide : L'Age des solidarités ouvrières* de Nicolas Delalande⁴⁰ que le champ de l'étude des internationales ouvrières s'éloigne de la stricte analyse des débats idéologiques. Delalande entend revisiter l'histoire de l'AIT non pas du point de vue des théories mais de l'action concrète de ses militants, en croisant « l'histoire des fondements intellectuels et politiques de la solidarité ouvrière avec celle de ses pratiques sociales et économiques ». Une

³⁸ DELALANDE, Nicolas, *La Lutte et l'Entraide – l'Age des solidarités ouvrières*, Paris, Seuil, 2019, p.21.

³⁹ CORDILLOT, Michel, « Le fouriérisme dans la section parisienne de la Première internationale, 1865-1866 », *Cahiers Charles Fourier*, 1992 / n° 3, en ligne : <http://www.charlesfourier.fr/spip.php?article23> (consulté le 22 novembre 2019)

⁴⁰ DELALANDE, Nicolas, *La Lutte et l'Entraide – l'Age des solidarités ouvrières*, Paris, Seuil, 2019

telle histoire permet de s'intéresser aux pratiques coopératives et mutuelles dans le cadre des actions des militants de l'association internationale des travailleurs.

Enfin, les biographies de militants internationalistes ayant aussi été des coopérateurs actifs – entre autres, Eugène Varlin⁴¹, Nathalie Le Mel⁴², Benoît Malon, ...- forment un troisième corpus bibliographique important. Ces travaux, s'ils reprennent parfois des biais idéologiques (Par exemple, la biographie de Nathalie Le Mel par Eugène Kerbaul, qui émet un avis défavorable à l'égard du soutien internationaliste aux pratiques coopératives), mettent cependant souvent en avant les interconnexions entre l'AIT et le mouvement coopératif à l'échelle des militants. En ce sens, ces travaux permettent parfois presque plus facilement encore que les deux autres catégories déjà établies (L'historiographie du mouvement coopératif et l'historiographie de l'Association Internationale des Travailleurs) d'identifier, d'isoler et d'observer précisément la pratique coopérative effectuée dans le cadre de l'AIT.

∴

Quelles sources ?

Dans « *Quelle histoire pour nos coopératives ?* »⁴³, Alain Mélo note : « *Il est vrai que les archives manquent ou plutôt ne sont pas clairement identifiées et promues auprès des chercheurs.* ». Ce constat s'applique bien sûr dans le cadre des coopératives liées de près ou de loin à l'Association Internationale des Travailleurs. Cette proximité est à la fois une bénédiction et un inconvénient ; si les archives portant sur ces coopératives sont en partie phagocytées et dispersées dans celles de l'Internationale et de ses militants, cet état de fait a permis également la conservation de documents divers qui ne l'auraient peut-être pas été autrement.

⁴¹ CORDILLOT, Michel, *Eugène Varlin, internationaliste et communiste*, Paris, Spartacus, 2016

⁴² KERBAUL, Eugène, *Une Bretonne révolutionnaire et féministe*, Editions le temps des cerises, Pantin, 1997

⁴³ MÉLO, Alain, « *Quelle histoire pour nos coopératives ? L'exemple des coopératives de Savoie* », *RECMA*, juillet 2012

L'historiographie portant sur le mouvement coopératif sous le Second-Empire s'est fondée en grande partie sur les documents officiels collectés par l'administration impériale⁴⁴, ainsi que sur les archives personnelles des militants de la coopération et les journaux animés par ces derniers.

La presse ouvrière et coopérative mettait d'une part en scène les succès des sociétés ouvrières (avec bien souvent des statistiques, des témoignages fournis à l'appui) pour exposer la validité de ses théories ; et d'autre part fournissait aussi régulièrement des informations pratiques (sur les constitutions et les dissolutions de sociétés, les scissions, les statuts, la réunion d'assemblées générales...).

Les informations offertes de cette manière sont très diverses et présentes en grande quantité ; on peut évoquer des journaux comme *La Mutualité*, *L'Almanach de la Coopération*, *Le Courrier Français*, *Le Progrès*, *La Marseillaise*, ou *Le Rappel*. Ils sont en grande majorité consultables à la Bibliothèque Nationale, et peu d'entre eux ont été numérisés.

Cependant, ces sources souffrent également de biais favorables au modèle coopératif. Les divergences et polémiques existant entre les différentes tendances politiques et les différents modèles coopératifs au sein du mouvement méritent aussi d'être prises en compte.

Dans le cadre d'une étude au croisement de la coopération et de l'Internationale, donc, les archives liées à cette dernière présentent également un intérêt. Les procès-verbaux de réunions effectuées dans le cadre de l'AIT, les journaux affiliés à cette dernière ou encore les archives des procès qui lui ont été intentés sont toutes des sources utiles. Ces archives sont relativement dispersées ; une partie est regroupée à l'Institut d'Histoire Sociale d'Amsterdam (IISH) mais beaucoup existent aussi sous forme numérique, dans des reproductions ou bien dans divers fonds, aux archives nationales par exemple.

L'IISH conserve des documents relatifs à plusieurs sociétés coopératives liées à l'AIT, notamment les sociétés *La Marmite*, *La Ménagère* et *La Revendication*. Il est possible également de trouver des documents produits par des sociétés coopératives à la bibliothèque

⁴⁴ On notera, par exemple, l'enquête sur les associations de 1866, qui résultera en la loi du 24 Juillet 1867 sur les sociétés commerciales.

historique de la ville de Paris (BHVP) ; on notera par exemple plusieurs comptes-rendus d'assemblées générales de la société du *Crédit au Travail*.

Les archives de Paris conservent beaucoup de fonds pouvant se révéler utiles. Entre autres, les fonds du Tribunal de Commerce de la Seine, où l'on retrouve les enregistrements des sociétés de commerce après leurs fondations, et plus encore les dossiers dressés dans les cadres de faillite, accompagnés de rapports de faillites. Il est possible ainsi de retrouver des documents portant sur *le Crédit au Travail* ici également. Cependant, un problème de taille se révèle alors. Les fonds du Tribunal de Commerce sont des archives touchant des sociétés commerciales. Or, comme nous le verrons, les coopératives fondées par des militants internationalistes ne sont pas des sociétés commerciales, mais le plus souvent des sociétés civiles, qui ne laissent qu'une trace administrative très réduite, nébuleuse. Ces sociétés ne sont pas astreintes au même contrôle que celles commerciales. Elles ne dépendent pas du Tribunal de Commerce ; leurs fondations, leurs transformations et leurs faillites n'y sont pas enregistrées, pas plus que dans le *Moniteur*. Il existe cependant toujours des documents officiels pouvant porter sur ces sociétés.

Les archives de la préfecture de police contiennent également des dossiers pertinents pour l'étude, puisqu'il se trouve des documents portant sur plusieurs militants internationalistes ayant été actifs dans le milieu coopératif.

∴

Quelle méthodologie ?

Pour étudier cette histoire, celle des coopératives de consommation en lien avec l'AIT, il est nécessaire d'avoir recourt à plusieurs approches différentes. Il est nécessaire tout d'abord d'observer et d'analyser les théories de l'AIT vis-à-vis du modèle coopératif, et observer la transposition – ou absence de transposition – de ces théories dans la pratique. Nous reprenons ici l'approche de Nicolas Delalande : « *Croiser l'histoire des fondements intellectuels et politiques de la solidarité ouvrière avec celles de ses pratiques sociales et économiques, pour*

la saisir dans toute son épaisseur, au carrefour des idées, des valeurs et de l'argent »⁴⁵. Cette approche va régler la méthodologie de notre étude.

La pratique économique des coopératives – organisation, activités... – doit être reconstituée par l'étude des archives ; pour ensuite être croisée à une histoire économique et sociale pour permettre une analyse de cette pratique. Du fait de la nature des archives portant sur les coopératives étudiés, le fonctionnement de ces dernières devra partiellement être observé du point de vue des archives personnelles et des témoignages des acteurs individuels de ce mouvement. Il est nécessaire de reconstruire le portrait des coopératives en arrangeant la mosaïque de sources qui s'y réfèrent.

L'histoire des représentations est un passage obligé dans ce cadre. Les documents proviennent en majorité d'acteurs individuels et de leurs témoignages et de la presse coopérative, et permettent d'interroger comment les pratiques et activités coopératives ont été perçues par les militants internationalistes et coopérateurs.

Le Second Empire ayant été une période clef dans l'entrée du mouvement coopératif dans la législation avec la loi de 1867 (et il est également possible de citer les nombreuses mesures progressivement prises par « l'Empire libéral » légalisant ou décriminalisant certaines formes d'associations ouvrières, les grèves, les réunions publiques, la discussion de la politique par les citoyens), l'histoire du droit du mouvement coopératif, de la presse et des mobilisations sociales a dû être mobilisée.

En ayant pour sujet les coopératives de consommation, principalement parisiennes, liées à l'AIT, il a été nécessaire d'en sélectionner un certain nombre comme étant au centre de notre étude. Les sociétés de consommation parisiennes *La Ménagère*, *La Marmite*, *La Revendication* et les *Équitables de Paris*, directement liées à l'AIT, sont ainsi au cœur de notre travail. L'existence de plusieurs coopératives relativement indépendantes de l'Internationale mais néanmoins soutenues par cette dernière existent également : *L'Économie Ouvrière*, ou bien la boulangerie coopérative d'Eugène Dupas. D'autres sociétés clairement internationalistes, telles que *l'Espérance* de Roubaix ou la société de consommation de Neuville-sur-Saône, bien

⁴⁵ DELALANDE, Nicolas, *La Lutte et l'Entraide – L'âge des Solidarités Ouvrières*, Paris, Seuil, 2019, p.17.

qu'extérieures au cadre parisien, gardent des contacts avec ce dernier et permettent également de l'étudier. Enfin, certaines sociétés de consommation durement critiquées par les militants coopérateurs internationalistes pourront être observées – à l'exemple de *La Sincérité*, liée au *Crédit au Travail* de J. P. Béluze.

Quels enjeux ?

Il s'agit donc de transposer l'analyse d'André Gueslin sur l'évolution du mouvement coopératif, l'emploi de la pratique coopérative comme un moyen d'organisation de la lutte de classe, au cadre de l'AIT. Il montre notamment l'adaptation progressive des sociétés de secours mutuels à un rôle de sociétés de résistance, ceci jusque dans les années 1870 où l'association rompt avec le syndicalisme. Observant ce phénomène à l'échelle générale de l'histoire du mouvement coopératif, il le mentionne au sujet de l'Internationale ; l'intérêt ici est donc d'approfondir cette question. Nous nous intéresserons à la genèse d'une conception clairement ouvriériste de la coopération au sein de l'AIT sous l'action des proudhoniens, et les efforts de ces derniers pour se distinguer du mouvement coopératif animé par les socialistes utopiques et les libéraux. Nous verrons en quoi cette conception se transmet ensuite dans cette vision de la coopérative comme simple auxiliaire à un programme révolutionnaire ou du moins embrassant clairement un programme de lutte de classe. Nous chercherons aussi à illustrer comment cette transformation d'objectif de la coopération va mener à donner la préférence à un type spécifique de société ouvrière : la coopérative de consommation.

André Gueslin avait déjà montré cet intérêt marqué par les internationalistes pour les sociétés de consommation à partir des années 1867 et 1868. Il s'agit donc avant tout de se demander les raisons d'une telle préférence. C'est une hypothèse que nous avançons dans le cadre de cette étude : les coopératives de consommation, du fait de leur organisation, de leur nature, auraient été les plus adaptées à ce rôle d'auxiliaires à un programme révolutionnaire ou syndicaliste, aux côtés des sociétés de crédit mutuel et de secours mutuels – rôle qui, comme nous l'avions indiqué, a déjà pu être démontré par des études.

Nous avons la possibilité de dépasser et de nuancer les appréciations générales portant sur le rôle de la pratique coopérative au sein de l'Internationale, le constat assez tranché que l'on

retrouve parfois dans l'historiographie – celui d'une AIT rompant complètement avec le mouvement coopératif au moment où celle-ci se tourne vers la « lutte de classe » et la confrontation, et dans un même temps les militants de la coopération refusant complètement l'aventure révolutionnaire – doit être dans cette étude remis en question. La coopérative survit et perdure à travers ce basculement, et malgré lui, mais sous une autre forme.

L'observation du passage de la pratique coopérative de l'AIT d'un modèle à l'autre se fera nécessairement par une approche des pratiques militantes et revendicatives concrètes des internationalistes, avec lesquelles les coopératives de consommation sont le plus étroitement liées, mais également des nombreux débats théoriques qui ont eu lieu souvent entre les militants eux-mêmes.

Première Partie

1863-1867, le renouveau coopératif

Chapitre 1

1863 : le second mouvement de la coopération française

1863 est l'année à laquelle est souvent placée le point de départ du « second mouvement », selon l'expression de Charles Gides⁴⁶, de la coopération. La période autoritaire de l'Empire avait effectivement empêché la reconstitution du mouvement coopératif. Pour autant, cela ne signifie pas non plus que toute activité coopérative avait disparue. Un mouvement résiduel persiste ; il est dominé cependant par un « *individualisme* » concerné avant tout par les avantages économiques directs de l'association, que par une idée de réforme profonde de la société.

D'après l'annuaire de l'Association pour 1867, on compte ainsi avant 1863 à Paris pas moins de dix-sept associations de production, dont la plus ancienne étant celle des *Bijoutiers en doré* (Thiébaud et Cie), créée en 1834 par des militants buchéziens – d'une taille cependant modeste tout au long de son existence, comptant en 1846 treize associés, et, 21 ans plus tard, en 1867, huit associés pour une douzaine d'auxiliaires ; taille et croissance réduite pouvant s'expliquer par la difficulté du travail effectué, selon l'idée d'une « éthique de l'effort » imposée aux membres⁴⁷.

⁴⁶ GIDES, Charles, « Les associations coopératives de production en France », *Revue d'économie politique*, pp. 1-31.

⁴⁷ GUESLIN, André, *L'invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX^{ème} siècle*, Economica, Paris, 1998, p. 44. Pour en savoir plus sur la coopérative des *bijoutiers en doré* : CUVILLIER, Armand, « Une des premières coopératives de production : L'association buchézienne des « bijoutiers en doré » 1834-1873 », *Revue d'Histoire Économique et Sociale*, Vol. 20, 1932, pp. 376-391.

Quinze autres ont été fondées sous la Deuxième République et se sont maintenues sous l'Empire. Dans les portraits que dresse J.-P. Béluze de ces sociétés dans sa brochure *Les associations conséquences du progrès*, il est possible de relever que le nombre total d'auxiliaires et de sociétaires pour ces associations en 1863 oscille généralement autour de la trentaine, exception faite de trois d'entre elles (la société des Lunetiers, celle des Menuisiers en fauteuils et surtout celle des Maçons), qui comptent entre 150 et 300 travailleurs, en majorité des auxiliaires (La société des Lunetiers emploie ainsi 150 auxiliaires pour 25 sociétaires)⁴⁸. Cette part disproportionnée du travail auxiliaire, c'est à dire du statut de simple employé sans participation à la direction ni aux bénéfices, est un symptôme du repli des sociétés qui préfèrent sécuriser des profits pour un nombre limité d'associés dont les rangs sont bien difficiles à rejoindre.

Sur le versant des sociétés de consommation, aucune n'existe à Paris en 1863. À Lyon cependant, on peut en dénombrer au moins sept, toutes de taille réduite (bien que la plus importante, les *Franco Coopérateurs*, puisse compter en 1863 130 membres), et toutes en commandite simple⁴⁹.

Seule forme d'association encouragée par le gouvernement, les sociétés de secours mutuels sont plus répandues. L'Empire crée par le décret du 26 mars 1852 un statut spécifique de « société approuvée » qui, en échange d'une tutelle lourde (les sociétés approuvées doivent accepter des « membres honoraires » et un contrôle de la part des maires et des notables, elles ne peuvent pas donner un secours aux personnes sans emploi...) bénéficient d'avantages conséquents : elles peuvent recevoir des dons sans autorisation contrairement aux sociétés simplement autorisées - chose d'ailleurs impossible pour le reste des associations en principe dépourvues de personnalité civile⁵⁰ -, elles peuvent bénéficier d'un local fourni par leur commune, ou encore leurs actes sont exempts de payer le droit de timbre et d'enregistrement.

⁴⁸ BÉLUZE, Jean-Pierre, *Les associations conséquences du progrès*, Paris, 1863, p. 47.

⁴⁹ GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, Paris, 1924, p. 570-571.

⁵⁰ SOUBIRAN-PAILLET, Francine, « dépenalisation, association professionnelle et personne morale au XIXème siècle en droit français », *Revue Interdisciplinaire d'Études Juridiques*, Volume 35, 1995, pp. 95-116.

À côté de ces sociétés approuvées, celles autorisées (ou « tolérées ») ont en apparence une plus grande indépendance en dépit d'une absence d'avantages. Il s'agit cependant d'une indépendance toute relative, puisqu'elles s'exposent au bon vouloir du préfet qui conserve le pouvoir de les dissoudre sur simple décision⁵¹.

On fournit aux sociétés approuvées un organe : sous la bénédiction de l'Empire est créé un *Bulletin des sociétés de secours mutuels* qui paraît annuellement à partir de 1854. Et, au-delà de ces encouragements et de ce cadre légal favorable, ce sont 10 millions de francs qui sont distribués entre les différentes sociétés de l'empire⁵². À la fin de l'année 1860 il est ainsi possible de compter 2514 sociétés approuvées et 1813 autorisées en France, nombre qui continuera encore à s'accroître durant la décennie⁵³.

L'intérêt de ces établissements pour l'Empire est double. Il s'agit bien sûr tout d'abord de participer au programme social de Napoléon III qui souhaite améliorer les conditions d'existence des classes laborieuses. Les secours mutuels doivent en principe apporter une certaine sécurité à une classe ouvrière dont les rangs ne cessent de croître sous l'influence d'un premier exode rural qui se renforce progressivement et d'un mouvement d'industrialisation que l'Empire souhaite encourager.

L'insécurité économique de la classe ouvrière va aller croissant. Dès le début de la décennie 1860 on note un début de contraction de l'économie française qui touche les classes les moins aisées de la population, du fait entre autres de la guerre civile américaine, qui prive la France notamment de son approvisionnement en coton – c'est le début de la « famine du coton ». La crise cependant ne porte que peu de dommages à la grande industrie textile. Dans les faits, c'est surtout la petite production, la production à domicile, qui va être victime de la crise, cette dernière favorisant la concentration technique et financière de la production⁵⁴.

⁵¹ FOURNIER, Pierre-Léon, *Le Second-Empire et la législation ouvrière*, p. 79-80.

⁵² BOUCHE-MULET, Jacques, *Le mouvement coopératif et mutualiste sous le second empire*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1993, p. 21.

⁵³ GUESLIN, André, *L'invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX^{ème} siècle*, Economica, Paris, 1998, p. 172.

⁵⁴ LEUILLOT, Paul, « De la disette de 1816-1817 à la famine du coton (1867) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n°2, 12^{ème} année, 1957, pp. 317-325.

Le traité de libre-échange (traité Cobden-Chevalier) passé avec l'Angleterre le 23 janvier 1860, s'il a des conséquences généralement bénéfiques⁵⁵, génère lui aussi un contrecoup, où la réaction des industriels qui va principalement toucher la classe ouvrière. Par exemple, dès mars 1860, 50 000 ouvriers du textile voient leurs salaires être réduits. D'autres industriels ferment leurs usines. Un certain nombre rejoint « *l'Association pour la défense du travail national* » pour s'opposer à un traité très impopulaire, et n'hésitent pas « *à pratiquer le chantage à la baisse des salaires ou aux licenciements pour obtenir des aménagements tarifaires* »⁵⁶. À une époque où les ouvriers sont dépourvus de moyens de défense face à un patronat qui lui conserve dans les faits toujours le pouvoir de se coaliser, les effets du libre-échange et des luttes politiques vont générer avant tout des retombées négatives sur les classes travailleuses.

Au-delà donc de cette portée sociale, il y a également un intérêt politique à contrôler ces sociétés de secours mutuels. On craint qu'elles ne soient des foyers de subversion républicaine ou socialiste ; plutôt qu'une simple répression, la tutelle impériale doit permettre en principe d'encadrer la classe ouvrière, de la surveiller, de prévenir les coalitions. Les sociétés de secours étaient de fait parfois utilisées comme sociétés de résistance⁵⁷, chose cependant impossible pour les sociétés approuvées – puisqu'elles n'ont pas le droit de fournir un secours pour le chômage.

Cependant, si les sociétés de secours touchent un grand nombre de personnes, elles sont, comme le reste du mouvement coopératif, avant tout fréquentées par l'élite de la classe ouvrière et la classe moyenne⁵⁸.

∴

En 1863, lorsqu'est fondé le *Crédit au Travail*, ce dernier ne se révèle pas être la première société de crédit mutuel en activité. Avant lui existait déjà la *Société Mère du Crédit Mutuel*, ou « *Banque de Solidarité Commerciale* », fondée en 1857 à Paris. Elle visait à aider le

⁵⁵ Voir, par exemple : CADIER, Gabrielle, « Les conséquences du traité de 1860 sur le commerce franco-britannique », *Histoire, économie et société*, n°3, 7^{ème} année, 1988, pp. 355-380.

⁵⁶ MILZA, Pierre, *Napoléon III*, Perrin, 2007, p. 456.

⁵⁷ Voir, par exemple : DREYFUS, Michel, *Liberté, Égalité, Mutualité. Mutualisme et Syndicalisme (1852-1867)*, Les Éditions de l'Atelier, 2001.

⁵⁸ Les coopérateurs sont eux-mêmes parfaitement conscient de cela. « *La coopération n'est encore et ne sera pendant longtemps le fait que de l'élite ouvrière seulement* », *Le Travailleur associé*, Mai 1867.

développement du mouvement coopératif, en conservant des cotisations de groupes d'ouvriers, de petits fabricants ou de marchands qui souhaitaient ensuite créer des sociétés de consommation ou de production. Parmi ses fondateurs, il est possible de noter plusieurs futurs compagnons de route du *Crédit au Travail* et du mouvement coopératif : entre autres, Abel Davaud. Cette société est suffisamment notable pour que certains de ses contemporains situent la relance du mouvement coopératif au début de ses activités le 2 juin 1857 plutôt qu'à la fondation du *Crédit au Travail*⁵⁹. Cependant la *Société-Mère* ne faisait pas ou peu de crédit, agissant de fait comme une société d'épargne, et son développement est, de l'aveu d'Abel Davaud, très limité, passant en trois ans de 9 à 30 sociétaires, du fait d'une réticence à l'adhésion de nouveaux membres, mais également du fait d'une certaine prudence. Le mouvement coopératif opère à cette époque dans un terrain potentiellement extra-légal, du fait de l'interdiction des réunions sans autorisation ; l'association, comme nous l'avons vu, est considérée avec méfiance par l'Empire, qui les assimile aux sociétés secrètes.

Par crainte de la répression on agit de façon couverte, aucune publicité n'est faite aux initiatives en matière d'associations ouvrières. Davaud témoigne ainsi, à propos de la *Société-Mère* : « *Il nous fallait nous mettre en garde contre les dangers d'être pris pour ce que nous n'étions pas. Les réunions sont difficiles et dangereuses. On ne pouvait choisir ni son endroit, ni son jour. (...) assis en rond, les femmes et les enfants tout autour en vedettes, on discutait le règlement, on votait les articles et on nommait les fonctionnaires dont nous avons besoin ; puis après nous enterrions les bulletins.* »⁶⁰. Après même le début du renouveau en 1863, les animateurs du mouvement coopératif agiront avec prudence : les gérants du *Crédit au Travail* sont ainsi forcés de simuler des retours d'enterrement pour se réunir dans un cabaret près du cimetière du Père Lachaise⁶¹.

⁵⁹ « *Pourquoi le mouvement, né pour ainsi dire en France, s'y est-il, en quelque façon, immobilisé jusqu'en 1857, et n'a-t-il fait chez nous, depuis cette époque même, que des progrès sans importance décisive ?* », MATHIEU, Auguste, BOURGUIGNAT, Auguste, *Commentaire de la Loi sur les Sociétés des 24-29 Juillet 1867, d'après les documents officiels et les discussions parlementaires*, Paris, 1868, p. XXI.

⁶⁰ « *Comment le crédit mutuel a commencé en France* », article d'Abel Davaud dans *L'Association*, mai 1865.

⁶¹ GUESLIN, André, *L'invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIXème siècle*, Economica, Paris, 1998, p. 215.

Le mouvement en France était en conséquence, à cette époque, inconscient du progrès très important de la coopération à l'étranger. En Allemagne par exemple, le mouvement coopératif se développe déjà de façon notable, entre autres sous l'action de Hermann Schulze-Delitzsch qui fédère sociétés d'épargne et caisses de prêts.

C'est, en partie avec l'évolution de la situation sociale sous l'Empire, la prise de connaissance de ce retard sur l'étranger qui va être déclencheur du renouveau coopératif.

La réorganisation du mouvement coopératif

Le retour de la question coopérative dans la presse francophone est la marque la plus importante du renouveau coopératif. Ses origines remontent à 1860, année pendant laquelle des sociétaires de la *Société-Mère* vont écrire des articles traitant de coopération dans *l'Espérance*, journal genevois, et discutant notamment de l'organisation de leur société d'épargne. Selon Abel Davaud, ces articles eurent un certain retentissement et encouragèrent la création de sociétés similaires à la *Société-Mère*. L'année suivante, en juin 1861, divers délégués de sociétés de crédit mutuel parisiennes se réunissent, pour élaborer des statuts-types de « Société de Crédit Mutuel et de Solidarité Commerciale », pour faciliter la création de sociétés de ce type⁶².

À partir d'octobre 1862 et ce jusqu'en avril 1863, le journal lyonnais *Le Progrès* accueille un travail de traduction, sous forme de feuilleton, fait par Alfred Talandier, militant républicain exilé à Londres. La traduction porte sur *L'histoire des équitables pionniers de Rochdale* de George Holyoake. Retraçant l'histoire de la coopérative de consommation de Rochdale, fondée en Angleterre en 1844 et inconnue jusqu'alors en France, l'ouvrage traduit va influencer le mouvement coopératif naissant, à Lyon d'abord, puis dans le reste de la France. Avant ce travail de traduction, notons que l'expérience rochdalienne avait déjà été imitée en France, en 1858, par Henri Cernuschi. Riche financier, il est influencé par l'expérience des équitables pionniers, dont il a peut-être pu être témoin lui-même, ou dont il aurait peut-être pris connaissance par le

⁶² *Ibid.*

biais de ses contacts avec le conservateur allemand et précurseur du christianisme social Victor Aimé Huber⁶³. L'expérience est cependant un échec⁶⁴. Henri Cernuschi devient dès lors un opposant farouche aux coopératives ouvrières⁶⁵.

Cette influence issue de l'étranger se retrouve aussi avec les délégations ouvrières à l'Exposition Universelle de Londres de 1862. Le 2 octobre 1861 déjà, le journal *l'Opinion Nationale* suggère que les ouvriers des différents corps de métier se cotisent pour envoyer une délégation pour l'Exposition Universelle⁶⁶. Cela participe à une série d'articles de ce journal invitant le Second Empire à entreprendre des mesures en faveur de la classe ouvrière.

Le projet était de permettre aux ouvriers d'étudier les « progrès de l'industrie » et d'en faire des rapports. Peu avant l'Exposition, des présidents de sociétés de secours mutuels se réunissent et créent une commission pour préparer un projet visant à l'envoi de représentants de la classe ouvrière française à Londres. Le projet obtient l'aide financière de l'Empire par le biais de la commission impériale à l'Exposition. Entre le 19 juillet et le 25 octobre 1862, ce sont 200 ouvriers (dont 183 parisiens) qui visitent l'Exposition par groupes de 20. Leurs séjours de 10 jours leur permettent de prendre contact avec les trade-unions et de se familiariser avec les conditions du salariat anglais. On y étudie également les sociétés coopératives anglaises, notamment celle des équitables pionniers de Rochdale⁶⁷. Il en résulte la publication de 54 rapports produits par ces différents délégués, ultérieurement publiés en 1864 en un seul volume⁶⁸.

Dans ces rapports, les délégués comparent également les différences de conditions de vie entre ouvriers français et anglais. Surtout, les délégués y expriment des revendications ; on en appelle à la création de chambres syndicales sur le modèle des trade-unions, à une extension du rôle

⁶³ DROZ, Jacques, « Victor Aimé Huber : un conservateur social du milieu du XIXème siècle », *Archives de Sciences Sociales des Religions*, Vol 10, 1960, pp. 41-47.

⁶⁴ Notice Henri Cernuschi du Maitron, consultée le 9 avril 2021 : <https://maitron.fr/spip.php?article28309>

⁶⁵ Il écrit ainsi en 1866 une brochure critiquant la coopération, nommée « *L'illusion des sociétés coopératives* ».

⁶⁶ BOUCHE-MULET, Jacques, *Le mouvement coopératif et mutualiste sous le second empire*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1993, p. 32.

⁶⁷ FRIBOURG, E.-E., *L'Association Internationale des Travailleurs*, Paris, 1871, p.7.

⁶⁸ SAVENEY, Edgar, « Les délégations ouvrières à l'exposition universelle de 1867 », *Revue des Deux Mondes*, tome 77, 1868, pp. 586-621.

des sociétés de secours mutuels et leur gestion par des ouvriers, le droit de coalition, entre autres⁶⁹.

Cette expérience annonce un début d'effervescence ouvrière en parallèle au développement du mouvement coopératif. En 1863, des candidats ouvriers sont présentés aux élections parlementaires, puis aux complémentaires de 1864. Les candidats républicains, s'ils obtiennent un progrès net dans ces élections, ne manquent pas de fustiger ce qu'ils perçoivent comme une division de l'opposition à l'Empire. On en vient à accuser les candidats ouvriers d'être les « hommes du palais royal ».

Pour les élections complémentaires est ainsi rédigé un manifeste, le manifeste des Soixante, publié dans *l'Opinion Nationale*, rédigé notamment par Henri Tolain, qui avait déjà été un des délégués ouvriers à Londres. Beaucoup des signataires seront de futurs membres de l'Association Internationale des Travailleurs. Le manifeste défend le droit des ouvriers à disposer de leurs propres représentants et indique les différentes revendications des candidats travailleurs, qui sont similaires à celles déjà listées dans les différents rapports des délégués de 1862 ; entre autres, l'abolition de la loi sur la coalition, la création de chambres syndicales, la liberté d'association, l'élargissement des activités des sociétés de secours mutuels. Le manifeste fait également l'éloge des sociétés de crédit mutuel, et réclame une plus grande liberté pour ces dernières⁷⁰.

Le Second-Empire s'efforce de tirer profit de cette division de l'opposition et va tenter de rallier à lui les ouvriers⁷¹. La loi Ollivier du 25 mai 1864, qui met fin au délit de coalition et permet donc la cessation concertée du travail par les ouvriers, fait partie de cette tentative de rapprochement entre le régime et la classe ouvrière. Cependant la loi va ajouter une clause introduisant la notion de délit d'atteinte à la liberté du travail, chose par ailleurs décriée par certains, car on craint que le gouvernement ne conserve ainsi un pouvoir de répression contre

⁶⁹ BOUCHE-MULET, Jacques, *Le mouvement coopératif et mutuelliste sous le second empire*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1993, p. 33.

⁷⁰ FOURNIER, Pierre-Léon, *Le Second-Empire et la législation ouvrière*, 1911, p. 187.

⁷¹ Dans les faits, le Second-Empire tentait déjà fin 1859 de se rapprocher de la classe ouvrière en encourageant le recours à des formes de sociétés très limitées et strictement économiques : les difficultés rencontrées en 1863-1864 lors des élections législatives mènent l'empire à envisager la question plus sérieusement ; HÉBERT, Claude, « Léon Walras et les associations populaires coopératives », *Revue d'Économie Politique*, Vol. 98, n°2, mars-avril 1988, pp. 252-272.

les grèves⁷². Crainte justifiée dans une certaine mesure ; le délit d'atteinte à la liberté du travail remplace en partie le délit de coalition dans les jugements⁷³.

C'est donc un cadre favorable pour que l'idée d'association et de coopération puisse commencer à véritablement se manifester et à se propager. La première grande entreprise annonçant le coup d'envoi du mouvement est la fondation de la *Société du Crédit au Travail*, une banque mutuelle, le 27 septembre 1863. Son fondateur et gérant est Jean-Pierre Béluze, ancien directeur du bureau icarien, ayant démissionné en janvier 1863 avait publié une brochure, *les Associations, Conséquences du progrès*, dans laquelle il prend la défense des associations de travailleurs – comprises ici plus dans le sens de coopératives, que comme associations utopiques – et proposait la création d'un établissement permettant de concentrer des capitaux destinés à la création de sociétés, et de proposer des crédits. Le projet ne manque pas de rappeler les projets fouriéristes et proudhoniens similaires ayant été entrepris sous la Deuxième République, en 1848 et 1849.

Parmi les huit principaux fondateurs de la société, outre donc l'ancien cabétiste Béluze, on peut relever les fouriéristes Arthur de Bonnard, médecin et Élie Reclus, publiciste ; sont fondateurs également Antoine Cohadon, ouvrier maçon, Louis Kneip, facteur de pianos, Henri Schmahl, négociant, Silvestre, médecin, et Joseph Gaud, comptable⁷⁴. Le 27 septembre il est possible de compter au total 172 membres fondateurs, dont les parts souscrites ne divergent pas grandement du minimum requis de 100 francs. Il y aura ultérieurement des sociétés ou des adhérents pouvant souscrire plus de 1000 francs – Béluze lui-même dès janvier 1864 souscrit 5 000 francs. Cependant, le *Crédit au Travail* étant une société en commandite simple, les parts souscrites ne sont pas des actions et les commanditaires sont égaux en pouvoir indépendamment du montant investit⁷⁵. La rémunération du capital, elle, subsiste cependant. Le caractère de société

⁷² FOURNIER, Pierre-Léon, *Le Second-Empire et la législation ouvrière*, 1911, p. 216.

⁷³ SOUBIRAN-PAILLET, Francine, « Dépénalisation, association professionnelle et personne morale au XIXème siècle en droit français », *Revue Interdisciplinaire d'Études Juridiques*, Volume 35, 1995, pp. 95-116.

⁷⁴ GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, Paris, 1924, p. 465.

⁷⁵ Cette particularité est soulignée par Jean-Pierre Béluze lui-même dans sa brochure « *Société du Crédit au Travail* », publiée en 1865, dans laquelle il expose les buts de la banque : « Éviter que la Société ne puisse être détournée de son but par des actionnaires inconnus qui n'en comprendraient ni le caractère ni l'importance », p.1.

en commandite simple facilite également la variation du capital pour l'adhésion de nouveaux membres.

Le projet obtient un certain succès et regroupe autour de lui et s'attire le soutien de nombreuses figures favorables aux associations, provenant de nombreux horizons politiques et sociaux différents ; libéraux, républicains, saint-simoniens, fouriéristes, orléanistes... Des proudhoniens soutiennent l'entreprise également. Charles Beslay, et surtout Gustave Chaudey, tous deux proches de Proudhon, participent à l'entreprise.

Parmi les fondateurs, il est possible de compter un certain nombre de médecins (cinq), des négociants (sept), des « propriétaires » (six), des « hommes de lettre » (neuf), ainsi qu'un banquier, mais aussi des artisans – six cordonniers, treize tailleurs, cinq menuisiers...⁷⁶. Il est également possible de relever la présence de huit femmes dans la liste des 172 premiers commanditaires.

Des ouvriers et des artisans participent à la gestion effective de la société ; cependant ils n'y sont pas représentés en majorité. On peut noter parmi eux Antoine Favelier, bijoutier, membre du conseil de gérance, buchézien et bientôt fondateur et dirigeant de sociétés de consommation ; également dans le conseil de gérance se trouve le fondeur en fer Auguste Brosse, qui va vite se retrouver à la tête d'une société de production (la Société des fondeurs en fer *Brosse & Cie*), fondée grâce aux prêts conséquents du même *Crédit au Travail*. D'autres ouvriers membres du conseil de gérance ou de celui de surveillance de la société sont Antoine Cohadon (gérant de l'association des maçons), Beau ou encore Dujarrier⁷⁷. On peut trouver, proches du *Crédit au Travail*, plusieurs futurs membres de l'Association Internationale des Travailleurs. Antoine Cohadon, sans être membre de l'Internationale, assiste néanmoins au meeting de Londres de 1864 où elle sera créée. Il est également l'un des signataires du *Manifeste des Soixante*.

Les premiers prêts de la *Société du Crédit au Travail* sont accordés, outre donc à la société des fondeurs en fer (Brosse et Cie), qui va bénéficier d'avances considérables, à la société des

⁷⁶ BELUZE, Jean-Pierre. *Liste des commanditaires de la Société du Crédit au Travail 1863-1868*, 1868.

⁷⁷ GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, Paris, 1924, p. 467.

boulonniers Vauzelle et Cie, aux cloutiers, aux menuisiers, aux cordonniers⁷⁸. Cette impulsion favorise dans un premier temps en priorité le développement des coopératives de production ; cependant en juin 1864, le *Crédit au Travail* sera également directement responsable de la création d'une société coopérative de consommation. En outre, un journal, *l'Association*, est fondé par les soutiens de la banque ; son objectif est de faire la propagande des idées coopératives. Son premier numéro paraît en novembre 1864.

Ce même journal organise notamment en 1865 le « comité des seize », qui élabore des statuts-types pour les trois principaux types de sociétés coopératives (production, consommation et crédit). Ces statuts-types vont servir de base pour un certain nombre de sociétés proches du *Crédit au Travail*. Ces statuts-types et ces consignes sont d'une rare importance dans un cadre où l'ignorance de la législation est un frein au développement du mouvement coopératif. Le comité des seize signale ainsi par exemple en 1865 que la fondation d'une société commerciale n'est en fait pas soumise à autorisation, contrairement à ce que les gens pensent généralement. Il est en fait nécessaire de copier les statuts sur papier timbré, et de les faire signer par tous les associés fondateurs, individuellement ou en assemblée générale pour nommer les conseils de gérance ou de surveillance. Ce sont ces assemblées générales qui sont soumises à autorisation : la loi considérant que toute réunion de plus de 20 personnes doit être permise uniquement sur autorisation préfectorale ou municipale et à condition que la politique n'y soit pas discutée. Pour finaliser la création de l'entreprise, il est nécessaire d'envoyer les statuts au tribunal de commerce et de faire l'annonce de la fondation dans les journaux officiels⁷⁹. Les obstacles existent bien, de nature administrative autant que financière puisque ces opérations supposent un coût imposé par le régime, mais la méconnaissance de la loi est un problème important, surtout face à des mairies ou une police souvent hostiles à la coopération et pouvant chercher à entraver son développement. Eugène Flotard, listant dans *Le Progrès* les grands principes des *Équitables de Rochdale*, met en tout premier l'impératif d'une constitution légale des sociétés, « gage d'indépendance ».

Le *Crédit au Travail* n'est pas le seul établissement de crédit en faveur de la coopération qui va être fondé. Il inspire des projets similaires : à Lyon, le libéral Eugène Flotard fonde ainsi la

⁷⁸ BELUZE, Jean-Pierre, *Mémoire du gérant du Crédit au travail aux membres de la société*, Paris, 1868.

⁷⁹ « Modèles de statuts pour les associations coopératives de crédit mutuel, de consommation et de production », supplément au journal *L'Association*, août 1865.

« *Société lyonnaise du crédit au travail* » en avril 1865, et qui se sert du journal *le Progrès* comme d'un organe. D'autres établissements sont fondés à Saint-Étienne et à Lille, copiant directement l'organisation de la banque de Jean-Pierre Béluzé.

Des établissements rivaux se mettent en place également. La *Caisse d'Escompte des Associations Populaires* en est la manifestation la plus notable, fondée en janvier 1865 par des financiers et dirigée par des notables. Notons parmi ses soutiens Alphonse de Rothschild et Auguste Casimir-Périer (ce dernier soutenant également le *Crédit au Travail* de Jean-Pierre Béluzé). Léon Say est gérant. Participe également le jeune économiste Léon Walras, qui avait en 1860 publié un ouvrage critiquant les idées de Pierre-Joseph Proudhon. Walras rejette, tout comme Béluzé par ailleurs, les tenants de la notion proudhonienne de réciprocité en considérant le crédit gratuit comme une impossibilité, et il s'oppose à la thèse du juste prix – la vente à prix coûtant. D'autres fondateurs notables sont le parlementaire Jules Simon et l'industriel Denis Benoist d'Azy. Le journal *l'Association* accuse bien vite la *Caisse d'Escompte* de « philanthropie » et affirme qu'elle représente avant tout les intérêts et les idées de l'opposition parlementaire. Plusieurs sociétés sont fondées grâce à l'apport de cette banque⁸⁰.

Tardivement, le Second Empire va tenter de créer à son tour un établissement de crédit, dans la lignée de ses tentatives visant à rallier à lui la classe ouvrière. La création est annoncée en juin 1866 de la *Caisse Impériale des Associations Coopératives* ; elle est dotée d'un capital de 1 millions de francs, dont la moitié souscrite par Napoléon III. Cependant, contrairement aux autres sociétés de crédit mentionnées ici, celle-ci n'est pas supposée favoriser la création de sociétés nouvelles, et ne fait que de l'escompte et des avances aux sociétés déjà créées. La *Caisse Impériale* ne sera que peu active.

L'idée d'association

Toutes ces banques suivent cependant un même but : le soutien du mouvement coopératif, sa propagation. Jean-Pierre Béluzé exprime le but de sa société très clairement : « *Comme on le*

⁸⁰ VALLAT, David, *L'émergence du crédit populaire en France au XIX^{ème} siècle*, Etika, 2010, consulté le 2 avril 2021 : <https://etika.lu/L-emergence-du-credit-populaire-en-France-au-XIXe-siecle#nb17>

voit, la Société du Crédit au Travail a un but bien net, bien défini : aider, au moyen du crédit, au développement et à la propagande du principe d'Association, de Mutualité et de Solidarité, partout où elle rencontre des éléments propres à la pratique de ces principes »⁸¹.

Les formes et raisons spécifiques de ce soutien ne sont cependant pas nécessairement toutes homogènes. Les coopérateurs mobilisent des influences éclectiques, et selon l'historien Jean Gaumont ne semblent pas encore avoir su « *acquérir une doctrine ferme* »⁸². Une idée reste cependant pour la plupart des soutiens de la coopération : c'est celle selon laquelle l'association coopérative est un moyen d'« *émancipation des classes laborieuses* »⁸³.

Le mouvement coopératif dans les années 1860 est encore en partie influencé par les utopies communautaires des « socialistes utopiques » de la première moitié du XIX^{ème} siècle. Le qualificatif d'« utopique » est originellement introduit par Marx, dans un sens péjoratif. Il existe d'autres termes cependant : Proudhon, critique lui aussi des utopies communautaires, préfère ainsi parler du principe d'Association, du système de l'association. Plusieurs des principaux participants au renouveau coopératif de 1863 sont ainsi influencés par la pensée de figures telles que Charles Fourier, Philippe Buchez ou Étienne Cabet.

Les socialistes utopiques n'étaient guère tous partisans de la coopération ; tout au plus n'y voyaient-ils qu'une forme réduite et limitée des communautés qu'ils souhaitaient créer. Les communautés utopiques étaient fondées sur la réunion de toutes les activités en une seule association. Le ciment communautaire devait provenir de la solidarité et de l'amour fraternel, tandis que des principes comme la concurrence étaient combattus. La souveraineté individuelle passe après l'intérêt communautaire. Les nombreuses grandes expériences de communautés utopiques seront le plus régulièrement des échecs, et les utopistes seront nombreux à se rapprocher de l'activité coopérative. Jean-Pierre Béluzé est lui-même un exemple de cette progression des idées des socialistes utopiques. Originellement cabétiste et directeur du « bureau icarien de Paris », il constate les difficultés rencontrées par les communautés icariennes installées aux Etats-Unis. Il s'éloigne du mouvement et démissionne de son statut de directeur début 1863 – se rapprochant donc par la suite de l'action coopérative.

⁸¹ BÉLUZE, Jean-Pierre, *La Société du Crédit au Travail*, Paris, 1865.

⁸² GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, Paris, 1924, p. 478.

⁸³ *Le Travailleur Associé*, juillet 1866.

L'influence utopique se retrouve notamment avec les liens existant entre les théories de Robert Owen et celles des coopératives de consommation basées sur le modèle Rochdalien. Nous aurons l'occasion d'observer ce lien plus en profondeur au chapitre suivant. Il est déjà possible cependant de noter qu'une idée majeure du modèle Rochdalien était l'extension des activités et des services au profit des sociétaires ; l'idée d'une communauté complète subsiste donc, ou de « coopération intégrale ». La coopérative de Rochdale fait ainsi l'acquisition de logements ouvriers, puis achète une manufacture⁸⁴. Il existe parallèlement toujours de nombreux projets communautaires.

L'objectif final de la coopération comme devant accéder à l'association universelle selon des lignes utopiques ne fait cependant pas unanimité. Auguste Ott, buchézien, défend dans les pages du journal *l'Association* l'utilisation par les coopératives de fonds inaliénables, ces derniers pouvant être utilisés ensuite au service de la création d'autres coopératives ou pour aider les membres dans le besoin : « Grâce au capital indivisible, les entreprises individuelles d'aujourd'hui seront remplacées par des associations ouvrières ayant acquis la propriété de leur instrument de travail »⁸⁵. Il se montre également critique des principes de concurrence et d'insolidarité des sociétés. Il voit s'opposer à lui Paul Blanc, qui participe à la gestion du *Crédit au Travail*. Paul Blanc propose une vision beaucoup plus individualiste – il rejette la solidarité à grande échelle et considère la concurrence comme une émulation nécessaire⁸⁶. Cette position se rapproche de la vision proudhonienne du rôle de la coopération, mais également de celle libérale.

De fait, les partisans du libéralisme ont en fait une certaine diversité de vues en matière de coopération. Certains font preuve de méfiance : Dans le *journal des économistes* par exemple, l'économiste Antoine-Élisée Cherbuliez écrit en novembre 1860 un article intitulé « des associations ouvrières » dans lequel il avance deux critiques du mouvement coopératif. Tout d'abord, les résultats obtenus par le mouvement coopératif sont « misérablement faibles ».

⁸⁴ DOS SANTOS, Jessica, « De la Coopération Intégrale à la réforme de l'entreprise : l'intéressement salarial au prisme du Familistère de Guise », *L'Homme & La Société*, n°195-196, 2015, pp. 73-86.

⁸⁵ « Lettre de M. Ott », *L'Association*, n°5, mars 1865.

⁸⁶ « Des fonds inaliénables et de la concurrence », *L'Association*, n°6, avril 1865.

Ensuite, les coopératives sont vues comme des foyers d'agitation politique et d'idées révolutionnaires⁸⁷.

D'autres cependant éprouvent un intérêt pour le mouvement coopératif et souhaitent l'encourager. En 1864 Anselme Batbie fait paraître un ouvrage, *Le Crédit Populaire*, dans lequel il rend compte notamment de l'expérience coopérative de Schulze-Delitzsch en Allemagne. Notons que ce mémoire résultait d'une étude financée par l'Empire⁸⁸. Cependant, tout comme Casimir-Périer et les conservateurs, Batbie voit parmi les intérêts de la coopération le maintien d'une division de la classe ouvrière entre les méritants et les autres. Le courant libéral de la coopération de fait ne considère bien souvent en rien les sociétés ouvrières comme une rupture avec le capitalisme : « *Pour eux, l'expérience coopérative, adoptant les règles d'action de l'économie capitaliste, du laissez-faire, de la liberté, leur semble conforme à la saine orthodoxie qu'ils professent comme une religion* »⁸⁹. Léon Walras, acquis à la coopération après sa lecture de l'ouvrage de Batbie dans laquelle il prend conscience des réalisations de la coopération en Angleterre, Allemagne et France, considère ainsi qu'elles ne sont pas un obstacle à la concurrence ou au progrès économique, qu'elles sont parfaitement compatibles avec l'individualisme⁹⁰. Les libéraux ne rejettent pas nécessairement non plus l'idée selon laquelle la coopération puisse améliorer la condition ouvrière, mais ceci souvent en donnant un accès plus large aux activités capitalistiques aux classes populaires. Pour Léon Walras ainsi le but des associations populaires l'accession des travailleurs peu aisés à la propriété du capital par l'épargne.

∴

⁸⁷ CHERBULIEZ, Antoine-Élisée, « Des associations coopératives », *Journal des économistes*, Novembre 1860, cité par FOURNIER, Pierre-Léon, *Le Second-Empire et la législation ouvrière*, 1911, p. 244.

⁸⁸ Notice Anselme Batbie du Maitron, consultée le 9 avril 2021 : https://maitron.fr/spip.php?article25927&id_mot=23

⁸⁹ GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, Paris, 1924, p. 468.

⁹⁰ HÉBERT, Claude, « Léon Walras et les associations populaires coopératives », *Revue d'économie politique*, Vol. 98, N°2, mars-avril 1988, pp. 252-272.

Le paysage coopératif qui se constitue dans les années 1863 à 1865 voit en premier lieu la convergence d'un côté d'un modèle d'inspiration associationniste qui se détache de l'utopie communautaire des origines au profit d'un idéal d'association universelle à travers la création de sociétés, rappelant par exemple le projet rochdalien ; d'un autre côté, une approche libérale, tirée peut-être plus directement de l'exemple allemand, voyant la coopération comme une continuation des principes individualistes ou libéraux. Pour l'instant, le désir d'unir les différents courants de la coopération prévaut ; ce désir est tout particulièrement visible dans les actions de l'établissement du *Crédit au Travail*, et de son organe, le journal *l'Association*. Élie Reclus est l'un des représentants de ce désir de concilier les différentes tendances et écoles et de la coopération : « Et il cite tout ensemble Fourier, Saint-Simon, Cabet, Proudhon, Louis Blanc, Pierre Leroux, Buchez et même Bastiat, la Déclaration des Droits de l'Homme »⁹¹.

⁹¹ GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, Paris, 1924, p. 479.

Chapitre 2

Les coopératives de consommation

Une coopérative de consommation se définit le plus souvent comme un store⁹² coopératif dont les propriétaires sont les clients eux-mêmes. Tout comme la coopérative de production est le plus souvent reconnue par les théoriciens de la coopération au XIXème siècle comme devant faire disparaître l'antagonisme des intérêts de l'acheteur de force de travail et du vendeur de force de travail, en créant une identité entre les deux parties prenantes de l'échange, la coopérative de consommation doit faire en sorte que le commerçant et le client soient, théoriquement, une seule et même personne. La forme que prend l'association de consommation en pratique tend à varier.

À l'image du reste du mouvement coopératif, il existe des coopératives de consommation avant le renouveau de 1863. Cependant, il n'y en a aucune à Paris, et elles peinent également à pénétrer les campagnes. Les coopératives de consommation sont présentes surtout à Lyon.

Sous la Deuxième République, le mouvement des coopératives de consommation lyonnaises était bien développé, représenté notamment par la *société des travailleurs-unis*, qui comptait, au moment du coup d'État, 15 magasins et un chiffre annuel de vente de 1 millions de francs⁹³. Liquidée au début du Second Empire, elle est progressivement remplacée par un archipel de petites coopératives de consommation, dont la plus ancienne, *l'Association des Travailleurs*, gérée notamment par André Poncet, remonte aux lendemains du coup d'état et regroupe des

⁹² Le terme de « store » est très répandu dans le vocabulaire coopérativiste de l'époque, sans doute en partie du fait de l'influence anglaise, et désigne les magasins et boutiques.

⁹³ Notice Jean-Louis Naudé du Maitron, consultée le 12 avril 2021 : https://maitron.fr/spip.php?article35469&id_mot=29 - Naudé était l'un des gérants des travailleurs-unis, et un acteur du renouveau coopératif de 1863 à Lyon.

anciens sociétaires des *Travailleurs-unis*. En 1852 également, Eugène Flotard avait réuni des restes d'associations dans le quartier des Brotteaux pour fonder une société. Cependant, il faut attendre un temps avant de voir une reprise de la coopération à Lyon. Ce n'est qu'à partir de l'année 1859 que le mouvement semble ressortir de sa torpeur, avec entre 1859 et 1861 la création de quatre nouvelles sociétés de consommation : *l'Association Alimentaire Terrasse et Cie*, (Terrasse sera par ailleurs membre de l'Internationale à Lyon) et *L'Avenir des Travailleurs* en 1859, *L'Épicerie Ouvrière* du quarante-huitard Hilarion Cassis en 1860 (d'après Jean Gaumont, une scission de *l'Association Alimentaire*), et surtout, la plus importante des quatre, la société des *Francs Coopérateurs*, établie en 1861 au sein d'une société de secours mutuels⁹⁴. Elle compte 130 sociétaires. La plupart de ces sociétés sont établies à la Croix-Rousse, le cœur du mouvement ouvrier et coopératif à Lyon. Il y a de fait une grande densité du mouvement : *L'Épicerie Ouvrière* est ainsi installée rue Dumenge, rue proche de la rue d'Ivry et parallèle à elle, sur laquelle se trouve les *Francs Coopérateurs*.

Ces coopératives recrutent principalement comme adhérents des personnes de leurs quartiers⁹⁵; elles sont de petite taille, fondées en commandite simple – ce sont des sociétés commerciales – et elles agissent le plus souvent comme des établissements de commerce parmi d'autres. En 1863, les acteurs du renouveau coopératif ne manqueront pas de fustiger ces formes comme un anti-modèle, dénonçant son « individualisme », son localisme et son manque d'ouverture.

À l'origine des coopératives de consommation :

Les idées de commerce véridique et de vie à bon marché

La consommation ouvrière sous le Second Empire est dominée par deux grandes préoccupations que les coopératives de consommation vont chercher à résoudre : la « falsification » des denrées, et le coût de la vie.

⁹⁴ GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, Paris, 1924, p. 570-572.

⁹⁵ SHERIDAN, George, « Esprit de quartier et formes de solidarité dans les mouvements sociaux et politiques des ouvriers en soie de Lyon, 1830-1880 », *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, 1991, pp. 17-38.

En 1860, les ouvriers sont au nombre de 400 000 à Paris – notons bien cependant qu'ils ne sont pas nécessairement des travailleurs en usine. Le Paris du Second Empire est encore un monde d'ateliers et de petites entreprises, où encore 25 % des classes populaires travaillent à domicile. En 1864, il n'y a que 5 % de travailleurs industriels ; une figure importante des classes « productrices », pour reprendre une terminologie employée par les militants socialistes, est l'ouvrier de métier, ni véritablement artisan, ni véritablement ouvrier, mais à cette époque en voie de prolétarisation rapide⁹⁶.

Le salaire journalier moyen de l'ouvrier est de 4,19 francs, et celui de l'ouvrière ne s'élève qu'à 2,02 francs. Eugène Fribourg, auteur d'une courte étude sur la classe ouvrière parisienne, mentionne un salaire masculin moyen de 4,50 francs, stagnant entre 1860 et 1870⁹⁷. L'économiste Armand Audiganne rapporte que pour des travailleurs expérimentés, les salaires les plus élevés se retrouvent chez les mécaniciens et les charpentiers, avec une rémunération journalière oscillant entre 5 et 6,50 francs. Celle-ci oscille ensuite entre 4 et 5 francs pour la majorité des professions – maçons, bijoutiers, ouvriers en bronze, typographes, serruriers, menuisiers, tailleurs, ainsi que les boulangers. Ces derniers cependant souffrent d'une grande irrégularité de leur emploi. Les professions masculines les moins favorisées sont les cordonniers, et les ébénistes, entre 3 et 4 francs. Dans les professions féminines, le salaire d'une journée pour une blanchisseuse ou une couturière se situe entre 1 et 2,25 francs⁹⁸. La majorité du salaire ouvrier masculin se situe de fait entre 3 et 6 francs. Le coût de la vie est généralement plus important à Paris⁹⁹.

L'alimentation représente de loin la part la plus importante du budget des classes populaires. Dans une étude datant de 1873 dressant un portrait du ménage ouvrier archétypal de 5 personnes gagnant environ 5,37 francs par jour en 1872, la part de l'alimentation dans le budget dépasse

⁹⁶ LÉONARD, Mathieu, *L'émancipation des travailleurs : Une histoire de la Première Internationale*, Éditions la Fabrique, 2011, p. 44.

⁹⁷ FRIBOURG, E.-E., *Du paupérisme parisien, ses progrès depuis 25 ans*, Paris, 1872, p.24.

⁹⁸ Jean GAUMONT reproduit le tableau dressé par Audiganne dans son *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, Paris, 1924, p. 489.

⁹⁹ Le prix du pain par exemple est de 53 centimes le kilogramme à Paris, pour 38 centimes en moyenne à Rennes. *Le Courrier Français*, 20 septembre 1867. Il est rapporté que les prix plus élevés de la consommation à Paris entraînent un coût plus élevé des souscriptions pour les sociétés de consommation.

les 70%¹⁰⁰. Plus le ménage est nombreux et gagne peu, plus cette part augmente¹⁰¹. L'habit représente aussi une dépense notable, bien que de beaucoup inférieure à celle de l'alimentation.

Dans ce cadre, la question du coût de la vie est évidemment un enjeu majeur pour les classes populaires, et la possibilité de faire des économies est l'une des promesses de l'organisation coopérative. En témoignent ne serait-ce que les noms de ces établissements : « Vie Aisée » et « Épargne » ou « Économie » sont des thématiques récurrentes dans les titres de coopératives de consommation. Gustave Chaudey affirme ainsi : « *La principale utilité de la société de consommation est aussi d'aider à la formation du capital ouvrier, en lui facilitant l'économie* »¹⁰².

Comment une coopérative de consommation permettrait-elle une telle économie ? La question de l'économie du consommateur pose en fait la question de la nature du profit commercial – ou parfois de son coût. Il s'agit d'une question véritablement idéologique autour de laquelle vont se développer différents argumentaires, parfois convergents, parfois opposés.

L'owenisme et le fouriérisme, qui inspirent beaucoup le mouvement coopératif, présentent ainsi une variété de critiques à l'égard du commerce. Robert Owen par exemple est un défenseur de la thèse du juste prix – ses expériences associatives essaieront bien souvent d'appliquer un principe de chèques ou bons de travail pour remplacer la monnaie et rétribuer les travailleurs à hauteur de leur contribution réelle : leur temps de travail. À l'inverse d'une économie classique ou marxiste où la valeur des produits et de la force de travail oscille déjà autour de la valeur-travail, les socialistes utopistes posent des principes prescriptifs en matière de valeur des marchandises et de rétribution. On essaye de refléter un « prix véritable » des produits¹⁰³. Entre le producteur et le consommateur, il existe des intermédiaires qui augmentent artificiellement les prix des denrées : il faut alors les supprimer et d'un côté vendre « à prix de revient » les

¹⁰⁰ RENAUD, Georges, « Prix et salaires à Paris en 1870 et 1872 », *Journal de la société statistique de Paris*, tome 14, 1873, pp. 176-185.

¹⁰¹ DAUPHIN, Cécile, « Les consommations populaires dans la seconde moitié du XIX^e siècle à travers les monographies de l'École de Le Play », *Annales*, Année 1975, pp. 537-552.

¹⁰² CHAUDEY, Gustave, « Les Principes Essentiels de l'Association Ouvrière », *L'Association*, Janvier 1865.

¹⁰³ GUESLIN, André, *L'invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX^e siècle*, Economica, Paris, 1998, p. 31, et CARSON, Kevin, *Studies in mutualist political economy*, Fayetteville, Arkansas, 2004, p. 114-115.

marchandises, et de l'autre côté assurer un lien direct entre le producteur et le consommateur. Cette notion de lien direct est ponctuellement affirmée par les coopératives ; on souhaite également de préférence s'associer à des coopératives de production : « *L'association de consommation réduit au minimum les frais que prélèvent les intermédiaires, elle met en rapport direct le producteur et le consommateur* »¹⁰⁴. Fourier propose lui aussi de répartir les revenus sur la base du travail, mais aussi du capital et du « talent ». Peu d'entreprises coopératives chercheront à appliquer cependant ces thèses fouriéristes dans leur intégralité – après tout le fouriérisme des coopérateurs est une dissidence de l'école sociétaire¹⁰⁵.

Pierre Joseph Proudhon, lui aussi, se montre favorable à ces thèses du prix de revient, ou « juste prix », base nécessaire du principe de réciprocité : « *Si c'est une conséquence de la Justice que le salaire soit égal au produit, c'en est une autre que, deux produits non similaires devant être échangés, l'échange doit se faire en raison des valeurs respectives, c'est à dire des frais que chaque produit coûte (...)* La réciprocité dans l'échange n'existe qu'à cette condition. Toute addition, fictive ou forcée, au prix de revient, est un mensonge commercial ; toute vente de marchandise dont la valeur est surfaite ou surchargée de frais parasites, un vol »¹⁰⁶. Proudhon se distingue cependant des penseurs utopiques en ne faisant pas reposer le juste prix (ou « *constitution de la valeur* ») sur une valeur fixée arbitrairement en dehors du processus du marché, par une autorité, mais bien plutôt un résultat naturel du libre jeu du marché dans un cadre de mutualité, où « *le magasin général, ou dock, (...), fût au compte des producteurs eux-mêmes, se garantissant loyauté et sincérité les uns les autres* »¹⁰⁷.

Moralement, la thèse du coût de revient s'oppose donc au profit commercial. Chez Proudhon par exemple, ce profit peut exister du fait des monopoles ou coalitions installées par les petits commerçants des localités, monopole qui doit être contesté par la concurrence de l'action coopérative¹⁰⁸. Cependant les lois ne rendent pas nécessairement possible l'application du

¹⁰⁴ « Modèles de statuts pour les associations coopératives de crédit mutuel, de consommation et de production », supplément au journal *L'Association*, Août 1865.

¹⁰⁵ DROZ, Jacques, *Histoire générale du socialisme : Des origines à 1875*, Presses Universitaires de France, Paris, 1972, p.358.

¹⁰⁶ PROUDHON, Pierre-Joseph, *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, Tome 1, Paris, 1858, p. 285-286.

¹⁰⁷ Ibid., p. 287.

¹⁰⁸ « *Les boucheries soi-disant sociétaires n'ont de sociétaires que l'enseigne ; ce sont des concurrences suscitées à frais communs par des citoyens de tout état, contre le monopole des bouchers* » - PROUDHON, Pierre-Joseph, *Idée générale de la révolution au XIXème siècle*, Paris, 1851, p. 97-98.

principe de la vente au coût de revient. Dans la boulangerie par exemple, c'est impossible avant 1863 ; jusqu'à cette date les prix étaient strictement contrôlés par les municipalités. C'est en juin 1863 qu'un décret libéralise le commerce de la boulangerie, permettant la recherche du juste prix et la vente directement à coût de revient¹⁰⁹. Parallèlement, la libéralisation du commerce favorise l'augmentation drastique des prix du pain. Certaines communes tenteront de réintroduire des taxes ou d'autres formes de contrôle des prix, sans succès ; la boulangerie coopérative est alors avancée par les coopérateurs comme la seule solution à ce coût croissant¹¹⁰. Les taxes sont par ailleurs vues par certaines tendances – tout particulièrement les proudhoniens et les libéraux – comme sans effet, si ce n'est le renchérissement du prix des produits. Le proudhonien Charles Beauvoir, ancien membre des Travailleur-Unis de Lyon, avait ainsi par exemple milité dans cette ville en 1865 pour la suppression des octrois, notamment en faisant circuler des pétitions qui ne parvinrent cependant à collecter que 1 100 signatures¹¹¹.

Dans tous les cas cependant, réside ici l'idée selon laquelle le profit du petit commerce doit être redistribué ou supprimé. Au sein du mouvement coopératif on voit par ailleurs une certaine hésitation : doit-on vendre immédiatement à prix de revient, ou doit-on au contraire, sur le modèle Rochdalien, vendre au prix du marché, avant de redistribuer les bénéfices aux clients et aux sociétaires ? L'idée de vendre au-dessus des prix du marché, en vue de constituer une épargne, est également mentionnée, mais cela ne semble guère avoir été mis en pratique¹¹².

Certains craignent que vendre au-dessous du prix courant n'attise l'hostilité des commerçants et soit peu utile : « *Il vaut mieux entrer de plain-pied dans les conditions actuelles du marché que de se lancer dans les témérités d'une concurrence sans frein en s'attaquant à une chose aussi solidement établie que le prix courant des ventes au comptant. Il vaut mieux laisser les*

¹⁰⁹ JARRIGE, François, « Ils n'auront plus à suer sang et eau : les boulangeries coopératives et la modernisation du pétrissage (France, 1860-1914) », *L'Utopie au jour le jour, Une histoire des expériences coopératives (XIX^{ème}-XXI^{ème} siècle)*, Éditions de l'arbre bleu, Nancy, 2020, pp. 219-232.

¹¹⁰ HURIOT, Victor, « La Question du Pain », *Le Courrier Français*, 3 février 1867.

¹¹¹ Lettre de Charles Beauvoir au *Progrès*, 22 octobre 1866.

¹¹² RECLUS, Élisée, « Ce qu'est la coopération », *La Coopération*, 15 octobre 1866, reproduit dans ROUGERIE, Jacques, *Eugène Varlin, Aux origines du mouvement ouvrier*, Éditions du détour, 2019, p.170.

bénéfices s'amasser que les répandre en prélèvement anticipés, aussi dangereux pour la Société qui les opère qu'insignifiants pour l'associé que les reçoit »¹¹³.

Une telle entreprise est vue comme risquée, puisque l'on opère alors bien souvent sans constituer un fond de réserve. Cela rappelle une autre critique dressée par les coopérateurs au commerce conventionnel. En effet, le profit du petit commerce peut être motivé par une stricte vénalité, mais il peut également s'agir d'une stricte nécessité de la nature même de cette activité. L'insécurité du commerce par exemple rend nécessaire au marchand de faire des marges. Dans un système de petit commerce où les débouchés ne sont pas assurés et où la moindre perte pourrait signifier une banqueroute, les marchands sont naturellement forcés de vendre au-dessus du prix de revient et du coût de leur travail. Lors de la sixième réunion des sociétés coopératives alsaciennes, tenue en 1868, un coopérateur du nom de Boucart considère très clairement que le coût du petit commerce est issu de l'exagération des bénéfices par les marchands, qui se gardent ainsi des « *mauvais débiteurs* », ainsi que d'une condition forçant au maintien d'une difficile balance entre assurer un approvisionnement régulier des magasins – ce qui génère un surcoût – et faire des achats en gros – qui cependant exposent à un risque de perte accru, le stock étant plus difficile à écouler¹¹⁴.

Les coopératives, elles, devraient pouvoir éviter la nécessité de telles marges : grâce à la promesse de « *garanties réciproques de débouchés, d'échange* » et l'assurance mutuelle (pour reprendre ici encore une formulation très proudhonienne¹¹⁵) le besoin de constituer des marges est supprimé.

Si les coopératives de consommation ne peuvent pas atteindre un niveau de sécurité aussi élevé, du moins peuvent-elles avoir en principe une garantie de clientèle, donc un débouché assuré. Nombreux par ailleurs sont les statuts de coopératives enjoignant leurs sociétaires à s'approvisionner auprès d'elles autant que possible : l'article 6 des statuts de la coopérative de

¹¹³ « Modèles de statuts pour les associations coopératives de crédit mutuel, de consommation et de production », supplément au journal *L'Association*, août 1865.

¹¹⁴ *Le Progrès*, 20 janvier 1868.

¹¹⁵ « *Le mutualisme se propose de guérir cette lèpre, non pas en l'enveloppant d'un réseau de pénalités plus ou moins judiciaires et presque toujours vaines ; non point en entravant la liberté du commerce, remède pire que le mal : mais en traitant le commerce comme l'assurance, je veux dire en l'entourant de toutes les garanties publiques, et par ce moyen le ramenant à la mutualité.* », PROUDHON, Pierre-Joseph, *De la Capacité Politique des Classes Ouvrières*, Paris, 1865, p. 131.

consommation *l'Économie Ouvrière* requiert ainsi que « *Chacun des associés s'engage, autant que possible, à s'approvisionner aux magasins de la Société* »¹¹⁶. C'est d'autant plus favorisé que certaines sociétés redistribuent les bénéfices en partie au prorata des achats des sociétaires ou des clients. On garde le plus souvent la trace de ces achats en délivrant aux clients des jetons représentant le montant de leur consommation.

Fourier vitupère aussi contre l'éclatement du commerce. Beaucoup des utopistes et des penseurs pré-marxistes souscrivent à l'idée selon laquelle la multitude de petits établissements est en fait génératrice de coûts, et que la concentration des stores est une source d'économie notable.

L'utilisation de nouvelles techniques est aussi vu comme pouvant potentiellement permettre des économies. Là où l'introduction de nouvelles machines sur le lieu de travail était vu avec méfiance par la majorité des ouvriers et des théoriciens socialistes, dans un cadre coopératif, où l'introduction de machines ne menace pas les travailleurs, certains ne tarissent pas d'éloge¹¹⁷. Il en va autant pour les coopératives de production que celles de consommation.

L'association coopérative joue aussi un rôle d'organe collectif pour la négociation des prix avec les fournisseurs. Il semblerait que cette forme d'action coopérative était très répandue dans beaucoup des établissements « individualistes », le comité des seize dénonçant les sociétés se bornant à de telles activités. Le même comité signale également l'existence de sociétés de consommation se contentant d'agir comme des « *maisons de commission* » - cherchant à réduire drastiquement les frais de stockage en se limitant à transmettre directement les commissions des consommateurs. Ce modèle est également critiqué¹¹⁸. Il ne réalise aucune économie puisqu'il dépend des commerçants ; il ne supprime donc pas les intermédiaires, et n'intègre que faiblement les consommateurs dans le contrôle du commerce et des produits.

La promesse d'économie cependant est aussi à même de faire renaître « *l'esprit de boutique* » chez les acteurs de la coopération. Une société commerciale vendra sur le marché au prix

¹¹⁶ Statuts de la société civile de consommation *l'Économie Ouvrière*.

¹¹⁷ JARRIGE, François, « Ils n'auront plus à suer sang et eau : les boulangeries coopératives et la modernisation du pétrissage (France, 1860-1914) », *L'Utopie au jour le jour, Une histoire des expériences coopératives (XIX^{ème}-XXI^{ème} siècle)*, Éditions de l'arbre bleu, Nancy, 2020, pp. 219-232.

¹¹⁸ « Modèles de statuts pour les associations coopératives de crédit mutuel, de consommation et de production », supplément au journal *L'Association*, août 1865.

courant, redistribuera les bénéfices entre les sociétaires exclusivement et non aux clients. C'est ce qui se manifeste dans la période de contraction du mouvement sous la période autoritaire de l'empire. Certains militants coopérateurs se méfient ainsi d'une coopération de consommation qui leur paraît bien prompte à se replier sur elle-même, à l'exemple de Charles Beauvoir, proudhonien internationaliste lyonnais, qui dénonce « *L'erreur obstinée d'une partie très nombreuse de travailleurs, qui, - sous l'influence de l'idée mercantile qu'on leur a soufflée en faisant miroiter à leurs yeux un bénéfice immédiat qui n'est qu'un leurre ou une injustice, - ne songent qu'à élever boutiques contre boutiques, sous le nom d'associations coopératives, bien que ce ne soit en réalité que des épiceries en remplaçant d'autres* »¹¹⁹.

En pratique, les coopératives de consommation sont effectivement aptes à générer une économie. Élisée Reclus cite l'exemple des sociétés de consommation anglaises, qui, en 1865, produisirent en moyenne une économie de 8,33% pour leurs adhérents¹²⁰.

En parallèle à la promesse de consommation à bon marché et l'espoir de supprimer le profit commercial, les coopératives de consommation répondent à un autre problème de la consommation ouvrière : la tromperie et la « falsification » des denrées.

En dépit de mesures institutionnelles, notamment à partir de la moitié du XIX^{ème} siècle - on observe par exemple une généralisation des conseils de salubrité sur l'ensemble du territoire et l'ensemble des arrondissements parisiens en 1848, dont on attend des inspections ponctuelles des commerçants, et l'on voit également un renforcement des sanctions portées contre les établissements falsifiant les aliments ou les médicaments en 1851. Ces falsifications pourtant se multiplient, notamment grâce aux progrès de la chimie lors de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle¹²¹.

¹¹⁹ Lettre de Charles Beauvoir au *Courrier Français*, 2 septembre 1866.

¹²⁰ Ce chiffre est calculé à partir des résultats de 417 sociétés anglaises, pour un chiffre d'affaire total de 84 millions de francs. Cf. RECLUS, Élisée, « Ce qu'est la coopération », *La Coopération*, 15 Octobre 1866, reproduit dans ROUGERIE, Jacques, *Eugène Varlin, Aux origines du mouvement ouvrier*, Éditions du détour, 2019, p.170.

¹²¹ PAQUY, Lucie, « Santé publique, répression des fraudes et action municipale à la fin du XIX^{ème} siècle : le laboratoire grenoblois d'analyses alimentaires », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n°51, 2004, pp. 44-65.

Ici aussi les théoriciens utopiques pointent du doigt ces problèmes. Charles Fourier par exemple, du fait de son expérience dans le monde du commerce, est bien conscient des procédés du commerce qui visent à tromper le consommateur en mentant sur les poids et les mesures, sur la qualité ou la provenance des produits : « *Contre de tels pièges, le public est si peu en garde, qu'on peut le surprendre en hasardant les mensonges les plus ridicules, j'en veux citer un exemple, une farce que j'ai vu jouer chez un de ces tailleurs à grand étalage, qui tiennent des habits faits. Il voulait vendre un habit d'un très mauvais drap gris ; lainage, qualité, couleur, tout était mauvais ; mais le savant tailleur endossa l'habit et dit au quidam, d'un ton doctoral : « Voilà un habit gris Tilsitt, Monsieur ; une couleur qui arrive de Paris, Monsieur ; voilà comme les Anglais d'Hambourg, Monsieur, portaient leurs habits cet hiver, Monsieur. ». Avec ces fadaïses, gris Tilsitt, Monsieur, les Anglais d'Hambourg, Monsieur, on décida sans peine le débonnaire acheteur, qui était pourtant un homme de bon sens, et assez instruit pour savoir qu'Hambourg n'est pas en Angleterre. »*¹²². Les théoriciens socialistes lient évidemment ces pratiques à un phénomène devant nécessairement apparaître sous le régime de concurrence. Charles Fourier en viendra vite à lier ces pratiques avec « *l'anarchie commerciale* ».

Pierre-Joseph Proudhon est lui aussi tout à fait conscient de cette deuxième facette de la société de consommation : « *Les citoyens français ont donc le droit de s'entendre, et au besoin donc de se cotiser, pour la fondation de boulangeries, boucheries, épiceries, etc., qui leur garantissent la vente et l'échange à prix réduit, et en bonne qualité, du pain, de la viande, de tous les objets de consommation, que l'anarchie mercantile leur livre à faux poids, faux titre, et prix exorbitant* »¹²³.

Les coopératives de consommation sont un moyen d'éviter ces manipulations. Paul Blanc s'exprime en ces termes : « *Par les sociétés de consommation, nous arriverons à empêcher la falsification des produits, nous moraliserons le commerce* »¹²⁴. Ici encore, la promesse de vente de produits de bonne facture se retrouve jusque dans les appels de fondation de coopératives, et même dans leurs statuts. Par exemple, la société coopérative de consommation de Roubaix, fondée par le militant socialiste et futur internationaliste Charles Léluc avec l'aide financière de plusieurs patrons du textile le 22 octobre 1865, affirme clairement combattre non seulement

¹²² FOURIER, Charles, *Sur les charlataneries commerciales*, Lyon, 1807.

¹²³ PROUDHON, Pierre-Joseph, *Idée générale de la révolution au XIXème siècle*, Paris, 1851, p. 198.

¹²⁴ BLANC, Paul, « Du fonds inaliénable et de la concurrence », *L'Association*, avril 1865.

l'augmentation du prix des denrées mais également « *les falsifications nombreuses dont les aliments les plus usuels étaient l'objets* ».

« *Commerce véridique* » : cette formule résume les principales aspirations immédiates des sociétés de consommation, en dehors de tout projet sur le long terme ; contre la manipulation des denrées et du client lui-même, contre le profit commercial qui est intimement lié dans la vision des coopérateurs à l'idée d'abus, de monopole, de falsification. L'association des consommateurs assure chacun de la bonne qualité des produits et du caractère honnête des opérations du magasin, en plus de l'espoir de faire des économies.

La coopérative de consommation en pratique

Il existe plusieurs types d'établissements aux activités et aux objets très variés agissant sous le titre de coopératives ou associations. Eugène Flotard propose de distinguer ainsi trois types ou « espèces » principales d'associations coopératives de consommation :

- Les « *magasins d'approvisionnement et de vente* », qui limitent leurs activités à l'achat en gros et à la revente au détail ;
- Les « *ateliers de consommation* », dans lesquels les produits ont subi une transformation avant d'être revendus : sous cette catégorie peuvent être rangées notamment les boucheries et les boulangeries ;
- Les « *restaurants ou fourneaux alimentaires* », où les produits sont transformés et le plus souvent consommés sur place¹²⁵.

Le magasin d'approvisionnement, ou simple « store coopératif », est sans aucun doute celui le plus répandu. C'est le modèle de l'épicerie ou du « magasin d'alimentation générale ». Eugène Flotard pointe du doigt que les restaurants coopératifs et les « ateliers de consommation » sont des formes hybrides, entre société de production et société de consommation. De fait, bien que la question se pose à l'ensemble des sociétés de consommation, ces deux derniers font tout

¹²⁵ FLOTARD, Eugène, « Les Associations coopératives de consommation », *Annuaire de l'Association pour 1867*, Librairie des Sciences Sociales, Paris, 1867, pp. 166-183.

particulièrement ressentir le problème de la nature du travail effectué au sein des établissements de consommation, et de la nature de sa rétribution. Cette question sera sujette à des controverses au sein du mouvement coopératif.

Les services offerts par les magasins coopératifs se concentrent le plus souvent sur les denrées alimentaires, en premier lieu l'épicerie, la boulangerie, et la vente de vin et de liqueur. Les coopératives les plus imposantes ou bénéficiant d'un capital de départ plus important étendent le plus souvent leurs activités vers des denrées non alimentaires comme des articles de ménage, des bougies, des combustibles comme du charbon et de l'huile, et quelque fois du mobilier. La vente de textile et d'habits est assez rare, ainsi que la boucherie, du moins pour les stores embrassant une grande variété de services.

Les stores coopératifs sont généralement organisés sur la base des innovations des pratiques commerciales du XIX^{ème}, et ne diffèrent pas essentiellement du reste du commerce de détail. Cette question d'organisation fait finalement peu débat chez les coopérateurs, et leurs établissements s'intègrent parfaitement aux évolutions de leur temps, et parfois même sont démonstrateurs d'une certaine modernité dans le domaine. On retrouve la même rationalisation des pratiques, la bureaucratisation de la direction, l'organisation en rayons, et surtout la création de succursales, qui est un élément essentiel du développement des chaînes de magasins¹²⁶.

Les sociétés de consommation sont divisées en deux grandes formes légales : commerciale et civile. La forme commerciale est tout particulièrement favorisée lors du renouveau de 1863.

Les sociétés commerciales sont assujetties au code de commerce. On distingue la société anonyme, la société en participation, la société en nom collectif, la société à responsabilité limitée (introduite en 1863), la société en commandite par action et celle en commandite simple, mais les coopérateurs ont recours presque exclusivement à la société en nom collectif et à la commandite simple, et seule cette dernière est applicable aux sociétés de consommation – les sociétés en nom collectif confèrent une responsabilité illimitée des sociétaires, les rendant utiles principalement pour les petites sociétés de consommation.

¹²⁶ FURLOUGH, Ellen, *Consumer cooperation in France: The politics of consumption, 1834-1930*, Cornell University Press, 1991, p. 69-71.

La société en commandite simple possède de nombreux avantages pour l'organisation coopérative. Aucune autorisation officielle n'est demandée pour sa formation. Les commanditaires sont égaux en pouvoir quel que soit le montant de leur souscription, et responsables uniquement à hauteur de leur mise sociale. Seuls les gérants exposent leur fortune en cas d'endettement de la société, et ces gérants sont nommés en assemblée – et révocables.

Cette forme légale est de fait la plus adaptée aux aspirations de gestion démocratique des coopérateurs, considérée comme un prérequis nécessaire à tout projet coopératif. L'assemblée générale des associés, dans la société en commandite simple, est ainsi au cœur du processus de prise de décision dans l'entreprise.

Ici aussi les statuts-types du comité des seize dénotent de la part notable laissée à la démocratie interne des coopératives. Une assemblée générale doit être organisée tous les 6 mois, et doit représenter au moins 20% des associés pour être reconnue comme valide. Cependant ici déjà se révèle un certain sacrifice fait en faveur du capital : Ces assemblées générales doivent également rassembler au moins 20% du capital versé – ce qui donne en principe un avantage, quoique marginal, aux associés ayant souscrit des sommes plus importantes.

Outre l'élection du gérant, les associés votent sur les augmentations du capital social, et nomment également en assemblée générale une commission (ou conseil) de gérance, et une commission de contrôle (ou de « surveillance »). Ces deux commissions comptent environ une dizaine de membre élus pour 3 ans, et sont renouvelables du tiers chaque année.

Le gérant élu doit s'occuper de tous les actes administratifs « généralement quelconques » de la société, mais toutes les opérations ayant trait aux « *emprunts et ventes, cessions, transports ou échanges de biens meubles ou immeubles appartenant à la société* » ne peuvent être effectuées qu'en cas d'avis favorable de la commission de contrôle. Cette même commission peut également relever provisoirement le gérant de ses fonctions – pouvoir que l'on voit régulièrement appliqué à la suite de gestions désastreuses de sociétés par des gérants inexpérimentés. Le conseil de gérance possède des pouvoirs plus réduits, principalement consultatifs. Il est néanmoins chargé de nommer un vice-président en cas d'absence du gérant.

Le gérant conserve malgré tout un certain nombre d'attributions. Il nomme et révoque les employés et agents de la société, fixe leurs attributions et leur traitement, il organise les

succursales de la société. Il bénéficie le plus souvent d'une prime importante sur les bénéfices dans les sociétés commerciales. Le comité des seize dans ses statuts-types propose ainsi que 15% des bénéfices soient reversés au gérant de la société et à l'administration, tandis que le conseil de gérance et la commission de surveillance reçoivent 5% de ces profits. Pour les coopérateurs favorables à la forme commerciale, cela s'explique par l'exposition au risque d'un gérant qui s'avère donc être le seul associé responsable sans limites des dettes de la société.

L'assemblée possède finalement des pouvoirs réduits par rapport aux commissions et au gérant. Le comité des seize est conscient cependant de la nécessité de la participation des associés et des clients dans la gestion des sociétés de consommation. Les comptes-rendus trimestriels résumant les opérations de la société sont affichés dans les magasins. Le comité propose également l'installation de « boîtes à réclamation » adressées aux associés et au public dans les stores.

Le comité des seize ne s'exprimait pas d'un point de vue strictement étranger au mouvement coopératif. Beaucoup de ces participants étaient des coopérateurs actifs, notamment des membres d'une société de consommation fondée sous l'auspice du crédit au travail : *La Société Générale d'Approvisionnement et de Consommation Poindron & Cie*. L'origine de cette société remonte à juin 1864, mois où paraît une brochure, signée par 27 personnes, toutes membres du crédit au travail, exposant un projet de société coopérative de consommation formée sur le modèle Rochdalien. Parmi les signataires, il est possible ainsi de retrouver Jean-Pierre Béluze, Antoine Cohadon, Ernest Poindron, Arthur De Bonnard, les frères Reclus, Henri Schmahl... La brochure est lourdement influencée par un langage phalanstérien. L'historien Jean Gaumont souligne l'influence du médecin fouriériste Arthur de Bonnard dans la rédaction de la brochure. On retrouve l'idée sociétaire notamment dans le partage des excédents : 60% doivent revenir aux consommateurs adhérents, 33% sont attribués au capital commanditaire, et les 7% restant doivent constituer un « *budget de la solidarité* »¹²⁷. Ce budget a des visées associationnistes ; de Bonnard souhaite l'utiliser pour créer pouponnières, garderies, bibliothèques, salles de cours pour adultes ou encore des « villas » pour malades, infirmes et vieillards. Elle doit aussi aider à la création d'autres coopératives, notamment de consommation, comme des boulangeries, des meuneries, des boucheries¹²⁸. Un dernier objectif affirmé est de générer des profits pour le

¹²⁷ GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, Paris, 1924, p. 485-486.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 490.

Crédit au Travail. De fait la société, une fois créée, souscrit à la banque de Jean-Pierre Béluze¹²⁹.

La société prend finalement forme en novembre 1864, avec son siège social au 12 rue de Strasbourg, et elle ouvre son premier magasin de vente le 20 novembre dans le 16^{ème} arrondissement de Paris, au 5, rue de la Montagne, « à proximité des grandes usines de Chaillot ». Son gérant est Ernest Poindron, chimiste et membre d'une coopérative de production.

Le capital de départ est de 21 920 francs. Quelques jours après sa fondation, dans l'objectif d'acheter des provisions pour le début des activités, un emprunt de 8 000 francs est demandé auprès de la banque du *Crédit au Travail*. Cette dernière initialement refuse¹³⁰, jusqu'à ce qu'Ernest Poindron prête comme caution 12 000 francs à la banque mutuelle.

Les bénéfices sont répartis différemment de ce que la brochure avait exposé. Une part plus importante est laissée à la rémunération du capital investi dans la société. Avant tout repartage des bénéfices, ce capital est rémunéré à 5%. Après cela, 60% des bénéfices reviennent toujours aux consommateurs adhérents, 20% sont conservés dans un fonds de réserve, 10% sont donnés au personnel, proportionnellement aux salaires de ces derniers. Le capital souscrit reçoit une deuxième rémunération, avec 8% des bénéfices redistribués, en proportion des versements effectués. Finalement, la gérance reçoit des bénéfices réduits ; seuls 2% des excédents reviennent au conseil de gérance et à la commission de contrôle. Le gérant bénéficiait d'un traitement fixe assez important¹³¹.

¹²⁹ BELUZE, Jean-Pierre, *Mémoire du Gérant du Crédit au Travail aux membres de la société*, Paris, 1868, p. 8.

¹³⁰ L'emprunt de 8 000 francs est une somme assez importante. La majorité des prêts effectués par le Crédit au Travail ont des montants se situant entre 2 000 francs et 5 000 francs. Seules quelques coopératives de production, comme celles des boulonniers et des fondeurs en fer, font des emprunts dépassant largement cette somme. Cf. BELUZE, Jean-Pierre, *Mémoire du Gérant du Crédit au Travail aux membres de la société*, Paris, 1868. De façon générale, les sociétés de consommation nécessitent la mobilisation de capitaux plus réduits que celles de production. Victor Huriot, exposant un projet type de boulangerie coopérative, estime que pour lancer une telle entreprise sur six mois, en comptant loyer (5fr./jour), coût de la main d'œuvre (avec le salaire du préposé à la vente et celui de l'ouvrier boulanger, respectivement 5 et 13fr/jour), coût de l'équipement, d'une voiture pour les livraisons, de la farine et du bois, pas plus de 4 ou 5 000 francs ne sont nécessaires. Cf. *Le Courrier Français*, 3 février 1867.

¹³¹ GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, Paris, 1924, p. 491.

La société est ouverte à tous les acheteurs et à toute personne souhaitant en souscrire la commandite, dont le montant minimal est de 60 francs. On souhaite combattre l'isolement dans lequel beaucoup des projets coopératifs de la période autoritaire du Second Empire s'étaient retrouvés : on insiste ainsi qu'il n'est pas nécessaire d'appartenir à la localité ou même d'être parisien pour souscrire à la société. Ernest Poindron affirme donc «*L'Association peut s'accommoder à toutes les situations, satisfaire à toutes les exigences*». Dans de nombreuses coopératives, ce souhait prend aussi souvent la forme de livraisons des produits à domicile et l'achat de voitures. En avril 1865, la société revendique 470 commanditaires, dont 449 parisiens. Ernest Poindron, dans une lettre publiée dans *l'Association*, souligne la présence de 16 femmes parmi ces commanditaires¹³².

Parallèlement, la société cherche à s'associer à d'autres coopératives déjà existantes. Elle est en rapport par exemple avec la *société des consommateurs associés du Havre*, de moyenne importance (elle compte, en janvier 1865, 84 souscripteurs). Elle avait bénéficié d'une avance de 2 500 francs de la part du *Crédit au Travail* en 1864¹³³. En mai 1865, Poindron aide également à la création à Montereau d'une société de consommation, d'une taille semble-t-il assez importante, dans le Sud-Est de Paris¹³⁴. Ultérieurement, la société va employer un voyageur de commerce pour vendre dans le midi de la France des produits de coopératives de production parisiennes – celles des doreurs sur bois et des lithographes entre autres¹³⁵. La société connaît des succès initiaux notables, en atteignant très vite un chiffre d'affaire mensuel de 10.000 francs, et se dote en mars 1865 d'un entrepôt pour liquides, mais va connaître ensuite de très nombreux déboires qui entraveront sa progression et porteront un coup notable à la réputation de l'entreprise.

La société Poindron n'est pas la seule société de consommation fondée à Paris à cette période. Elle inspire, tout comme le *Crédit au Travail*, des projets similaires. En mars 1865, tente de se créer une « *société d'alimentation et de consommation* » reprenant le modèle de la société d'approvisionnement général Poindron, dans le quartier du château d'eau (10^{ème}

¹³² *L'Association*, avril 1865.

¹³³ *Ibid.*, mars 1865.

¹³⁴ *Ibid.*, juin 1865. La société de Montereau compte à son départ 400 souscripteurs.

¹³⁵ BLANC, Paul, DAVAUD, Abel, *Annuaire de l'Association pour 1867*, p.25.

arrondissement)¹³⁶. En 1866, est fondée dans le 3^{ème} arrondissement (34, rue du Grenier-Saint-Lazare) *La Vie Aisée*. Il s'agit probablement d'un restaurant coopératif ; le *Courrier Français* du 14 octobre 1866 indique ainsi qu'elle offre des plats à consommer sur place ou à emporter.

Dans certains cas, des sociétés de consommation sont fondées au sein de coopératives de production préexistantes. C'est le cas de *l'Association de production des mégissiers Lehmann & Cie*, qui établit pour ses sociétaires et ses nombreux auxiliaires (elle compte en juillet 1866 une trentaine d'associés pour 112 auxiliaires) une coopérative de consommation pour les vins et les liqueurs¹³⁷. D'autres sont dédiées uniquement à un corps de profession, telles que la société de la Villette, « *société spéciale aux employés de la compagnie du chemin de fer de l'Est* », dans le 19^{ème} arrondissement, fondée vers décembre 1865¹³⁸. Enfin, dans certains cas, les sociétés de consommation sont constituées comme magasins de vente en commun pour artisans ou ouvriers de métier ; la *société pour la vente de l'ameublement*, fondée par une cinquantaine d'ébénistes du faubourg Saint-Antoine (11^{ème} arrondissement), doit leur permettre d'arrêter la *trôle* (le commerce de porte en porte) et de se passer de portefaix. Ce modèle, tout comme les boulangeries ou boucheries coopératives, occupe un point d'équilibre entre la société de consommation et celle de production.

En dehors des activités du *Crédit au Travail*, la *Caisse d'Escompte des Associations Populaires* n'est pas inactive non plus. Elle est liée à l'existence de deux établissements très proches l'un de l'autre : le comptoir de consommation E.-P. Louvot, G. Lévy & Cie, également connu sous les noms « *Société coopérative et crédit permanent pour les employés des grandes administrations* » mais également « *Société des fabricants réunis* ».

La seconde est la « *Société de consommation Nouvelle* », fondée au 34 rue de Montmorency (3^{ème} arrondissement) originellement en juillet 1865 par une vingtaine d'associés avec la raison sociale Ch. Cavenel & Cie. La raison sociale devient ensuite Dambrun & Cie, semble-t-il avec la démission de son gérant en août 1865, car il manquait d'expérience dans le domaine de

¹³⁶ GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, Paris, 1924, p. 500. Le projet semble cependant ne pas aboutir.

¹³⁷ « L'Association de production », *Annuaire de l'Association pour 1867*, Librairie des Sciences Sociales, Paris, 1867, pp. 184-203.

¹³⁸ *La Mutualité*, n°2, décembre 1865.

l'épicerie¹³⁹. La gestion de la société est assurée par un gérant ainsi qu'un « *conseil de famille* », qui élit un délégué¹⁴⁰. La vente de vins et de comestibles est sa principale activité avec l'épicerie. La société Dambrun avait commencé ses opérations en faisant un emprunt de 10 000 francs, nécessitant, pour le rembourser, 200 souscriptions de 50 francs avec des versements mensuels de 5 francs (ainsi qu'un apport initial de 10 francs, ce qui est une somme importante). Avec la démission du premier gérant, l'emprunt n'avait été remboursé que de 6 000 francs. Il est finalement régularisé et complété le 19 septembre, avec des versements mensuels de 300 francs. Bien qu'elle ouvre un dépôt de pain fin 1865, sous la gérance d'un certain V.Vérot, la société connaît des difficultés. Ses frais d'opération se rapprochent de 200 à 250 francs par jours, frais que ses bénéfices ne parviennent pas à couvrir. La société Dambrun découvre également qu'une société commerciale avec laquelle elle traitait et à laquelle elle avait consenti à un crédit de 2 500 francs pour des fournitures de denrées, avait ouvert à ses propres clients un crédit d'une taille similaire. C'est face à ces difficultés financières que la société Dambrun & Cie croise le chemin du comptoir de consommation¹⁴¹.

Le comptoir de consommation et crédit permanent E.-P. Louvot, G. Lévy & Cie est fondé également en 1865. C'est une société en commandite, mais contrairement à ce que son nom peut sembler indiquer il ne s'agit pas d'une association de consommation à proprement parler, elle ne détient pas de marchandises.

En dehors du soutien de la *Caisse d'Escompte des Associations Populaires*, Léon Walras avait directement soutenu le projet en l'aidant de ses « *lumières comme économiste* »¹⁴². La société s'adresse avant tout aux employés, mais ses préoccupations touchent également la classe ouvrière. L'objet de la société part de la constatation que les salariés peinent à faire des économies et sont souvent forcés d'avoir recours au crédit pour faire certains achats. Cet endettement des classes salariales est de fait un problème endémique. Il est possible de négocier un crédit auprès d'usuriers ou d'obtenir crédit directement de la part du négociant. Dans les deux cas cependant le coût se révèle très élevé pour le travailleur ; les produits cédés à crédit

¹³⁹ Également orthographié par erreur « Dembrun & Cie » par Jean Gaumont, et « Daubrun & Cie » par *l'Annuaire de l'Association*.

¹⁴⁰ *La Mutualité*, n°2, décembre 1865.

¹⁴¹ *La Mutualité*, n°3, janvier 1866 et n°6, avril 1866.

¹⁴² BHVP, 8-BRO-004085, *Comptoir de consommation. E.-P. Louvot, G. Lévy et Cie. Société coopérative et crédit permanent pour les employés des grandes administrations. Société des fabricants réunis*, juin 1866, p. 8

sont par ailleurs délivrés à un coût plus élevé qu'au comptant. Les ardoises, qui s'allongent et se multiplient, doivent être payées par des versements toutes les quinzaines. Dans un même temps, le crédit n'est guère plus apprécié par les commerçants du fait du grand nombre de mauvais payeurs. Le comptoir de consommation propose en conséquence de se porter comme intermédiaire entre le client et le marchand, en devenant garant du paiement des dettes des associés et en les concentrant en une seule institution.

Les crédits à la clientèle dans le mouvement coopératif sont sujets à débat. Un certain nombre de sociétés refusent ainsi catégoriquement d'accorder des crédits, et estiment qu'il est nécessaire de supprimer cette pratique. Le vente au comptant est ainsi l'un des principes des équitables pionniers de Rochdale. Cependant, il en résulte que les ouvriers vont parfois préférer aller se fournir auprès d'établissements ordinaires acceptant les crédits, plutôt qu'auprès de coopératives de consommation refusant cette pratique¹⁴³.

Le modèle de l'entreprise *Louvot & Cie* s'approche de ce qui est souvent qualifié de « *système des jetons* ». Élisée Reclus dresse un portrait détaillé de ce type de sociétés, inspirées du coopérativisme de Schulze-Delitzsch : « *Mais donnons encore quelques détails sur le mécanisme des associations d'approvisionnement. Leur installation la moins coûteuse est celle qui se fait d'après le système des jetons qui jouit d'une certaine faveur en Allemagne. On passe des traités avec divers fournisseurs, tant épiciers que bouchers, boulangers, drapiers et tailleurs, auxquels on promet, moyennant remise, une clientèle nombreuse et payant comptant. Le marché accepté, le détaillant délivre à l'acheteur pour chacun de ses achats un jeton valant reçu. Ces marques sont remises à l'association qui à la fin de l'exercice les rapporte au fournisseur et se fait rembourser l'escompte convenue* »¹⁴⁴. Ce modèle est apprécié du fait qu'il ne nécessite pas de magasins, pas de personnel, et est donc peu coûteux.

Louvot, le fondateur et gérant de la société, espérait également en faire une « *banque d'échange et de crédit pour les sociétés de production et de consommation* », « *grâce à une clientèle productrice dans un autre d'ordre d'idées, mais essentiellement consommatrice à l'égard du*

¹⁴³ *Le Progrès*, 20 janvier 1868.

¹⁴⁴ RECLUS, Élisée, « Ce qu'est la coopération », *La Coopération*, 15 octobre 1866, reproduit dans ROUGERIE, Jacques, *Eugène Varlin, Aux origines du mouvement ouvrier*, Éditions du détour, 2019, p.170.

comptoir ». Il semblerait cependant que cette activité n'avait pas eu de succès, et que le chiffre d'affaire s'est révélé nul les 10 premiers mois d'activité¹⁴⁵.

Le comptoir s'est associé à une liste de commerçants ; d'abord des magasins d'habits, puis les « articles de nouveauté », les meubles, la bijouterie, la librairie... Ces choix d'association dénotent de la clientèle plus aisée du comptoir de consommation. Le comptoir est également lié à la société coopérative immobilière, elle aussi liée à la *Caisse d'Escompte*, et gérée par Jules Simon, Léon Walras, Petit et d'autres coopérateurs libéraux.

Les dettes des clients appartenant au comptoir de consommation sont directement inscrites au compte de ce dernier. En échange, les associés s'engagent à payer régulièrement leur dette au comptoir, avec des versements mensuels minimum de 20 francs, et proportionnels au montant du crédit qui leur a été accordé (10%). Le montant maximal de crédit possible dépend du montant épargné dans le comptoir : ce montant peut atteindre 1 000 francs, donnant accès à un crédit total de plus de 4 000 francs. Les sociétaires font des bénéfices sur les montants qu'ils ont en dépôt dans le comptoir. L'entreprise connaît de bons résultats, en facilitant le paiement des dettes des associés - tous les créanciers ont été fusionnés en un seul ; le paiement mensuel est proportionné à l'importance du crédit et le crédit est « permanent », avec des intérêts uniformes – et en s'associant avec des « *maisons de commerce sérieuses* » avec lesquelles le comptoir peut négocier les prix¹⁴⁶. La souscription minimale est de 50 francs, comme les autres sociétés en commandite. Notons cependant que la question de la gestion coopérative du comptoir n'est guère mentionnée dans les statuts ou dans les textes rapportant son fonctionnement.

En 1866 le comptoir de Louvot et la société Dambrun se rapprochent. Louvot est nommé gérant de la société de consommation le 14 mars. À partir de cet instant, la situation se rétablit pour cette dernière. Elle organise un service d'épicerie à domicile, et étend son activité à un plus grand nombre de produits – elle semble de fait se réorienter vers une clientèle plus aisée, en

¹⁴⁵ *Les révolutions du XIX^{ème} siècle : 1852-1872, 3. Les sociétés ouvrières et les compte-rendu de la commission ouvrière à l'Exposition Universelle de 1867*, EDHIS, Paris, 1988 – Lettre de Louvot dans l'annexe de la 7^{ème} assemblée générale de la commission ouvrière à l'Exposition Universelle, 11 octobre 1867.

¹⁴⁶ BHVP, 8-BRO-004085, *Comptoir de consommation. E.-P. Louvot, G. Lévy et Cie. Société coopérative et crédit permanent pour les employés des grandes administrations. Société des fabricants réunis*, juin 1866, p. 11.

vendant des vins fins, des articles de ménage et des ustensiles de cuisine, de la faïence et de la poterie. La société Dambrun semble avoir été déménagée à proximité du comptoir de consommation par ailleurs, puisqu'en 1867 son adresse est indiquée comme étant le 5, passage Feuillet, dans le Faubourg Saint-Martin (10^{ème} arrondissement)¹⁴⁷. Le comptoir Louvot va également étendre ses activités vers les assurances sur la vie et contre les incendies, et crée en 1867 un « *service médical* »¹⁴⁸.

Ces sociétés Dambrun et Louvot participent donc pleinement au projet de la coopération libérale ou paternaliste, qui elle aussi profite du renouveau de la coopération. À Roubaix par exemple, l'industriel Auguste Lepoutre et plusieurs autres patrons du textile, inspirés par les succès des coopératives anglaises, financent la création le 22 octobre 1865 d'une société coopérative de consommation, gérée par le militant socialiste Charles Lécuse, et ayant pour objet de combattre l'augmentation du prix du pain et les falsifications alimentaires¹⁴⁹. La société compte une centaine d'adhésions d'artisans, d'employés et d'ouvriers, et va se révéler assez prospère.

Certaines sociétés commerciales se fondent en dehors de soutiens extérieurs ; c'est le cas par exemple de *l'Union des Comptoirs*, fondée durant l'année 1866 et gérée par Jules Pioche, ainsi que divers anciens révolutionnaires de 1848 et des fouriéristes : Pierre Joigneaux ou Auguste Luchet par exemple. Du fait de cette influence, la société reprend beaucoup des idées de l'association intégrale. *L'Union des Comptoirs* édite son propre journal bimensuel.

Le renouveau n'est pas exclusif au cadre parisien. Le mouvement se développe très largement à Lyon. Dans la période 1864-1865, neuf nouvelles sociétés de consommation y sont fondées, en majorité encore dans le quartier de la Croix-Rousse. Elles existent sous une grande variété

¹⁴⁷ *Les révolutions du XIX^{ème} siècle : 1852-1872*, 3. *Les sociétés ouvrières et les compte-rendu de la commission ouvrière à l'Exposition Universelle de 1867*, EDHIS, Paris, 1988 – Annexes des 7^{ème} et 8^{ème} assemblées générales de la commission ouvrière à l'Exposition Universelle, octobre 1867.

¹⁴⁸ BHVP, 8-BRO-004085, *Comptoir de consommation. E.-P. Louvot, G. Lévy et Cie. Société coopérative et crédit permanent pour les employés des grandes administrations. Société des fabricants réunis*, juin 1866, p. 10.

¹⁴⁹ FURLOUGH, Ellen, *Consumer Cooperation in France : The Politics of Consumption 1834-1930*, Cornell University Press, 1991, p.39., et Notice Charles-Désiré Lécuse du Maitron, consultée le 20 avril 2021 : <https://maitron.fr/spip.php?article33596>

de formes ; la commandite simple est la plus répandue, mais certaines sociétés s'organisent aussi en commandite par action, en société à responsabilité limitée, ou en société anonyme¹⁵⁰.

En dehors de ces sociétés commerciales, il est possible de voir l'essor de celles fondées sur le modèle civil. La forme civile se distingue de la forme commerciale en un certain nombre de points. Le principal élément est que les sociétés civiles ne dépendent pas du code du commerce mais de la loi civile, et ne sont donc pas soumises aux mêmes taxes et aux mêmes lois. Ainsi, l'acte constitutif d'une société civile doit être adressé au greffe du tribunal civil de l'arrondissement et non au tribunal de commerce.

La société civile est la forme la plus ouverte, « *n'exigeant point de publication, ne rendant chaque associé responsable que pour sa part et admettant le genre d'administration qu'il peut convenir aux associés de choisir* »¹⁵¹. Elles ne sont pas astreintes aux mêmes contraintes que les sociétés commerciales. Elles n'ont, par exemple, pas besoin de se soumettre à la publicité lors de leur création¹⁵².

Les sociétés civiles ont cependant des buts restreints. Elles ne sont pas adaptées aux sociétés industrielles - de production -, mais uniquement aux sociétés de consommation, d'épargne et de crédit mutuel. Elles n'ont pas le droit de réaliser des actes de commerce, c'est à dire qu'elles ne peuvent pas acheter et revendre des produits en vue de faire un profit ; « *elle ne peut légalement que partager entre ses membres seulement les marchandises dont elle est devenue propriétaire* »¹⁵³. Elles ne peuvent pas partager leur capital en action. Ces limites n'empêchent pas pour autant les sociétés civiles d'atteindre des tailles importantes avec plusieurs centaines d'adhérents.

¹⁵⁰ GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, Paris, 1924, p. 576-577.

¹⁵¹ JAY, Émile, « La question légale de la coopération et la lettre des gérants d'association », *L'Association*, avril 1865.

¹⁵² VAVASSEUR, Auguste, JAY, Émile, *Projet de loi sur les sociétés civiles et commerciales*, Paris, 1865, p. 34.

¹⁵³ *La Mutualité*, n°1, novembre 1865.

Elles existent dans un état assez indéfini¹⁵⁴. Vues avec méfiance par le gouvernement, il existe des entraves aux activités des sociétés civiles et des lacunes au cadre juridique dans lequel elles évoluent. Pourtant dans un même temps, elles semblent bénéficier d'une apparente immunité¹⁵⁵.

En 1865, des sociétés civiles de consommation sont créées à Paris. La première d'entre elles est *l'Association d'Approvisionnement de Belleville-Paris*. Elle est destinée à l'épicerie et à la vente de vin, et fondée le 1^{er} novembre 1865 par une soixantaine de personnes, en majorité des ouvriers ; son siège social se trouve au 5 boulevard de Belleville, dans le 20^{ème} arrondissement¹⁵⁶. Parmi les membres fondateurs se trouvent le fouriériste et membre de l'Internationale Antoine Limousin, ainsi que Jean-Baptiste Cartigny, ancien membre de sociétés secrètes sous la monarchie de juillet et insurgé de juin 1848. Elle souffre cependant quelques temps après cette fondation (en mars 1866) d'une scission d'une partie de ses membres, dont Jean-Baptiste Cartigny. Elle doit se reconstituer après cela et prend le nom de *La Fourmilière*. Elle crée une succursale à Montrouge, dans le 14^{ème} arrondissement, au 88 rue de la Tombe-Issoire, et commence ses activités en été 1866 par avec la vente de vin à emporter¹⁵⁷. La société reste de taille modeste.

Le 17 décembre 1865, une deuxième société civile de consommation parisienne tient son assemblée constituante : *La société civile de consommation de la Chapelle-Batignolles, ou société du XVIIIème arrondissement*¹⁵⁸. Le projet cependant remonte à la fin de l'année 1864, lorsqu'une réunion dans le quartier de la Chapelle produit des statuts provisoires pour une société civile de consommation ayant pour but de fournir des marchandises « *au prix direct de revient* ». Des statuts provisoires sont écrits. L'apport initial est fixé à 20 francs, et il est projeté de répartir les bénéfices à 60% pour les consommateurs et 40% pour la constitution d'un fond de réserve. Malgré le souhait de fournir les produits à prix de revient, les statuts considèrent comme nécessaire le prélèvement d'une plus-value de 1%. La société affirme qu'elle ne

¹⁵⁴ Voir, par exemple : SOUBIRAN-PAILLET, Francine, « Dépénalisation, association professionnelle et personne morale au XIXème en droit français », *Revue Interdisciplinaire d'Études Juridiques*, Volume 35, 1995, pp. 96-116.

¹⁵⁵ VAVASSEUR, Auguste, JAY, Émile, *Projet de loi sur les sociétés civiles et commerciales*, Paris, 1865, p. 16.

¹⁵⁶ GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, Paris, 1924, p. 500.

¹⁵⁷ *L'Association*, 29 juillet 1866.

¹⁵⁸ *L'Association*, 7 janvier 1866.

commencera ses opérations qu'après avoir atteint 500 adhérents, cependant il semblerait qu'elle ait renoncé à cet objectif. Les statuts sont publiés dans *l'Opinion Nationale*¹⁵⁹. L'économiste François Ducuing, qui y milite en faveur de l'organisation coopérative, prend la défense de la société de la Chapelle.

Une fois constituée, la société de la Chapelle ouvre son magasin au 4, rue Doudeauville, et commence ses opérations en janvier 1866 à la suite d'une seconde assemblée générale vérifiant les apports sociaux des sociétaires et permettant de voter sur un règlement¹⁶⁰. Bien que surtout composée de cheminots (elle se situe d'ailleurs à proximité de la Gare du Nord), elle est ouverte à toute personne souhaitant adhérer¹⁶¹. Les bénéfices sont répartis entre les sociétaires et le personnel, et les affaires de la société sont administrées par un comité de neuf membres.

La société s'occupe elle aussi d'épicerie. Ses inventaires révèlent qu'elle vend pâtes alimentaires, riz, huile, café, sucre, chocolat, chicoré, condiments, bougies et chandelles, et une part importante de son activité est dédiée à la vente de vin¹⁶². En juillet, la société compte 100 adhérents. Une assemblée générale réunie au siège de la société le 12 août, pendant laquelle une majorité (60) des membres sont présents, fait état de bons résultats : on affirme que les sociétaires ont obtenus 12% de bénéfices. Le vice-président de la société, Poncerot¹⁶³, se félicite de l'indépendance de la société permise grâce à la forme civile, bien qu'il en résulte un certain isolement des sociétaires¹⁶⁴.

Les 27 sociétaires ayant fait scission avec la société de Belleville-Paris se regroupent le 24 mars 1866 et fondent une troisième société civile, *l'Économie Ouvrière*. Elle débute ses activités le 5 mai et fait enregistrer son contrat de société le 14 mai¹⁶⁵. Son siège est au 20, rue Delaître,

¹⁵⁹ *L'Opinion Nationale*, 30 décembre 1864.

¹⁶⁰ *La Mutualité*, n°3, janvier 1866.

¹⁶¹ Jean Gaumont indique la prédominance des cheminots dans la société. Cependant les 19 signataires de l'appel à la formation de la société dans *l'Opinion Nationale* appartiennent à une grande variété de professions : trois employés, trois dessinateurs, cinq ajusteurs, deux menuisiers, deux charrons, un graveur, un professeur de piano, un mécanicien et un ciseleur.

¹⁶² *La Mutualité*, n°10, août 1866.

¹⁶³ Un certain « Penserot » est signataire de l'appel à la formation de la société en décembre 1864, il s'agit peut-être de Poncerot.

¹⁶⁴ *Le Courrier Français*, 5 août et 12 août 1866. Dans son discours, Poncerot fait également une critique des sociétés commerciales.

¹⁶⁵ GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, Paris, 1924, p. 500.

dans le 20^{ème} arrondissement – à quelques pas seulement du siège social de *la Fourmilière*. Jean-Baptiste Cartigny en est le président. Un vice-président (Olagnier), un trésorier (Hennart) et un vice-trésorier (Blachon), un secrétaire (Naulin) et un vice-secrétaire (Juquin) sont également nommés. Une commission de contrôle de 10 membres est désignée, ainsi que quatre « *conseillers* », agissant probablement comme conseil de gérance, et constituent avec les présidents, trésoriers et secrétaires l'administration de la société. Les adhérents sont des ouvriers de Belleville et de Ménilmontant – il est également possible de souligner la présence parmi les membres fondateurs d'Alexis Trinquet, cordonnier blanquiste, d'Ainé Parent¹⁶⁶ et de Ferdinand Lejeune, membre de *l'Association des ouvriers lunettiers*. Tous trois deviennent membres de la commission de contrôle de *l'Économie Ouvrière*¹⁶⁷.

La préoccupation démocratique y est grande. Les assemblées générales ne sont valides qu'à la seule condition que plus de la moitié des membres soient présents ; on y vote la répartition des bénéfices, on nomme et révoque les délégués de la société. D'après le journal *la Science Sociale*, les femmes sont très présentes dans les assemblées de la société¹⁶⁸.

L'Économie Ouvrière propose de fournir ses sociétaires en marchandises à prix de revient, mais reconnaît dans ses statuts qu'il est nécessaire de vendre les produits légèrement au-dessus de ce prix. Les bénéfices doivent être répartis proportionnellement au montant de la consommation, et proportionnellement au montant de la souscription versée, qui s'élève à 40 francs, payés par escomptes hebdomadaires de 25 centimes. Le reste des bénéfices sert à constituer un fond de réserve placé au *Crédit au Travail* et à la *Caisse d'Escompte des Associations Populaires*. Les consommations sont inscrites sur un livret. Ici aussi, l'achat se fait au comptant.

La société est prospère, les frais d'opération sont minimes¹⁶⁹ tandis que les bénéfices sont croissants. Après trois mois d'activité, la société loue un local. En juin 1866, la société compte

¹⁶⁶ Il s'agit peut-être d'Ainé Parent, ouvrier passementier, membre de la commission ouvrière de 1867 et internationaliste : Notice Ainé Parent du Maitron, consultée le 21 avril 2021 : <https://maitron.fr/spip.php?article67519>

¹⁶⁷ *Les révolutions du XIXème siècle : 1852-1872, 3. Les sociétés ouvrières et les compte-rendu de la commission ouvrière à l'Exposition Universelle de 1867*, EDHIS, Paris, 1988 – Annexes de la 7^{ème} assemblée générale de la commission ouvrière à l'Exposition Universelle, 22 septembre 1867.

¹⁶⁸ *La Science Sociale*, n°14, 1^{er} octobre 1867.

¹⁶⁹ Le journal *La Science Sociale* salue ainsi la pratique de la « modicité des frais généraux » de la société, grâce à ses « magasins légèrement bâtis au fond d'une cours », et de la proximité établie entre

déjà 199 membres, et le 28 septembre de la même année ce chiffre atteint les 280 sociétaires¹⁷⁰. Fin 1866, Abel Davaud note que *l'Économie Ouvrière* est parvenue à élever les bénéfices à plus de 16%, et qu'il s'agissait de la première fois que de tels résultats avaient été atteints, grâce aux bonnes mesures, aux dépenses modérées et à la « *loyauté du conseil d'administration* »¹⁷¹. Notons cependant que les bénéfices réels, de l'aveu de A. Tourneur, se rapprochaient plutôt de 10,5%, du fait que les sociétaires avaient dû faire des avances lors des débuts de l'entreprise¹⁷².

L'Économie Ouvrière, la société du XVIIIème arrondissement et la Fourmilière sont les trois premières sociétés civiles de consommation à Paris pendant le « second mouvement » de la coopération. Toutes sont marquées par une certaine préoccupation ouvriériste. Notons également que parmi ces premières sociétés civiles de consommation parisienne il est peut-être possible également de compter la société des chemins de fer de l'Est, dont le fonctionnement semble indiquer qu'elle emploie la forme civile : les cotisations n'apportent aucun intérêt, les denrées sont redistribuées entre les sociétaires uniquement, et 60% des bénéfices reviennent aux sociétaires au prorata de leur consommation, et 40% pour la constitution d'un fond de réserve. En 1867, les employés des chemins de fer de Lyon vont organiser à leur tour entre eux une société civile de consommation.

∴

Plus tard pendant l'année 1866, vers le mois d'octobre, le journal *La Mutualité* crée un *comité d'initiative des sociétés civiles de consommation* – à l'image de plusieurs autres comités créés à cette période, à la suite du comité des seize, et à l'exemple du *Comité d'initiative et consultatif des sociétés coopératives*, lui aussi proche du journal *La Mutualité*¹⁷³. Le comité affirme lui-même souhaiter encourager les sociétés civiles de consommation du fait des succès rencontrés

le producteur et le consommateur. La société achète par exemple son vin directement auprès des vigneron. Cf. *La Science Sociale*, n°23, 16 février 1868.

¹⁷⁰ *La Mutualité*, n°12, octobre 1866.

¹⁷¹ Article du journal *La Coopération* reproduit dans *Le Courrier Français*, 4 novembre 1866.

¹⁷² *Les révolutions du XIXème siècle : 1852-1872, 3. Les sociétés ouvrières et les compte-rendu de la commission ouvrière à l'Exposition Universelle de 1867*, EDHIS, Paris, 1988 – Compte-rendu de la 7^{ème} assemblée générale de la commission ouvrière à l'Exposition Universelle, 22 septembre 1867.

¹⁷³ Fondé dans la première moitié de l'année 1866. Cf *Le Courrier Français*, 17 juin 1866

par ces dernières à Paris. Si parmi eux se trouvent des socialistes et des coopérateurs de longue date, comme Jules Vinçard, la majorité sont de jeunes militants qui introduisent des idées nouvelles dans le mouvement coopératif ; on y voit la présence d'un certain nombre d'internationalistes, certains membres de la commission administrative du bureau de Paris de l'Association Internationale des Travailleurs : Bastien (très probablement le corsetier Jean-Pierre Bastien, coopérateur internationaliste parisien), le tailleur de pierre Henri Myard, le menuisier Félix Ferdinand, les relieurs Eugène Varlin et Adolphe Clémence, le graveur sur métaux Antoine Bourdon et l'ouvrier teinturier Benoît Malon¹⁷⁴.

Avec une section parisienne créée début 1865, l'internationale se développe en France. Alors très largement influencée par le mutuellisme proudhonien et dans une moindre mesure par le fouriérisme, beaucoup des membres de l'internationale vont s'investir dans le mouvement coopératif, et, à partir de 1866, ces militants vont pouvoir établir à leur tour des sociétés coopératives.

¹⁷⁴ *La Mutualité*, n°13, novembre 1866.

Chapitre 3

Les débuts de l'Association Internationale des Travailleurs à Paris

En 1864 naît à Londres une nouvelle organisation, qui va en France apporter sa pierre à l'édifice du second mouvement de la coopération : l'Association Internationale des Travailleurs, souvent aussi nommée simplement l'« Internationale ».

Les origines de l'Internationale peuvent être considérées comme remontant aux commissions ouvrières de 1862, lorsque les délégués parisiens prennent contact avec les trade-unions britanniques. Forts de ces contacts, une nouvelle rencontre est effectuée à l'occasion du meeting londonien du 22 juillet 1863 en faveur de la Pologne, à la suite de la répression de l'insurrection de Janvier. Les parisiens présents sont Henri Tolain, Blaise Perrachon, Aubert, André Murat, Antoine Cohadon (qui cependant ne rejoint pas l'Internationale) et Bibal. À la suite de cet événement, Tolain fait parvenir aux anglais la proposition de la réunion d'un congrès international par l'intermédiaire d'un français à Londres, Le Lubez, ainsi que du républicain Henri Lefort, qui se rend à Londres à l'occasion de la réception faite par les ouvriers anglais à Garibaldi¹⁷⁵.

Le 28 septembre 1864 a lieu le meeting du Saint Martin's Hall, qui fonde l'Association Internationale. Les parisiens Tolain, Perrachon et Limousin sont présents. Leur voyage avait été financé par une petite société qu'ils avaient créée et qui se réunissait dans des ateliers dans

¹⁷⁵ DROZ, Jacques, *Histoire générale du socialisme : Des origines à 1875*, Presses Universitaires de France, Paris, 1972, p. 605.

le Faubourg du Temple¹⁷⁶. Lefort et Le Lubez sont également présents. La proposition française de créer des sections dans tous les pays d'Europe est approuvée ; un comité provisoire est mis sur pied, dans lequel sont présents neuf français. Le manifeste inaugural de l'AIT rédigé par Karl Marx à la suite du meeting laisse une place notable à l'appréciation du mouvement coopératif. L'action coopérative est présentée comme la démonstration de l'existence d'une alternative au salariat, et Owen salué comme un précurseur. Cependant, il y a déjà dans le manifeste une critique à l'encontre de la coopération « *telle qu'elle est actuellement pratiquée* », critique qui reviendra régulièrement : celle de l'isolement des actions coopératives. « *Le travail coopératif limité étroitement aux efforts accidentels et particuliers des ouvriers, ne pourra jamais arrêter le développement, en proportion géométrique, du monopole, ni affranchir les masses, ni même alléger un tant soit peu le fardeau de leurs misères* ». La solution doit être un développement général de la coopération : « *La coopération doit atteindre un développement national* »¹⁷⁷. L'action coopérative va, de fait, faire partie des principales activités des internationalistes français.

Le bureau de Paris

Le bureau parisien de l'Internationale s'installe le 8 janvier 1865 au 44 rue des Gravilliers (d'où le surnom de « gravilliers » donné aux membres de cette section), pas loin du faubourg du Temple ; ses trois secrétaires sont Tolain, Fribourg et Limousin. Parmi les autres premiers membres du bureau, on compte non seulement André Murat et Blaise Perrachon, que nous avons déjà vu participer aux meetings londoniens, mais également le commis architecte Félix Chémalé, le monteur en bronze Zéphirin Camélinat, le tourneur-fontainier Jean-Victor Bellamy, le typographe Louis Debock (ancien insurgé de juin 1848), le graveur sur métaux Antoine Bourdon, le cordonnier Jean Delorme, l'ouvrier bijoutier Pierre Gauthier, le relieur Eugène Varlin, l'ouvrier corroyeur Cultin, le monteur en bronze Guyard, l'ouvrier sellier Georges Laplanche, et le doreur sur métaux Gabriel Mollin (un membre du cercle des

¹⁷⁶ Notice Henri Tolain du Maitron, consultée le 26 avril 2021 : <https://maitron.fr/spip.php?article136028>

¹⁷⁷ *Manifeste inaugural de l'Association Internationale des Travailleurs*, 1864.

prolétaires positivistes). Afin d'éviter tout problème avec la loi, le bureau dépose ses statuts à la préfecture¹⁷⁸.

Le bureau des gravilliers est à quelques pas de *l'Association Générale des Ouvriers en Instrument d'Optique*, société de production fondée le 15 décembre 1864 à la suite de protestation menée par les ouvriers en instruments d'optique contre le temps de travail et installée au 10, rue des Gravilliers. Joseph Fournaise, l'un des meneurs de ces protestations et l'un des fondateurs de la société, est également un des premiers membres du bureau parisien de l'Internationale¹⁷⁹.

Comme le note Fribourg, le bureau se présente avant tout comme une « *société d'étude* », et les gravilliers insistent sur la transparence de leur activité pour montrer qu'ils ne sont pas une société secrète. En dépit de cela, la police impériale surveille de près leurs activités. Fribourg, qui a loué le local des gravilliers, reçoit régulièrement la visite d'agents qui l'interrogent sur l'Internationale¹⁸⁰ ; des notes circulent au sein de la direction générale de la sûreté publique, révélant la surveillance dont font l'objet les gravilliers. Fribourg, Eugène Varlin et Antoine Bourdon sont présentés comme des personnages suspects. La participation de Tolain, Perrachon et Limousin au meeting du Saint-Martin's Hall, que l'on affirme avoir été organisé par Charles Beslay, « *connu par son hostilité au gouvernement de l'Empereur* », est signalée également¹⁸¹.

Dans un même temps, beaucoup de rumeurs circulent à propos de collusions supposées entre les gravilliers et l'Empire. Certains ont des liens avec des bonapartistes ou des membres du gouvernement. Blaise Perrachon est ainsi proche d'Armand Lévy et de son journal, *l'Espérance*, qui défend la politique de l'Empire. Rappelons que les signataires du *Manifeste des Soixante* avaient également été dénoncés comme des « hommes du Palais-Royal » par l'opposition bourgeoise. Tolain est tout particulièrement visé du fait de son rôle de secrétaire-adjoint en 1862 aux délégations ouvrières à l'Exposition Universelle de Londres. Malgré les

¹⁷⁸ LÉONARD, Mathieu, *L'émancipation des travailleurs : Une histoire de la Première Internationale*, Éditions la Fabrique, 2011, p.39.

¹⁷⁹ Sur les protestations des ouvriers lunettiers et en instrument d'optique : *L'Opinion Nationale*, 11 novembre 1864. Sur la fondation de *l'Association Générale des Ouvriers en Instruments d'Optique* : *L'Association*, février 1865.

¹⁸⁰ FRIBOURG, E.-E., *L'Association Internationale des Travailleurs*, Paris, 1871, p.26.

¹⁸¹ Note pour la direction générale de la Sûreté Publique datée du 4 février 1865, IFHS, F/18/546/C. Beslay ne semble cependant pas avoir participé à l'organisation du meeting, au contraire de Henri Lefort.

efforts des gravilliers pour montrer leur indépendance vis-à-vis de l'Empire, les accusations vont participer au déclenchement d'une crise importante au sein du bureau parisien.

Le républicain Henri Lefort est au cœur de cette crise. Il était un proche de Henri Tolain ; il avait introduit ce dernier dans les milieux républicains et avait également aidé à la rédaction du *Manifeste des Soixante*. Du fait de son implication dans l'organisation de l'Internationale, Henri Lefort revendique une place de premier plan dans le bureau de Paris, celle de secrétaire-correspondant, place cependant que les gravilliers ne souhaitent pas céder. On prétexte du statut de bourgeois de Lefort. Fribourg rapporte également que les gravilliers craignaient des retombées d'une association avec un militant républicain étroitement surveillé par l'Empire et connu pour sa participation à des sociétés secrètes¹⁸². Lefort met en avant ses connexions avec les milieux républicains de la capitale, ainsi que sa place dans le comité de rédaction du journal coopératiste *l'Association* : « M. Lefort, dans son entretien avec Fribourg, avait assuré que son adhésion de membre de l'Association en donnant à L'internationale un caractère incontestable de républicanisme radical, amènerait à composition tous les groupes des purs que renferment Paris, et que 10 000 hommes des sociétés coopératives formées sous l'égide du Crédit au Travail devaient s'empresse d'adhérer à l'œuvre à peine née »¹⁸³. La grandiloquence de cette assertion ne manque d'ailleurs pas de susciter l'incrédulité de Fribourg¹⁸⁴.

La crise va s'envenimer lorsque le conseil général va intervenir. Début janvier 1865, le lassallien allemand Moses Hess écrit un article reprenant les accusations de « *plonplonisme* » à l'encontre de Tolain, visant indirectement le conseil central de l'Internationale. L'attaque incite Karl Marx à préparer une réponse virulente à l'égard de Moses Hess, d'autant plus que les socialistes allemands étaient eux aussi suspects de collusion avec le régime prussien¹⁸⁵. Le conseil central considère dans un même temps les accusations comme suffisamment graves pour mener l'enquête. Victor Schily est chargé de rechercher l'origine de ces accusations. Lors de la séance du conseil central du 19 janvier, Schily rapporte que les accusations contre Tolain

¹⁸² FRIBOURG, E.-E., *L'Association Internationale des Travailleurs*, Paris, 1871, p.26.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 24.

¹⁸⁴ Sur les origines et le développement de cette crise du bureau parisien, voir également : IISG, fonds Pierre Vésinier, 93. (*Documents de Le Lubez sur le conflit au sein de la section parisienne de l'A.I.T., entre Henri Tolain et Henri Lefort, et la démission de Le Lubez du Conseil général. 1865. 7 lettres. 1 note.*)

¹⁸⁵ LÉONARD, Mathieu, *L'émancipation des travailleurs : Une histoire de la Première Internationale*, Éditions la Fabrique, 2011, p.47.

proviennent de l'entourage d'Henri Lefort et du comité de rédaction du journal *l'Association*¹⁸⁶. Moses Hess quant à lui affirme tenir ses informations d'Élisée Reclus, membre du *Crédit au Travail* et rédacteur de son journal, avant de rétracter ses accusations. Henri Lefort tente effectivement de rallier Béluze et la banque du *Crédit au Travail* contre les gravilliers¹⁸⁷.

Il a déjà été remarqué par des historiens de l'Internationale que la crise avec Henri Lefort annonçait les frictions ultérieures entre l'indépendance des sections nationales et l'autorité du conseil central de l'Internationale. Cependant, elle annonce également les tensions qui vont apparaître entre les coopérateurs internationalistes et le *Crédit au Travail*.

Quelques semaines plus tard, pensant que la crise au sein de la section parisienne a été résolue, Marx et Wheeler proposent que Henri Lefort soit nommé secrétaire-correspondant entre Paris et Londres. Marx espérait toujours que l'adhésion de Lefort puisse faire du journal *l'Association* une plateforme pour les idées de l'AIT, et permette également aux internationalistes de pénétrer le mouvement coopératif français¹⁸⁸. Constatant que Lefort est toujours en butte contre les gravilliers qui refusent de laisser un militant bourgeois occuper un poste clef dans la section parisienne, il est décidé de nommer Victor Schily et Victor Le Lubez pour la résolution de la crise. Le Lubez est cependant un ami d'Henri Lefort et se montre hostile à Tolain. Quand ce dernier présente sa démission, pour protester contre les tentatives du conseil central d'imposer son candidat, Le Lubez est l'un des seuls à vouloir l'accepter. Marx et le conseil central entendent de fait absolument empêcher la démission du Tolain, qui pourrait sonner le glas de la section parisienne et grandement handicaper la progression de l'Internationale en France¹⁸⁹. Le Lubez reprend contre Tolain les accusations de complicité avec le Second Empire, et tente

¹⁸⁶ *Minutes. Documents of the First International. The General Council of the First International, 1864-1866. The London Conference 1865*, Foreign Languages Publishing House, Moscou, 1964 ; Procès-verbal de la séance du 19 janvier 1865.

¹⁸⁷ IISG, Fonds Pierre Vésinier, 25. (Lettre d'Henri Lefort du 15 février 1865 : « *Mon cher ami, il y a un conflit très grave entre Fribourg et moi. Nous étions dans un guêpier, nous y sommes. Fribourg vous a écrit, ou vous écrira. Vous ne le connaissez pas, défiez-vous de sa relation. Vous me connaissez. Je prépare un arrangement en dehors de lui. Je suis pour cela en ce moment chez M. Béluze & Crédit au Travail – Je me consulte avec mes confrères du journal l'Association.* »).

¹⁸⁸ *Minutes. Documents of the First International. The General Council of the First International, 1864-1866*, séance du 7 février 1865.

¹⁸⁹ *Ibid.*, séance du 21 février 1865.

même de monter le délégué de la section française de Neufchâteau, Lefebvre, contre le bureau de Paris¹⁹⁰.

Le 24 février 1865, les gravilliers se réunissent et s'accordent pour donner un caractère ouvrier à leur section. La résolution est votée par 32 personnes. Cette décision permet d'explicitement rejeter l'accession de bourgeois à des postes dirigeants dans le bureau de Paris.

La crise prend fin avec la séance du 28 février du conseil central. Tolain et Fribourg y sont présents, s'étant rendus en urgence à Londres pour défendre leur position contre Le Lubez¹⁹¹, et obtiennent finalement gain de cause lors de la séance du 7 mars. Marx écrit ainsi, dans une lettre à Engels datée du 13 mars, que « *cette séance du 7 mars, où Le Lubez fut complètement blackboulé, a été pénible et orageuse ; elle a donné l'impression, particulièrement en Angleterre, que les Français ont vraiment besoin d'un Bonaparte !* »¹⁹². C'est finalement Eugène Dupont, un ouvrier luthier qui avait participé aux commissions ouvrières de 1862 et aux réunions préparatoires à la fondation de l'Internationale, qui obtient le poste de secrétaire-correspondant de l'AIT pour la France, sur proposition de Marx. Face à ce désaveu, Henri Lefort fait publier dans *l'Association* une lettre, datée du 25 mars, dans laquelle il indique quitter l'Internationale et où il affirme qu'il entend « *demeurer à l'avenir complètement étranger à ce qui se fait en son nom à Paris* »¹⁹³, tandis que Jean-Pierre Béluze envoie à Fribourg une lettre dans laquelle il affirme ne pas souhaiter influencer le bureau de Paris de l'Internationale¹⁹⁴. Le Lubez démissionne en avril du conseil central de l'Internationale, avant de cependant s'y représenter en tant que délégué d'un groupe londonien, malgré les réticences de certains membres du conseil, dont Marx. Ultérieurement, lui et un journaliste français actif

¹⁹⁰ *Ibid.*, 2 mai 1865.

¹⁹¹ *Minutes. Documents of the First International. The General Council of the First International, 1864-1866. The London Conference 1865*, Foreign Languages Publishing House, Moscou, 1964 ; procès-verbal de la séance du 28 février 1865.

¹⁹² LÉONARD, Mathieu, *L'émancipation des travailleurs : Une histoire de la Première Internationale*, Éditions la Fabrique, 2011, p.48.

¹⁹³ *L'Association*, avril 1865.

¹⁹⁴ *Minutes. Documents of the First International. The General Council of the First International, 1864-1866. The London Conference 1865*, Foreign Languages Publishing House, Moscou, 1964 ; Procès-verbal de la séance du 28 mars 1865.

à Bruxelles, Pierre Vésinier, fondent la section française de Londres de l'Internationale, et relancent leurs attaques contre le bureau de Paris¹⁹⁵.

Les frictions entre les gravilliers et le *Crédit au Travail* et son journal doivent cependant être relativisées. Plusieurs rédacteurs du journal *L'Association* rejoignent l'Internationale, à l'exemple de Gustave Chaudey, même s'il s'y montre peu actif ; et Charles Limousin est lui aussi un rédacteur actif du même journal.

L'exclusion des bourgeois doit aussi être nuancée. Fribourg rapporte ainsi que « *médecins, publicistes et industriels* » apportèrent leur concours à l'Internationale et des bourgeois comme Jules Simon, Henri Martin et Carbon auraient adhéré à l'AIT par le biais des gravilliers¹⁹⁶. De fait, l'exclusion des personnes non-ouvrières semble surtout s'appliquer aux postes impliquant des responsabilités : Charles Beslay, ingénieur, participe aux réunions des gravilliers, mais indique dans ses mémoires avoir participé à barrer la route à l'influence de la bourgeoisie et des hommes politiques dans le comité français de l'Internationale, et avoir refusé lui-même de recevoir le titre de membre du comité fondateur du fait de son statut non-ouvrier¹⁹⁷.

Une fois la crise causée par Henri Lefort terminée, le bureau de Paris commence pleinement ses activités. La section manque d'argent à ses débuts et doit par exemple faire un emprunt pour imprimer 20 000 exemplaires des statuts généraux et 7 000 lettres d'adhésion et les distribuer¹⁹⁸. Beaucoup de républicains adhèrent à l'AIT. Une grande réunion, comptant plus d'une centaine de participants, est organisée secrètement par Fribourg et Tolain. Ils y invitent les militants ouvriers les plus actifs de Paris. Ils ont cependant de nouveau à se défendre des accusations de bonapartisme, notamment contre l'imprimeur sur papiers peints Jean-Pierre Héligon, qui assiste à la réunion¹⁹⁹. Héligon adhère le 8 octobre 1865 à l'Internationale.

¹⁹⁵ Les gravilliers obtiennent finalement l'exclusion de Vésinier et de Le Lubez du conseil central de l'Internationale en dénonçant leurs actions lors du congrès de Genève.

¹⁹⁶ FRIBOURG, E.-E., *L'Association Internationale des Travailleurs*, Paris, 1871, p.30.

¹⁹⁷ BESLAY, Charles, *Mes souvenirs : 1830-1848-1870*, Paris, 1873, p.288. « *Je m'appliquais à moi-même la règle que je conseillais d'appliquer aux autres bourgeois. « Une exception en amène une autre, leur disais-je, et l'Internationale ne sera plus la représentation des états-généraux de la classe laborieuse* ». »

¹⁹⁸ FRIBOURG, E.-E., *L'Association Internationale des Travailleurs*, Paris, 1871, p.22.

¹⁹⁹ *Ibid.*, 31.

Pendant cette période, la principale activité du bureau parisien est d'élargir ses rangs et les gravilliers publient en juillet 1865 un appel s'adressant aux ouvriers de toutes tendances, « *socialistes, communistes, phalanstériens, positivistes et démocrates* ». On voit dans leurs rangs par ailleurs un certain nombre de personnes inspirées par le fouriérisme, à l'exemple d'Antoine Bourdon, Charles Limousin, d'Eugène Varlin²⁰⁰. En septembre 1865, quatre délégués parisiens partent pour la conférence de Londres de l'Internationale : Tolain, Fribourg, Limousin, et Varlin. Ils représentent alors 500 adhérents de l'AIT. Deux décisions importantes sont prises pour les gravilliers. Tout d'abord, le congrès confirme le droit des groupes de choisir en autonomie s'ils acceptent ou non l'adhésion de bourgeois, ainsi que des femmes. Également, le report du premier congrès de l'Internationale, originellement sensé se réunir au printemps 1866, est discuté, ce qui inquiète les gravilliers, qui indiquent que le congrès serait une démonstration des capacités réelles de l'Internationale et que, en l'absence de cela, beaucoup ne souhaitent pas adhérer à l'association²⁰¹. La conférence de Londres prépare une douzaine de questions qui doivent être étudiés par les sections de l'Internationale en vue de leur discussion aux congrès de Genève. Parmi les sujets abordés se trouvent la question du travail coopératif, et celle de la lutte du travail contre le capital.

L'Internationale et le mouvement coopératif

La fin de l'année 1865 puis l'année 1866 voient un investissement plus avancé des internationalistes français et parisiens dans le mouvement coopératif. Notons cependant qu'avant cette date plusieurs des gravilliers étaient déjà actifs dans le mouvement coopératif. Fribourg, par exemple, est l'un des signataires des statuts de la société civile du quartier de la Chapelle, et participe donc à la création de l'une des premières sociétés de consommation de la capitale lors du renouveau de 1863²⁰². Plusieurs des gravilliers ont été membres ou dirigeants

²⁰⁰ CORDILLOT, Michel, « Le fouriérisme dans la section parisienne de la première internationale, 1865-1866 », *Cahiers Charles Fourier*, 1992 / n°3.

²⁰¹ *Minutes. Documents of the First International. The General Council of the First International, 1864-1866. The London Conference 1865*, Foreign Languages Publishing House, Moscou, 1964 ; Procès-verbal de la conférence de Londres des 25-28 septembre 1865.

²⁰² *L'Opinion Nationale*, 30 décembre 1864.

de société de secours mutuels, à l'exemple d'Henri Tolain ou d'Eugène Varlin. Blaise Perrachon était un membre d'une société de crédit mutuel. En cette matière, beaucoup étaient également des adhérents de la société du *Crédit au Travail*, bien qu'aucun ne soit véritablement actif au sein de la banque. De fait, en dépit de l'affaire Henri Lefort, les liens se maintiennent toujours, et en janvier 1866, Jung rapporte à l'écho de Vervier que « *plusieurs centaines de membres de l'Association du Crédit au Travail* » rejoignent l'Internationale²⁰³. Cette affirmation doit cependant être nuancée, dans la mesure où la même lettre indique que plus de 1 000 personnes auraient rejoint les gravilliers en décembre 1865, ce qui est évidemment une exagération ; en août 1866 on ne compte encore que 1 200 internationalistes à Paris.

Fribourg rapporte que les coopérateurs fréquentent le bureau parisien de l'Internationale. Parallèlement, les internationalistes, dès 1865, préconisent l'organisation de coopératives de consommation selon la forme civile²⁰⁴. Ils se rapprochent donc très naturellement du journal *La Mutualité*, fondé en novembre 1865 par Jules Vinçard – ce rapprochement fait également suite à des tentatives infructueuses des internationalistes de publier leur propre journal –, et du *comité d'initiative des sociétés coopératives*, qui devient actif au milieu de l'année 1866²⁰⁵.

Le 7 août 1866, le comité d'initiative organise un banquet où sont présents une centaine de participants, délégués de sociétés coopératives, dont Tolain, Fribourg, et Varlin, qui portent des toasts respectivement à la *liberté du travail*, à l'*enseignement professionnel* et à la *coopération de la femme*. Les internationalistes Adolphe Clémence (un relieur proche d'Eugène Varlin) et Jean Delorme (cordonnier) y prennent également la parole, aux côtés de rédacteurs du journal *La Mutualité*, tels que Edmond Potonié, Charles O'Keenan ou Pierre Vinçard (neveu de Jules Vinçard). Plus tardivement dans l'année est constitué le *comité d'initiative des sociétés civiles de consommation*, dans lequel sont présents un grand nombre d'internationalistes : outre Eugène Varlin, Adolphe Clémence, Benoît Malon et Antoine Bourdon, sont également membres le corsetier Jean-Pierre Bastien, le tailleur de pierre Henri Myard, ainsi qu'un certain Delorne – peut-être s'agit-il de Jean Delorme –, ainsi qu'un F. Félix – probablement Ferdinand

²⁰³ Lettre de Jung à l'écho de Vervier, citée dans CORDILLOT, Michel, « Le fouriérisme dans la section parisienne de la première internationale, 1865-1866 », *Cahiers Charles Fourier*, 1992 / n°3 ; également mentionnée dans *Minutes. Documents of the First International. The General Council of the First International, 1864-1866. The London Conference 1865*, Foreign Languages Publishing House, Moscou, 1964.

²⁰⁴ FRIBOURG, E.-E., *L'Association Internationale des Travailleurs*, Paris, 1871, p.36.

²⁰⁵ *La Mutualité*, n°7, mai 1866.

Félix, menuisier internationaliste actif depuis longtemps dans le mouvement coopératif²⁰⁶. Ces comités vont être responsables de la création d'un nombre notable de sociétés de production, d'épargne et de crédit mutuel, ainsi que deux sociétés civiles de consommation à Paris.

Dans un même temps, les gravilliers continuent à se réunir hebdomadairement pour préparer les questions du congrès de Genève. Ces questions sont reproduites dans un certain nombre de journaux sympathisants de l'internationale et de la coopération. Les parisiens aboutissent à la rédaction d'un mémoire, qualifié par Jacques Rougerie de « *véritable charte du proudhonisme* » dans l'Internationale²⁰⁷. Le mémoire fait démonstration des efforts des gravilliers de définir en profondeur leurs positions mutuellistes, et il s'agit de l'une des références les plus directes aux travaux de Proudhon. Comme le montre en fait Samuel Hayat, le « *proudhonisme* » des internationalistes français est moins le résultat d'une école de pensée ou d'une secte, qu'une articulation de la pensée de Proudhon pour offrir une grille de lecture et un vocabulaire aux réflexions et intuitions des gravilliers, qui se développent dans les années 1865-1866. En un certain sens, les gravilliers ont adopté la pensée de Proudhon plus qu'ils n'ont été influencés par cette dernière ; adoption d'autant plus aisée que les écrits du philosophe bisontin faisaient déjà largement écho à l'expérience des classes populaires²⁰⁸. Cet écho semble avoir assuré une certaine popularité du nom de Proudhon auprès de la classe ouvrière – peu lisaient son œuvre, complexe, hormis la « *partie la plus studieuse et la plus intelligente du prolétariat* » (selon Benoît Malon), mais certains des concepts clefs qu'il énonçait – la réciprocité, le crédit gratuit, le fédéralisme – étaient séduisants²⁰⁹.

Le « *proudhonisme* » n'existe pas véritablement, puisque Proudhon n'a jamais cherché à constituer d'école, et lui-même cherchait justement à se distinguer des socialismes utopiques sur cette question : « *L'Association est si bien, aux yeux de ceux qui la proposent comme expédient révolutionnaire, un dogme, quelque chose d'arrêté (...) que tous ceux qui ont donné*

²⁰⁶ *La Mutualité*, n°13, novembre 1866.

²⁰⁷ CORDILLOT, Michel, « Le fouriérisme dans la section parisienne de la première internationale, 1865-1866 », *Cahiers Charles Fourier*, 1992 / n°3.

²⁰⁸ HAYAT, Samuel, « The construction of proudhonism within the IWMA », *Arise Ye Wretched of the Earth : The First Internationale in a Global Perspective*, pp.313-330.

²⁰⁹ ROUGERIE, Jacques, *Eugène Varlin, Aux origines du mouvement ouvrier*, Éditions du détour, Paris, 2019. Sur la réception populaire des idées de Proudhon sous le Second-Empire jusqu'à la Commune de Paris, voir également : BANCAL, Jean, « Proudhon et la Commune », *Autogestion et Socialisme*, n°15, Anthropos, Paris, mars 1971, pp. 37-81.

dans cette utopie ont abouti, sans exception, à un système. (...) Ainsi l'école Saint-Simonienne, dépassant la donnée de son fondateur, a produit un système ; Fourier, un système, Owen, un système ; Cabet, un système ; Pierre Leroux, un système ; Louis, un système (...) Le socialisme, interprété de la sorte, est devenu une religion »²¹⁰. Ainsi, parmi ceux que l'on considère usuellement comme faisant partie des « gravilliers », peu ont été directement en contact avec Proudhon : notons le monteur en bronze Zéphirin Camélinat, qui rencontre Proudhon en 1864 par le biais de Charles Beslay – ce dernier est lui-même impliqué dans les réunions du bureau parisien ; et soulignons également Louis Debock, qui a déjà rencontré Proudhon en 1848 et a évolué dans les mêmes milieux politiques que lui. Un autre introducteur de la pensée de Proudhon auprès des gravilliers est Pierre Denis, collaborateur au journal *La Rive Gauche* et à *La Mutualité*²¹¹.

Les « proudhoniens » du bureau de Paris ne sont en rien en parfait accord avec la pensée de Proudhon. La question de l'intervention dans le domaine politique en est un exemple. Proudhon avait milité en 1863 pour l'abstention dans les élections législatives, aux côtés de plusieurs de ses anciens collaborateurs : entre autres, Charles Beslay, Gustave Chaudey, Georges Duchênes et Eugène Dupas. Ils étaient en contradiction directe avec les signataires du *Manifeste des Soixante* et du principe des candidatures ouvrières, qui d'ailleurs étaient issues d'une réunion organisée par Gustave Lefrançais, Beslay et Duchêne en faveur de l'idée abstentionniste²¹². La plupart des gravilliers deviendront abstentionnistes cependant lors des élections de 1869. Les questions polonaise ou italienne sont d'autres points de désaccord avec l'antipolitique proudhonienne et le rejet radical du principe des nationalités ; cependant, les gravilliers rejettent la discussion de ces questions en congrès, puisqu'ils considèrent que l'Internationale doit discuter d'économie et non de politique.

²¹⁰ PROUDHON, Pierre-Joseph, *Idée générale de la révolution au XIXème siècle*, Paris, 1851, p. 84. Rappelons également la citation – apocryphe ? – de Proudhon, rapportée par Charles Longuet : « *On me dit qu'il y a, je ne sais où, des gens qui se disent proudhoniens. Ce doit être des imbéciles...* ». Cf. Préface de Charles Longuet à l'édition de 1901 de *La Guerre Civile en France* de Karl Marx (Consultable ici en ligne : http://pandor.u-bourgogne.fr/ead.html?id=FRMSH021_00004&c=FRMSH021_00004_FRMSH021_00004_GEME15-2)

²¹¹ GAUMONT, Jean, « De l'Internationale à la Commune : Eugène Varlin », *La Revue Socialiste*, T.57, n°342, juin 1913, pp. 514-532.

²¹² Notice Georges Duchêne du Maitron, consultée le 27 avril 2021 : <https://maitron.fr/spip.php?article147893>

Le mémoire des délégués parisiens cite deux ouvrages de Proudhon, *l'Idée générale de la Révolution au XIXème siècle* et *De la capacité politique des classes ouvrières*, publié de façon posthume en 1865 par les soins de Gustave Chaudey. Ces deux livres posent des idées très claires en matière de coopération cependant, idées qui vont se retrouver dans l'action coopérative entreprise par les internationalistes français.

L'idée générale de la révolution au XIXème siècle pose entre autres la distinction entre le principe d'association et celui de coopération, auquel le mémoire des gravilliers dédie une section ; « Tandis que l'association englobe les individus qui, cessant d'être des personnes, deviennent des unités, la coopération au contraire, groupe les hommes pour exalter les forces et l'initiative de chacun »²¹³. La question de la réciprocité est également brièvement discutée dans le mémoire, ainsi que l'idée du libre contrat comme base de l'organisation sociale.

De la capacité des classes ouvrières, le second ouvrage cité, était à l'origine une défense de l'abstentionnisme par Proudhon, faisant suite à une lettre qu'il avait rédigée en réponse au *Manifeste des Soixante*²¹⁴. L'ouvrage cependant argumente au-delà de la simple question de l'abstention aux élections législatives. Proudhon y développe l'argumentaire selon lequel le Manifeste des Soixante est à ses yeux la marque de la capacité d'autonomie de la classe ouvrière, et il se félicite de la colère produite dans les rangs de l'opposition par l'indépendance affichée des candidats travailleurs, bien qu'il soit en désaccord avec la participation aux élections. Il adopte pleinement l'idée selon laquelle le rôle historique de la bourgeoisie s'est arrêté, et que c'est au prolétariat d'agir : « Que la bourgeoisie le sache ou l'ignore, son rôle est fini ; elle ne saurait aller loin, et elle ne peut pas renaître »²¹⁵. *De la capacité* est peut-être l'ouvrage dans lequel Proudhon adopte le plus clairement une position qui pourrait être assimilée à celle de la lutte de classe et dans laquelle il adopte une position ouvriériste.

Proudhon considère que la classe ouvrière ne doit non pas participer aux institutions déjà en place, mais créer ses propres organes, séparés de la bourgeoisie : après avoir considéré que la classe ouvrière était séparée et autonome de la bourgeoisie et qu'elle développait sa propre conscience et ses propres idées, il se demande si « La classe ouvrière est en mesure de déduire,

²¹³ *Mémoire des délégués français* au congrès de Genève, 1866.

²¹⁴ Lettre du 8 mars 1864 de Proudhon destinée « Aux Ouvriers », reproduite dans le volume XIII des correspondances de Proudhon.

²¹⁵ PROUDHON, Pierre-Joseph, *De la capacité politique des classes ouvrières*, 1865, p. 70.

pour l'organisation de la société, des conclusions pratiques qui lui soient propres, et au cas où le pouvoir, par déchéance ou la retraite de la bourgeoisie, lui serait dévolu, de créer et de développer un nouvel ordre politique »²¹⁶. Proudhon répond ici par la négative, « *témoin leur vote en commun avec la bourgeoisie, témoin les préjugés politiques de toute sorte auxquels elles obéissent* ».

Proudhon était mort trop tôt pour pouvoir apprécier le développement de l'Internationale, mais il est possible que les gravilliers aient assimilé l'AIT et son action coopérative comme l'une de ces « *solutions pratiques* » propres à la classe ouvrière²¹⁷. Comme le préambule du mémoire des gravilliers l'indique, « *le but de l'Association internationale est nettement défini. Réunir, grouper, pour les rendre plus fructueux, tous les efforts individuels tentés jusqu'ici en vue de l'émancipation du prolétariat par le prolétariat lui-même* ».

Le mémoire est évidemment favorable à l'action coopérative et à la mutualité, distincte de l'association, qui y sont présentées comme la solution nécessaire aux inégalités entre travail et capital, alors même que le capital n'est que du travail accumulé et ne devrait ainsi posséder aucune supériorité sur ce dernier. On considère que la pratique coopérative sera menée à s'imposer à l'ensemble de la société : « *Dans ce sens, il est vrai de dire que la tendance du principe coopératif « mutualité, fédération » est l'universalité* ». Les gravilliers sont également favorables au principe du loyer acquéreur (le rachat de la propriété capitaliste par le capital ouvrier), tandis qu'ils considèrent la grève comme un simple symptôme des antagonismes de la société présente et non une forme de lutte réellement efficace ou utile.

Le mémoire est signé par les délégués parisiens au congrès de Genève : Bourdon, Camélinat, Chémalé, Caltin, Fribourg, Guiard, Malon, Murat, Perrachon, Tolain et Varlin.

²¹⁶ *Ibid.*, p. 58.

²¹⁷ Une mention peut être faite aussi de la façon dont Proudhon entrevoit le rôle des sociétés de crédit mutuel, qui doivent réaliser l'éducation des travailleurs et montrer la différence entre charité et « affaires ». Une phrase tout particulièrement semble faire écho à l'expérience du Crédit au Travail : « *J'ai bien peur que déjà, par une complaisance intempestive, par la crainte mal fondée de manquer à leur programme, quelques-unes ne se soient prêtées à des avances imprudentes, et n'aient consenti des prêts aventurés* » Cf, Proudhon, Pierre-Joseph, *De la capacité politique des classes ouvrières*, 1865, p. 155. Proudhon connaissait sûrement la société du *Crédit au Travail*, puisque plusieurs de ses proches y participent ; et il cite également dans son livre le premier numéro du journal *l'Association*.

Le congrès de Genève de 1866 et les projets coopératifs de l'Internationale

17 français sont présents au congrès de Genève, tenu du 3 au 8 septembre 1866. Le 4 septembre les groupes font leurs compte-rendus. Après la lecture par les délégués parisiens de leur mémoire, les délégués de Lyon (Baudy, Richard, Schettel et Secretan) et de Rouen (Aubry) renoncent à lire leurs propres rapports et soutiennent celui des gravilliers²¹⁸. Les discussions ne débutent que le jour suivant, notamment avec les questions concernant l'admission des non-travailleurs. En dépit des craintes des proudhoniens, qui se méfient des intellectuels et de la bourgeoisie et pensent que ces derniers risquent de prendre le contrôle de l'Internationale, le congrès considère que les « *travailleurs de la pensée* » peuvent être admis également selon les décisions des groupes : « *Sera admis quiconque justifiera de sa qualité de travailleur ; chaque section est libre sur ce point dans ses appréciations.* »²¹⁹.

La question coopérative est abordée une première fois le lendemain, lors des discussions sur les rapports entre capital et travail et sur l'utilité des grèves. Face aux délégués anglais qui proclament le recours aux sociétés de résistance pour organiser les grèves, les délégués français (Tolain, Fribourg, Chémalé et Camélinat), suisses et allemands mettent en avant les sociétés coopératives comme la seule vraie solution au problème social. « *Cependant ils acceptent la grève comme une nécessité transitoire, un fait de guerre légitime dans la situation actuelle, et ils voteront la proposition des Anglais* ». Finalement à l'issue des discussions, une résolution, aux formules très proudhoniennes, est votée : « *Le congrès déclare que, dans l'état actuel de l'industrie, qui est la guerre, on doit se prêter aide mutuel pour la défense des salaires. Mais il est de son devoir de déclarer en même temps qu'il y a un but plus élevé à atteindre : la suppression du salariat. Il recommande l'étude des moyens économiques, basés sur la justice et la réciprocité* »²²⁰.

²¹⁸ Compte-rendu du congrès de Genève par Eugène Varlin reproduit dans *La Mutualité*, n°11, septembre 1866.

²¹⁹ Compte-rendu du congrès de Genève par P. Houdin, reproduit dans *Le Travailleur Associé*, septembre 1866.

²²⁰ Compte-rendu du congrès de Genève par Félix Chémalé, reproduit dans *Le Courrier Français*, 9 septembre 1866.

Le 7 septembre les discussions portent initialement sur les sociétés ouvrières, « *leur passé, leur présent et leur avenir* ». Fribourg et Chémalé prennent la parole ; le congrès défend unanimement le principe de contrôle par le travailleur des instruments de production et du capital. Ce n'est qu'ensuite que les débats portent directement sur la coopération.

En cette matière, le conseil central avait produit un rapport contenant cinq points. Tout d'abord, le mouvement coopératif est reconnu « *comme une des forces transformatrices de la société présente, basée sur l'antagonisme des classes* » et comme une démonstration du fait que la subordination du travail au capital peut être effectivement supprimée. Le second point met en avant la nécessité d'une conquête du pouvoir politique pour réaliser les projets coopératifs à grande échelle – faisant écho à la conclusion du manifeste inaugural de l'Internationale en matière de coopération.

Un troisième point relègue cependant les sociétés coopératives de consommation au second plan. « *Celles-ci touchant seulement la surface du système économique actuel* », on leur préfère les coopératives de production, qui supposément réorganisent le lieu même de création du capital. Le point suivant demande à ce que les coopératives allouent une partie de leurs fonds au financement d'activités de propagande, « *aussi bien par la parole que par la presse* ».

Enfin, le cinquième et dernier point du rapport du conseil central va tout particulièrement définir la forme de l'action coopérative des internationalistes : les sociétés en commandite sont considérées comme synonymes des sociétés bourgeoises, et l'observation d'une stricte égalité des salaires est recommandée, même pour les non-associés²²¹.

Les délégués anglais demandent à ce que l'Internationale aide au développement du mouvement coopératif, mais considèrent qu'elle ne doit en aucun cas prendre la direction du mouvement ou y imposer une doctrine particulière²²².

Fribourg demande cependant à ce que les coopératives rejettent la gérance, c'est à dire la direction des sociétés coopératives par une personne unique, et insiste sur la nécessité d'une gestion démocratique des coopératives, ce qui semble admis par le congrès²²³.

²²¹ LABRANDE, Christian, *La Première Internationale*, Editions 10-18, 1976.

²²² *Le Progrès de Lyon*, 11 septembre 1866.

²²³ *Ibid.*

Un point de dissension est le sujet du travail féminin, sur lequel les délégués français sont divisés. Varlin et Bourdon, qui avaient signés la partie minoritaire du mémoire des délégués français, soutiennent le travail de la femme, et considèrent qu'il vaut mieux améliorer les conditions du travail féminin, par exemple par la coopération. La majorité cependant, représentée par Tolain, Fribourg et Chémalé, le condamne ; résolution adoptée par le congrès. Les impératifs mobilisés par les proudhoniens ne sont pas seulement économiques – on prétexte du fait que cela ferait baisser les salaires - mais également moraux, puisque les proudhoniens pensent que le travail féminin menace l'intégrité de la famille²²⁴.

Un dernier point notable abordé est le projet de crédit international. Les proudhoniens avancent l'idée d'une fédération de banques ouvrières reliées par un établissement contrôlé par l'AIT. La motion est votée, et donc mise à l'étude pour le prochain congrès. Ce projet fait écho à une proposition faite dès la première séance du congrès, le 3 septembre, pendant laquelle les délégués français et anglais avaient émis l'idée de transformer l'Association Internationale des Travailleurs en « *société coopérative universelle* ». Ce projet de société vise à donner à l'Internationale plusieurs rôles coopératifs ; par exemple, fournir des crédits à ses membres. Surtout, le projet propose l'ouverture de magasins coopératifs, « *dans lesquels les associés mettront en pratique l'échange des marchandises ou des services, contre des services ou marchandises d'une valeur équivalente, sans autre prélèvement que les frais d'enregistrement desdits services ou marchandises* » ; « *elle ouvrira des comptoirs internationaux où seront vendus au public les produits de l'industrie des associés* », et l'Internationale doit s'associer en priorité avec les sociétés ouvrières qui s'alignent sur ses idées en matière de coopération²²⁵. En somme, les mutuellistes souhaitent donner un rôle de société de consommation à l'Association Internationale. Ce projet avait été développé par les gravilliers plusieurs mois avant le congrès, et était par exemple détaillé dans le *Courrier Français* du 1^{er} juillet 1866. Le congrès décide également de mettre ce projet à l'étude par les sections.

Après la fin du congrès et le retour des gravilliers à Paris, l'une des principales activités des internationalistes de Paris va être justement de s'intéresser à la réalisation de ce projet de coopérative universelle. Il est cependant rapidement abandonné, « *lorsqu'il fut bien avéré que*

²²⁴ Compte-rendu du congrès de Genève par P. Houdin, reproduit dans *Le Travailleur Associé*, septembre 1866.

²²⁵ FRIBOURG, E.-E., *L'Association Internationale des Travailleurs*, Paris, 1871, p.88-89.

*la réalisation d'un tel projet n'était possible qu'après que l'Internationale compterait réellement ses membres par millions »*²²⁶. La section des gravilliers se concentre dès lors sur le projet de crédit mutuel à l'échelle de l'AIT. On propose de prélever à tous les adhérents une cotisation hebdomadaire de l'ordre des 10 centimes, pour constituer un capital ouvrier pouvant ensuite être utilisé pour constituer des coopératives de production.

Contrairement au projet de société coopérative universelle cependant, ce plan met de nouveau les sociétés de consommation au second plan, ces dernières ne devant être constituées qu'une fois un nombre suffisamment élevé de sociétés de productions fondées. Inspirés sans doute à nouveau par les thèses proudhoniennes, les gravilliers imaginent l'introduction d'un papier d'échange primant sur la monnaie métallique dans les magasins affiliés à l'Internationale. Un dernier grand projet développé par les gravilliers à cette époque est l'idée d'une « *grande société d'assurance mutuelle* » pour les adhérents de l'AIT²²⁷.

Aucune de ces idées ne peut cependant prendre forme, compte-tenu de la difficulté de leur réalisation, du manque de moyens et d'effectifs. Cela ne signifie pas pour autant que l'action coopérative des internationalistes est inexistante. En 1866, les internationalistes participent ainsi à la fondation de deux sociétés de consommation : la *société coopérative des ouvriers et ouvrières de Puteaux, Suresnes, et pays environnants*, et la coopérative de consommation *La Ménagère*.

Les origines de la société de Puteaux remontent à la grève des teinturiers de juillet 1866, pendant laquelle les ouvriers demandèrent une augmentation de leur salaire de cinq centimes par heure (portant le salaire horaire total à 40 centimes l'heure), dont l'internationaliste Benoît Malon est l'un des animateurs²²⁸. Cela faisait suite à une première grève organisée en 1865, et tout comme cette dernière, elle est un échec. Ceci mène les ouvriers de Puteaux à s'éloigner de cette forme, qui leur paraît inefficace, au profit de la coopération.

Le 22 juillet, un comité d'initiative est constitué pour étudier la question de la création d'une association coopérative, et appelle le 10 août à la création d'une « société civile d'épargne, de

²²⁶ *Ibid.*, p.95.

²²⁷ *Ibid.*, p.96 à 98.

²²⁸ *L'Association*, 29 juillet 1866.

crédit mutuel et de solidarité des ouvriers de Puteaux, Suresnes et Pays environnants »²²⁹. Une brochure, contenant les projets de statuts, est publiée : les signataires sont Benoît Malon, Léon Lemaire, Billot, Deschamps et Ch. F. Roy²³⁰. Le comité d'initiative bénéficie du soutien de nombreux militants internationalistes : Tolain, Fribourg, Héliçon, Varlin, Myard et Ferdinand Félix sont cités comme ayant communiqué les statuts de leur sociétés respectives aux ouvriers de Puteaux²³¹. L'appel est ensuite relayé dans le journal *La Coopération* le 9 septembre ainsi que dans *La Mutualité*²³². Le projet est suffisamment populaire pour qu'une réunion soit organisée le 23 septembre dans l'école communale de Puteaux ; elle est tenue sous la présidence de Pierre Vinçard, en présence de 200 adhérents. On y évoque, encore une fois, l'exemple des équitables pionniers de Rochdale²³³.

La société doit initialement se constituer sous la forme de coopérative d'épargne et de crédit mutuel. Son motif initial est le remboursement de la dette de 1 300 francs contractée lors de la grève de juillet 1866. À cela s'ajoute un second but, « *constituer un capital qui permette ultérieurement aux sociétaires de former une société coopérative de consommation et même de production* »²³⁴.

À la suite de son assemblée constituante, la société débute ses activités le 25 septembre, et est enregistrée le 30. Une brochure est publiée en octobre, détaillant les statuts de la société d'épargne et de crédit mutuel. Tout comme *l'Économie Ouvrière*, la gestion de la société est assurée par un groupe de 6 personnes : un président et son adjoint, un caissier et son adjoint, et un secrétaire et son adjoint. Ils sont nommés au sein d'une commission d'administration de 15 membres, renouvelée annuellement du tiers. Un conseil de surveillance de 7 membres est également désigné. Un dénommé Rahon est président, tandis que Benoît Malon assure le poste de vice-président. Le caissier – ou trésorier – est Vallet, et un certain Jarry²³⁵ assure la fonction

²²⁹ IISG, Fonds Lucien Descaves, 699.

²³⁰ IISG, Fonds Lucien Descaves, 698.

²³¹ *La Mutualité*, n°12, octobre 1866.

²³² *La Mutualité*, n°9, août 1866.

²³³ GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, Paris, 1924, p. 528.

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ S'agit-il de l'ouvrier teinturier Jarry signalé par Lucien Descaves (à partir des souvenirs de Nathalie Le Mel) comme le mari d'Aglaré Jarry (née Lenoir), également membre fondatrice de *La Revendication* et maîtresse de Benoît Malon ? Elle était également une proche de Nathalie Le Mel et d'Eugène Varlin. Cf. IISG, fonds Lucien Descaves, 227b et 699, et elle tenait le magasin de Boulogne,

de secrétaire²³⁶. Le siège social est fixé au 47, rue Saint-Denis à Puteaux. Ici encore, les pouvoirs de la commission administrative sont limités aux affaires administratives courantes, et les opérations telles que les emprunts ne sont possibles qu'avec l'assentiment des sociétaires. Les prêts, s'ils ne nécessitent pas l'assentiment de tous les sociétaires, requièrent tout de même que les deux tiers de la commission administrative y soient favorables. Les femmes sont admises, et parmi la soixantaine de fondateurs cités dans la brochure d'Octobre sont présentes six femmes – toutes, cependant, sont femmes de sociétaires²³⁷.

Parmi les fondateurs de la société, seul Benoît Malon est un militant connu pour son engagement internationaliste ; il est cependant possible que parmi eux aient été présents des membres de la section de Puteaux de l'Internationale, fondée courant 1866. Dans le comité d'initiative sont également présents deux représentants importants du mouvement coopératif de Paris : Horn, proche du *Crédit au Travail*, et Émile Levasseur, membre du conseil de surveillance de la société de consommation *La Sincérité*, qui avait succédé à la société *Poindron & Cie*²³⁸.

Une seconde assemblée générale est réunie le 9 décembre 1866, et permet de préciser le projet de création d'une coopérative de consommation. Des statuts sont rédigés, en présence de 208 sociétaires²³⁹. L'assemblée est divisée : certains sociétaires pointent du doigt le fait que la dette issue des grèves de juillet n'est toujours pas remboursée, et qu'il serait donc imprudent de se lancer dans un projet coopératif.

Les statuts reprennent l'idée d'une société de consommation vendant à prix de revient et au comptant, mais on tient toujours compte de la possibilité de bénéfices, qui sont répartis en quatre parts égales : 25% reviennent aux sociétaires sur la base du capital effectivement versé (l'apport social est fixé à 20 francs), 25% en raison du montant des achats, 25% « pour un but d'utilité générale » et 25% pour la constitution d'un fond de réserve. L'organisation administrative reprend celle de la société civile d'épargne et de crédit mutuel. Cependant la

en échange d'un salaire journalier assez réduit, s'élevant à 2 ou 3 francs (Les femmes des sociétaires étaient par ailleurs souvent chargées de la gestion des stores coopératifs).

²³⁶ IISG, Fonds Lucien Descaves, 699.

²³⁷ *Ibid.*

²³⁸ GAUMONT, Jean, *Les mouvements de la coopération ouvrière dans les banlieues parisiennes*, Presses Universitaires de France, Paris, 1932, p.8.

²³⁹ *Ibid.*, p.12.

commission administrative et le conseil de surveillance doivent nommer un distributeur, « chargé exclusivement du partage des denrées entre les sociétaires », pour un an et révocable. Il est « tenu de faire le partage avec justice et probité », et garde la trace des consommations faites par chaque sociétaire²⁴⁰.

En dépit du fait que le projet ait été ratifié en assemblée générale, des voix discordantes s'élèvent. Le 2 février, alors que l'on prévoit l'ouverture d'un store pour juin 1867, une pétition signée par 98 des membres de la société rejette la décision prise en assemblée de création d'une société de consommation, tandis que deux membres de la commission et deux du conseil de surveillance démissionnent. Ils considèrent dans leur pétition que l'ouverture d'un store coopératif est dangereuse si effectuée trop tôt, du fait du manque de ressources financières : « *Nous protestons de toutes nos forces contre l'ouverture d'un store, avant d'avoir deux milles francs en caisse* ». La commission administrative tente de rassurer les protestataires, tout en affirmant que la nécessité d'avoir 2 000 francs en caisse est exagérée²⁴¹. La brochure de la société est republiée avec une description du projet de société de consommation et une réponse à la pétition. La société va de fait connaître beaucoup de disputes et de divisions internes au cours de ses premières années d'existence, entre autres à propos de la question de ses motifs. Ces crises semblent être liées aussi à des questions de démocratie interne, en dépit du caractère souverain des assemblées générales, ce qui pousse Benoît Malon, le 20 octobre 1867, à proposer l'élection du président à chaque assemblée générale.

Le 17 mars est réunie la troisième assemblée générale de la société. Boucherot, le maire bonapartiste de la ville de Puteaux, est devenu hostile à la société, et lui refuse le droit de se réunir dans l'école communale comme cela avait été fait pour les deux premières assemblées générales ; les sociétaires finissent par se réunir dans une salle de bal²⁴². De nouveau, une vive dispute éclate au sujet de la question des élections internes. *Le Courrier Français* témoigne du fait que la société est en proie à de graves dissensions²⁴³. L'assemblée générale ne peut

²⁴⁰ IISG, Fonds Lucien Descaves, 699.

²⁴¹ *Ibid.*

²⁴² GAUMONT, Jean, *Les mouvements de la coopération ouvrière dans les banlieues parisiennes*, Presses Universitaires de France, Paris, 1932, p.13.

²⁴³ *Le Courrier Français*, 7 avril 1867.

continuer qu'avec la dissolution du conseil, proposée par Benoît Malon, et l'organisation de nouvelles élections ; Benoît Malon est réélu²⁴⁴.

Ces crises semblent retarder le projet de constitution de store coopératif, qui ne peut être lancé qu'après la quatrième assemblée générale, organisée le 12 octobre 1867 sous la présidence de Benoît Malon. Grâce à un investissement de 1 000 francs (démentant ainsi les craintes des pétitionnaires de février), on parvient à lancer la société de consommation, qui prend le titre de *La Revendication de Puteaux, Suresnes et pays environnant*²⁴⁵. Un store et trois dépôts sont initialement ouverts (à Puteaux, Suresnes, Clichy et Courbevoie) ; à la fin de l'année, la société compte 322 membres.

Ralph de Neriet (de son vrai nom Alfred Crétin), proche de Benoît Malon, témoigne du fonctionnement pratique de la Revendication : « *L'organisation était très rudimentaire ; on échangeait son argent à une caisse pour des cachets de diverses couleurs et on achetait avec ces cachets comme avec de la monnaie. À cette époque d'innocence relative, cela pouvait suffire pour établir un contrôle suffisant pour les trois magasins qui existaient alors, à Boulogne, Puteaux et Clichy, mais il fallait quand même une comptabilité bien en règle* ». Ralph de Neriet avait d'ailleurs reçu la proposition de faire la compatibilité de la coopérative²⁴⁶.

En dépit de la stabilité précaire de sa direction, elle ne connaît pas de difficultés financières ; son chiffre de vente en décembre 1867 est de 5 395,40 francs. Cependant les bénéfices nets, une fois les frais généraux soustraits, ne s'élèvent qu'à 164,66 francs sur l'exercice de juillet jusqu'au 31 décembre²⁴⁷.

La proximité de *La Revendication* avec l'Association Internationale des Travailleurs se manifeste, outre l'aide apportée par les gravilliers à la rédaction des statuts et à l'organisation

²⁴⁴ GAUMONT, Jean, *Les mouvements de la coopération ouvrière dans les banlieues parisiennes*, Presses Universitaires de France, Paris, 1932, p.14.

²⁴⁵ *Ibid.*, p.16.

²⁴⁶ LATTA, Claude, CORDILLOT, Michel, *Benoît Malon, Le mouvement ouvrier, le mouvement républicain à la fin du Second Empire*, Jacques André éditeur, 2010, p. 88.

²⁴⁷ *Le Courrier Français*, 4 février 1868.

initiale de la société, et l'existence d'une section de l'Internationale à Puteaux, par l'envoi au congrès de Lausanne de 1867, de représentants de la société²⁴⁸.

La Revendication n'est pas la seule société créée directement par les soins de militants internationalistes à cette période. Une deuxième coopérative de consommation est entreprise à partir de la fin de l'année 1866, sous l'impulsion notamment d'Eugène Varlin : *La Ménagère*.

Vers la fin de l'année 1866, le comité d'initiative des sociétés civiles de consommation du journal *La Mutualité* signale la création de sociétés de ce type dans plusieurs arrondissements parisiens : le 3^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème} et tout particulièrement dans le 6^{ème}²⁴⁹. Cette dernière est en voie de création en octobre 1866 ; une première assemblée générale est réunie le 1^{er} Novembre, à l'école communale, rue Racine. On compte déjà à ce moment 130 adhérents. *La Mutualité* transmet l'appel à la formation de la société du 6^{ème} arrondissement et les dispositions prises dans l'assemblée de Novembre. Elle doit être une société civile, vendant au comptant « *aux associés des denrées alimentaires pures de tout mélange et non falsifiées* » ; un droit d'admission de 3 francs et un apport total de 50 francs sont fixés. La redistribution des bénéfices doit être faite de façon trimestrielle. La société doit initialement s'installer au 1, rue Larrey, sous le nom de *La Ménagère*, à proximité du local de la société des ouvriers relieurs (8, rue Larrey), affiliée à l'Internationale depuis le 11 décembre 1866²⁵⁰, dont de nombreux membres participent aussi à la société civile de consommation – nouvel exemple du rôle des sociétés d'épargne et de crédit mutuel dans la création de sociétés de production et de consommation.

Eugène Varlin, président de la petite société des relieurs (elle compte, en 1865, 75 membres, chiffre trop réduit aux yeux d'Adolphe Clémence²⁵¹), est aussi la cheville ouvrière de la société du 6^{ème} arrondissement. Les internationalistes et relieurs Just Boulet, Alphonse Delacour et Nathalie Le Mel sont également signalés comme membres du comité d'initiative, ainsi que le

²⁴⁸ Compte-rendu du congrès de Lausanne par Henri Tolain, reproduit dans *Le Courrier Français*, 5 septembre 1867.

²⁴⁹ *La Mutualité*, n°11, septembre 1866, n°12, octobre 1866, et n°13, novembre 1866.

²⁵⁰ *Minutes. Documents of the First International. The General Council of the First International, 1864-1866. The London Conference 1865*, Foreign Languages Publishing House, Moscou, 1964 ; Procès-verbal de la séance du 11 décembre 1866.

²⁵¹ *La Mutualité*, n°3, janvier 1865.

relieur Léon Gouet et le gainier Lagneau²⁵². Le frère d'Eugène Varlin, Louis Varlin, internationaliste également, participe lui aussi au projet de société, et en est désigné comme l'un des principaux organisateurs avec son frère par Nathalie Le Mel²⁵³. Plusieurs d'entre eux appartiennent également aux différents comités d'initiative créés par *La Mutualité*. Un autre participant au projet est Adolphe Clémence (internationaliste, relieur).

Les statuts définitifs précisent la forme des opérations. Comme l'ensemble des sociétés civiles, *La Ménagère* souhaite vendre ses produits à prix de revient, mais prélève toujours une plus-value sur la consommation pour pouvoir couvrir ses frais généraux ; les surplus sont répartis lors des assemblées générales trimestrielles ; 75% reviennent directement aux consommateurs au prorata de leur consommation, et les 25% restant doivent permettre la constitution d'un fond de réserve²⁵⁴.

La société est définitivement constituée au printemps 1867. Eugène Varlin est élu président ; il supervise les achats et travaille avec d'autres sociétés coopératives, tient la comptabilité, organise les permanences et le roulement des volontaires pour assurer la vente des produits²⁵⁵. Le travail bénévole semble jouer un rôle important dans le fonctionnement de la société.

Une première assemblée générale trimestrielle est organisée le 28 juillet 1867, à l'école de médecine voisine²⁵⁶. La société des relieurs maintient sa proximité avec la société de consommation. Le 18 août, les relieurs décident en assemblée générale de faire un prêt à *La Ménagère*²⁵⁷. La société est de taille très réduite ; elle compte 85 adhérents à la mi-1867²⁵⁸.

En octobre, la société se déplace du 6^{ème} au 5^{ème} arrondissement, et s'installe au 21, rue Saint-Jacques²⁵⁹. Elle y tient le 10 novembre sa seconde assemblée trimestrielle et lors de la reddition des comptes, les résultats sont considérés comme bons. *La Ménagère* a fait en trois mois un

²⁵² IFHS, 14AS/117

²⁵³ IISG, Fonds Lucien Descaves, 227b.

²⁵⁴ *Le Courrier Français*, 17 novembre 1867.

²⁵⁵ CORDILLOT, Michel, *Eugène Varlin, internationaliste et communard*, Paris, Spartacus, 2016, p.41.

²⁵⁶ *Le Courrier Français*, 27 juillet 1867.

²⁵⁷ IFHS, 14AS/117

²⁵⁸ ROUGERIE, Jacques, *Eugène Varlin, Aux origines du mouvement ouvrier*, Éditions du détour, 2019, p.19.

²⁵⁹ *Le Courrier Français*, 25 octobre 1867.

chiffre d'affaire de 4 119,10 francs, créant un excédent de 289,52 francs, soit 7% du chiffre d'affaire. *La Ménagère* ayant été établie sur des bases désormais suffisamment stables, on souhaite faciliter l'adhésion de nouveaux membres. Les sociétaires votent la réduction de la souscription initiale de 3 à 1 franc (l'apport total reste cependant le même, à 50 francs, versables par acomptes hebdomadaires de 25 centimes)²⁶⁰. Varlin démissionne pour pouvoir se consacrer à d'autres tâches, et un dénommé Loiseau, menuisier, domicilié au 20 rue Hautefeuille, prend sa place.

∴

À la fin de l'année 1867, le paysage coopératif a beaucoup évolué en comparaison de la fin de l'année 1866. Les rapports de force paraissent changer, et les premiers initiateurs du mouvement coopératif de 1863 vont devoir compter avec l'émergence d'une opposition au sein même du mouvement, incarnée entre autres par l'Internationale et plusieurs sociétés civiles. L'Internationale est devenue une force réelle, engagée dans l'organisation de grèves qui se multiplient, en même temps que ses sections entreprennent divers projets de sociétés.

Après le temps de l'unité pour le mouvement coopératif vient celui des débats et des divisions. Les projets coopératifs entrepris par l'Internationale ou soutenus par elle vont s'inscrire beaucoup plus profondément dans les lignes de discours idéologiques. Varlin par exemple, en démissionnant de *La Ménagère*, va se consacrer à la création d'une nouvelle société coopérative, non plus limitée au 6^{ème} arrondissement et à la société des relieurs, plus vaste, et également plus radicale.

L'année 1867 impose au mouvement coopératif des évolutions importantes, qui sont le produit de débats de fond imprégnant le mouvement depuis 1865, de crises, d'évolutions de la situation sociale, de la législation et de la politique du Second Empire. Comprendre cette évolution et ces débats est une nécessité pour appréhender l'évolution de la pratique coopérative à partir des années 1867-1868.

²⁶⁰ *Le Courrier Français*, 17 novembre 1867.

Seconde Partie

1867-1868, Débats, divisions et ruptures Dans l'Internationale et la Coopération

Chapitre 4

Le rôle et la forme de la coopération mise en débat

Le mouvement coopératif n'est pas un mouvement homogène. Alors même que les initiateurs du mouvement en 1863 entendent représenter une union des différentes tendances, chaque école – libérale, sociétaire, proudhonienne, buchézienne... – développe indépendamment sa propre vision de la pratique coopérative, et de la place de la coopérative de consommation dans cet ensemble. Les divergences de vues mènent vite à des confrontations et à des débats, révélant parfois des oppositions difficilement surmontables. On questionne la forme et le but des activités coopératives ; la société de consommation est parfois considérée comme une forme d'organisation secondaire, mais parfois aussi est-elle vue comme un nécessaire premier pas vers l'organisation coopérative.

L'une des premières conséquences de cette opposition va être la création d'une césure entre le mouvement coopératif et la coopération libérale, irréconciliables au sujet du but du mouvement coopératif. Les libéraux favorables à l'organisation coopérative, pourtant, vont être aussi les principaux acteurs de la réalisation d'une loi favorable à l'organisation coopérative. Cette même loi, par ailleurs durement critiquée, va alimenter un débat nourri sur le rôle du mouvement coopératif, sa forme, et la question du rôle que devrait jouer la législation vis-à-vis du mouvement, puisqu'elle impose de débattre de quelles organisations de sociétés peuvent être vues comme coopératives.

Les premiers débats

Les premières controverses au sujet de la coopération touchent de près les oppositions existantes entre les tenants de formes de socialisme utopique reposant sur une transition de la coopération vers l'association intégrale, et les partisans d'une interprétation individualiste des sociétés de travailleurs, ou du moins considérant que la coopération ne peut être rien au-delà des sociétaires eux-mêmes.

Un exemple de ces oppositions est un débat étendu ayant eu lieu de février à juin 1865 au sein du journal de *l'Association*, au sujet des fonds inaliénables dans les sociétés coopératives. La controverse s'ouvre avec un article de Paul Blanc, « *Du personnel des associations et du fonds inaliénable* ». Après avoir rejeté le principe d'égalité des salaires, sur la base que le travailleur doit être propriétaire du produit de son travail, et reconnu la légitimité de l'emploi d'auxiliaires dans certains cas précis (à condition toujours cependant que les auxiliaires soient progressivement admis au sein de la société, et participent tout de même aux profits), Paul Blanc se montre critique à l'égard de l'utilisation par certaines coopératives de fonds inaliénables (parfois également nommés « fonds de solidarité »)²⁶¹.

Les fonds inaliénables sont des fonds détenus non pas par les sociétaires, mais par la société coopérative elle-même. Ils bénéficient à tous les sociétaires, mais se distinguent des fonds de réserve du fait que les fonds de réserve sont toujours divisibles, c'est à dire qu'un sociétaire sortant peut toujours en réclamer une part. C'est un patrimoine constitué au profit donc de tous les sociétaires, pouvant également servir à des « œuvres sociales » (généralement quand les sociétaires décident de la dissolution de ce fond commun ; il peut être alors utilisé pour créer des bibliothèques sociales ou d'autres établissements), ou à l'assurance mutuelle des coopératives.

Paul Blanc soulève plusieurs problèmes liés à l'existence de ces fonds. Il rejette le principe associatif qui émane de l'emploi des fonds inaliénables pour la création de bibliothèques. À ses

²⁶¹ La société buchézienne des bijoutiers en doré par exemple a recours aux fonds inaliénables, cf. *La Mutualité*, n°2, décembre 1865.

yeux, ces sociétés doivent être des établissements séparés. Surtout, Paul Blanc craint que le fond inaliénable ne crée un intérêt aux sociétaires de ne pas chercher à étendre leurs rangs ; accepter de nouveaux associés serait permettre à des personnes qui n'ont pas aidé à constituer le fonds de profiter de sa rente, ce qui pourrait être une injustice.

Paul Blanc, toujours dans une optique individualiste, affirme qu'il serait par ailleurs aussi négatif que ces sociétés restent ouvertes. On verrait alors une augmentation sans fin du fond inaliénable, qu'il compare alors aux biens de mainmorte des corporations du Moyen-Âge²⁶². L'accroissement sans fin des biens collectifs est vu avec méfiance par le rédacteur de *l'Association*, qui ne considère pas l'indivision des biens comme légitime en dehors des structures politiques (L'État, les régions, les communes...)²⁶³. Le modèle de l'association intégrale, regroupant les différents corps de métier, les différentes activités, et créant un capital collectif, est entièrement rejeté. Notons que cela n'exclut pas, chez Paul Blanc, le maintien d'une vision peu libérale de la coopération : il exprime ainsi le souhait de « réunir tous les travailleurs de la même profession dans une seule association ».

Le buchézien Auguste Ott est en désaccord avec ces conclusions. Il voit plusieurs avantages supplémentaires aux fonds inaliénables, dont la capacité de permettre la gratuité de l'adhésion des sociétaires dans les sociétés avec un fonds inaliénable bien constitué. Il reconnaît une limitation à l'application de ce principe : la législation. La loi commerciale reconnaît la personne morale des sociétés, et permet donc la détention par les sociétés commerciales de biens collectifs inaliénables. Mais la loi civile ne peut faire de même, dans la mesure où nul n'est forcé de rester dans l'indivision, du fait de l'absence de personne morale pour les sociétés civiles (à l'exception notable des sociétés de secours mutuels approuvées²⁶⁴) : « Dans cet état de la législation, il serait possible si un associé demandait sa part dans le capital indivisible, que les tribunaux fissent droit à sa demande »²⁶⁵. De fait, aucune société civile de consommation ne possède d'équivalent des fonds inaliénables.

²⁶² BLANC, Paul, « Du personnel des associations et du fonds inaliénable », *L'Association*, février 1865.

²⁶³ BLANC, Paul, « Du fonds inaliénable et de la concurrence », *L'Association*, mai 1865.

²⁶⁴ SOUBIRAN-PAILLET, Francine, « Dépénalisation, association professionnelle et personne morale au XIXème siècle en droit français », *Revue Interdisciplinaire d'Études Juridiques*, Volume 35, 1995, pp. 95-116

²⁶⁵ « Lettre de M. Ott », *L'Association*, mars 1865.

Auguste Ott et Paul Blanc ne parviendront pas à un accord. Il en va de même pour un débat entretenu en parallèle entre Paul Blanc et Alfred Talandier, au sujet de la concurrence. Paul Blanc se rapproche de la vision proudhonienne en considérant la concurrence comme un phénomène économique nécessaire, mais que la coopération sous toutes ses formes permettra d'en supprimer les effets néfastes. Talandier n'est pas favorable à la concurrence. Puisque l'association abolit la concurrence au sein des sociétés en abolissant le rapport entre les employeurs et les employés, il ne serait pas souhaitable de reporter ce même principe de concurrence entre les sociétés elles-mêmes²⁶⁶.

Un autre argument de Paul Blanc en faveur de la concurrence, rappelant les positions libérales, est qu'elle se révèle nécessaire si l'on souhaite éviter la concentration des sociétés, la concentration étant la meilleure voie vers la tyrannie²⁶⁷.

Sur ce sujet, les différentes écoles de la coopération s'opposent à nouveau : la centralisation du mouvement coopératif pourrait-elle se montrer bénéfique, ou bien doit-on, bien au contraire, se méfier de telles aspirations et préférer l'indépendance de chaque société ?

Les coopérateurs proches d'inspirations utopistes sont souvent favorables à un certain degré de centralisation. Mais d'autres insistent bien au contraire sur la nécessité de décentralisation. Dans son premier bulletin coopératif dans le *Progrès*, le 19 février 1865, Eugène Flotard recommande aux coopérateurs de résister aux tendances unitaires et centralisatrices, de ne pas se laisser absorber par la « *société de crédit général* » ou le « *magasin central unitaire* »²⁶⁸ que d'autres tendances appellent de leurs vœux, à l'exemple de Favelier, proposant en juillet 1866 la création d'une agence centrale commerciale.

Les libéraux, principalement, considèrent la décentralisation comme une nécessité. Horn, dans sa préface à l'ouvrage de Batbie sur le *Crédit Populaire*, met en valeur les nouvelles technologies de l'époque permettant de dépasser les impératifs structurels imposés par la machine à vapeur (concentrant nécessairement les moyens de production et demandant une réunion de capitaux hors de portée des travailleurs) ; le moteur fonctionnant au gaz est présenté comme un exemple d'alternative anticentralisatrice à la vapeur, permettant de renverser les

²⁶⁶ *L'Association*, avril 1865.

²⁶⁷ BLANC, Paul, « Du fonds inaliénable et de la concurrence », *L'Association*, mai 1865.

²⁶⁸ *Le Progrès*, 19 février 1865.

rappports existant entre la fabrique et l'atelier : « *La machine Lenoir (à gaz dilaté) met à disposition de l'atelier ordinaire une force motrice, égale ou supérieure même à la vapeur ; plus d'un ancien patron, devenu simple ouvrier de la fabrique, se réinstallera chez lui en maître* »²⁶⁹. Il salue également des innovations telles que la locomobile. Le progrès technique n'est en fait désormais, aux yeux de Horn, plus un moteur de concentration, mais de déconcentration des moyens de production, et donc de l'activité économique²⁷⁰.

Les proudhoniens, s'ils se montrent sceptiques à l'égard de la centralisation des activités productives et la création de monopoles, considèrent que la constitution d'une concurrence réellement bénéfique par la mutualité nécessite des institutions fédératives, notamment l'institution de magasins centraux. Le projet de société coopérative universelle exposé à Genève en 1866 en est un exemple ; et Proudhon lui-même s'était montré favorable à de telles créations et en avait fait les ébauches en 1855, sous le nom de « *société de l'exposition perpétuelle* ». Resté à l'état manuscrit du vivant de Proudhon, le texte décrivant ce projet est finalement reproduit en annexe de sa *Théorie de la Propriété*, publiée de façon posthume en 1866 par les soins de Langlois, Bergmann, Duchêne et Delhasse.

La priorité donnée par Proudhon aux coopératives de consommations que l'on peut voir ici se retrouve également chez beaucoup de ceux qui se revendiquent de sa pensée. Dans une série d'articles dans *le Courrier Français* abordant la question de la coopération durant l'année 1867, Georges Duchêne s'intéresse au rôle de la société de consommation et reprend les mêmes positions que Proudhon. Duchêne concède aux coopératives de production et aux coopératives de crédit l'origine dans le mouvement associatif, mais considère que « *La coopération en fait surgir une nouvelle, celle des consommateurs* » ; « *De toutes les forces collectives qu'on peut citer, et dont nous avons parlé sommairement en traitant de l'association, il n'en est point de*

²⁶⁹ Préface de Horn à BATBIE, Anselme, *Le Crédit Populaire*, Paris, 1864, p.X.

²⁷⁰ La position des mutuellistes internationalistes sur le rôle de la machine et de l'innovation technique pour la coopération et la centralisation ou non de l'économie ne semble pas avoir été l'objet d'une prise de position bien définie. S'il rejette l'introduction de machines sans contrepartie pour les travailleurs dans les entreprises traditionnelles, ils sont favorables à leur introduction dans les coopératives. Le congrès de Lausanne vote également une résolution considérant que le progrès technique pourra résoudre beaucoup des problèmes du mouvement coopératif ; mais cette résolution, issue d'une motion de Johann Eccarius, ancien membre de la ligue des communistes, repose sur l'idée que le progrès technologique devrait bien au contraire mener à la concentration de l'industrie et la fin du morcellement de la propriété.

plus puissante que l'association des consommateurs ». Cette dernière apporte deux choses : « *un capital de connaissance acquise* », et plus encore, « *un débouché* ».

Duchêne présente à l'appui des coopératives de consommation un principe d'économie politique, selon lequel le concours de la demande doit être « *en rapport à la puissance de l'offre* », et rappelle de surcroît que la distinction entre le producteur et le consommateur est une fausse dichotomie (« *tout producteur consomme, tout consommateur produit* »)²⁷¹. Il en résulte la nécessité d'une réciprocité entre production et consommation, sans quoi le renchérissement des produits par les intermédiaires crée un déséquilibre économique et des crises de surproduction – un problème fondamental du système présent aux yeux de Proudhon : « *Le producteur ne consomme pas : telle est la formule qu'on peut donner au mal inconnu qui ruine et dévore la société.* »²⁷². La constitution du débouché par la consommation à prix de revient, réalisée par les sociétés de consommation, est ici présentée comme la solution du problème social.

Bien avant Duchêne, Henri Tolain formulait la même idée de primauté de la société de consommation en des termes clairs : « *Les sociétés de production ne se développeront normalement que le jour où l'échange réciproque deviendra possible* »²⁷³. P. Martin, ancien collaborateur de *la Mutualité*, écrit à son tour que la hausse des salaires n'a aucun effet, même si elle est réalisée par des coopératives de production, et que seules les coopératives de consommation possèdent réellement la capacité de réduire la cherté de la vie²⁷⁴. Un autre collaborateur de *La Mutualité* prenait déjà ces positions en janvier 1866. Auguste Passedouet affirme la nécessité du débouché (« *Garantir le travailleur contre le risque de ne pouvoir écouler ses produits* ») en créant des « *agents de circulation* », des coopératives²⁷⁵. Passedouet cependant considère à cette époque que l'élément prioritaire du mouvement coopératif n'est ni

²⁷¹ *Le Courrier Français*, 19 août 1867.

²⁷² PROUDHON, Pierre-Joseph, *Théorie de la propriété*, p.293.

²⁷³ *Le Courrier Français*, 24 juin 1866.

²⁷⁴ *Ibid.*, 10 février 1867.

²⁷⁵ PASSEDOUET, Auguste, « Des nécessités du travail », *La Mutualité*, n°3, janvier 1866. Dans ce même article, Passedouet défend aussi, comme Proudhon, la fin de la fixation de la monnaie sur les valeurs métalliques ; et il demande aussi la liberté d'émission de la monnaie et la liberté des coopératives de crédit pour augmenter la quantité de monnaie en circulation ; chose que Proudhon cependant ne soutenait pas nécessairement. S'il reconnaissait l'importance de la décentralisation des institutions bancaires, il voulait les maintenir dans un état de service publique, et s'opposait donc à la liberté de l'émission monétaire revendiquée par certains.

la coopérative de production, ni la coopérative de consommation, mais les sociétés de crédit, à condition qu'elles soient constituées par le crédit ouvrier²⁷⁶.

Notons que les proudhoniens n'ont pas le monopole du principe de magasin central. Les fouriéristes du journal *La Science Sociale* proposent ainsi la création de *comptoirs de l'alimentation*, centraux et uniques à chaque ville²⁷⁷ ; Élisée Reclus, dans un remarquable article publié dans *La Coopération* se montre favorable à la constitution d'une « *Commission centrale d'achat* »²⁷⁸.

Pour les partisans d'une telle vision de la coopérative de consommation, la société de consommation n'existe pas pour permettre la constitution d'une épargne, mais pour réaliser la réciprocité à l'échelle de la société. Cette distinction peut être reliée aussi à l'opposition existante entre les coopératives essayant de vendre le plus possible à prix de revient à une clientèle bien déterminée (en grande majorité des sociétés civiles), et celles ouvertes à tous les consommateurs, vendant les denrées aux prix du marché et redistribuant régulièrement les bénéfices (ce qui se rapproche donc le plus des sociétés commerciales).

D'autres tendances se révèlent plus sceptiques à l'égard des capacités de l'association des consommateurs. C'est le cas par exemple de Gustave Chaudey, qui ne voit justement aucune utilité à la coopérative de consommation autre que la formation d'une épargne, et que seul l'accès du travailleur à la propriété des outils de son travail par le biais de la coopérative de production permet de changer la structure de la société. Pire encore, Chaudey craint que les coopératives de consommation puissent se retourner contre les travailleurs. En se généralisant, ces sociétés permettront de diminuer le coût de la vie, certes, mais ce faisant permettront dans un même temps aux employeurs de diminuer de façon équivalente les salaires, puisque, selon Chaudey, le coût du travail étant basé sur le coût de la vie, les employeurs chercheraient à le diminuer²⁷⁹.

²⁷⁶ PASSEDOUET, Auguste, « Des nécessités du travail », *La Mutualité*, n°4, février 1866.

²⁷⁷ *La Science Sociale*, n°67, 16 décembre 1869.

²⁷⁸ RECLUS, Élisée, « Ce qu'est la coopération », *La Coopération*, 15 octobre 1866, reproduit dans ROUGERIE, Jacques, *Eugène Varlin, Aux origines du mouvement ouvrier*, Éditions du détour, 2019, p.170.

²⁷⁹ CHAUDEY, Gustave, « Principe des associations ouvrières », *L'Association*, janvier 1865.

Il doit défendre quelques mois plus tard ses conclusions face à l'internationaliste lyonnais Charles Beauvoir, qui, bien qu'en accord avec l'article de Chaudey, se demande s'il n'y aurait pas de contradiction à affirmer que les sociétés de consommation puissent se retourner contre les travailleurs²⁸⁰. Charles Beauvoir était alors dans un certain état de désillusion face aux résultats de la coopérative de consommation, et, s'étant rapproché « *pendant un temps* » de la bourgeoisie opposée à l'Empire, il préconisait le recours à la coopérative de production. Sa position sur les coopératives de production semble ensuite se nuancer de nouveau, avec un rapprochement des positions proudhoniennes. Il anime ainsi en 1866 une polémique entre *le Courrier Français* et *le Progrès* de Lyon. Après une lettre dans laquelle il accuse notamment les tendances « *bourgeoises* » de la coopération lyonnaise de faire élever « *boutique sur boutique* », de créer des établissements dépourvus de l'esprit coopératif dans lesquels plus des deux tiers des consommateurs ne sont pas associés²⁸¹, Eugène Flotard (qui est, sans être nommé, visé par l'article de Beauvoir) et un certain Fournier entreprennent une série de lettres et d'articles de réponse, dans lesquels, tout en défendant la coopération de consommation, ils insistent sur son rôle de simple constitution de l'épargne de la coopération de consommation et son caractère secondaire face aux sociétés de production²⁸². Les coopérateurs libéraux reconnaissent parfaitement vouloir redistribuer des profits aux sociétaires, car cela encouragerait les travailleurs à rejoindre les coopératives.

Charles Beauvoir rejette le modèle de la boutique « *que dévorent les frais généraux, le manque de contrôle et le capital au détriment de la consommation* », au profit de l'achat direct et de la répartition immédiate au prix de revient « *de toutes les choses nécessaires à la vie* ». « *En opérant ainsi, les frais généraux disparaissent, les bénéfices sont plus que doublés et reviennent naturellement aux consommateurs qui les créent, et, par ce fait il n'y a plus d'exploitation du travailleur le plus déshérité par son camarade qui est plus aisé que lui.* »²⁸³. Il défend ainsi le même modèle de société civile que les proudhoniens de Paris, et il considère que le but de la coopération n'est pas de faire des profits et des affaires, mais de participer à la réalisation de la mutualité²⁸⁴.

²⁸⁰ *L'Association*, mars 1865.

²⁸¹ *Le Courrier Français*, 2 septembre 1866.

²⁸² *Ibid.*, 9 septembre 1866.

²⁸³ *Le Progrès*, 22 octobre 1866.

²⁸⁴ *Le Courrier Français*, 30 septembre 1866.

Le caractère néfaste de l'apport bourgeois au mouvement coopératif est une question majeure des différents articles et lettres de Beauvoir à cette période. Certains coopérateurs ne s'inquiètent guère de l'adhésion de bourgeois aux sociétés coopératives tant que les ouvriers restent majoritaires ; mais d'autres considèrent même ici que les bourgeois seraient peut-être toujours aptes à tirer avantage des travailleurs pour prendre contrôle de leurs institutions. Le *comité d'initiative et consultatif des sociétés coopératives* de *La Mutualité* étudie même le rôle des comptables dans les sociétés coopératives et les craintes formulées par certains coopérateurs qu'ils puissent s'emparer de la direction des sociétés²⁸⁵.

Une question se retrouve ici en filigrane, la question de la démocratie interne, qui se révèle de plus en plus aiguë à cette période. La gérance est critiquée, ainsi que le principe majoritaire ; on s'inquiète du risque d'un désintéressement des sociétaires des assemblées générales. En 1866 déjà, Henri Tolain faisait, dans les colonnes du *Courrier Français*, une critique du modèle Rochdalien, de son aspiration à l'association intégrale mais aussi notamment de son système de vote à majorité : « *On a constitué là un petit gouvernement* ». Tolain considère que l'un des principes de l'organisation coopérative est l'unanimité des sociétaires lorsque la nature des opérations des sociétés doit être définie²⁸⁶. Dans son bulletin coopératif il salue également un an plus tard les changements de statuts d'une société alimentaire lyonnaise, l'un de ces changements rendant la participation à l'assemblée générale obligatoire²⁸⁷.

La crainte que la bourgeoisie ne prenne le contrôle des sociétés coopératives repose sur un axiome simple, l'idée selon laquelle l'intérêt bourgeois et l'intérêt ouvrier sont en fait contradictoires, et qu'une direction bourgeoise risque de dénaturer le mouvement coopératif. Cette vision s'affine avec le temps, tandis que dans un même temps le mouvement coopératif devient réfractaire à la coopération telle que pratiquée par les courants libéraux.

²⁸⁵ « Du rôle comptable dans l'Association de production », *La Mutualité*, n°10, août 1866.

²⁸⁶ *Le Courrier Français*, 10 juin 1866 et 24 juin 1866.

²⁸⁷ *Ibid.*, 19 juillet 1867.

Le rejet du courant libéral

Une partie du mouvement coopératif devient progressivement très méfiante à l'encontre de la bourgeoisie, tout particulièrement celle groupée autour des sociétés civiles – et la bourgeoisie ne manque pas de critiquer elle aussi les pratiques des coopérateurs ouvriéristes. L'ancien phalanstérien et désormais libéral Henri Dameth qualifie les conclusions du congrès de Genève de l'Internationale comme une ineptie pour sa « *manière vicieuse d'entendre le mouvement coopératif* »²⁸⁸.

Si dans un premier temps certains, même parmi les coopérateurs proches de l'Internationale comme Auguste Passedouet ou Auguste Vermorel lui-même, considèrent qu'il peut y avoir une communauté d'intérêt entre bourgeois et ouvriers, l'année 1866 mène à la reconnaissance progressive que le mouvement coopératif se divise entre les classes sociales.

C'est ce que constate par exemple Antoine Limousin, qui pense originellement l'union des « élites » de la classe ouvrière et de la classe bourgeoise possible, mais observe bien vite la séparation du « nouveau parti socialiste » en classes antagonistes. Lui-même de son propre aveu dit se sentir prêt à se « *laisser entraîner* » dans la tendance ouvrière.

Il s'élève tout particulièrement contre l'utilisation paternaliste de la coopération telle qu'effectuée par certains coopérateurs libéraux – chose que les représentants du courant modéré groupé autour du *Crédit au Travail* rejettent également –, exprime une méfiance à l'égard des motivations de la direction bourgeoise du mouvement, des partis politiques et de l'état, et dénonce le vocabulaire de moralisation que l'on retrouve chez de nombreux libéraux : « *Mais que des hommes se disant et se croyant démocrates laissent passer un bout d'oreille bourgeoise, qu'ils farcissent leurs écrits de phrases comme celles-ci : Il faut moraliser les classes ouvrières ; Il faut former le sens moral du peuple ; Il faut élever les masses à la dignité ; Il faut instruire le suffrage universel ; Cela est inadmissible* »²⁸⁹.

²⁸⁸ *Le Progrès*, 19 octobre 1866.

²⁸⁹ *La Mutualité*, n°5, mars 1866.

La moralisation de la classe ouvrière par et pour la coopération est l'une des préoccupations des partisans de la coopération appartenant au libéralisme ou à l'opposition parlementaire, que l'on retrouve aussi dans une moindre mesure dans les courants plus modérés mais est absente des tendances les plus ouvriéristes.

Certains théoriciens libéraux s'élèvent ainsi contre la vente d'alcool dans les stores coopératifs. Dans le journal de la *Caisse d'Escompte des Associations Populaires*, Paul Voituron affirme très clairement le but moralisateur de l'association : « *L'ouvrier associé est un progrès immense sur l'ouvrier salarié. Il court des risques, et par cela même, il a le sentiment de sa responsabilité, ce qui l'élève à ses propres yeux et lui fait comprendre sa valeur, sa dignité personnelle* » ; « *L'ouvrier associé a une valeur morale plus grande que l'ouvrier salarié, et disons aussi qu'il est, par cela même, meilleur citoyen* »²⁹⁰. Cela participe à un ensemble de mesures sociales recommandées par le journal, qui compte non seulement la limitation du travail des femmes et des enfants et le développement de l'instruction primaire, mais aussi des mesures comme la réduction du nombre de cabarets.

La question de la morale est dans un même temps aussi souvent soumise à une contrainte inverse : beaucoup insistent sur la nécessité de coopérateurs intelligents, honnêtes et moraux pour que les projets coopératifs obtiennent des succès.

Les libéraux ont une conception de la coopération très étendue, qui recoupe également les sociétés strictement capitalistes. Discutant des différentes façons par lesquelles les associations peuvent réunir leur capital, Flotard met à égalité celles constituées par les travailleurs eux-mêmes avec celles constituées par le gouvernement, celles constituées par une coopération des travailleurs et des capitalistes (Comme le *Crédit au Travail* lyonnais, par ailleurs dénoncé comme n'ayant pas le caractère coopératif du *Crédit au Travail* de Jean-Pierre Béluze²⁹¹), et celles constituées par les capitalistes seuls²⁹².

Si le rejet de la bourgeoisie ne fait en fin de compte pas l'objet d'une unanimité au sein de l'ensemble du mouvement coopératif, l'interprétation libérale de la coopération pose toujours

²⁹⁰ *Le Travailleur Associé*, novembre 1866.

²⁹¹ GAUMONT, Jean, *Histoire générale de la coopération en France*, Tome 1, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, Paris, 1924, p.587-588.

²⁹² *Le Progrès*, 19 février 1865.

un problème fondamental, dans le sens où les libéraux ne conçoivent le plus souvent pas la coopération comme apte à réformer la société. Léon Walras accuse ainsi Jean-Pierre Béluzé de confondre la question coopérative avec la question sociale²⁹³. Le but de la coopération est strictement méritocratique et, en permettant un accès au capital aux travailleurs, de sélectionner ceux d'entre eux qui sont responsables et correspondent à la morale bourgeoise, doit aider les travailleurs méritant à grimper dans l'échelle sociale. Les plus paternalistes sont aussi conscients de l'utilité de la coopération pour contrôler la classe travailleuse.

Ce même courant libéral est pourtant à l'origine d'un texte de loi sur le mouvement coopératif – bien que durement fustigé pour ses insuffisances, et à l'origine de controverses entre les libéraux et au sein de l'opposition parlementaire, ce texte est considéré comme une avancée pour une grande majorité du mouvement.

Les projets de loi et la loi de juillet 1867 sur les sociétés à responsabilité limitée

Les contraintes que la loi impose à l'organisation coopérative mène très tôt certains coopérateurs à envisager la nécessité d'une évolution de la législation. En 1865, l'idée d'une réforme de la législation entraîne la rédaction de plusieurs projets de loi. Le libéral Auguste Vavasseur et l'avocat buchézien Émile Jay publient par exemple un projet dans lequel ils proposent, entre autres, la création d'un statut nouveau de *société mixte*, applicables aux sociétés civiles autant que commerciales et pouvant emprunter des éléments de chacune des formes énoncées par le code du commerce²⁹⁴. Léon Walras, la même année, dans son livre *Les associations populaires de consommation, de production et de crédit*, propose un statut nouveau de sociétés à responsabilité limitée, dans laquelle aucun des associés ne répond solidairement des engagements de la société²⁹⁵.

²⁹³ HÉBERT, Claude, « Léon Walras et les associations populaires coopératives », Revue d'économie politique, Vol. 98, N°2, mars-avril 1988, pp. 252-272.

²⁹⁴ VAVASSEUR, Auguste, JAY, Émile, *Projet de loi sur les sociétés civiles et commerciales*, Paris, 1865.

²⁹⁵ *La Mutualité*, n°2, décembre 1865.

L'opposition parlementaire entreprend très tôt elle-même une réforme du code de commerce. Le 28 mars 1865, un premier projet de loi est présenté au corps législatif par Casimir Perrier, Jules Simon, Armand de Melun et Odilon Barrot²⁹⁶. Il est proposé un quatrième titre pour le code de commerce. Cependant le gouvernement reste méfiant ; le projet restreint l'activité coopérative à quelques objets déterminés : la consommation, la production et le crédit. On ne croit pas les coopératives comme capables de générer des bénéfices, ce pourquoi on propose des mesures d'exception, comme la simplification des mesures de publicité. À la suite des sociétés de secours mutuels approuvées, l'enjeu est, pour le gouvernement, d'encourager les regroupements d'ouvriers, mais d'une façon contrôlée²⁹⁷.

Du fait de ces restrictions, le premier projet de loi est sujet à protestation de la part des représentants du mouvement coopératif. Le 18 février déjà, 48 gérants d'associations publient dans *L'Association* une lettre ouverte contre le projet de loi²⁹⁸. Les coopérateurs s'inquiètent ainsi du caractère de loi d'exception du projet, car une loi d'exception peut être facilement abrogée. Parallèlement, les libéraux sont hostiles à l'idée de complexifier la loi, et préféreraient au contraire une simplification du code de commerce. Ainsi Eugène Flotard se demande s'il ne vaudrait pas mieux, « *au lieu de grossir indéfiniment le volumineux recueil de nos lois, procéder par un simple mode de révision des lois existantes en les modifiant, en les amendant, en les abrogeant si besoin* »²⁹⁹.

Le projet est également critiqué pour son caractère restrictif. Il empêche les sociétés de consommation et de crédit de vendre, prêter ou emprunter à des tiers n'appartenant pas à la société, et la loi ne permet apparemment pas aux sociétés de production d'engager des auxiliaires. Il est aussi pointé du doigt qu'en l'absence du droit de réunion, l'organisation de coopératives reste entravée³⁰⁰.

Du fait de ces protestations, il est finalement décidé d'ouvrir une enquête auprès du mouvement coopératif. Une commission d'enquête est constituée à Paris, présidée par le ministre Rouher ;

²⁹⁶ FOURNIER, Pierre-Léon, *Le Second-Empire et la législation ouvrière*, 1911, p. 253.

²⁹⁷ SOUBIRAN-PAILLET, Francine, « Dépénalisation, association professionnelle et personne morale au XIXème siècle en droit français », *Revue Interdisciplinaire d'Études Juridiques*, Volume 35, 1995, pp. 95-116

²⁹⁸ FOURNIER, Pierre-Léon, *Le Second-Empire et la législation ouvrière*, 1911, p.256.

²⁹⁹ *Le Progrès*, 26 janvier 1865.

³⁰⁰ FOURNIER, Pierre-Léon, *Le Second-Empire et la législation ouvrière*, 1911, p.259.

elle interroge 25 gérants ou fondateurs d'associations. L'enquête est également menée en province par le biais des préfets.

Elle permet de soulever non seulement des problèmes liés au premier projet de loi, mais également des revendications pratiques du mouvement coopératif. On souhaite que les actions des coopératives ne puissent être transmises à des tiers sans l'assentiment de la société ; on veut mettre fin aux demandes d'autorisations pour les sociétés anonymes. On demande également une responsabilité proportionnelle au pouvoir détenu, ou encore une facilitation du versement de sa part par l'associé, par exemple par le biais d'une retenue sur le salaire³⁰¹. Le coût minimal des actions trop important (il est de 100 francs) est aussi souligné, ainsi que l'impossibilité de faire varier le capital. Enfin, les frais de constitution et de publicité sont jugés trop élevés³⁰². Face au caractère d'exception de la loi, beaucoup demandent à ce que le statut coopératif soit intégré dans le « *droit commun* ».

Même les libéraux proches de l'opposition parlementaire sont sceptiques. Jules Simon lui-même regrette le caractère incomplet de la définition de l'organisation coopérative par la loi. Anselme Batbie ou l'économiste Ducuing, s'élèvent aussi contre la limitation de la liberté des sociétés coopératives par le projet de loi, par exemple au sujet de l'emploi d'auxiliaires³⁰³.

L'enquête est par ailleurs sujette à un examen assez sévère de la part des coopérateurs internationalistes. Henri Tolain, qui avait été sollicité par l'enquête, regrette le fait qu'elle ne mette pas en exergue le rôle de réforme du mouvement coopératif. Il pointe du doigt plusieurs éléments qui lui paraissent mauvais : 1) Son « *impuissance radicale* » à définir la coopération – il critique spécifiquement l'ignorance de Jules Simon ; 2) le caractère de philanthropie et de charité de cette coopération alors qu'elle devrait être avant tout l'expression du principe de réciprocité ; 3) l'absence de distinction entre coopération et association³⁰⁴. Il marque très clairement son absence de confiance dans toute mesure de réforme de la législation en dehors de la demande de plus de liberté : « *On s'est beaucoup préoccupé du droit commun, comme si toutes les lois commerciales sur les sociétés anonymes, en commandite, à responsabilité limitée,*

³⁰¹ VAVASSEUR, Auguste, JAY, Émile, *Projet de loi sur les sociétés civiles et commerciales*, Paris, 1865, p.XXXV.

³⁰² *Le Progrès*, 9 janvier 1866.

³⁰³ *Ibid.*, 19 octobre 1866

³⁰⁴ *Le Courrier Français*, 10 juin 1866.

étaient autre chose que des dérogations du droit commun, à l'avantage des capitalistes. ». En général, les internationalistes ne se préoccupent que peu du projet de loi.

Certains libéraux favorables au projet de loi, tels que Eugène Flotard, ne comprennent pas ces critiques, puisqu'ils ne perçoivent pas l'intérêt du mouvement coopératif au-delà de l'amélioration de la condition sociale et morale de la classe ouvrière³⁰⁵. Commentant la loi finale de 1867, Auguste Vavasseur formule ainsi très clairement l'idée philanthrope de la coopération dans laquelle la loi s'inscrit originellement : « *Sans doute [...] il ne faut pas chercher dans le principe d'association, sur les pas d'innovateurs imprudents, la solution de tous les problèmes et le remède à tous les maux qui travaillent les sociétés modernes ; mais s'il ne doit pas extirper des maux inséparables de notre nature, il peut les modifier, et adoucir l'amertume, diminuer le nombre de leurs victimes, et cela seul serait un immense bienfait* »³⁰⁶.

Un second projet de loi est finalement présenté, sous le titre de « *dispositions spéciales aux sociétés de coopération* ». Les concessions y sont cependant toujours très partielles. Les sociétés de consommation peuvent désormais vendre aux non-sociétaires. Les sociétés immobilières sont rajoutées à la définition de la coopération. La loi continue surtout à être une loi d'exception. Eugène Flotard constate que le projet de loi est désormais « ruiné » dans l'opinion publique, et qu'il devient nécessaire d'envisager un nouveau statut de société pouvant être adapté à la forme coopérative, pouvant faire varier son capital aisément³⁰⁷.

Les législateurs aboutissent à un troisième et dernier projet de loi, intitulé « *dispositions particulières aux sociétés à capital variable* ». Ce projet renonce à un statut spécial pour les sociétés coopératives, les faisant effectivement rentrer dans le droit commun avec une nouvelle forme de société commerciale dans le code de commerce, la société à capital variable. Les auteurs de la loi considèrent avoir effectivement répondu aux demandes formulées pendant l'enquête ; le coût minimal de l'action est passé de 100 à 50 francs, le capital est variable, les actions sont nominatives et donc non transmissibles par le sociétaire à un tiers, et la

³⁰⁵ *Le Progrès*, 18 juin 1866.

³⁰⁶ VAVASSEUR, Auguste, JAY, Émile, *Projet de loi sur les sociétés civiles et commerciales*, Paris, 1865, p.XLV.

³⁰⁷ *Le Progrès*, 11 juin 1866.

désassociation est pareillement facilitée, notamment en dotant les assemblées générales du pouvoir d'exclusion³⁰⁸.

La loi est définitivement adoptée les 24 et 29 juillet 1867. Malgré les concessions, peu en sont satisfaits, même parmi les libéraux. La loi reste peu pratique pour les ouvriers, et ne les touche que trop faiblement. La société civile n'est pas concernée par la loi alors même que les législateurs de l'opposition étaient bien conscients de la préférence des travailleurs pour cette forme dans le cadre des sociétés de consommation. Jules Simon avait ainsi par exemple tenté d'introduire des articles pouvant permettre aux sociétés de personne de profiter de la loi, mais ses propositions n'avaient pas été suivies³⁰⁹.

Si la forme de la société à capital variable est réutilisée par un certain nombre de coopératives de production, et même de consommation, elle ne semble guère intéresser les militants internationalistes, qui n'en font pas grand cas.

Le projet de loi était une tentative en 1865 de séduire le mouvement ouvrier, mais, après plus de deux ans de débats à l'assemblée législative, il arrive trop tard. Le courant libéral s'est alors aliéné la majorité des coopérateurs, qui est désormais bien conscient de sa divergence d'opinion en matière de réforme sociale, et rejette la participation à la politique. Les tendances les plus ouvriéristes rejettent toute collaboration avec la bourgeoisie. Les modérés sont eux-mêmes désormais critiqués pour leur alliance avec des intellectuels et des bourgeois.

∴

Les libéraux et l'opposition parlementaire se désintéressent en partie de la question coopérative après cela pour se recentrer sur des questions plus directement politiques. La rupture

³⁰⁸ VAVASSEUR, Auguste, JAY, Émile, *Projet de loi sur les sociétés civiles et commerciales*, Paris, 1865, p.XXXVII.

³⁰⁹ SOUBIRAN-PAILLET, Francine, « Dépénalisation, association professionnelle et personne morale au XIXème siècle en droit français », *Revue Interdisciplinaire d'Études Juridiques*, Volume 35, 1995, pp. 95-116

consommée, le mouvement coopératif va devenir le théâtre d'une nouvelle lutte intestine, cette fois-ci entre les internationalistes et les coopérateurs affiliés au *Crédit au Travail*.

Chapitre 5

La Presse Coopérative

La presse occupe une place importante dans notre étude. Elle est le lieu où se regroupent les différents acteurs de la coopération, le lieu où la pratique des sociétés ouvrières est théorisée, exposée et coordonnée de façon substantielle. Du fait de cette place spécifique, elle nécessite ici un traitement à part, pour observer ses liens à la question de la vision par l'AIT de la coopération, et son influence sur cette dernière.

Au cours de ce qui a été baptisé le « *Siècle de la Presse* »³¹⁰, le Second Empire représente une étape spécifique dans le développement de cette dernière comme média de masse. La presse émerge comme une forme spécifique de littérature dans la première moitié du XIX^{ème} siècle et, avec la révolution de 1848, la popularisation des questions sociales et la brève libéralisation des lois concernant la presse permet l'éclosion et l'essor de publications politiques éditées par des intellectuels et des gens de lettres défendant des thèses progressistes ou socialistes, voire éditées par des ouvriers. Toutefois, dès juillet 1848, cependant, la liberté dans ce domaine recule, et le coup d'Etat du 2 décembre 1851 met fin à ce mouvement³¹¹.

Plus de la moitié des quotidiens parisiens sont supprimés à la suite du coup d'Etat, et une répression similaire s'ensuit en province. La presse démocratique est durement touchée par le passage à l'Empire, au même titre que le mouvement coopératif.

Les politiques autoritaires du Second Empire en matière de journalisme sont principalement condensées dans le texte du décret du 17 février 1852, qui impose un contrôle étroit des activités de la presse³¹². « *Tout journal traitant de matière politique ou d'économie sociale (...) ne pourra*

³¹⁰ Selon l'expression de l'historien Christophe Charles.

³¹¹ GOSSEZ, Rémi, « La presse parisienne à destination des ouvriers (1848-1851) », *Bibliothèque de la Révolution de 1848*, tome 23, 1966.

³¹² On se référera au texte du décret du 17 février 1852 : « 17 février 1852 – Décret organique sur la Presse », *Code des Lois de la Presse*, par M. Rolland de Villargues, 1863.

être créé sans autorisation du gouvernement », et « *L'autorisation préalable du gouvernement sera pareillement nécessaire, à raison de tous changements opérés dans le personnel des gérants, rédacteurs en chef, propriétaires ou administrateurs d'un journal* » (Art. 1). La circulation de journaux étrangers est bien évidemment elle aussi soumise à autorisation (Art. 2), les journaux traitant de politique se voient également contraints au paiement d'un cautionnement par le propriétaire du journal, dont la valeur peut atteindre 50 000 francs (Art. 3 & 4). Enfin, un droit de timbre pour chaque numéro est imposé à tous les journaux (Art. 6). D'autres articles du décret ordonnent des régulations concernant la reproduction des séances du sénat, du conseil d'Etat, des procès (notamment pour délit de presse) (Art. 16 & 17), et rendent indispensables la détention d'un brevet pour les imprimeurs et les libraires (Art. 24).

Surtout, ce décret innove avec l'introduction de la procédure de l'avertissement (Art. 32). Dans ce système, les journaux « *condamnés pour des délits ou des contraventions* » reçoivent comme premier avertissement un rappel à l'ordre ; en cas de récidive, le journal peut-être temporairement suspendu pour deux mois, et si malgré ces deux avertissements, il y a une nouvelle contravention ou un délit de la part du journal, son interdiction définitive peut-être prononcée.

Entre 1852 et 1867, une estimation avance les chiffres de 109 avertissements donnés, 8 journaux suspendus et 5 autres supprimés³¹³. L'avertissement est employé comme une arme gouvernementale pour forcer les journaux à l'autocensure. Les journaux politiques encore tolérés sont les journaux officiels et officieux du régime, ainsi que des publications catholiques, monarchistes ou encore orléanistes. Le principal organe de l'opposition subsistant sous l'« Empire autoritaire » est *Le Siècle*, républicain modéré³¹⁴.

Le passage à « *L'Empire libéral* » au début des années 1860 s'accompagne d'un lent retour à la liberté dans le domaine de la presse. Dès 1859, une certaine tolérance se manifeste, et conduit à la création de plusieurs journaux politiques, dont *L'Opinion Nationale*, républicain modéré et rival du *Siècle*. Le décret du 24 novembre 1860 facilite la reproduction des débats des séances

³¹³ BOUDRIAS, Jean-Marc, *Les libéraux du « Journal des débats » et de la « revue des deux mondes » face aux premières réformes impériales (1860-1861)*, Thèse présentée à l'Ecole des Etudes Supérieures, Université d'Ottawa, 1976, p.80.

³¹⁴ SPANDONIS, Sophie, « La presse du Second Empire vue à travers le *Journal des Goncourt*, ou le *Journal* comme « document humain ». », *Cahiers Edmond et Jules de Goncourt*, n°9, 2002, p.139.

parlementaires et des documents officiels. Par ailleurs, s'il n'y a pas de modification de la loi sur la presse, l'accession de Persigny au ministère de l'Intérieur laisse l'espoir d'une application plus indulgente du décret de 1852³¹⁵. S'ensuit alors un développement conséquent de la presse, notamment à Paris, où le nombre de quotidiens politiques passe de 16 en 1862 à 36 en 1870 (et de 55 à 100 en province) ; et le nombre de tirages sur la même période passe de 200 000 à 1 070 000 (113 000 à 300 000 en province)³¹⁶.

C'est durant cette relative ouverture que plusieurs organes de presse prennent forme pour animer le mouvement coopératif, ainsi que, un peu plus tardivement, les embryons d'une nouvelle presse socialiste. La presse coopérativiste est en partie reliée à l'AIT par le biais de différents rédacteurs et coopérateurs, surtout jusqu'aux années 1866-67. Ces publications, qui jouent un rôle central de coordination du mouvement coopérativiste, évoluent de façon parallèle aux transformations du mouvement social lié à l'AIT, et elles sont marquées par les dissensions théoriques qui s'élèvent progressivement au sein du mouvement coopératif. Les années 1867-1868 sont ponctuées par la crise de plusieurs des principales publications se concentrant principalement sur la question coopérative. Ce phénomène se produit en parallèle à l'évolution drastique des positions de l'AIT en matière de coopération et à la libéralisation de la presse en mai 1868.

La presse et les coopératives de 1863 à 1871

Avec le renouveau coopératif de 1863, de nombreux journaux ouvrent leurs colonnes aux idées de crédit populaire et de coopération. À Paris, ce sont notamment les journaux *La Presse* – où l'on retrouve comme rédacteur en matière d'économie Alfred Darimon, originellement républicain et proche de Proudhon, et où Auguste Vermorel rédige un bulletin régulier sur le mouvement coopératif³¹⁷ - et *le Siècle* qui s'intéressent les premiers à ces questions. On note également dans ce courant le *Journal des Débats*, avec les travaux

³¹⁵ CHOISEL, Sophie, « La presse française face aux réformes de 1860 », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 1980, p.375.

³¹⁶ CHUPIN, Ivan, HUBÉ, Nicolas, KACIAF, Nicolas, *Histoire politique et économique des médias en France*, Editions La Découverte, Paris, 2009, p.21.

³¹⁷ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p. 482.

d'Edouard Horn (de son vrai nom Ignaz Einhorn), et, à Lyon, le journal *le Progrès*³¹⁸, fondé en 1859 et qui devient dès 1862 une des principales plateformes de la coopération, avec notamment la participation du républicain modéré Eugène Flotard ainsi que celle d'Edmond Potonié³¹⁹. C'était également dans le *Progrès* qu'Alfred Talandier publia entre 1862 et 1863 sa traduction de *l'Histoire des Equitables Pionniers de Rochdale* de Holyoake, qui avait fait grande impression. On peut noter l'action de personnes telles que Gustave Chaudey qui participe aux différents journaux que sont *La Presse*, *Le Siècle* et le *Courrier du Dimanche*, et à ce premier travail de popularisation des idées coopératives. Gustave Chaudey est l'un des principaux militants d'un rapprochement « *entre coopérateurs républicains et mutuellistes proudhoniens* », selon les mots de Benoît Malon³²⁰. Ces manifestations d'intérêt et de sympathie sont principalement alimentées par des organes de tendances républicaines modérées ou libérales, mais on peut noter aussi le *Courrier du Dimanche*, « journal politique et littéraire », se rapprochant de l'orléanisme.

Les coopérateurs liés aux établissements du *Crédit au Travail* et de l'*Association Générale d'Approvisionnement et de Consommation Poindron & Cie* (plus tard connue sous le nom de « *La Sincérité* ») envisagent assez tôt la création d'un organe de presse destiné à fédérer la coopération. Le 31 octobre 1864, ils constituent une société visant à la publication d'un mensuel de 32 pages : « *l'Association, bulletin international des sociétés coopératives* »³²¹. Son siège social est au 26, rue des Grands Augustins, à Paris. Ses actionnaires et rédacteurs proviennent de tendances politiques variées, à l'image de la diversité de l'établissement du *Crédit au Travail* ; on peut y compter un certain nombre de fouriéristes, mais aussi des icariens (Les disciples de Cabet), des proudhoniens, dont Gustave Chaudey, des buchéziens, ou des libéraux. Ils proviennent de milieux généralement aisés, et sont bien souvent des intellectuels³²². Le premier numéro de *l'Association* est publié en novembre 1864, et est salué par un grand nombre de journaux. À Paris, le *Journal des Débats*, le *Courrier du Dimanche*, la *Discussion*, le *Journal des Actionnaires*, l'*Economiste français*, le *Journal des Economistes*... mais aussi par des journaux de province, dont le *Progrès* de Lyon, et des publications étrangères : le *Courrier*

³¹⁸ *Ibid*, p.474.

³¹⁹ *Ibid*, p.571-572.

³²⁰ <https://maitron.fr/spip.php?article147911>, notice CHAUDEY Gustave [CHAUDEY Ange, Gustave], version mise en ligne le 16 juillet 2013, dernière modification le 29 janvier 2020.

³²¹ *Gazette Nationale ou le Moniteur Universel*, 2 Novembre 1864, inséré n°2251.

³²² GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p.475.

International de Londres, l'*Arbeitgeber* à Francfort, l'*Etoile belge* et l'*Economiste belge* en Belgique, le *Chroniqueur* en Suisse et la *Gazetta economista* de Madrid³²³. En tant que « bulletin international », l'*Association* se tourne régulièrement vers l'étranger. Outre que sa distribution doit pouvoir couvrir la majorité de l'Europe et même l'Amérique, le journal correspond régulièrement avec les représentants des mouvements coopératif allemand et anglais – qui servent bien souvent de modèles aux français à leurs débuts, ainsi qu'avec l'Italie, l'Espagne, les Etats-Unis, la Belgique et la Suisse.

Dans l'idée de fédération des différentes écoles favorables à la coopération, les colonnes du journal sont ouvertes à tous ceux soutenant le mouvement coopératif. Elie Reclus, qui participe au journal, représente bien cette volonté de conciliation, citant tout à tour Fourier, Saint-Simon, Cabet, Proudhon, Louis Blanc, Pierre Leroux, Buchez, « et même Bastiat »³²⁴. Les articles qui y sont publiés sont divers, mais ont pour point commun l'étude des théories et des expériences coopératives ainsi que de la condition ouvrière. Le mensuel se garde cependant de parler de politique, puisqu'il ne s'agissait pas d'un journal officiellement autorisé à aborder directement ces questions.

Ce journal possède une influence certaine, mais qui reste cantonnée aux couches supérieures de la classe ouvrière. Jean Gaumont mentionne³²⁵ un tirage de « quelques milliers d'exemplaires », et le journal revendique lui-même le chiffre de 1 200 abonnés à l'issue de la première année d'exercice³²⁶. Dans l'idée d'intensifier le travail de propagation de l'idée coopérative, le projet de faire passer le journal du statut de mensuel à celui d'hebdomadaire est discuté fin 1865. Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie le 24 novembre 1865, est votée la décision de changer le rythme de parution à un numéro par semaine ; chaque numéro passe de 32 à 16 pages, le prix d'abonnement annuel doit passer de 5 à 10 francs, le capital social est augmenté et, en outre, à cette même assemblée, le gérant, Béraud, donne sa démission et Elie Reclus le remplace³²⁷.

³²³ *L'Association*, n°2, décembre 1864.

³²⁴ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p.478.

³²⁵ *Ibid.*, p.480.

³²⁶ *L'Association*, n°15, 7 janvier 1866.

³²⁷ *L'Association*, n°14, décembre 1865.

Au même moment, le journal *L'Association*, dans un article intitulé « *Notre rival* », écrit par Béraud, salue la création de *La Mutualité*, bimensuel fondé en novembre 1865 à Bruxelles, par Auguste Passedouet (membre – tardif ? – de l'AIT) et Jules Vinçard. Comme *l'Association*, ce nouveau journal se rapproche des positions fouriéristes, et, comme Béraud le souligne dans son article, semble faire, dans un premier temps, doublon avec le journal parisien, bien qu'il admette : « *Soyons justes pourtant : La Mutualité a des pages qui sont bien à elle, principalement celles qui composent son programme* »³²⁸. Ce journal va progressivement représenter un second pôle de la presse coopérative, distinct de celui de *l'Association*. À partir de son cinquième numéro, daté du 15 mars 1866, *La Mutualité* fusionne avec *Le Sauveteur, moniteur des sociétés de secours mutuels*. Les rédacteurs de ce dernier après la fusion écrivent une chronique spéciale sur les sociétés de secours mutuels au sein de *La Mutualité*.

Une autre publication qui s'intéresse à la propagation du modèle coopératif, débutant vers cette période, est *Le Travailleur Associé* (« *Propagateur International des Doctrines Coopératives* »), lié à la *Caisse d'Escompte des Associations Populaires*, dont le premier numéro est publié le 31 juillet 1866. Plus éloigné des idées socialistes, ce journal reçoit en majorité la participation d'intellectuels libéraux : ses principaux contributeurs sont Léon Walras, Paul Voituron, et Constant Leirens ; Gustave de Molinari, économiste libéral disciple de Bastiat, est cité par le journal dès le premier numéro comme l'un des principaux partisans de la coopération en Belgique³²⁹. La ligne éditoriale du journal n'en affirme pas moins « *l'émancipation des classes laborieuses* » comme l'objet de son étude. Tout comme *L'Association*, le journal est publié également en Belgique, avec un nom spécifique : *Le Travail, Organe International des Intérêts de la Classe Laborieuse*³³⁰. Jean Gaumont note également les journaux *l'Union Ouvrière* et *les Annales du Travail* comme nouvelles publications pro-coopération apparues dans les années 1865-1866³³¹. En dehors de Paris, on peut noter l'influence du *Progrès*, de Lyon, qui devient une plateforme de la coopération et prend en 1865 le titre de « *Moniteur Lyonnais de la Coopération* »³³².

³²⁸ *Ibid.*

³²⁹ *Le Travailleur Associé*, n°1, 31 juillet 1866.

³³⁰ *Ibid.*, n°4, 15 novembre 1866.

³³¹ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p.483.

³³² *Ibid.* p.572.

En août 1866, le journal *l'Association* disparaît, à la suite de plusieurs articles saisis par les autorités : « *La caisse d'épargne s'en va* » de Horn dans le numéro 45, et « *les travailleurs Unis de 1848-1851* », d'Eugène Flotard³³³. Le journal est imprimé en Belgique, mais les numéros sont désormais saisis à la frontière. Par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 29 août 1866, le journal est liquidé³³⁴. Cependant les collaborateurs de *l'Association* ne s'arrêtent pas là. Un certain nombre d'entre eux se regroupent pour le remplacer par *La Coopération*, qui sera actif jusqu'en 1868. Ce changement de nom est salué par certains observateurs proudhoniens³³⁵, notant le passage du principe d'« association » à celui de « coopération ».

L'Internationale entend également obtenir une place dans la nébuleuse de la presse coopérative. Dès sa création, le bureau parisien de l'AIT cherche à se doter d'un organe pouvant servir de plateforme à ses idées. Plusieurs grands journaux montrent une certaine sympathie pour l'Internationale, du moins à ses débuts, à l'exemple du *Siècle* ou de *La Presse*.

Les Internationalistes sont aussi très présents dans la presse coopérative. Plusieurs rédacteurs actifs au sein de cette presse rejoignent l'Internationale. On peut citer, entre autres, Gustave Chaudey, Elisée Reclus, Pierre Denis, Charles et Antoine Limousin (ces deux derniers quitteront cependant l'Association Internationale en 1866), Auguste Passedouet, Alfred Talandier, ou encore Adolphe Clémence. On peut relever dans cette liste qu'un certain nombre (Passedouet, Denis, les Limousins, Clémence) sont aussi des collaborateurs à *La Mutualité*. Passedouet participe également à *L'Association*. Pierre Vinçard et son oncle Jules Vinçard, quant à eux, entretiennent des liens avec l'Internationale, sans en avoir été membres. Enfin, Alfred Talandier, vivant en Angleterre, était proche de l'AIT – et adhérent à l'Alliance Internationale de la Démocratie Socialiste de Mikhaïl Bakounine à partir de cette époque –, et devient correspondant pour le mouvement coopératif anglais pour plusieurs journaux, dont *l'Association*. Talandier avait été invité à siéger au Conseil Général de Londres sur proposition de Wolff et Fox, le 11 octobre 1864 ; ce dernier ne pourra cependant accepter ce poste du fait

³³³ *Ibid.* p.506.

³³⁴ *L'Association*, « Dernière assemblée générale de l'Association ».

³³⁵ À l'exemple de Pierre Denis dans *Le Courrier Français*, 30 septembre 1866.

qu'il vivait trop loin de Londres pour s'y rendre. Il explique ceci dans une lettre lue à la séance du Conseil Général du 8 novembre 1864.³³⁶

La sympathie initiale et l'intérêt de la presse coopérative pour l'Association Internationale des Travailleurs est palpable à l'occasion de la conférence de Londres de l'AIT, du 25 au 29 septembre 1865, puis ultérieurement à la suite du premier congrès de l'Internationale à Genève, du 3 au 8 septembre 1866. Le journal *L'Association*³³⁷ reproduit la liste des questions, transmises par le bureau parisien de l'AIT, qui seront traitées à la conférence de 1865. Un compte-rendu, rédigé par Ernest Fribourg et Charles Limousin est reproduit dans *l'Opinion Nationale*, *L'Avenir National* et *Le Siècle*³³⁸. En 1866, une partie de la presse coopérative reproduit des comptes rendus du congrès de Lausanne : *La Mutualité*³³⁹ et *Le Travailleur Associé*³⁴⁰ entre autres émettent des avis favorables, quoique parfois réservés. Cette sympathie était relayée également par les organes républicains. Jean Gaumont cite par exemple Hector Pessard qui dans le journal *La Liberté* s'était montré favorable aux idées du congrès de Genève³⁴¹.

Avec la création du bureau parisien de l'Internationale en France le 8 janvier 1865, on envisage la participation à un journal pour y propager les idées de l'AIT. Du fait de la crise avec Henri Lefort, les internationalistes ne peuvent se rapprocher du journal *l'Association* comme le comité central de Londres le désirait ; il devient nécessaire pour le bureau de Paris de créer un organe de toute pièce. C'est chose faite presque cinq mois plus tard, en juin 1865, avec la création de l'hebdomadaire *La Tribune Ouvrière*, dont le premier numéro paraît le 4 juin. Comme souligné par Michel Cordillot, une forte influence fouriériste transparaît dans cette publication³⁴². Outre la participation des proudhoniens Henri Tolain, Ernest Fribourg et Louis Debock, on compte

³³⁶ *Minutes. Documents of the First International. The General Council of the First International, 1864-1866. The London Conference 1865*, Foreign Languages Publishing House, Moscou, 1964 – Séances des 12 octobre et 8 novembre 1864.

³³⁷ *Ibid.* n°9, juillet 1865.

³³⁸ <https://maitron.fr/spip.php?article75960>, notice LIMOUSIN Charles, Mathieu par Michel Cordillot, mise à jour par Bernard Boller, version mise en ligne le 18 janvier 2010, dernière modification le 6 juin 2020.

³³⁹ *La Mutualité*, n°10, 15 Août 1866, annonce le Congrès. Les numéros 11 et 12 (15 septembre et 15 octobre) publient des comptes rendus rédigés par Eugène Varlin.

³⁴⁰ *Le Travailleur Associé*, n°3, 30 septembre 1866.

³⁴¹ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p.532.

³⁴² CORDILLOT, Michel, « Le fouriérisme dans la section parisienne de la première internationale, 1865-1866 », *Cahiers Charles Fourier*, n°3, 1992.

dans ses rédacteurs Antoine Bourdon, Charles Limousin, Jules Andrieu, Eugène Varlin et Adolphe Clémence, qui sont liés à divers degrés au fouriérisme – et comme nous l’avons vu pour certains d’entre eux, sont rédacteurs dans plusieurs journaux de la presse coopérative. On peut s’abonner au journal à la *Librairie des Sciences Sociales*, un point de ralliement des fouriéristes à Paris.

La Tribune Ouvrière est très influencée par des thématiques fouriéristes. On trouve par exemple, dans le premier numéro, une lettre d’Alexandre Dumas fils – originellement favorable aux théories sociales – qui apporte son soutien à l’entreprise et propose un plan de théâtre populaire. Dans le second numéro, daté du 11 juin, Jules Andrieu écrit un feuilleton littéraire où il décrit une société future idyllique rappelant les utopies de Fourier et de Saint-Simon. Enfin, la bibliographie proposée à la fin des numéros compte de nombreuses références à des travaux fouriéristes, de Arthur de Bonnard (sous son pseudonyme, Gallus), Mathieu Briancourt, Hippolyte Renaud et A. Oryon.

La Tribune Ouvrière ne paye pas le cautionnement, n’étant pas vue comme un journal politique³⁴³, à l’image de l’Internationale qui elle-même n’avait pas été considérée dans un premier temps comme politique, et ne devait que traiter de l’amélioration des conditions de la classe ouvrière. Comme son sous-titre le laisse entendre (« *Sciences, Arts, Industrie, Littérature* »), le journal traite de questions culturelles du point de vue ouvrier : « *Nous espérons que ce journal deviendra une sorte de thermomètre du développement intellectuel des classes laborieuses* »³⁴⁴, y déclare Limousin. Le journal n’est pas étranger aux opinions tranchées et défendues avec virulence : On notera par exemple un article de Tolain attaquant les romans populaires, dont il qualifie les auteurs d’« *empoisonneurs publics* », ou d’un autre critiquant le catholicisme. Mais la question coopérative n’est pas discutée dans ces quelques numéros.

Le quatrième numéro est saisi, amenant ses rédacteurs à faire passer son impression en Belgique, avec la collaboration de César de Paepe. Le cinquième numéro, daté du 9 juillet, est également saisi de nouveau pour un article de Charles Limousin ayant mentionné la cherté des loyers à Paris, impliquant une critique implicite des aménagements haussmanniens et de la

³⁴³ WEILL, Georges, « Les journaux ouvriers à Paris (1830-1870) », *Revue d’Histoire Moderne et Contemporaine*, Tome 9 n°2, 1907, p.100.

³⁴⁴ *La Tribune Ouvrière*, n°1, 4 juin 1865.

spéculation les accompagnant. Charles Limousin ainsi que l'imprimeur sont en outre condamnés à un mois de prison et 100 francs d'amende.

Avec cet échec, le bureau de Paris tente très brièvement d'ouvrir une « *tribune ouvrière* » dans le journal d'opposition *l'Avenir National*, mais du fait de l'orientation libérale de ce dernier, la collaboration se révèle difficile. À plusieurs reprises, à la suite d'un article publié par les internationalistes, Horn, qui est aussi un collaborateur de *l'Avenir National*, écrit un article de réponse dans lequel il dispute les conclusions du bureau parisien ou la terminologie qu'il emploie. Cette hostilité semble ne pas rester sans effets, puisqu'en août le bureau parisien cesse de participer à *l'Avenir National* et la tribune disparaît.

Un nouveau journal est créé, *La Presse Ouvrière. Courrier International des Travailleurs, paraissant le dimanche : Sciences sociales, Arts, Industrie, Littérature*. Son unique numéro, imprimé à Bruxelles et daté du 2 août 1865, est saisi également, puisque les autorités autant que le bureau parisien lui-même considèrent ce journal comme la continuation directe de la *Tribune Ouvrière* interdite³⁴⁵. Ce second journal s'intéresse plus directement au mouvement coopératif, mentionnant les coopératives déjà en existence et celles en formation, et étudiant les sociétés de crédit mutuel. Les inspirations fouriéristes sont moins marquées, mais le journal publie néanmoins une lettre de Debock défendant le travail des femmes.

Malgré cet échec, une troisième tentative est menée : *La Fourmi*, dont le seul numéro paraît le 24 septembre 1865, lui aussi imprimé à Bruxelles. Ce journal apparaît plus ouvriériste encore. Si les bourgeois sont autorisés à y participer, on affirme craindre les dommages qu'une telle participation pourrait causer. Son sous-titre, « *Quand on a vu l'homme de près on est bien fîère d'être fourmi* », est une marque aussi de cet ouvriérisme : Son éditorial, signé par un certain « *Fulgore, allumeur de gaz* », dresse une métaphore dans laquelle les ouvriers sont des *fourmis*, des *insectes* ou des *bêtes*, tandis que les bourgeois sont *hommes*. Et d'écrire ce post-scriptum : « *P.S. : J'en étais sûr, on a permis à des hommes de venir et ils ont presque envahi le premier n°. – Je ne puis que prévenir toutes les bêtes amies de se réunir et de se porter à l'assaut du numéro 2.* »³⁴⁶.

³⁴⁵ *Archives Nationales*, F/18/546/C (Journaux saisis à la frontière).

³⁴⁶ *Ibid.*

Le numéro s'occupe désormais bien d'« *économie sociale* ». Une lettre d'un ouvrier belge décrivant le socialisme mutuelliste est insérée. Il y défend la réciprocité, ainsi que la collectivité du sol – cette compatibilité entre les positions mutuellistes et le collectivisme du sol sera en partie la marque du mutuellisme belge de l'Internationale³⁴⁷. Ce journal est cependant de nouveau interdit, et ses rédacteurs reçoivent l'ordre formel des autorités de ne pas continuer³⁴⁸.

À la suite de ces interdictions, les internationalistes sont contraints de rejoindre des journaux politiques préexistants. Entre autres, *le Courrier Français*, qui paraît depuis 1860. Originellement modéré, *le Courrier Français* salue les actions du mouvement coopératif autant que de l'Internationale. L'influence du proudhonisme est déjà notable à ce moment. La mort et l'enterrement de Proudhon sont annoncés dans un article par Gustave Huriot, qui considère alors le philosophe bisontin comme l'un des philosophes les plus importants de l'histoire³⁴⁹. Parmi ses rédacteurs, on note déjà en 1865 Evariste Thévenin, futur collaborateur à *La Mutualité*. Le 26 novembre 1865, le journal reçoit un avertissement pour un article critiquant les lois condamnant « l'incitation à la haine du gouvernement », est interdit à la vente sur la voie publique³⁵⁰ et ne paraît pas en décembre. Cet événement annonce pour la ligne éditoriale du journal un glissement prononcé vers la gauche, notamment avec l'apparition d'Auguste Vermorel dans ses colonnes. Auguste Vermorel avait été en 1862-1863 un collaborateur au « premier » *Progrès* de Lyon, lieu où il prit contact avec le milieu coopératif lyonnais. Le journal est d'ailleurs suspendu en décembre 1863 à cause d'un article de Vermorel³⁵¹. Vermorel avait été ultérieurement un collaborateur de *La Presse* puis de *La Liberté* de Girardin, qu'il quitte cependant avec fracas.

En plus de la collaboration de Vermorel au *Courrier Français*, le journal se rapproche aussi de la presse coopérative qu'il mentionne désormais régulièrement (principalement *La Mutualité* et *l'Association*) et crée un bulletin « Mouvement coopératif et questions ouvrières », qui deviendra ultérieurement « Bulletin du Mouvement Social ». Après le 21 avril 1866, le journal connaît une nouvelle pause d'un mois. Cette période de pause est liée au rachat du journal par

³⁴⁷ GUILLAUME, James, *L'Internationale : documents et souvenirs (1864-1878)*, Paris, 1905, p.86.

³⁴⁸ WEILL, Georges, « les journaux ouvriers à Paris (1830-1870) », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, Tome 9 n°2, 1907, p.101.

³⁴⁹ *Le Courrier Français*, 28 janvier 1865.

³⁵⁰ *Ibid.*, 6 janvier 1866.

³⁵¹ VERMOREL, Jean, *Un enfant du Beaujolais : Auguste Vermorel, 1841-1871, Étude biographique et littéraire*, 1911, p.26.

Auguste Vermorel et l'ancien collaborateur de Proudhon, Georges Duchêne, pour un « *quinzaine de mille* » francs³⁵². *Le Courrier Français* réapparaît finalement le 20 mai.

La ligne politique du nouveau journal est désormais clairement affirmée, très proudhonienne, pacifiste et internationaliste, bien que dans un premier temps certains des rédacteurs, dont Auguste Vermorel lui-même, n'expriment pas d'hostilité marquée contre la collaboration avec la bourgeoisie ou aux candidatures ouvrières. On note l'apparition de nouveaux rédacteurs membres de l'AIT (Pierre Denis, également collaborateur à *La Mutualité*, ou Robert Luzarches) ou socialistes (Jules Vallès, Louis Dagé, Henri Peragoux, Eugène Véron). En outre, des contributions ponctuelles de représentants de l'Internationale en France (dont Henri Tolain, Ernest Fribourg, Charles Limousin, Charles Beauvoir, Eugène Dupont) sont publiées. *Le Courrier Français* devient l'organe officieux de l'AIT en France, reproduisant notamment les appels et déclarations des gravilliers³⁵³. Vers les débuts de 1867, ces derniers (Henri Tolain ou Ernest Fribourg) deviennent même des rédacteurs réguliers du journal, à la suite de la disparition de *La Mutualité*. Dans l'éditorial du numéro du 20 mai 1866, écrit par Auguste Lepage, les transformations du journal sont expliquées. Outre sa défense ouverte des principes démocratiques, le journal affirme désormais vouloir ouvrir ses colonnes aux questions sociales, notamment l'enseignement professionnel et le mouvement coopératif. Ces changements se traduisent dès juin par la saisie de deux numéros (celui du 10 et celui du 17). En dépit de cela, le journal connaît un certain succès, et son tirage passe en quelques semaines de 600 à 3 000 exemplaires³⁵⁴. Ce chiffre, déjà conséquent face à la presse coopérativiste et socialiste avec laquelle il rivalise, atteint les 18 000 tirages à son sommet³⁵⁵, permettant au *Courrier* de rivaliser avec les grands titres de la presse du Second Empire.

Le Courrier Français devient une véritable publication de la presse coopérative en publiant non seulement des bulletins dédiés aux nouvelles du monde coopératif, mais en ouvrant aussi ses

³⁵² *Ibid.*, p.31.

³⁵³ Cette position est reconnue de facto par le conseil général de l'Internationale, qui traite le *Courrier Français* comme un organe internationaliste parmi d'autres. Voir : *Minutes. Documents of the First International. The General Council of the First International, 1864-1866. The London Conference 1865*, Foreign Languages Publishing House, Moscou, 1964 – Séances des 16 et 30 juillet 1867. (« *Tolain had placed the Courrier Français at his disposal, which was a great assistance* »).

³⁵⁴ *Ibid.*, 17 juin 1866.

³⁵⁵ VERMOREL, Jean, *Un enfant du Beaujolais : Auguste Vermorel, 1841-1871, Étude biographique et littéraire*, 1911, p.59.

colonnes à des travaux théoriques importants. Le 12 mai 1867, *Le Courrier Français* entame sa transition vers le statut de quotidien et suspend sa publication jusqu'au 18 juin. Sous son nouveau format, il publie hebdomadairement un « bulletin du mouvement social » ainsi que ponctuellement une « tribune des travailleurs », souvent rédigés par Henri Tolain.

D'autres journaux accueillent des articles d'Internationalistes, outre la presse coopérative et *Le Courrier Français*, par exemple *Le Réveil* (1867) ou *L'Avenir National* (à partir de 1865). La presse strictement coopérative reste cependant le lieu où la question coopérative est la plus approfondie.

Plusieurs des principales publications de la presse coopérative sont liées à des établissements coopératifs, et sont soutenus financièrement par ces derniers. *L'Association* est directement liée à la banque du *Crédit au Travail* ainsi que de la société de consommation *Pointron & Cie*. Elle sert d'organe officiel non seulement pour la coopération en France mais également pour ces deux sociétés dont elle publie régulièrement les informations, les rapports de gérance et les comptes-rendus des assemblées générales. Il s'agit d'une société en commandite par action, une forme que les membres du journal rejeteront ultérieurement, la jugeant peu adaptée au modèle coopératif³⁵⁶.

Les actionnaires du journal sont principalement des particuliers aisés. À la suite de la publication des statuts du journal dans le *Moniteur Universel*, une liste des 75 premiers actionnaires est faite (détenteurs de 100 actions) dans laquelle on note une surreprésentation des professions intellectuelles et des activités de négociant, de fabricant et de médecin³⁵⁷. L'assemblée des actionnaires du 3 mars 1866³⁵⁸ fait la liste des nouveaux actionnaires suivant une augmentation du capital social de la société de 10 000 à 30 000 francs, avec l'émission de 200 actions de 100 francs. Sur 114 actionnaires particuliers, on peut compter 19 avocats, 15 hommes de lettre, 9 docteurs ou médecins, 8 fabricants et autant de négociants, et 6 propriétaires. Parmi eux, il est possible de noter par exemple la présence de Ledru-Rollin (qui souscrit 10 actions), qui s'était montré favorable à l'entreprise du *Crédit au Travail* dans une

³⁵⁶ On se réfèrera au rapport du comité organisé par le journal *L'Association* en 1865 et enquêtant sur la pratique coopérative. Le rapport a été publié dans le dixième numéro du journal, en août 1865.

³⁵⁷ *Gazette Nationale ou le Moniteur Universel*, 19 septembre 1864, inséré n°1958.

³⁵⁸ Comme rapportée dans le n°24 de *L'Association*, daté du 11 mars 1866.

lettre datée du 28 janvier 1866³⁵⁹. Plusieurs sociétés coopératives ont également souscrit des actions, dont 7 coopératives de production (toutes parisiennes et généralement liées au *Crédit au Travail*, chacune détentrice d'une action) et 2 coopératives de consommation : *La Sincérité* (désignée sous le nom de *Association de Consommation Kneip, Favelier & Cie*) détient 3 actions, et une association de consommation de Grenoble (*Vasseur & Cie*) en détient une seule.

De son côté, *Le Travailleur Associé* est étroitement connecté à la *Caisse d'Escompte des Associations Populaires*. À Roubaix, la coopérative de consommation fondée par l'internationaliste Charles Lécuse – et correspondant du *Courrier Français* à Roubaix – décide en assemblée générale, en janvier 1868, de se lier directement au *Journal de Roubaix* en y publiant mensuellement les inventaires de la coopérative³⁶⁰.

On peut enfin mentionner *L'Economie ; Feuille des Producteurs et des Consommateurs. Sciences – Arts - Industrie – Littérature*, bihebdomadaire créé en juillet 1867 et mélangeant les rôles de brochure informative issue de la société de consommation *l'Union des Comptoirs Agricoles et Industriels*, et celui d'organe politique du mouvement coopératif, d'inspiration fouriériste³⁶¹. Il succédait à l'hebdomadaire *La Feuille du Ménage*³⁶² et au mensuel *l'Union des Comptoirs*³⁶³, eux aussi liés à cette coopérative de consommation³⁶⁴. Chaque numéro possède ainsi une section dédiée aux réponses, aux questions et aux lettres des consommateurs de *l'Union des Comptoirs*, et consacre plusieurs pages aux services offerts par la société.

La Tribune Ouvrière, organe de l'Internationale en France, était une société en commandite simple. Ce type de société était notablement considéré comme la meilleure forme possible pour une société coopérative par le comité de 1865, dans son rapport que nous avons déjà mentionné. De fait, *La Tribune Ouvrière* est sans doute la seule publication ayant tentée de s'organiser sur

³⁵⁹ *L'Association*, n°22, 25 février 1866.

³⁶⁰ *La Science Sociale*, n°21, 16 janvier 1868. Le journal salue ce qu'il perçoit être une reprise de l'exemple donné par le *Crédit au Travail* et le journal *La Coopération*.

³⁶¹ On se référera par exemple à *L'Economie*, n°1, 1^{er} juillet 1869, où sont décrits les objectifs du journal ainsi que de *l'Union des Comptoirs* avec de nombreuses références à Fourier.

³⁶² Actif d'août 1865 à mars 1866.

³⁶³ Actif de janvier à juin 1867.

³⁶⁴ Ces différents journaux affirment également un lien de parenté avec *La Feuille de tout le monde, organe des producteurs et consommateurs*, hebdomadaire paru d'août à décembre 1861 (21 numéros). On retrouve de fait dans ce dernier beaucoup des participants à la société de consommation *L'Union des Comptoirs* fondée en 1865 : Pierre Joigneaux, J. Pioche... ; voir aussi *L'Économie*, n°21, 15 juin 1870.

un mode suivant véritablement les idéaux coopératifs. Comme le fait remarquer Michel Cordillot³⁶⁵, le journal possédait un système de rémunération des rédacteurs très particulier. Les bénéfices étaient partagés en trois parts : la « part du capital » et la « part du travail » (un duo que l'on retrouve régulièrement dans les premières coopératives fouriéristes), mais également une « *part du talent* ». Cette dernière était évaluée par les lecteurs par le moyen d'un tableau de notation, avec les notes de 1 à 7 (ainsi qu'une note de « 12 » pour indiquer un article véritablement apprécié). La courte durée du journal n'a pas permis de voir ce système rentrer en fonctionnement.

Les autres journaux vers lesquels les Internationalistes se tournent une fois cette première expérience déçue reprennent des modes d'organisation plus traditionnels. *Le Courrier Français*, par exemple, était une société en commandite par actions³⁶⁶. Une exception notable est la constitution, après la promulgation de la loi sur la presse de mai 1868, d'un journal de tendance « proudhonienne et jacobine », par Charles Chassin, socialiste proche de l'Internationale. Nommé *La Démocratie*, le journal était organisé sur un modèle coopératif, et utilisait le statut de société à capital variable de la loi de juillet 1867³⁶⁷.

Le rôle informatif et coordinateur de la presse

Dans les années allant de 1863 à 1868, c'est principalement la presse strictement dédiée à la question de la coopération – groupée d'abord autour de *l'Association* et de *la Coopération*, de *La Mutualité*, ou du *Travailleur Associé* – qui domine le milieu coopératif, et l'Internationale agit en matière de presse surtout dans un premier temps en participant à ces organes.

Le caractère spécifique de cette presse réside peut-être dans son rôle d'organisation et de coordination du mouvement. Jean Gaumont considérait que les deux têtes du mouvement coopératif en France étaient d'un côté l'Internationale et de l'autre ces différents organes

³⁶⁵ CORDILLOT, Michel, *Le Fouriérisme dans la section parisienne de la première internationale, 1865-1866* », *Cahiers Charles Fourier*, 1992 / n°3.

³⁶⁶ *Gazette Nationale ou le Moniteur Universel*, 13 juin 1867, Inséré n°1249.

³⁶⁷ *Le Progrès*, 2 juin 1868.

coopératifs, en particulier ceux rassemblés autour du *Crédit au Travail*. Ce dernier milieu n'a pas véritablement de centre officiel, de bureau, ni même d'unité réelle, du fait que personne n'y détient en principe une autorité quelconque. C'est néanmoins dans ce cadre que les organes de presse obtiennent un rôle central. Ils sont le point de concentration des différents faisceaux qui constituent le mouvement coopératif, en mettant en lien gérants de coopératives, intellectuels favorables à ce modèle, militants. Ils deviennent une courroie d'enregistrement et de transmission d'un grand nombre d'information. P. Cavaré, auteur en 1867 d'une thèse de doctorat intitulée « *Étude sur les associations coopératives* », souligne ce phénomène³⁶⁸. La coordination émergente du système s'articule autour d'un processus acté par la presse coopérative qui transmet informations et idées, et dont la portée est peut-être supérieure à celle des interconnexions économiques du mouvement coopératif, bien que ces dernières existent effectivement, également. *De facto*, la presse peut donc être considérée comme principale organisatrice, ou plutôt devrait-on dire *animatrice* du mouvement, du moins jusque dans les années 1867-1868.

Au premier niveau, la presse coopérative sert évidemment de lien informatif. Les principales publications entretiennent généralement un bulletin ou une section dédié aux nouvelles coopératives, à Paris mais également en province. Les informations transmises servent souvent à annoncer des fondations d'associations – on transmet régulièrement les appels rédigés par les fondateurs de sociétés –, la publication des statuts de ces dernières, les bilans annuels à la suite d'assemblées générales. Dans certain cas, des articles sont consacrés à l'histoire d'une coopérative spécifique – si cela touche principalement les banques mutuelles et populaires, les coopératives de production et de consommation bénéficient parfois d'une étude poussée dans des articles dédiés, avec par exemple *l'Almanach de la Coopération* pour 1869 faisant un tour d'horizon étendu des coopératives de consommation parisiennes³⁶⁹ – avec une insistance le plus souvent sur le contexte de fondation, les efforts menés pour faire rentrer la société dans ses frais – avec les sacrifices nécessaires. Exemple de cela, l'abandon voté en août 1866 par les commanditaires de la société de consommation *La Sincérité* de leur bénéfice jusqu'au remboursement des dettes causées par un mauvais gérant, est rapporté par *La Mutualité*³⁷⁰. Les

³⁶⁸ « *Ces journaux qui les tiennent au courant de ce que font les autres sociétés, qui publient les meilleurs statuts, qui font connaître les échecs et les succès des sociétés étrangères ; en un mot, le mouvement est centralisé et dirigé* ».

³⁶⁹ DAVAUD, Abel, *Almanach de la Coopération pour 1869*, p.24 à 31.

³⁷⁰ *La Mutualité*, n°11, septembre 1866.

succès de ces sociétés, matérialisés sous la forme de l'extension de leur activité avec de nouveaux investissements, des aménagements, la création de succursales, ainsi que de l'extension du nombre de sociétaires et l'augmentation du chiffre d'affaires, sont eux aussi les objets de longs commentaires.

Les rédacteurs de ces bulletins et articles se fondent le plus souvent sur des échanges de courriers pour s'informer – *L'Association* invite régulièrement les fondateurs de sociétés coopératives à en envoyer les statuts, afin de les rendre disponibles sur demande aux lecteurs – et rapportent aussi ce qui est dit dans les autres journaux coopératifs. Les différents organes de presse coopérative renvoient régulièrement les uns aux autres. La plupart d'entre eux possèdent une rubrique bibliographique dans laquelle sont non seulement listés différents ouvrages parus traitant de la question des coopératives, mais également quelque fois les autres journaux en activité traitant de ce même sujet. *La Mutualité* consacre dans son huitième numéro un court article³⁷¹, du nom de « *La Presse Coopérative* », listant « les publications qui s'occupent de coopération et d'économie sociale », en France (le journal liste à Paris *l'Opinion Nationale, Le Siècle, L'Avenir National, La Patrie, l'Économiste français, le Courrier Français, le Courrier du Dimanche, l'Écho agricole et la Commune Modèle* ; *l'Association* et *La Mutualité* sont mentionnés à part, considérés comme des « journaux spéciaux ».), mais également en Suisse, en Belgique, en Angleterre, en Espagne, en Italie et en Allemagne.

Cela ne signifie pas cependant que les rédacteurs restent des observateurs extérieurs au mouvement, se contentant de collecter des informations. Beaucoup sont des organisateurs de coopératives actifs, à l'exemple d'Antoine Limousin, d'Antoine Cohadon, ou d'Eugène Varlin – qui est un lecteur assidu semble-t-il de plusieurs journaux coopératifs, y écrit quelque fois des articles, qui portent généralement sur les sociétés qu'il anime, et sert de correspondant pour les affaires de l'AIT au moins à *l'Association* et à *La Mutualité*. Beaucoup aussi des rédacteurs sont présents lors d'assemblées générales de coopératives. Pierre Vinçard, collaborateur à *La Mutualité*, préside par exemple l'assemblée du 23 septembre 1866 à Puteaux à l'origine de la fondation de la coopérative de consommation *La Revendication*. Jules Vinçard et Edmond Potonié sont notablement présents à plusieurs réunions de fondation de coopératives et y prononcent souvent des discours, à l'exemple de l'assemblée de fondation de la société

³⁷¹ *Ibid.*, n°8, juin 1866.

d'épargne et de crédit des peintres en bâtiment du 12 août 1866³⁷². Jules et Pierre Vinçard, O'Keenan (le deuxième rédacteur en chef de *La Mutualité*) et Edmond Potonié se trouvent également à la tête du *comité d'initiative et consultatif des sociétés coopératives* qui se réunit à partir du 2 mai 1866³⁷³. Augustin Verdure, membre de l'Internationale et rédacteur de comptes rendus concernant des associations ouvrières dans *La Marseillaise*, est membre de coopératives et participe lui aussi à plusieurs assemblés et évènements liés au mouvement coopératif³⁷⁴.

Dans les descriptions concernant les coopératives présentées dans les différents journaux, on peut noter des efforts importants investis dans la constitution d'une histoire qui elle-même doit s'intégrer dans un récit plus large touchant l'ensemble du mouvement coopératif en France. On se crée une représentation, un récit. On y met en scène les succès et on y explique les difficultés subies par le mouvement pour tenter d'y remédier. Cette narration construite répond à deux nécessités. D'un côté, la propagation du modèle coopératif en montrant sa viabilité par ses réussites, et à quel point l'association est fonctionnelle et souhaitable. On peut citer par exemple *l'Almanach de la Coopération pour 1867*, citant « *L'Union, La Fraternelle* » comme les sociétés « *qui affirment le mieux les succès du Crédit Mutuel* »³⁷⁵. Dans la même publication, dans un article dédié au rôle des associations de consommation dans la « réforme sociale », on observe très clairement ce récit de transformation de la société par la « coopérative comme fin » à l'œuvre, prenant pour base les réussites du mouvement coopératif : « *Certaines personnes en lisant ce qui précède crieront peut-être à l'utopie. Mais si ces lecteurs sont impartiaux, ils verront que nous nous appuyons sur des faits. Plusieurs coopératives de production fondées depuis 1848 ont parfaitement réussi et prospéré. Depuis 1863, il s'en est fondé une cinquantaine, parmi lesquelles quelques-unes ont déjà pris un grand développement. Des associations de consommation, et entre autres, à Paris, La Sincérité, sont en fonction. (...) D'ici à quelques mois, ce qui n'était hier qu'une utopie sera une réalité qui s'imposera à tout le monde et à laquelle chacun s'intéressera.* »³⁷⁶. Cet optimisme est néanmoins vite déçu.

³⁷² *Ibid.*, n°10, août 1866.

³⁷³ *Ibid.*, n° 8, juin 1866

³⁷⁴ Militant très actif, Augustin Verdure est qualifié de « *commis voyageur* » de la coopération par Jean Gaumont. (GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p.509.

³⁷⁵ DAVAUD, Abel, *Almanach de la Coopération pour 1867*, p.83.

³⁷⁶ *Ibid.*, p.72-73.

D'un autre côté, ces exposés suivent un but didactique – par une description poussée de l'organisation et des statuts de ces sociétés, les journaux font circuler des modèles pouvant être recopiés et exposent les erreurs à éviter.

On peut noter que cette méthodologie est ensuite peu reprise, ou de façon plus marginale, dans les journaux socialistes ou ne se dédiant pas uniquement à la question coopérative. Comme nous le verrons, l'évolution des modèles coopératifs défendus par les Internationalistes et les tendances plus radicales du mouvement les rendent peu sensibles aux arguments de réussite économique pour justifier un mode d'organisation de société.

Il existe bien sûr également des erreurs, des omissions ou des exagérations qui résultent de cette optique. Les différents journaux mettent par exemple peu en avant les faillites et liquidations de société. Dans ce cadre, la tendance à vouloir préserver l'unité du mouvement coopératif et des écoles ainsi que de souhaiter multiplier les exemples de coopération en action pose le problème des frontières floues entre ce qui serait une forme coopérative légitime et une qui ne le serait pas. Cette question est sans doute le point déclencheur de beaucoup des divergences futures entre les différentes écoles de la coopération.

Le récit construit par le mouvement coopératif sur sa propre action, développé dans la presse coopérative, sert à la théorisation de cette même action. Ici encore, les journaux sont au cœur de ce phénomène. Outre les renvois aux principaux travaux et ouvrages théoriques existant, ainsi que les commentaires de conférences portant sur les questions de crédit mutuel ou d'association, chaque publication de ces journaux dédie une place conséquente aux théories sociétaires ou coopératives. Chaque école tend alors à y développer ses opinions. La propagation des théories et des idées en les vulgarisant et en démocratisant leur accès est affirmée par le premier numéro du *Travailleur Associé* : « *Il faut, si l'on veut propager dans une large mesure les idées coopératives, recourir au puissant levier de la Presse populaire à bon marché* ». Par ailleurs, si ce dernier journal est considéré comme plus proche des positions libérales, il est aussi l'un des journaux coopératifs au prix le plus réduit – un abonnement annuel en France coûte 1,80 Francs pour ce mensuel, contre 3 Francs pour *La Mutualité* (et pour le journal du bureau de Paris *La Tribune Ouvrière*), 5 pour *l'Association* (puis 10 quand sa publication devient hebdomadaire). Enfin, l'abonnement au *Courrier Français*, hebdomadaire, coûte 16 francs (puis 52 francs à Paris et 64 en province lors du passage à la publication quotidienne). Ce prix exceptionnel du *Travailleur Associé* est même salué par *Le Progrès de*

Lyon, qui note que les prix de *La Mutualité* et de *l'Association* sont peu élevés mais toujours des obstacles pour les ouvriers, tandis que le journal libéral offrait une formule très bon marché, avec un format de grand journal, plié en huit plutôt qu'en deux³⁷⁷.

L'éditorial du premier numéro de *l'Association* exprime également l'intérêt de répandre les théories sociétaires mais également de les développer : « Une des premières tâches de notre journal sera naturellement de répandre notre conviction par tous les moyens que nous fournira l'étude des faits aussi bien que la déduction scientifique. Sans exclusivisme d'aucune sorte, nous accepterons comme des alliés tous ceux que leurs opinions pourront conduire à partager cette conviction » ; et, plus loin : « L'Association aura une première partie, consacrée aux articles de fond, à la discussion théorique et pratique de l'idée à vulgariser, et une seconde partie, consacrée aux études historiques sur les associations à toutes les époques »³⁷⁸.

L'histoire – et la généalogie – du mouvement est mobilisée dans l'idée d'inscrire l'action coopérative dans un cadre élargi justifiant ses actions et les rendant attrayantes mais apportant également des éléments pour une « discussion théorique et pratique ».

Plusieurs rédacteurs se démarquent dans ce travail. Les apports par exemple de Gustave Chaudey à *L'Association* se situent généralement dans cette optique théorique : « Les principes essentiels de l'association ouvrière »³⁷⁹, « Les trois écoles dans l'Association coopérative »³⁸⁰, « Réflexions sur le projet de loi. De l'apport en capital et en travail »³⁸¹, ou encore « Quelques observations sur la lettre de Ledru-Rollin »³⁸² (dans laquelle il défend l'idée de l'actualité des théories des écoles sociétaires contre Ledru-Rollin³⁸³). D'autres collaborateurs notables de *L'Association* puis de *la Coopération* effectuant un travail similaire sont Edmond Potonié et Paul Blanc.

³⁷⁷ *Le Progrès*, 9 juillet 1866.

³⁷⁸ *L'Association*, n°1, novembre 1864.

³⁷⁹ *Ibid.*, n°3, janvier 1865.

³⁸⁰ *Ibid.*, n°5, mars 1865.

³⁸¹ *Ibid.*, n°7, mai 1865.

³⁸² *Ibid.*, n°22, 25 février 1866.

³⁸³ On pourra retrouver cette lettre de Ledru-Rollin p.464 des *Discours politiques et écrits divers de Ledru Rollin*, Tome 2, 1879, sous le titre « Lettre aux membres de la revue l'Association (1866) ».

L'approche de la théorie coopérativiste varie selon les journaux. Dès son premier numéro *La Mutualité* entend se distancer des publications strictement théoriques : « *Mais il ne s'agit plus seulement aujourd'hui d'étudier des théories. Ce qu'il faut, c'est surtout pratiquer* ». À l'inverse, *La Science Sociale*, bimensuel « *sociétaire* » apparaissant à partir du 16 mars 1867 et lié à la *Librairie des Sciences Sociales*, se concentre presque exclusivement sur des questions théoriques. Il en va de même pour *l'Economiste Français*, actif entre 1862 et 1870, dirigé par le fouriériste Jules Duval (qui participa cependant aussi parfois à *La Mutualité*) et qualifié de « *très académique* » par Jean Gaumont³⁸⁴.

Le Courrier Français à partir de la gérance de Vermorel adopte lui aussi une optique pratique plutôt que théorique. Les questions de l'organisation pratique sont soulignées bien souvent. Les textes les plus théoriques en matière de coopération proviennent de la participation de représentants de l'Internationale, tels que Henri Tolain³⁸⁵, s'inscrivant généralement dans la lignée du discours proudhonien.

Toujours en lien avec la préoccupation de propager et de vulgariser l'idée coopérative, plusieurs journaux de la presse coopérative sont mus par un désir d'éducation de leurs lecteurs. Pour les organes proches des libéraux, il s'agit aussi d'une « *moralisation* ». *L'Association* parle de « *progrès de toutes les idées de dignité et de moralité* »³⁸⁶. On lit dans *la Mutualité* que le « *sentiment de la mutualité peut devenir le correctif de l'ignorance* » et « *implique chez tout individu qui s'en inspire l'indépendance et la moralité* »³⁸⁷. *Le Travailleur Associé* exprime son souhait d'une « *amélioration morale et matérielle des classes ouvrières* »³⁸⁸. Cette aspiration à la moralisation des travailleurs tend à être liée au paternalisme, à la philanthropie et à certaines interprétations de l'école sociétaire telles que celles animées par André Godin et son Familistère, à Guise³⁸⁹. Les premiers journaux de l'AIT, dont *la Tribune Ouvrière*, s'inscrivent eux-mêmes partiellement dans cette optique d'amélioration morale et intellectuelle des travailleurs, en discutant de leur « *développement intellectuel et moral* » des travailleurs, avant

³⁸⁴ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p.562.

³⁸⁵ On citera, par exemple, le commentaire d'Henri Tolain au sujet de l'enquête sur les associations coopératives de 1866 (*Le Courrier Français*, 10 et 24 juin 1866).

³⁸⁶ *L'Association*, n°1, novembre 1864.

³⁸⁷ *La Mutualité*, n°1, novembre 1865.

³⁸⁸ *Le Travailleur Associé*, n°1, juillet 1866.

³⁸⁹ DOS SANTOS, Jessica, « Le Familistère de Guise : habitat collectif et autonomie ouvrière », *Revue du Nord*, n°374, 2008, pp. 63-76.

de s'en éloigner. T. Puech, collaborateur à *La Mutualité*, développe à plusieurs reprises l'idée de « *crédit littéraire* », prenant pour référence les écrits du saint-simonien Prosper Enfantin. Le même journal offre à Edmond Potonié de présenter les grandes lignes de son projet de « *ligue universelle du bien public* », dotée d'une mission en partie éducative et scientifique³⁹⁰.

Une manifestation concrète de cette volonté d'enseignement et de moralisation sont les liens entretenus par la presse coopérative et la *Ligue de l'Enseignement* de Jean Macé, qui est couverte par de nombreux articles notamment dans *l'Association* et *la Coopération*. Jean Gaumont souligne les apports du *Crédit au Travail*, de la *Caisse d'Escompte des Associations Populaires* et du journal fouriériste *l'Economiste Français* à la ligue. Plusieurs projets d'enseignement coopératif sont entrepris à cette période. Souvent, les intellectuels et rédacteurs collaborant à la presse coopérative y participent³⁹¹. Les Internationalistes ne semblent pas contribuer activement à de tels projets, à l'exception de quelques-uns comme Augustin Verdure.

Ceci permet de révéler un élément fondamental de la presse coopérative : son rôle de coordination et d'organisation. Cet aspect transparaît déjà au travers des transmissions d'informations concernant l'organisation d'assemblées générales, les appels aux fondations de coopératives – à l'exemple de celui adressé aux ouvriers de Puteaux, signée entre autres par Benoît Malon, qui sera à l'origine de la société de consommation *La Revendication*, relayé par le premier numéro du journal *La Coopération*³⁹² et *la Mutualité*³⁹³ – mais aussi donnant accès à toutes les informations nécessaires à l'adhésion aux sociétés nouvellement créées, tout particulièrement pour les sociétés de consommation, d'épargne et de crédit mutuel. On y indique à qui s'adresser, où et quand. Dans certains cas, les bureaux des journaux servent temporairement à cet effet : à la création de la *société civile de crédit et d'épargne des ouvriers cartiers*, les adhésions se font dans les bureaux de *La Mutualité*³⁹⁴. L'appel à la création d'une association à Puteaux dans le dixième numéro de *La Mutualité* signale également que cette dernière reçoit les adhésions à la société nouvellement créée. Et il en va encore de même pour

³⁹⁰ *La Mutualité*, n°7, mai 1866.

³⁹¹ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p.549.

³⁹² *La Coopération*, n°1, septembre 1866.

³⁹³ *La Mutualité*, n°10, août 1866.

³⁹⁴ *Ibid.*, n°5, mars 1865.

la société d'épargne des imprimeurs pour étoffe³⁹⁵. Ce rôle est aussi souvent joué par les banques mutuelles auxquelles les coopératives ont adhéré, jusqu'à la disparition de ces dernières. Les journalistes aident à guider le mouvement coopératif également par l'organisation de comités : le comité des Seize du journal *l'Association*, ou bien les différents comités d'initiative et consultatifs constitués autour de *La Mutualité*.

Comme Jean Gaumont le souligne, les membres des comités sont pour beaucoup de jeunes militants, qui introduisent des idées nouvelles dans le mouvement coopératif, souvent en lien avec l'AIT³⁹⁶. Le 7 août 1866, le comité d'initiative constitué par *La Mutualité* organise une réunion à laquelle vont assister une centaine de personnes, dont un grand nombre de représentants de l'Internationale – Henri Tolain, Ernest Fribourg, Eugène Varlin, Jean Delorme, ou encore Adolphe Clémence. D'après *La Mutualité*³⁹⁷, l'objet de cette réunion est la question d'un « congrès national des institutions coopératives » devant se réunir vers la fin de l'année – sans doute en rivalité avec la conférence coopérative organisée par le journal *l'Association* et le *Crédit au Travail*.

Le 21 et le 23 juillet 1866, cette conférence se réunit dans les locaux du *Crédit au Travail*, sous la présidence du directeur-gérant de la banque, Jean-Pierre Béluze, épaulé par Paul Blanc, membre du comité de rédaction de *l'Association*. Plusieurs autres rédacteurs réguliers sont présents : Elie Reclus, Emile Jay, Horn, Abel Davaud, ou encore Antoine Favelier, qui était également un acteur important au sein de la *société générale d'approvisionnement et de consommation Poindron* (qui devient ensuite *La Sincérité*). On peut aussi noter la présence de Noirot, fouriériste directeur de la librairie des sciences sociales et rédacteur à *l'Economiste Français*. Au total, 23 représentants, principalement parisiens (pour quatorze d'entre eux), se regroupent le premier jour³⁹⁸. Le premier jour est décidée la création d'un *Almanach de la Coopération*, qui va être confié au journal *l'Association* et notamment à Abel Davaud. Ces almanachs tentent de s'adresser à un lectorat plus populaire pour y propager l'idée coopérative. Ils reprennent les formules habituelles des almanachs avant d'y apporter des thématiques propres au mouvement coopératif. Du fait que l'on souhaite plus facilement toucher la classe

³⁹⁵ *Ibid.*, n°11, septembre 1866.

³⁹⁶ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p.497.

³⁹⁷ *La Mutualité*, n°10, août 1866.

³⁹⁸ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p.523-525.

ouvrière avec ces ouvrages, ils ont un prix modéré – 50 centimes l'exemplaire, soit un prix normal pour les almanachs à cette époque.

Horn propose pour août 1867 l'organisation d'un congrès coopératif « *international* » au siège du *Crédit au Travail*, par l'invitation de coopérateurs étrangers. Cette proposition est acceptée et un comité de 5 membres est nommé et chargé de préparer ce congrès. Il sera cependant interdit au dernier moment par l'Empire, créant de vives protestations de la part des coopérateurs. Malgré des entrevues entre coopérateurs français et étrangers, aucune conférence ne pourra être réunie du fait de l'opposition de la Préfecture³⁹⁹.

L'échec de ce congrès annonce les nombreux événements qui mèneront à une crise du mouvement coopératif à partir de 1868. Mais, avant même que cela n'arrive, le mouvement coopératif commençait à se diviser, fractionnement en partie observable à travers la presse coopérative et acté par cette dernière. Si les journaux cherchent dans un premier temps à cimenter l'union des différentes écoles et modèles coopératifs, ils vont ensuite jouer un rôle moteur dans la multiplication des dissensions.

Désunion. La crise de la Presse coopérative (1867-1868)

Le mouvement coopératif à partir de 1866 se divise donc, tout d'abord avec l'opposition à la coopérative libérale, puis avec une hostilité réciproque qui se crée entre les journaux du *Crédit au Travail* et le *Courrier Français*.

La polarisation qui commence à devenir manifeste à partir de la seconde moitié de l'année 1867 n'est pas cependant la première occurrence d'une division au sein de la presse et du mouvement coopératif. Dès 1865, on observe déjà des divergences de vues au sein du mouvement entre, d'un côté, les coopérateurs ralliés aux écoles sociétaires, et de l'autre les libéraux et républicains favorables à la coopération, surtout dans une optique paternaliste ou philanthropique.

³⁹⁹ *Ibid.*, p.540.

Ces divisions apparaissent dès le cinquième numéro de *l'Association*, dans un article nommé « *Les trois écoles du mouvement coopératif* », où Gustave Chaudey distingue une « école de l'autonomie », dont il est partisan, une « école de la protection » qui est liée au philanthropisme bourgeois, et une « école de la discipline », liée à l'Etat. Rejetant les deux derniers modèles, Chaudey assimile la *Caisse d'Escompte des Associations Populaires* à « l'école de la protection », sur la base de ses « *fondeurs puissants* »⁴⁰⁰, et met en avant un *Crédit au Travail* qui serait selon lui d'origine populaire. Les disputes entre les deux établissements sont nombreuses, formulées par le biais de leurs organes respectifs, *Le Travailleur Associé* et *L'Association*.

La Presse de Émile de Girardin et *l'Association* échangent également plusieurs articles critiques, dès la création du second. Girardin souligne entre autres les attermoissements de *l'Association* sur la question du droit de coalition, à la suite d'un article de Gustave Chaudey s'y opposant. Le bulletin international rétorque défendre la diversité des idées. *La Mutualité* participe également aux attaques de la presse libérale.

Le Courrier Français, à la suite de l'évolution drastique de ses positions entre janvier et mai 1866, commence à rentrer dans de très nombreuses et virulentes polémiques avec un nombre assez important de journaux libéraux, non seulement sur des questions politiques mais aussi sur la question coopérative. Auguste Vermorel se fait une spécialité de ferrailer avec le reste de la presse libérale et démocratique. *L'Opinion Nationale*, *le Siècle*, *Le Temps* et *La Presse* en font régulièrement les frais. Jules Simon, déjà critiqué par plusieurs des publications de la presse coopérative, est l'objet d'attaques très violentes, dans un premier temps de la part d'Auguste Vermorel qui discute son ouvrage *le Travail*, qui lui paraît trop modéré et trop peu approfondi. Jules Simon est ainsi qualifié d'« *endormeur* ». Dans son histoire de la Commune de Paris, Octave Feré témoigne ainsi : « *Du reste, entre le parti socialiste et le parti libéral, l'antagonisme qui avait amené les journées de Juin s'accusait de plus en plus ; ce fut Vermorel qui commença le feu dans le Courrier Français* »⁴⁰¹. Paul Lafargue écrit également en juin 1867 : « *C'est le seul journal politique de France où un socialiste qui se respecte puisse écrire* ».

⁴⁰⁰ *L'Association*, n°5, mars 1865.

⁴⁰¹ VERMOREL, Jean, *Un enfant du Beaujolais : Auguste Vermorel, 1841-1871, Étude biographique et littéraire*, 1911, p.123.

Les critiques mutuelles virulentes entre *le Courrier Français* et la presse libérale deviennent monnaie courante. *Le Travailleur Associé* et la *Caisse d'Escompte des Associations Populaires* deviennent aussi l'objet d'attaques de la part du *Courrier*⁴⁰².

À Lyon, *Le Progrès* se maintient pendant un temps malgré des divergences importantes entre les libéraux tels que Eugène Flotard et les socialistes, proches de l'Internationale. Il y a cependant dès 1866 des critiques à l'égard de Flotard. *Le Courrier Français* reproduit ainsi une lettre de l'internationaliste lyonnais Charles Beauvoir accusant le « bulletin coopératif » de Flotard de faire preuve d'un « esprit passablement bourgeois » agissant en obstacle au mouvement coopératif en faisant la propagande de formes de sociétés de consommation n'étant pas différentes des boutiques classiques. Cette lettre initiera par ailleurs une courte polémique par articles interposés entre le *Courrier Français* et *l'Économiste Français* sur la question des formes de coopératives souhaitables⁴⁰³. Dans les années 1868-1869, le journal rentre véritablement en crise, du fait de divergences sur le rôle devant être joué par la coopération, et l'opposition faite à Flotard par les démocrates avancés et les coopérateurs ouvriers, proches de l'Internationale⁴⁰⁴. En 1869, Eugène Flotard fonde un « comité de libre-échange », ce à quoi va s'opposer un comité fondé par des radicaux et des démocrates avancés qui vont se servir du journal *Le Progrès* comme d'une plateforme. Eugène Flotard quitte le journal et perd son autorité sur le mouvement coopératif lyonnais.

Selon Jean Gaumont, *Le Progrès* n'a jamais été vraiment influencé par les écoles utopistes telles que le fouriérisme, du fait de la faible présence de ces dernières à Lyon. Les anciens démocrates-socialistes puis les proudhoniens ralliés à l'Internationale forment la principale opposition tant au libéralisme qu'à l'empire⁴⁰⁵.

La polarisation progressive du mouvement coopératif est observable dès 1866 dans la presse coopérative, notamment à travers les rapports tendus entretenus entre *La Mutualité* et *L'Association*. Dans le septième numéro de *La Mutualité*, O'Keenan, dans un article intitulé « *L'Irlande et le journal l'Association* », critique ainsi durement les commentaires de *L'Association* à propos de la pauvreté en Irlande. O'Keenan accuse *L'Association* de non

⁴⁰² Voir, par exemple, *Le Courrier Français*, 26 août 1866.

⁴⁰³ *Le Courrier Français*, 2 septembre, 9 septembre, 23 septembre, et 30 septembre 1866.

⁴⁰⁴ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p.603.

⁴⁰⁵ *Ibid.*, p.574-575.

seulement mépriser les Irlandais en traitant le sujet avec légèreté, mais aussi d'ignorer sciemment la misère de la classe ouvrière anglaise, ceci parce que les collaborateurs de *L'Association* seraient favorables au libéralisme des institutions anglaises⁴⁰⁶.

Dans le dernier numéro de *La Mutualité*, le journaliste proudhonien et internationaliste Pierre Denis (participant également, comme nous l'avons déjà mentionné, au *Courrier Français*) entreprend de dresser un réquisitoire contre le journal successeur de *l'Association*, *La Coopération*. « Déçu » par ce nouveau journal dans lequel il avait placé beaucoup d'espoirs, il accuse cette dernière publication de ne plus remplir efficacement son travail de propagation des thèses coopératives, et de ne plus avoir « d'idées », contrairement à l'Internationale, aux ouvriers lyonnais ou au congrès de Baltimore (où naît le *National Labor Union*, première fédération nationale de syndicats aux États-Unis). « *Tout le socialisme est chez lui [La Coopération] retiré* » ; quant aux collaborateurs du journal, ils seraient pour « *la plupart des coopérateurs du lendemain* ».

Pierre Denis avait déjà écrit fin septembre 1866 dans *Le Courrier Français* un article dans lequel il émettait des réserves à l'égard de *La Coopération* qui avait, dans son premier numéro, refusé de proposer une définition du principe coopératif pour pouvoir englober un lectorat idéologiquement divers⁴⁰⁷, déclarant : « *Nous ne ferons pas une profession de foi phalanstérienne, communiste ou proudhonienne* ». Pierre Denis dans le même numéro de *La Mutualité* critique également Paul Blanc (que nous avons déjà mentionné dans sa polémique avec Auguste Ott et Alfred Talandier) et l'accuse de méconnaître la question coopérative et de mépriser la classe ouvrière. Il critique enfin Isoard, lui aussi collaborateur à *La Coopération*, pour des articles écrits dans d'autres journaux.

Ces échanges continuent les années suivantes après la disparition de *La Mutualité* et de *l'Association*. *La Science Sociale*, proche des fouriéristes, publie plusieurs articles critiquant le *Courrier Français*⁴⁰⁸.

Ce dernier ne manque pas de se défendre et de critiquer la modération de la presse sociétaire et les limites de ses réalisations. Le Congrès de Genève de l'Association Internationale des

⁴⁰⁶ *La Mutualité*, n°7, 15 mai 1866.

⁴⁰⁷ *Le Courrier Français*, 30 septembre 1866.

⁴⁰⁸ Voir, par exemple, *La Science Sociale*, n°5, 15 mai 1867.

Travailleurs, dont les résolutions sont ardemment défendues par le *Courrier*, semble avoir grandement influencé ses idées et stimule également ses débats avec d'autres organes. Certaines anciennes polémiques sont rappelées : Louis Blanc, dans *le Temps*, critique un journaliste qui saluait l'antiautoritarisme du congrès de Genève, et affirmait que les socialistes jusqu'à présent n'avaient pas été capables de telles réalisations par ignorance de la nécessité de rejeter le principe d'autorité, de pouvoir. Louis Blanc le perçoit comme une critique des expériences socialistes et coopératives ayant eu lieu lors de la Révolution de Février – et implicitement comme une attaque de la commission du Luxembourg qu'il avait présidé – affirme que le pouvoir est nécessaire pour assurer le droit et rejette la « liberté pure »⁴⁰⁹. Cet échange rappelle la polémique ayant eu lieu, 17 ans auparavant, entre Proudhon, Pierre Leroux et Louis Blanc au sujet de l'État et du pouvoir⁴¹⁰.

La fin de l'année 1866 est marquée dans la presse par plusieurs échanges extrêmement virulents sur la question du *Crédit au Travail*. Plusieurs articles critiquant cette dernière banque mutuelle sont notables, tout particulièrement dans les derniers numéros de *La Mutualité*. Dans le treizième numéro du journal, à l'occasion d'un compte-rendu d'une assemblée générale, Eugène Varlin attaque la banque de Jean-Pierre Béluzé en affirmant que cet établissement ne mérite pas son nom, car il ne viserait pas l'affranchissement du travail. Jules Vinçard critique ensuite à son tour le *Crédit au Travail*, « dont l'œuvre n'a été nullement sociale ». Il rejette également les formes coopératives proposées par le « comité des seize » de 1865, notamment parce que ces formes conservent la prééminence du gérant, de ses pouvoirs et de ses profits.

Mais c'est surtout avec la publication d'un article d'Auguste Vermorel dans *le Courrier Français*, paru en décembre 1866, que s'initie une rupture franche avec la banque de J.P. Béluzé. Dans son article, intitulé « Le Crédit et la Coopération », Vermorel revient sur un article d'Émile Durier paru dans *le Siècle* critiquant la *Caisse des Sociétés Coopératives*, une banque mutuelle patronnée par l'Empire. Durier y oppose le *Crédit au Travail*, affirmant que la caisse gouvernementale soit fera doublon en agissant avec retenue, soit sera moins regardante dans ses activités et deviendra un organe de charité publique. Vermorel affirme alors que le *Crédit au Travail* correspond déjà à cette deuxième hypothèse, et essaie en outre de prendre la direction du mouvement coopératif.

⁴⁰⁹ *Le Courrier Français*, 7 octobre 1866.

⁴¹⁰ LE BRAS-CHOPARD, Armelle, « Proudhon, Louis Blanc et Pierre Leroux : polémique sur la question de l'État. », *Revue d'Histoire du XIXème siècle – 1848*, n°9, 1993, pp. 45-56.

C'est là que se situe sa principale critique à l'égard de la banque du *Crédit au Travail* : cet établissement serait un moyen pour le « parti démocrate » d'essayer de prendre la direction du mouvement social en imposant des formes spécifiques d'organisation de coopératives et en donnant à la banque de Béluzé un droit de regard sur l'ensemble des activités des coopératives bénéficiant de ses services. Dans ce souhait de direction du mouvement coopératif et social, la *Caisse d'Escompte des Associations Populaires* n'était alors qu'une tentative pour les libéraux de contester les prétentions du « parti démocrate », avant que le gouvernement ne s'y essaye également par la création de sa *Caisse des Sociétés Coopérative*. En cela, le *Crédit au Travail* ne se distinguerait des deux autres banques mutuelles que par le fait que ces dernières affichent clairement et nettement leurs tendances.

En outre, Vermorel pointe du doigt la composition bourgeoise des clients et des actionnaires de la banque, avant de conclure en mettant en avant sa crainte de voir le *Crédit au Travail* générer une « *déviaton fâcheuse* » du mouvement coopératif. Il clôt d'ailleurs son article avec une considération qui mérite d'être notée : « *Au point où nous en sommes, il nous paraît donc utile de repousser toute intervention du capital étranger et d'organiser le crédit des sociétés coopératives sur les bases de la mutualité, en rapprochant, dans une solidarité commune, les sociétés qui fonctionnent et celles qui sont en voie de formation* »⁴¹¹. Ce passage n'est pas anodin, dans la mesure où il annonce les différentes tentatives et projets de fédération de sociétés civiles d'épargne, de crédit et de consommation en dehors de toute influence extérieure, de « capital étranger » ; projets dont les premières manifestations débutent véritablement à partir de 1867.

Cet article ne manque pas de faire réagir. Dans le numéro du 9 décembre 1866, Gustave Huriot répond à une lettre adressée au *Courrier Français* et prenant la défense du *Crédit au Travail* et du journal *La Coopération* face aux affirmations de Vermorel. Du fait de son hostilité, la lettre n'est pas publiée, mais est l'objet d'une réfutation en règle, point par point. Les arguments de Vermorel sont répétés et étayés. Huriot reconnaît le rôle de fer de lance du mouvement coopératif initialement rempli par l'établissement de J.P. Béluzé, mais considère que cet établissement était désormais dépassé par l'évolution du mouvement social, qui lui échappe : au lieu de l'accompagner – à l'image de l'Internationale –, le *Crédit au Travail* s'enfermerait

⁴¹¹ *Le Courrier Français*, 2 décembre 1866.

dans un sectarisme, s'attaquant à l'AIT ou à d'autres projets similaires, avant de finalement se retourner du côté de la bourgeoisie après que les travailleurs se soient détournés de lui. Huriot reproduit également les articles critiques d'Eugène Varlin et de Jules Vinçard parus dans *La Mutualité*. Cet événement, bien que bref, souligne à lui seul assez nettement la division profonde qui traverse la presse coopérative, et qui se traduira ultérieurement en 1867 à différents niveaux dans la pratique des coopérateurs ralliés à l'Internationale.

Et, de fait, les critiques mutuelles à partir de cet instant se font beaucoup plus incisives et nombreuses. Exemple parmi d'autres, une série d'articles critiques sont échangés à la mi-1867 au sujet du familistère de Guise. Henri Tolain et Ernest Fribourg émettent une série de remarques négatives à l'égard du projet de Godin suivant l'angle proudhonien, en rappelant les critiques de Proudhon à l'égard du fouriérisme. Un lecteur dans une lettre s'insurge par ailleurs contre l'assimilation du familistère de Godin au phalanstère de Fourier, et insiste sur la proximité entre Fourier et le philosophe bisontin⁴¹². Cet événement pourrait tendre à relativiser l'idée d'une division stricte du mouvement coopératif entre fouriérisme et proudhonisme, mais reste cependant assez isolé. Proudhon est peu cité dans les organes fouriéristes ou modérés quand sont nommés les principaux « penseurs socialistes » (le plus généralement Charles Fourier, ainsi que Cabet, Buchez, ou Owen). Inversement, les organes plutôt alignés sur le proudhonisme sont rarement prompts à mentionner d'autres penseurs socialistes que Proudhon. Un mois plus tard, Fribourg publie un nouvel article critique du familistère, cette fois-ci affirmant que cette expérience est dépourvue de principes et dénonçant l'apparent paternalisme de Godin⁴¹³.

Notons bien que ce mouvement de division de la presse coopérative n'exclut pas des différents ponctuels entre organes proches de l'AIT. Le 18 novembre 1866, ainsi, *le Courrier Français* doit répondre à des critiques virulentes provenant du *journal de l'association internationale des travailleurs*, publié en Suisse. Mais *Le Courrier Français* essaie de minimiser les critiques pour ne pas participer à une division des tendances existantes au sein l'AIT⁴¹⁴.

En somme, la polarisation de la presse traitant des questions sociales est conséquente à partir de 1867, où l'on observe d'un côté des journaux tels que le *Courrier Français* et *la Mutualité*

⁴¹² *Le Courrier Français*, 3 juillet 1866.

⁴¹³ *Ibid.*, 3 août 1867.

⁴¹⁴ *Ibid.*, 18 novembre 1866.

prendre des positions de moins en moins conciliantes à l'égard de l'exercice du mouvement coopératif, prenant des positions clairement ouvriéristes et de plus en plus ouvertes aux questions de lutte sociale – la question de la grève est par exemple traitée de façon relativement moins critique de ce côté –, et de l'autre une presse principalement affiliée à *La Coopération* et aux tendances modérées illustrées par *le Crédit au Travail*.

Les journaux proches de l'AIT et de l'action ouvrière sont moins portés sur le développement théorique que les publications plus scientifiques, qui cherchent à créer un récit englobant dans lequel la coopérative comme fin ou « l'association » sont la clef de voute, là où la coopérative dans le discours socialiste devient une question surtout pratique.

Ultérieurement, l'Association Internationale des Travailleurs va également se rallier aux journaux *Le Rappel* et *La Marseillaise* de Rochefort, qui apparaissent dans les années 1868-1869. Jusqu'à cette période, les journaux critiques du pouvoir n'étaient que tolérés, mais, le 11 mai 1868, est passée une loi sur la presse démantelant le système de contrôle et de censure établi en 1852. L'autorisation du gouvernement n'est plus nécessaire pour la presse politique, le système des avertissements est aboli et la valeur du timbre est légèrement réduite. De nombreux journaux profitent de cette libéralisation, et de nombreux titres sont créés (dont les deux que nous avons mentionnés). Cette évolution conséquente a lieu alors que les principaux titres de la presse coopérative, surtout affiliés aux tendances libérales ou sociétaires, sont soit en grande difficulté, soit ont fait faillite.

Ces nouvelles publications traitent toujours de la question coopérative. Le militant coopérateur Augustin Verdure anime ainsi par exemple un bulletin coopératif dans *La Marseillaise*. Cependant, le discours lié à la notion de « coopérative comme fin » tend à disparaître. La question coopérative est désormais abordée de façon très prosaïque. On ne théorise plus, on se limite principalement à informer sur des questions pratiques. On signale l'organisation d'assemblées générales ou de conférences, on indique les possibilités d'inscriptions, les adresses et les nouvelles fondations de sociétés, mais les réflexions sur l'objectif du mouvement coopératif tendent à s'amenuiser. L'organisation des sociétés coopératives mentionnées, ou leurs résultats, ne sont plus des sujets centraux, et l'espace dédié à ces sujets dans les publications s'intéressant à la question sociale se réduit.

L'effondrement de la presse fouriériste

Jusqu'aux années 1867-1868, les journaux liés au fouriérisme et aux autres tendances du socialisme utopique (buchézisme et cabetisme entre autres) conservent un rôle très important dans la coordination et la représentation du mouvement coopératif, malgré les divisions progressives qui émergent entre eux et les courants plus radicaux ralliés à l'Internationale.

Cependant, une vague de répression de cette presse et de nombreuses difficultés financières vont grandement mettre à mal cette position. *L'Association*, par exemple, ne parvient pas à rentrer dans ses frais. L'assemblée générale des actionnaires réunie en mars 1866 note que les dépenses trimestrielles depuis la conversion du journal en hebdomadaire s'élèvent à 7 082 francs, menant hypothétiquement à des dépenses annuelles de 28 327 francs, alors que les abonnements et les ventes ne rapportent que 9 550 francs – le déficit annuel théorique, s'élevant à 18 777 francs, n'est couvert alors que par l'extension du capital social de 10 000 à 30 000 francs par l'émission de 200 actions⁴¹⁵, décision qui avait été prise en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 1865⁴¹⁶. À la suite de ceci, le journal va connaître une série de quatre saisies⁴¹⁷. Décision est prise d'imprimer le journal en Belgique, mais un article de Horn (« *La caisse d'épargne s'en va* », dans le numéro 45 du journal), jugé tendancieux par les autorités, mène à sa saisie à la frontière. Le gérant, Elie Reclus, prend la décision de faire une nouvelle édition sans l'article de Horn, mais le journal est de nouveau saisi à la frontière⁴¹⁸. Ces mesures pèsent lourdement sur les économies déjà fragiles de l'hebdomadaire. Le 29 août 1866, une dernière assemblée générale se réunit en présence de 43 actionnaires. Le bilan dressé par Elie Reclus pointe du doigt un découvert de 8 710 franc. Si l'assemblée affirme qu'une année supplémentaire d'exercice aurait permis à *l'Association* de rentrer dans ses frais, il est également reconnu que les résultats « *ne sont pas brillants, nous espérons davantage* »⁴¹⁹. Il

⁴¹⁵ *L'Association*, n°24, 11 mars 1866.

⁴¹⁶ *Ibid.*, n°14, décembre 1865.

⁴¹⁷ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p.506.

⁴¹⁸ DAVAUD, Abel, *Almanach de la Coopération pour 1867*, p.145.

⁴¹⁹ Rapport de l'assemblée générale du 29 août 1866, publié en supplément au dernier numéro de *l'Association*.

est finalement décidé la liquidation du journal ; Elie Reclus et 4 de ses collaborateurs sont chargés de cette opération.

Le journal qui lui succède, *La Coopération*, se maintient jusqu'à la mi-1868. Bimensuel, il atteint un tirage de 2 000 exemplaires et compte 1 500 abonnés. En juillet 1868, l'assemblée générale des actionnaires vote la liquidation du journal pour faire place à une nouvelle publication, un hebdomadaire supposé prendre le nom de *La Réforme*⁴²⁰ et devant commencer à être publié le 1^{er} décembre 1868. Parmi les 14 fondateurs de cet hebdomadaire, il est possible malgré tout de noter la présence de deux adhérents de l'Internationale : Augustin Verdure et Albert Baume. Leur présence atteste du fait qu'il n'y a pas nécessairement de rupture définitive entre les tendances utopistes et l'ensemble des militants internationalistes à l'issue des luttes intestines du mouvement coopératif – et encore moins, de fait, entre l'Internationale et la pratique coopérative. Ils n'étaient cependant pas nécessairement des militants de premier plan de l'AIT. En outre, le journal *La Réforme*, dans son numéro de lancement⁴²¹, reprend la formule de conciliation qui faisait la base de *La Coopération*, en mettant côte à côte fouriéristes, socialisme d'État, libéraux et républicains. *La Réforme*, cependant, ne pourra pas paraître. La raison en était probablement la faillite du *Crédit au Travail* et sa disparition en décembre 1868, dont les répercussions sur le mouvement coopératif sont très importantes.

La Coopération était l'un des derniers grands titres de la presse coopérative à disparaître. Avant lui avaient déjà disparus d'autres organes importants : *La Mutualité* cesse de paraître en novembre 1866, après avoir publié 13 numéros. *Le Travailleur Associé*, quant à lui, disparaît après son septième numéro, en juillet 1867⁴²².

Le Courrier Français entre en crise au début de l'année 1868 : Vermorel, devenu gérant à la suite du passage du journal aux publications quotidiennes, est condamné le 25 mars à 1 000 francs d'amende et à la prison ; Vermorel doit hypothéquer ses propriétés. Certains journaux d'opposition comme le *journal de Roubaix* et le *Progrès du Nord* dénoncent également une manipulation de la part du gouvernement à l'œuvre, avec l'infiltration d'un certain Pellaut que l'on accuse d'être un agent du Second Empire dans la rédaction et le conseil de surveillance du

⁴²⁰ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p.552-553.

⁴²¹ Publié le 4 juillet 1868.

⁴²² *Le Travailleur Associé*, n°7, 15 juillet 1867.

journal. Huit jours après l'emprisonnement de Vermorel, Pellaut aurait tenté de faire prononcer la liquidation du journal, ce contre quoi Vermorel aurait protesté⁴²³.

Vermorel est parallèlement accusé sans fondement d'être un agent de la police, notamment par Rochefort. Ce dernier, devenu député, l'affirme en pleine séance du corps législatif le 17 janvier 1870, menant Vermorel à protester et à demander la constitution d'un jury d'honneur pour sa défense⁴²⁴. Parmi les neuf personnes qu'il désigne se retrouvent plusieurs coopérateurs, Eugène Dupas et Jean-Pierre Héligon. Les deux anciens amis de Proudhon, Charles Beslay et Victor Pilhes sont également désignés, ainsi que les internationalistes Amédée Combault et Pierre Vésinier, le quarante-huitard Louis Brunereau et le fils de quarante-huitard Edmond Roselli-Mollet, et un certain Dombret⁴²⁵.

La crise du journal nécessite sa réorganisation et il reparaît à partir du 15 avril avec une nouvelle administration⁴²⁶. Si certains anciens rédacteurs, dont Vermorel, continuent de participer au journal, celui-ci semble perdre la plupart de ses rédacteurs les plus radicaux ; un certain retour à la modération s'observe. Les articles portant sur le mouvement coopératif se raréfient, et on ne trouve plus que rarement des articles théoriques portant sur les questions sociales. Surtout, le droit de vente sur la voie publique est retiré au journal, et ses tirages baissent à 8 000 exemplaires⁴²⁷. Le journal tente de se maintenir malgré tout, avant de se liquider. Fin 1868, la presse strictement dédiée à la question coopérative est en grande partie dispersée, ses principales publications ayant cessé de paraître.

La crise d'un pan du mouvement coopératif lui-même, en lien avec la faillite successive de *Crédit au Travail* puis de la *Caisse d'Escompte des Associations Populaires* rend impossible pour les tendances coopérativistes ralliées au fouriérisme ou au libéralisme de réorganiser à grande échelle la distribution d'un organe de presse.

⁴²³ *Le Journal de Roubaix*, 25 mars 1868.

⁴²⁴ VERMOREL, Jean, *Un enfant du Beaujolais : Auguste Vermorel, 1841-1871, Étude biographique et littéraire*, 1911, p.68.

⁴²⁵ *Le Progrès*, 23 janvier 1870.

⁴²⁶ *Le Courrier Français*, 15 avril 1868.

⁴²⁷ VERMOREL, Jean, *Un enfant du Beaujolais : Auguste Vermorel, 1841-1871, Étude biographique et littéraire*, 1911, p39.

Les principales publications qui se maintiennent sont les journaux fouriéristes *l'Économiste Français* de Jules Duval, et *La Science Sociale*⁴²⁸, ainsi que *l'Almanach de la Coopération* et *l'Annuaire de l'Association*, édités par les rédacteurs de *La Coopération*. Ces deux dernières publications n'ont cependant pas la popularité de l'hebdomadaire et sont peu répandues ; en avril 1870, *l'Économie* affirme par exemple que *l'Almanach de la Coopération* avait cessé d'être publié « *en même temps que le journal de ce nom* ». Cette déclaration n'est corrigée ultérieurement qu'à la suite d'une lettre de Teillon (alors directeur de la Librairie Sociale) adressée à J. Pioche, mentionnant cette erreur⁴²⁹.

Le milieu coopératif lié à l'Internationale (et de façon générale l'Internationale en France), s'il souffre lui aussi de la disparition notamment du *Courrier Français*, va se rabattre ultérieurement sur plusieurs des journaux créés à la suite de la loi du 11 mai 1868 : *Le Rappel*, fondé le 4 mai 1869, et *La Marseillaise* de Rochefort qui paraît à partir du 19 décembre 1869, vont, surtout à partir du début de l'année 1870, ouvrir leurs colonnes à l'AIT ainsi qu'à la question coopérative. La participation d'internationalistes (Benoît Malon, Eugène Varlin) à *La Marseillaise*, ainsi qu'à *la Réforme Politique et Sociale*, mène même les autorités à croire que ce sont des organes de l'Internationale⁴³⁰.

Vermorel, après deux ans de prison, est finalement libéré ; il participe au journal *La Réforme Politique et Sociale*, où il remplace Lissagaray (Le journal s'appellait originellement *La Presse Libre*, fondé par Aimé Malespine, et est renommé en mai 1869). Le journal reprend dans une moindre mesure le rôle du *Courrier Français*. La question sociale y occupe une mesure notable ; Achilles Mercier notamment y publie une série d'articles détaillant les idées et principes du mouvement coopératif⁴³¹. Vermorel est par ailleurs de nouveau arrêté, cette fois-ci pour ses articles dans *La Réforme*.

En dépit de cette multiplication des organes de presse permise par la loi du 11 mai, cette dernière reste critiquée pour son insuffisance ; la loi donne plus de libertés, mais ces libertés n'empêchent pas un contrôle beaucoup plus accru de la presse quotidienne. Le timbre ne baisse

⁴²⁸ *La Science Sociale* paraît jusqu'en août 1870.

⁴²⁹ *L'Économie*, n°18, 1^{er} mai 1870.

⁴³⁰ *Les grands procès politiques. 3^e procès de l'Association internationale des travailleurs à Paris*, Le Chevalier, Paris, 1870, p.65.

⁴³¹ *La Réforme Politique et Sociale*, juillet 1869.

que de 6 à 5 centimes. Du fait de ce contrôle légal, Jules Duval envisage un temps la dissolution de *l'Économiste Français*⁴³².

Ces nouveaux journaux gardent une grande virulence à l'égard des organes libéraux. En 1869, une campagne est menée par l'AIT dans plusieurs organes de presse, dont *le Travail*, contre le *Siècle*. Dans une lettre datant du 25 décembre 1869, adressée à Émile Aubry, proudhonien et secrétaire de la fédération rouennaise de l'Internationale⁴³³, Eugène Varlin écrit ainsi : « *Il faut combattre nos ennemis pour tous les moyens possibles, et, au point où nous sommes, nos plus sérieux ennemis ce sont les républicains modérés, les libéraux de toutes sortes.* »⁴³⁴.

Ces journaux abordent donc toujours à un certain degré la question coopérative. Augustin Verdure anime ainsi à *La Marseillaise* un bulletin du mouvement coopératif. Cependant le traitement du sujet se transforme. Une particularité que l'on note ainsi est l'abandon progressif des questions théoriques – peu d'articles abordent le rôle hypothétique de la coopération dans la transformation sociale, ou bien elles sont englobées dans le vocable bien plus étendu de « sociétés ouvrières », qui intègre également les sociétés de résistance, les chambres syndicales.

Une spécificité propre à plusieurs de ces journaux vis-à-vis de l'ancienne presse coopérative – et qui s'observait déjà dans le cadre du *Courrier Français* à partir de 1867 – est l'impact sur le traitement du sujet coopératif causé par le caractère quotidien des informations. Cette formule rend la publication d'informations pratiques beaucoup plus simple et utile. Les bulletins coopératifs présents dans des quotidiens mentionnent beaucoup plus régulièrement des informations touchant les organisations prochaines d'assemblées générales et de réunions publiques, les inscriptions... Des informations peuvent être imprimées la veille pour le lendemain. Pour une presse socialiste et démocratique des années 1869-1870 dominée par les organes quotidiens, cette formule est très présente, d'autant plus que la multiplication des grèves en 1868-1869 et les événements politiques des années 1869 à 1871 – les élections législatives de 1869, l'assassinat de Victor Noir, le plébiscite et les élections municipales en

⁴³² *Le Progrès*, 25 mai 1868.

⁴³³ <https://maitron.fr/spip.php?article24469>, notice AUBRY Émile [AUBRY Hector, Émile, dit RICARD Henry ou DURAND G.], version mise en ligne le 9 février 2009, dernière modification le 27 janvier 2020.

⁴³⁴ *Les grands procès politiques. 3^e procès de l'Association internationale des travailleurs à Paris*, Le Chevalier, Paris, 1870, p.36.

1870, la guerre franco-prussienne, le siège de Paris... – vont occuper la presse en majorité, rendant la question de la théorie coopérativiste et de sa propagation peu adaptée au contexte des dernières années du Second Empire. L'effondrement de la presse coopérative originelle a ainsi laissé la place à des journaux démocrates et socialistes très populaires qui traitent la coopération d'une façon souvent beaucoup plus superficielle.

Cependant, outre que cette question n'est donc jamais tout à fait abandonnée par les milieux proches de l'AIT, ni même par l'AIT elle-même, les coopératives préexistantes continuent leur activité. Et, dans un certain sens, ce courant s'autonomise à l'égard de la presse coopérative dont il remplit certains rôles. Nous avons déjà mentionné le phénomène de scission ayant lieu vers le début de l'année 1867 entre un courant lié aux grandes banques mutuelles fouriéristes, libérales et gouvernementales, et un courant plus indépendant, se fondant sur la fédération des sociétés ouvrières, proudhonien et internationaliste. Ce courant, à travers ses tentatives diverses de fédération, tentera de combler le vide laissé par la disparition d'organes de la coopération qui jouaient jusqu'alors un rôle catalyseur.

Ce processus se fait en parallèle à l'évolution d'une AIT où le collectivisme et le modèle de la lutte de classe menée à travers les grèves et les organisations syndicales tend à prendre le pas sur le récit de la coopérative comme fer de lance de la transformation sociale.

En somme, la presse coopérativiste et socialiste est importante sous le Second Empire du fait de son caractère d'avant-garde pour le mouvement coopératif. Sa trajectoire, son évolution en elles-mêmes permettent d'appréhender très concrètement les transformations du mouvement coopérativiste sous le Second-Empire. Cette presse débute comme une sorte de plateforme commune, tentant de réunir des tendances disparates et peu définies du mouvement coopératif, et liée souvent à de grands établissements de crédit mutuel. Elle joue très rapidement un rôle central d'organisation du mouvement, du fait de ses liens avec des acteurs puissants et son rôle fondamental de transmission des informations. Elle devient le principal lieu de popularisation des thèses socialistes et coopératistes.

L'année 1868 voit se succéder deux événements qui vont profondément transformer la scène de la presse socialiste et coopérativiste : d'un côté, la chute des principaux organes de la presse qui depuis 1864-1865 animaient le mouvement coopératif, et d'un autre côté la libéralisation de la presse dans laquelle vont s'engouffrer de nombreux nouveaux journaux. Cette accélération

des crises et des troubles dans les années de 1868 à 1871 est véritablement déterminante dans la transformation de la vision et de la présentation de l'action coopérative.

∴

Un autre moment important, pour la presse socialiste autant que le mouvement coopératif, est le 6 mai 1868, date de la loi autorisant les réunions publiques. Cette loi déplace le débat d'idées – et donc la discussion de la coopération, du mutuellisme ou du programme de l'AIT – de la presse aux réunions. Comme le note Gustave Lefrançais : « *La presse a joué jusqu'ici en France un rôle considérable. La réglementation fiscale dont elle est l'objet, en interdisant l'accès aux travailleurs, la constitue à l'état de monopole entre les mains de la bourgeoisie et en fait une puissance véritablement créatrice et seule direction de l'opinion. (...) Dans les États où au contraire le droit de réunion est reconnu et pratiqué, il va de soi que l'opinion résulte directement de la pratique de ce droit et que la presse se trouve ainsi réduite à un simple rôle de constatation de cette opinion. Elle ne dirige plus, elle informe. Ce n'est plus une puissance : c'est un moyen* »⁴³⁵. Ce phénomène joue en partie dans le recul de la théorie coopérative dans la presse.

L'Internationale, qui suit les transformations du mouvement social en l'accompagnant, le suit également dans l'évolution de la pratique coopérative.

⁴³⁵ LEFRANÇAIS, Gustave, *Études sur le mouvement communaliste à Paris en 1871*, Neuchatel, 1871, p.47.

Chapitre 6

Rupture et effondrement : les internationalistes contre le courant modéré de la coopération

L'année 1867 s'était ouverte sous de bons auspices pour le mouvement coopératif. À la suite du succès du congrès national des sociétés coopératives de 1866, un congrès international avait été appelé à se réunir en 1867, par l'établissement du *Crédit au Travail* et par le biais du journal *La Coopération*.

Parallèlement, l'Exposition Universelle de 1867, qui se tient du 1^{er} avril au 3 novembre 1867, est l'occasion de la réunion de nouvelles délégations ouvrières sous le patronage de l'Empire, à l'image de ce qui avait déjà été fait en 1862 pour l'Exposition Universelle de Londres. Le 29 novembre 1866, par arrêté ministériel, est constituée la « *Commission d'encouragement pour les études des ouvriers* » qui vise à préparer la constitution d'une délégation⁴³⁶. 354 représentants sont nommés par plus d'une centaine de corps de métiers⁴³⁷ (formés sur la base de la profession mais également par départements) pour former un bureau. Les modes de désignation varient cependant : certains délégués sont choisis par leurs patrons et envoyés à la commission aux frais de ces derniers⁴³⁸. Tout comme en 1862, le but premier de la délégation est d'« *étudier les progrès de l'industrie et de constater dans des rapports spéciaux les résultats de leurs études* »⁴³⁹. Les délégués visitant l'Exposition doivent en rédiger un rapport, portant sur les techniques et pratiques industrielles françaises et étrangères, qui sera ensuite publié non

⁴³⁶ SAVENEY, Edgar, « Les délégations ouvrières à l'exposition universelle de 1867 », *Revue des Deux Mondes*, 2^{ème} période, tome 77, 1868, p.589.

⁴³⁷ Le rapport d'Edgar Saveney mentionne la participation de 114 corporations au scrutin ; tandis que Jean Gaumont, dans son histoire de la coopération en France, élève ce chiffre à 122, mais affirme que 8 d'entre elles refusèrent de toucher l'argent public.

⁴³⁸ VACHERON, Simon, *L'Exposition Universelle de 1867 et la question ouvrière*, Mémoire de M2, dir. BARJOT, Dominique, Université Paris-Sorbonne - Paris IV, 2011, p.106.

⁴³⁹ SAVENEY, Edgar, « Les délégations ouvrières à l'exposition universelle de 1867 », *Revue des Deux Mondes*, 2^{ème} période, tome 77, 1868, p.588.

seulement à l'adresse de leurs collègues mais aussi d'un public plus large⁴⁴⁰. Des réunions s'organisent à partir de juillet, et la question des coopératives y prend une place très importante. En 1868, Jean-Pierre Béluzé écrit que, à la suite de la crise économique causée par la guerre austro-prussienne de 1866, une relance avait été espérée par le biais de l'Exposition Universelle de 1867⁴⁴¹.

Le second congrès de l'Association Internationale des Travailleurs est une autre source d'attente, suivant un congrès de Genève où la section française avait dominé les débats.

On assiste à une multiplication des grèves à cette époque. En février, c'est la grève des bronziers parisiens ; puis c'est au tour des tisserands et fileurs de Roubaix de faire de même. D'avril 1867 à février 1868, des grèves s'étendent dans de nombreux bassins miniers français. À l'étranger également, les luttes sociales s'intensifient. À chaque fois, l'Internationale doit soutenir ces grèves et organiser des actions de solidarité⁴⁴².

Les proudhoniens même les plus critiques à l'égard de la grève restent cependant optimistes et même y voient une opportunité. Henri Tolain, dans *le Courrier Français*, écrit que s'il considère que les grèves ne peuvent rien résoudre par elles-mêmes, sont néanmoins à l'origine d'échanges d'idées, d'éducation politique et surtout donnent souvent naissance à des associations⁴⁴³. Il est possible de percevoir ici les débuts de l'évolution des proudhoniens internationalistes vers des positions plus favorables à la grève comme elles se manifesteront en 1868 au congrès de Bruxelles. Tolain salue également, vers la même époque, le grand nombre d'assemblées ouvrières qui révèlent l'énergie du mouvement ouvrier⁴⁴⁴.

La presse coopérative est aussi à cette période à son point le plus haut. C'est ainsi en juillet 1867 que le *Courrier Français* devient quotidien. La réflexion théorique est en pleine ébullition ; mais de fait, cette grande effervescence mène également à une rupture majeure du mouvement.

⁴⁴⁰ VACHERON, Simon, *L'Exposition Universelle de 1867 et la question ouvrière*, Mémoire de M2, dir. BARJOT, Dominique, Université Paris-Sorbonne - Paris IV, 2011, p.111.

⁴⁴¹ BÉLUZÉ, Jean-Pierre, *Mémoire du gérant du Crédit au Travail aux membres de la société*, 30 novembre 1868, p.15.

⁴⁴² DELALANDE, Nicolas, *La Lutte et l'Entraide*, Seuil, 2019, p.101.

⁴⁴³ *Le Courrier Français*, 1^{er} juillet 1867.

⁴⁴⁴ *Ibid.*, 19 août 1867. Tolain mentionne notamment les réunions nombreuses dans le cadre du projet d'une *fédération du travail*, proche de l'AIT, à Lyon.

Les premières divisions ont lieu dans la presse coopérative. Mais la seconde moitié de l'année 1867 voit la répercussion de ces divisions de plus en plus indépassables dans les principaux congrès ouvriers et coopératifs, puis dans la pratique coopérative.

Cette division s'annonçait dès 1866, par exemple avec la conférence coopérative de 1866 organisée par l'Association et le Crédit au Travail. En dépit de sa prétention à être une « conférence nationale », les participants sont tous des proches du courant modéré de la coopération regroupé autour de la société du *Crédit au Travail*. On peut retrouver ainsi des rédacteurs de *l'Association*, des représentants de sociétés souscrivant au *Crédit au Travail* ou de la banque elle-même, ou encore le gérant de la librairie des sciences sociales, Jean-Baptiste-Noirot. André Godin, gérant du familistère de Guise, avait été également convié mais ne peut pas assister à la réunion. Aucun internationaliste n'avait été invité ainsi qu'aucun représentant des sociétés civiles de consommation de Paris. Parallèlement, les quelques derniers représentants du courant libéral de la coopération, comme les membres de la *Caisse d'Escompte des Associations Populaires*, sont eux aussi absents. Cette conférence était finalement peu représentative du mouvement coopératif, ni à l'échelle parisienne, ni à l'échelle nationale.

La commission ouvrière constituée pour l'Exposition Universelle de 1867, plus représentative peut-être du mouvement coopératif malgré le fait qu'elle s'adresse avant tout à la classe ouvrière et à l'ensemble de ses revendications et non seulement aux sociétés de travailleurs, va être le lieu de débats opposant le courant internationaliste et le secteur modéré de la coopération. Quatre ans après le renouveau coopératif de 1863, les coopérateurs participant à la commission vont dresser un bilan critique des différentes expériences de sociétés.

Les délégations à l'Exposition Universelle de 1867 et les réunions hebdomadaires de la commission ouvrière

Il existe une certaine diversité d'opinion des délégués. Une majorité tendent à être modérés, mais on note également des radicaux, notamment quelques-uns proches de l'Internationale. Sur plus de 400 délégués ouvriers de la Seine, une trentaine sont membres de l'AIT.

Ils sont tout particulièrement présents au sein des délégations ayant refusé de bénéficier des subventions de l'État. Si l'on observe ainsi les huit corporations⁴⁴⁵ qui refusèrent l'argent public pour la constitution de leurs délégations, on note un certain nombre d'internationalistes parmi leurs délégués : Édouard Roussel des passementiers, Eugène Varlin, Adolphe Clémence et Alphonse Delacour pour les relieurs (tous membres de la société de consommation *La Ménagère*), François Winant pour les doreurs en cuir, Ferdinand Félix chez les menuisiers en bâtiment, Jean Garnier pour les ciseleurs, Hippolyte Landrin pour les monteurs en bronze et Léon Landrin pour les tourneurs en bronze. La seule délégation nommée « sans le concours de la commission d'encouragement » dont l'unique délégué (E. Paillet) ne semble pas avoir été membre de l'Internationale était celle des doreurs sur tranche. On peut compter également au moins huit internationalistes parmi la cinquantaine de délégués de Lyon qui se rendent à Paris. Le fondateur de *l'Économie Ouvrière*, Jean-Baptiste Cartigny, est lui aussi délégué

La modération de certains délégués s'observe dans leurs rapports écrits à la suite de leurs visites de l'exposition. Dans ces rapports, où les délégués traitent de l'histoire de leur profession, commentent l'Exposition avant d'aborder la question de l'amélioration de la situation des classes ouvrières, le mouvement coopératif est souvent apprécié. Cependant, les positions des délégués s'avèrent très modérées. L'un d'entre eux, par exemple, listant les conditions nécessaires pour la réussite de l'organisation d'une coopérative, nomme entre autres la nécessité de regrouper des « hommes d'élite », de recourir à une gérance responsable aux pouvoirs étendus, et d'être basée sur la moralisation du travailleur⁴⁴⁶. Ce point de vue contredit les idées défendues par les internationalistes.

Les 21 et 26 juin, un Banquet international pour les ouvriers français et étrangers à l'Exposition universelle est réuni⁴⁴⁷. Il s'agit peut-être d'une première rencontre des différents délégués ouvriers. Le 14 juillet, 56 d'entre eux publient un appel aux délégués parisiens à se réunir de façon hebdomadaire à partir du 21 juillet. L'idée soulignée est celle de mettre en rapport les différents délégués pour aider « à l'étude et à la solution des questions générales intéressant

⁴⁴⁵ Telles que listées dans *Commission ouvrière de 1867 : recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués et des membres des bureaux électoraux*, Tome 1, 1868, p.311.

⁴⁴⁶ SAVENEY, Edgar, « Les délégations ouvrières à l'exposition universelle de 1867 », *Revue des Deux Mondes*, 2^{ème} période, tome 77, 1868, p.618.

⁴⁴⁷ *Le Courrier Français.*, 21 et 26 juin 1867.

exclusivement les travailleurs et l'industrie, et surtout de faciliter et d'activer la confection des rapports des différentes délégations »⁴⁴⁸.

L'origine de ce projet vient des six délégués ébénistes, parmi lesquels on compte les internationalistes Eugène Tartaret (qui est également auteur du recueil des procès-verbaux de la commission et l'un des deux secrétaires du bureau de la commission avec Lazare Lévy, un autre internationaliste) et Marie Maussire, les trois représentants des ouvriers en papier de fantaisie (dont l'internationaliste Pierre Jeallot), trois menuisiers, et l'un des délégués des imprimeurs en taille douce⁴⁴⁹. La majorité des discussions portant sur les conditions de vie se produisent dans ces assemblées⁴⁵⁰. Les 36 assemblées générales s'organisent de façon hebdomadaire (chaque dimanche) jusqu'au 15 avril 1868, et prennent place à partir de la troisième à l'école du passage Raoul, dans le 11^{ème} arrondissement⁴⁵¹.

Outre les délégués, assistent aux réunions des personnalités politiques et des militants de la coopération connus, tels que Béluze ou Abel Davaud – ce dernier génère par ailleurs dès la première réunion une polémique pour un article qu'il avait écrit le 30 juin dans *La Coopération*, où il affirmait que les délégations étaient clientes du régime impérial, et félicitait celles ayant refusé l'aide monétaire offerte par le régime⁴⁵². Plusieurs délégués proches de Davaud et du *Crédit au Travail* (tels que Brosse, également gérant de la coopérative de production des fondeurs en fer membre du *Crédit au Travail*, et Lechasseux) vont défendre son article, mais les formes de l'article sont dénoncées presque unanimement. Cet événement ne fait qu'annoncer un certain nombre d'oppositions au sein des assemblées générales de la commission qui se produiront, tout particulièrement à partir de septembre 1867.

La seconde séance voit l'élection d'un bureau de 19 membres à la tête des assemblées, dont 5 ou 6 vont être des membres de l'Internationale⁴⁵³. Les internationalistes, ainsi, s'ils possèdent

⁴⁴⁸ VACHERON, Simon, *L'Exposition Universelle de 1867 et la question ouvrière*, Mémoire de M2, dir. BARJOT, Dominique, Université Paris-Sorbonne - Paris IV, 2011, p.111.

⁴⁴⁹ Nous comparons ici les listes des membres de la commission ouvrière de 1867, le mémoire de Simon Vacheron et les entrées du Maitron.

⁴⁵⁰ SAVENEY, Edgar, « Les délégations ouvrières à l'exposition universelle de 1867 », *Revue des Deux Mondes*, 2^{ème} période, tome 77, 1868, p.604.

⁴⁵¹ *Commission ouvrière de 1867 : recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués et des membres des bureaux électoraux*, Tome 1, 1868.

⁴⁵² *Ibid.*, p.11.

⁴⁵³ *Ibid.*, p.23.

une position importante dans ces délégations, restent en minorité face à une majorité assez modérée.

C'est à partir de la troisième assemblée générale que les discussions commencent véritablement. Les premières réunions ont pour sujet la question des grèves et des sociétés de résistance. La grève y est toujours vue par la majorité comme une dernière extrémité qu'il faut rejeter à tout prix, mais nombre des délégués se rangent derrière l'idée que la formation de caisses de résistance et la création de liens de solidarité sont nécessaires pour permettre aux travailleurs de négocier à égalité avec le patronat. La question de l'association est déjà, à ce moment, abordée. Certains la considère comme préférable aux caisses de résistance - À l'exemple de l'internationaliste Aîné Parent ou de Tourneur, qui, reprenant les thèses d'un proudhonisme strict, appellent à la suppression des intermédiaires par les coopératives de consommation et considèrent les chambres syndicales comme incapables d'éviter la grève⁴⁵⁴ - Parent se prononce ultérieurement favorable à la création d'une « *Banque du Peuple* »⁴⁵⁵. D'autres considèrent la coopération comme un principe parallèle et concourant à l'action de celles-ci - Tels que Gautier, de la délégation lyonnaise, rejetant les « *funestes* » chambres mixtes au profit des chambres syndicales et considérant la résistance comme un moyen transitoire le temps de constituer le « *capital des travailleurs* » en vue de l'association⁴⁵⁶, ou de Deparis, estimant que les fonctions des chambres syndicales doivent intégrer le soutien aux sociétés de production et l'organisation d'une société de consommation et d'une école professionnelle dans leur corporation⁴⁵⁷. Ces derniers, liant une lutte de classe embryonnaire avec le principe coopératif, rejoignent ce que Jean Gaumont dénonçait sous sa formule d'un « *Fâcheux confusionnisme des méthodes de l'action économique prolétarienne de classe, qui s'exprime dans le syndicat, et de celles qui lui appartiennent en propre* »⁴⁵⁸. Beaucoup des opposants aux chambres syndicales sont également des soutiens du modèle de société de consommation commerciale : Coulon, Havard, ou encore Abel Davaud.

⁴⁵⁴ *Ibid.*, p.32.

⁴⁵⁵ *Ibid.*, p. 103.

⁴⁵⁶ *Ibid.*, p.57-58.

⁴⁵⁷ *Ibid.*, Tome 2, p.229.

⁴⁵⁸ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p.538.

Bien plus tard, à la 30^{ème} séance (8 mars 1868), la commission constitue un comité d'initiative pour la création de chambres syndicales⁴⁵⁹. L'internationale s'y trouve représentée ; son président (Henry), l'un de ses secrétaires (Tartaret) et l'un des trésoriers (Lamy) sont membres ou proches de l'Association Internationale des Travailleurs. La question de l'association n'était cependant pas mentionnée ni dans les statuts ni dans les réunions du comité – menant à l'un de ses membres, Rouyer, de présenter le 14 mars à Tartaret sa démission⁴⁶⁰.

C'est à la septième assemblée générale (du 22 septembre 1867) que l'ordre du jour concerne les sociétés de consommation. Ici aussi, la conception proudhonienne l'emporte. Beaucoup des délégués considèrent cette forme de coopération comme « *le meilleur moyen de coopération pour arriver à un résultat immédiat* »⁴⁶¹. Le délégué des facteurs d'accordéon Tourneur prend pour exemple-type la coopérative de consommation *L'Économie Ouvrière*, dont il fait très probablement partie. Jean-Baptiste Cartigny surenchérit.

Ce plaidoyer est d'autant plus facilité que les bilans de la société sont très favorables ; *L'Économie Ouvrière* comptait en septembre 1867 un total de 849 associés⁴⁶², et 5 052,20 francs de bénéfices pour un total de 25 079,80 francs d'opération.

On note une division de point de vue au sujet du rôle et de l'importance de la coopérative de consommation entre des proudhoniens orthodoxes tels que Tourneur, Tartaret et Parent, qui posent l'impératif pour le travailleur de supprimer le parasitage des échanges par les spéculateurs et les intermédiaires, et Eugène Varlin et Voirin, qui défendent le rôle de la coopérative de production. Eugène Varlin, s'il reconnaît ainsi l'utilité majeure des sociétés de consommation, rappelle la nécessité qu'il y a à supprimer le patronat par l'association des travailleurs dans des buts de production. Il affirme ainsi l'union de ces deux pôles du mouvement coopératif : « *Les sociétés de consommation sont une sérieuse économie pour le*

⁴⁵⁹ *Commission ouvrière de 1867 : recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués et des membres des bureaux électoraux*, Tome 2, 1868, p.268.

⁴⁶⁰ *Ibid.*, p.281.

⁴⁶¹ Selon les mots de Tourneur, dans *Commission ouvrière de 1867 : recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués et des membres des bureaux électoraux*, Tome 1, 1868, p.133.

⁴⁶² Ce sont les chiffres avancés par Tourneur, qui affirme également que les taux de bénéfices s'élevaient toujours à 16%. *La Science Sociale*, dans son quatorzième numéro datant du 1^{er} octobre 1867, affirme quant à elle un total de 814 sociétaires et un taux de bénéfice s'élevant à 10,5% pour le dernier semestre d'activité de la société.

*travailleur, puisqu'elles doivent amener la suppression des intermédiaires parasites, qui nous rançonnent sans relâche ; mais de même l'association de production doit supprimer le patronat trop multiplié, cet autre parasitisme qui nous exploite. Nous sommes tous consommateurs, nous sommes tous producteurs, établissons la solidarité par les échanges des produits et par la réciprocité des services. Il est donc indispensable que la production et la consommation marchent de front »*⁴⁶³.

Le rôle des femmes dans les coopératives de consommation est brièvement discuté. Tartaret avance l'idée, défendue également par le journal *La Coopération*, selon laquelle le retard du développement des coopératives de consommation à Paris provient du faible investissement des femmes, qui serait pourtant nécessaire dans le cadre urbain : « *À Paris, (...) l'ouvrier vit à sa guise et séparément, le mari d'un côté, la femme de l'autre, car les ateliers sont souvent loin des logements des ouvriers. (...) Le jour où les statuts des Sociétés de consommation attireront et fixeront les femmes, leur triomphe est assuré* »⁴⁶⁴. Il peut être noté que *L'Économie Ouvrière* laissait justement une place conséquente aux femmes, chose soulignée par le journal *La Science Sociale*⁴⁶⁵. Cela ne signifie pas pour autant qu'il y ait la volonté de donner plus d'autonomie aux femmes. Plusieurs des délégués très favorables à l'investissement féminin dans les activités des coopératives de consommation s'opposent ainsi au travail des femmes. Autre exemple très clair de cette optique, plusieurs défenseurs du modèle des sociétés civiles estiment également que l'une des raisons pour lesquelles les sociétés commerciales n'attirent pas les femmes proviendrait du fait que les celles-ci, n'ayant pas « *l'esprit de l'association* », ne se dérangerait que si elles pensent pouvoir tirer des profits immédiats de leurs achats⁴⁶⁶.

Très vite cependant les discussions portant sur *l'Économie Ouvrière* mènent plusieurs délégués à jeter l'anathème sur les sociétés commerciales. Parent et Varlin critiquent cette forme au nom du rejet des profits. Varlin accuse ces sociétés de n'avoir été organisées que dans l'intérêt de « *quelques gérants et de quelques actionnaires* », avec un « *capital exploiteur* »⁴⁶⁷. Clément

⁴⁶³ *Commission ouvrière de 1867 : recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués et des membres des bureaux électoraux*, Tome 1, 1868, p.135.

⁴⁶⁴ *Ibid.*

⁴⁶⁵ *La Science Sociale*, n°14, 1^{er} octobre 1867. L'article note la présence d'un grand nombre de femmes lors d'une assemblée générale de la société.

⁴⁶⁶ *Commission ouvrière de 1867 : recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués et des membres des bureaux électoraux*, Tome 1, 1868, p.137.

⁴⁶⁷ *Ibid.*, p.136.

dénonce la dérive de ces sociétés qui se transforment en associations de « *petits boutiquiers* ». On retrouve aussi le souhait de fédérer les coopératives de façon indépendante vis-à-vis des grands établissements de crédit mutuel (sans « *influence étrangère* », des mots de Cartigny) ; pour répondre à la nécessité de réunir un capital strictement ouvrier pour la fondation d'associations, Clément et Varlin défendent la « *fédération des groupes mutuels* » pour réaliser le très proudhonien « *crédit gratuit* ». Ce projet fait écho à celui proposé par la délégation lyonnaise à la commission une semaine auparavant, sous le nom d'Association Fédérale de *Crédits Mutuels Extérieurs et Intérieurs*⁴⁶⁸, ainsi qu'à un projet similaire à Paris.

Face à la critique virulente dressée par les internationalistes, plusieurs délégués modérés partisans du modèle commercial tentent de réconcilier sociétés civiles et commerciales. Lemaire dénonce le caractère d'opposition de classe inhérent aux sociétés civiles, qui refusent de s'ouvrir à une clientèle non-ouvrière. Le délégué Vivier prend la défense du modèle commercial en citant l'exemple de la société commerciale de consommation *la Sincérité*, dont l'ouverture à tout consommateur, de toutes classes, faciliterait la propagande pour l'association. Cependant, cet argument se retourne immédiatement contre les partisans des sociétés commerciales. *La Sincérité* devient l'objet d'attaques très virulentes : mal gérée et dépensière selon Coulon, installée avec un « *capital fabuleux* » et beaucoup trop d'employés selon Cartigny, ou encore donnant des appointements élevés à des gérants oisifs selon Eugène Varlin. Tourneur estime que les sociétés doivent être administrées par des conseils d'administration et non par un gérant aux pouvoirs étendus.

Cartigny souligne qu'entreprendre la création d'une coopérative commerciale de consommation avec de l'argent emprunté est hasardeux ; c'est un investissement sur lequel on espère un retour qui n'est pas assuré. À l'inverse, les sociétés civiles fondées uniquement avec l'argent de leurs sociétaires possèdent une clientèle déjà existante, et les investissements de la société peuvent avancer de concert avec le nombre d'associés⁴⁶⁹.

Tartaret assène les derniers coups, en concluant que les ouvriers du faubourg Saint-Antoine

⁴⁶⁸ *Ibid.*, p.117. Ces projets lyonnais et parisiens sont également connus sous le nom de « *Fédération du Travail* », et était entamé depuis le 14 juin 1867. Beaucoup d'internationalistes Lyonnais y participent. Il est présenté au congrès de Lausanne de l'Association Internationale des Travailleurs. Voir : *Le Courrier Français* des 15 et 24 juillet, des 12, 15 et 19 août et des 9 et 24 septembre.

⁴⁶⁹ *Ibid.*, p.137.

pouvaient très bien se passer de la société *La Sincérité*⁴⁷⁰. Tartaret avait par ailleurs aidé à la création d'une succursale à *l'Économie Ouvrière* au faubourg Saint-Antoine (53, rue de la Roquette)⁴⁷¹ : *L'Économie Ouvrière* et *La Sincérité* s'y faisaient donc concurrence.

Abel Davaud, Lemaire, Bernard ne peuvent que difficilement contredire les partisans des sociétés civiles. Abel Davaud doit même reconnaître que *La Sincérité* « a eu le malheur d'avoir deux ou trois gérants incapables ».

La Sincérité est directement issue de la société d'approvisionnement *Poindron & Cie*, qui, mal gérée, avait été mise en difficulté vers le milieu de l'année 1865 après des débuts pourtant prometteurs. Elle avait été donc dissoute, puis réorganisée avec l'aide du *Crédit au Travail* sous le nouveau nom de *La Sincérité*, « sur de larges bases »⁴⁷², avec des gérants provisoires. Une souscription de 200 000 francs divisés en 2 000 actions de 100 francs est ouverte⁴⁷³, pour reconstituer la société et en vue de l'achat d'une meunerie à Levallois à un propriétaire du nom de Machet.

L'avant-veille de l'ouverture, des gérants de sociétés de production avaient été conviés pour une réunion. On y discute de la nécessité d'établir un bazar coopératif servant d'intermédiaire entre les sociétés de production et de consommation. L'idée d'une assurance mutuelle de toutes les sociétés est également discutée. Surtout, on envisage la création d'un syndicat des associations parisiennes, avec des comités et des délégués pour entre autres régler les différends entre associations. Ce projet sera concrétisé en partie début 1867 par la fondation sous la présidence de Favelier d'un syndicat des associations parisiennes de consommation, dont font partie 7 sociétés, et qui crée une commission centrale d'achat⁴⁷⁴.

Ce recommencement prometteur n'empêche cependant pas la société de faire face à de nouvelles difficultés. Le 5 juin 1866, une assemblée générale décide, sans doute du fait de difficultés, de baisser d'un tiers l'offre faite à l'industriel Machet pour l'achat de son usine à Levallois, (l'achat était initialement évalué à hauteur de 60 000 francs). Face à ce revirement,

⁴⁷⁰ *Ibid.*, p.138.

⁴⁷¹ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p. 537.

⁴⁷² *Le Progrès*, 12 mars 1866.

⁴⁷³ *L'Association*, 25 février 1866.

⁴⁷⁴ DAVAUD, Abel, *Almanach de la coopération pour 1868*, p.34.

Machet décide de ne pas donner suite à son projet, ce qui bouleverse les plans de *La Sincérité*. Une assemblée générale extraordinaire doit être réunie le 24 juin pour en discuter⁴⁷⁵. Malgré tout, la reconstitution de la société se poursuit.

Le 7 août 1866 une assemblée générale rassemblant 84 commanditaires est réunie. Les gérants provisoires démissionnent et un second store est acheté au 18, rue de la Forge-Royale dans le faubourg Saint-Antoine ; on change la répartition des bénéfices, avec 50 % redistribués aux consommateurs, 10 % aux commanditaires, 10 % aux gérants, 5 % aux conseils, 10 % aux employés. Enfin 10 % doivent être placés en réserve, et les derniers 5 % reviennent à une « *réserve spéciale* ». Un nouveau gérant est élu, du nom de Vanaisse. Cependant, la société est toujours en difficultés financières. Les anciens commanditaires décident d'abandonner leurs bénéfices jusqu'à extinction de la perte causée par l'administration Poindron⁴⁷⁶.

Avec une clientèle, ouvrière autant que bourgeoise, qui se plaint de la qualité des produits et des services offerts, la situation empire de nouveau sous la gérance de Vanaisse, qui est par ailleurs suspendu de sa fonction de gérant lors de l'assemblée générale du 19 novembre 1866⁴⁷⁷, puis poursuivi en justice par le conseil de surveillance⁴⁷⁸.

Il est remplacé par Louis Kneip⁴⁷⁹. À peine un mois avant le début des discussions portant sur les sociétés de consommation au sein de la commission ouvrière à l'Exposition Universelle, un autre gérant de la société, Jean-Baptiste Girard, démissionne⁴⁸⁰.

À la conclusion de la septième assemblée générale, le modèle de la société civile semble véritablement ressortir vainqueur. On souhaite la création de sociétés, indépendamment du capital étranger, uniquement par leurs propres consommateurs. On s'oppose au modèle commercial qui cherche avant tout à étendre ses activités par la multiplication des stores, au profit de l'organisation indépendante des travailleurs de chaque quartier.

⁴⁷⁵ *L'Association*, 24 juin 1866.

⁴⁷⁶ *La Mutualité*, n°11, septembre 1866.

⁴⁷⁷ *Le Moniteur Universel*, 21 novembre 1866, inséré n°2545. Le nom de Vannaisse est également parfois orthographié « *Venaisse* ».

⁴⁷⁸ *Le Travailleur Associé*, janvier 1867.

⁴⁷⁹ *Le Moniteur Universel*, 21 novembre 1866, inséré n°2545. Le nom de Vannaisse est également parfois orthographié « *Venaisse* ».

⁴⁸⁰ *Ibid.*, 28 juillet 1867, inséré n°1577.

La semaine suivante, les débats passent aux autres formes de coopération ; cependant, la question des sociétés de consommation revient ponctuellement. Lors de la huitième assemblée (29 septembre 1867), la question de la primauté ou non de la suppression des intermédiaires sur la coopérative de production est de nouveau abordée.

Surtout, à la douzième séance (27 octobre 1867), est soulevée la question de la fondation d'une boulangerie coopérative, dont une réunion a lieu au même moment que l'assemblée. Plusieurs délégués, dont Fribourg, vont demander à lever la séance pour assister à cette réunion⁴⁸¹. Le fondateur de cette boulangerie est Eugène Dupas : médecin, ancien collaborateur de Pierre-Joseph Proudhon et membre de l'Internationale, il s'était déjà présenté à la huitième assemblée générale de la commission ouvrière pour y défendre la « *vente au prix de revient* » et avait mentionné son projet de boulangerie coopérative.

L'objectif affirmé de cette coopérative, « *avec fours modèles et pétrin mécanique* »⁴⁸², est de fournir ses sociétaires en pain, à prix de revient. Dans les projets de statuts, l'adhésion doit se faire par souscriptions de 20 francs, par versements hebdomadaires de 25 centimes. Il n'y a « *ni intérêts ni dividendes* », et l'établissement ne doit s'établir qu'une fois qu'un capital social de 50 000 francs aura été souscrit⁴⁸³.

Fribourg n'est pas le seul internationaliste soutenant l'initiative de Dupas. *Le Courrier Français* salue ainsi le projet⁴⁸⁴. De fait, la boulangerie coopérative devient rapidement un sujet d'intérêt pour l'Internationale à Paris. Henri Tolain, dans un article au *Courrier Français* datant du 10 novembre et relatant la seconde assemblée générale de la boulangerie s'étant réunie le 3 novembre dans l'amphithéâtre des Arts et Métiers, se montre élogieux : ce projet, riposte ouvrière faite aux « *monopoleurs* » tirant profit de la cherté du pain, connaît un succès très important, avec plus de 3 000 demandes d'adhésions. Tolain pense ainsi que le capital de départ

⁴⁸¹ *Commission ouvrière de 1867 : recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués et des membres des bureaux électoraux*, Tome 1, 1868, p.240.

⁴⁸² La mention de cet équipement n'est pas anodine ; Eugène Dupas, lors de la huitième assemblée de la commission, déclare considérer que la « *vente à prix de revient* » ne devenait possible qu'avec l'industrialisation des techniques de production.

⁴⁸³ Les statuts sont reproduits en annexe de *Commission ouvrière de 1867 : recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués et des membres des bureaux électoraux*, Tome 1, 1868, p.245.

⁴⁸⁴ *Le Courrier Français*, 2 novembre 1867.

de 50 000 francs sera aisément dépassé, et il se montre très optimiste en considérant que les économies permises par la boulangerie pourraient s'élever jusqu'à 20%, un taux exceptionnellement haut. Il conclut : « *L'association est entrée dans une nouvelle voie. Attendons-nous à voir surgir de grands résultats.* ».

Si les membres fondateurs appartiennent à une variété de courants politiques (on compte même des républicains, ainsi qu'un bonapartiste, Chabaud, délégué aux Expositions Universelles de 1862 et 1867⁴⁸⁵), on note un certain nombre d'internationalistes parmi eux. Outre, donc, Eugène Dupas lui-même, il est possible de souligner parmi les membres signataires du second projet de statuts les internationalistes Parent et Bastien (également délégués à la commission ouvrière). On peut remarquer également la présence d'un certain Léger⁴⁸⁶, et d'un certain Guerrier, chez lequel il était possible de se rendre pour adhérer à la société⁴⁸⁷. Ce dernier est peut-être Antoine Guerrier⁴⁸⁸, possible internationaliste et frère de Marguerite Tinayre, elle-même membre de l'Internationale et fondatrice de la société civile de consommation *Les Équitables de Paris*. Par ailleurs, les adhésions à la boulangerie coopérative de Dupas pouvaient être également demandées aux sièges de trois sociétés civiles de consommation : aux *Équitables de Paris*, ainsi qu'à *l'Économie Ouvrière* de Jean-Baptiste Cartigny, à la société du XVIII^e arrondissement, et à *la Ménagère* d'Eugène Varlin⁴⁸⁹. On voit ici se tisser un réseau de sociétés civiles de consommation, proches ou bien membres de l'Association Internationale des Travailleurs.

Au-delà des commissions ouvrières à l'Exposition Universelle, la boulangerie coopérative est notablement à l'origine d'une nouvelle polémique entre la presse fouriériste et le *Courrier Français*. En novembre, Achille Mercier affirme dans *La Science Sociale* que la société de Dupas ne laisserait pas de part au travail et craignait qu'il ne s'agisse que d'une simple association de capitaux⁴⁹⁰. Il s'agissait peut-être d'une erreur, puisque la boulangerie devait être

⁴⁸⁵ <https://maitron.fr/spip.php?article28325>, notice CHABAUD, version mise en ligne le 20 février 2009, dernière modification le 20 février 2009.

⁴⁸⁶ Le Maitron liste plusieurs Léger (Émile Léger, E. Léger, Léger) qui semblent se confondre et semblent proches de l'AIT ; peut-être y a-t-il identité avec le Léger participant à la boulangerie coopérative de Dupas.

⁴⁸⁷ *Le Courrier Français*, 10 novembre 1867.

⁴⁸⁸ <https://maitron.fr/spip.php?article61136>, notice GUERRIER Antoine, Ambroise, version mise en ligne le 26 juillet 2009, dernière modification le 30 juin 2020.

⁴⁸⁹ *Le Courrier Français*, 10 novembre 1867.

⁴⁹⁰ *La Science Sociale*, n°16, 1^{er} novembre 1867.

une société civile⁴⁹¹, Cependant, le 1^{er} décembre, Achille Mercier reprend de nouveau dans le journal *La Coopération* la critique qu'il avait faite dans *la Science Sociale* de plusieurs points des statuts de la boulangerie coopérative, ce qui pousse Félix Chémalé, internationaliste et membre de la société de Dupas, à envoyer une lettre de protestation qui est publiée dans le *Courrier Français*⁴⁹². Face à l'accusation selon laquelle la boulangerie n'était qu'une simple « *association de capitaux* », Félix Chémalé reprend les articles des statuts, indiquant l'impossibilité pour un sociétaire de posséder plus d'une part de la société, le fait que l'apport social ne puisse donner droit à aucun intérêt, et l'absence de bénéfice à repartager. Il y a également un certain malaise à l'égard de la personne d'Émile de Girardin. Ce dernier soutient le projet, en fait la publicité avec son journal *La Liberté*. *La Science Sociale* cite également une rumeur selon laquelle Émile de Girardin aurait promis de souscrire, pour le compte de Napoléon, tout le capital n'étant pas souscrit par des sociétaires⁴⁹³.

De leur côté, les assemblées générales de la commission ouvrière vont se poursuivre. Des critiques modérées sont émises à l'encontre du paternalisme du familistère de Guise⁴⁹⁴ - critiques qui contrastent avec la virulence de celles de Fribourg, qui assistait à l'Assemblée, et qui avait écrit quelques mois auparavant un constat très négatif des effets de l'entreprise de Godin. La question des sociétés de consommation revient dans leur rôle de l'hygiène et de la santé de la classe ouvrière – face à la multiplication des produits frelatés, le délégué Tourneur affirme que la solution ne se trouve pas dans l'inspection et la répression, mais rappelle le rôle des coopératives de consommation dans la distribution de produits « *de qualité vraie* »⁴⁹⁵. On observe de nouveau la méfiance des coopérateurs et des internationalistes français à l'égard de l'intervention étatique.

La conception de la pratique coopérative par les délégués ouvriers de la commission et les internationalistes a-t-elle été véritablement changée par ces assemblées ? Des débats entre les

⁴⁹¹ Ce détail n'était effectivement pas précisé dans les premiers projets de statuts présentés en octobre 1867, d'où la possible erreur d'Achille Mercier. Le second projet de statut, où est indiquée la forme prise de société civile, est publié le 3 novembre 1867, soit après l'article de *la Science Sociale*.

⁴⁹² *Le Courrier Français*, 9 décembre 1867.

⁴⁹³ *La Science Sociale*, n°19, 16 décembre 1867.

⁴⁹⁴ *Commission ouvrière de 1867 : recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués et des membres des bureaux électoraux*, Tome 2, 1868, p.54.

⁴⁹⁵ *Commission ouvrière de 1867 : recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués et des membres des bureaux électoraux*, Tome 2, 1868, p.64.

partisans des sociétés commerciales et ceux des sociétés civiles, ces derniers, qui sont alignés le plus souvent sur l'Internationale, semblent ressortir clairement vainqueurs. Le projet de boulangerie coopérative de Dupas traduit en pratique plusieurs de leurs idées. Il y a cependant division entre les internationalistes présents sur la question des chambres syndicales – certains, s'alignant sur un « *proudhonisme étroit* », rejettent ces chambres syndicales au profit d'un soutien strict à la coopération, tandis que d'autres vont tenter de synthétiser, bon an, mal an, les deux concepts.

La critique des sociétés commerciales par les internationalistes n'est cependant pas véritablement nouvelle au moment où elle est formulée dans les assemblées générales de la commission ouvrière à l'Exposition Universelle. Peu de temps avant les premières discussions sur les sociétés de consommation, le congrès de Lausanne de l'Internationale s'était réuni, et avait dressé un constat très sévère de certaines formes de la pratique coopérative – critiques qui approfondissent les divisions entre les courants coopérativistes fouriéristes ou libéraux, et ceux ouvriers, internationalistes.

Le Congrès de Lausanne

Dans son histoire générale du socialisme, Jacques Droz affirme au sujet du congrès de Lausanne qu'il ne s'agissait que d'une victoire superficielle du mutuellisme des proudhoniens « étroits », et que les coopératives seraient en réalité condamnées par le congrès : « *Même et surtout en France, celles-ci ne répondent plus à l'évolution du mouvement ouvrier. Les entreprises, coopératives notamment, qui se voulaient ouvrières, ont toutes échoué.* »⁴⁹⁶.

Ce constat est également en partie repris par André Gueslin, qui y voit déjà le point de passage de la coopérative comme actrice de la réforme sociale à celle d'auxiliaire⁴⁹⁷.

⁴⁹⁶ DROZ, Jacques, *Histoire générale du socialisme : Des origines à 1875*, Presses Universitaires de France, Paris, 1972, p.616.

⁴⁹⁷ GUESLIN, André, *L'invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX^{ème} siècle*, Economica, Paris, 1998, p.223.

Il y a lieu d'émettre des réserves à l'égard de ces constats qui tendent à voir dans le congrès de Lausanne une première défaite des principes défendus par les proudhoniens « étroits » que sont Henri Tolain, Ernest Fribourg... Il n'y a, dans les faits, pas de rejet du principe coopératif en lui-même ; surtout, il est possible d'avancer l'idée que le congrès de Lausanne couronne bien au contraire la majorité des positions des mutuellistes proudhoniens, « étroits » ou non, en matière de coopération.

Le congrès de Lausanne se réunit du 2 au 7 septembre 1867. 18 délégués français sont présents ; *Le Courrier Français* rapporte la présence de représentants de la société de consommation *La Revendication*⁴⁹⁸. Les deuxième et troisième questions à l'ordre du jour du congrès portent sur des thèmes clairement mutuellistes, respectivement, « *l'émancipation par le crédit* » et la question du mouvement coopératif et du « *cinquième état* ».

La question du « *cinquième état* » possédait une portée effectivement critique à l'égard du projet de transformation de la société par les associations ouvrières. En considérant le prolétariat comme le « quart état », le problème du cinquième état était la crainte qu'une généralisation du mouvement coopératif ne risque de créer une nouvelle distinction de classe, entre une classe nouvelle de coopérateurs, d'associés, issus des rangs du prolétariat, et d'auxiliaires, travailleurs participant aux fonctionnements des sociétés coopératives sans en être associés et sans en tirer ni bénéfices ni participation à la direction. Cette dernière classe serait alors sujette à une misère encore plus grande que celle du prolétariat.

Le problème des auxiliaires s'était posé assez tôt, les fouriéristes eux-mêmes tendant à enjoindre les coopératives à garder leurs rangs ouverts et à constamment faire accepter de nouveaux membres – mais ces simples injonctions étaient insuffisantes.

La commission chargée de l'étude de la troisième question à l'ordre du jour était composée de 5 membres : Büchner, César De Paepe, Millier, ainsi que deux représentants parisiens, Garbe et André Murat⁴⁹⁹. Dans son rapport, la commission émet immédiatement la condamnation non pas de la coopération en son ensemble, mais du modèle de la coopération favorisé par les fouriéristes et les libéraux. Le *Crédit au Travail* de Béluze et les expériences de Schulze-

⁴⁹⁸ *Le Courrier Français*, 5 septembre 1867.

⁴⁹⁹ Nous nous référons au rapport des travaux de la commission reproduit par Christian LABRANDE dans *La Première Internationale*, Paris, 1976.

Delitsch en Allemagne sont immédiatement rejetées, puisque rémunérant le capital, selon l'apport de chaque associé. La part du capital est également rejetée dans le domaine des coopératives de production.

Les coopératives de consommation suivant le modèle commercial, ouvertes à tous, sont rejetées. Cependant les sociétés civiles restent sujettes à critique. Selon la commission, elles ne peuvent pas véritablement changer quoi que ce soit à la condition ouvrière : soit ces sociétés restent de petite tailles et minoritaires et n'ont donc aucun impact, soit elles se généralisent, mais de par leur généralisation font baisser le coût de la vie, permettant ensuite aux capitalistes de faire baisser la rémunération du salariat⁵⁰⁰.

La commission pointe du doigt le problème fondamental posé par le recherche du profit : « *Le vice fondamental de ces sociétés est dans leur manière d'agir vis-à-vis du reste de la société, et ce vice consiste en ceci : c'est qu'au lieu d'échanger les services et produits au prix de revient, toutes elles ont en vue de faire des bénéfices, d'accroître leur capital social, d'arrondir leur caisse* ». Le profit étant la cause de l'existence de classes sociales, accepter un modèle coopératif reconnaissant la légitimité du profit mènera inévitablement à la constitution d'un cinquième état. La question ne se limite donc pas simplement à l'existence des travailleurs auxiliaires, mais de la reconnaissance en général de la rémunération du capital.

Face à ce constat, l'AIT ne condamne pas le mouvement coopératif, mais avance une méthode en deux temps pour prévenir l'émergence du « cinquième état » : tout d'abord, la commission propose de corriger les formes de la coopération – en y appliquant la mutualité et la réciprocité, c'est à dire l'échange à prix de revient, le suppression du profit, le crédit gratuit. Ensuite, pour éviter qu'une division de classe ne se crée entre coopérateurs et travailleurs salariés, il est nécessaire de faire appel à une application des mesures coopératives à grande échelle. Sans

⁵⁰⁰ Il est à noter que cette position paraît être un parallèle aux positions de Karl Marx et de Pierre-Joseph Proudhon à l'égard de l'augmentation des salaires ; tous deux considéraient que l'augmentation du pouvoir d'achat devait immédiatement se traduire par sa propre annulation, le prix des produits et celui du travail s'ajustant invariablement (Karl Marx reconnaissait néanmoins l'existence d'un « niveau naturel » des salaires justifiant la lutte syndicale dans le but de le maintenir). Voir, par exemple : BERTHIER, René, *Études proudhoniennes, Tome 1 : l'Économie politique*, Éditions du monde libertaire, Paris, 2009. Cependant, Proudhon défendait les coopératives de consommation du fait de la nécessité de pratiquer l'échange à prix de revient et de supprimer les intermédiaires ; cette critique initiale des sociétés de consommation de la part de la commission est donc en contradiction avec la vision proudhonienne sur la question.

doute du fait de divergences internes, la commission refuse de détailler les formes précises que devraient prendre ces mesures générales, mais propose d'envisager la transformation des banques nationales en banques de crédit gratuit (programme proudhonien), la suppression de l'héritage (programme collectiviste) ... Eccarius avance également l'idée, ensuite intégrée dans la résolution finale, selon laquelle le problème du « cinquième état » se réduira avec le développement de l'industrie et des moyens de production, aboutissant à la concentration des moyens de production et donc mettant fin au morcellement de la propriété.

Au sujet de la coopérative « *sous sa forme actuelle* », la commission tente de modérer ses propos initiaux en reconnaissant son rôle d'éducation, et reconnaît que, plongée comme elle l'était au milieu de la société capitaliste sans aucun point de référence, « *il était impossible que les associations ouvrières ne commençassent point par imiter le vice général.* »⁵⁰¹.

Ultimement, le congrès adopte une résolution en trois points. Il reste notable que ces points ne rejettent ni n'appellent franchement au recourt à la « coopérative comme fin », en ne décrivant pas le rôle exact que devrait jouer la coopérative dans la réalisation du socialisme. Le premier point constate à la suite du rapport de la commission que « *les associations ouvrières (si celles-ci se généralisent en conservant leur forme actuelle)* » tendent à générer l'apparition d'un cinquième état. Le deuxième rappelle la nécessité d'un mouvement s'appliquant à l'ensemble de la société, et le dernier réitère la nécessité de soutenir le mouvement coopératif tout en le corrigeant, en y faisant « *pénétrer l'idée de mutualité et de fédération* ». Le délégué suisse Pierre Coullery avait proposé de rajouter en alinéa au troisième point le fait d'appeler à créer des sociétés coopératives et les fédérer pour parvenir à l'échange au prix de revient, mais cette proposition avait été rejetée par Henri Tolain, affirmant qu'elle faisait doublon avec le troisième point⁵⁰².

À l'issue du congrès de Lausanne, Tolain se montre par ailleurs entièrement satisfait des résultats des discussions, qui, à ses yeux, ont pointé les dérives du mouvement coopératif qu'il

⁵⁰¹ Il s'agit peut-être ici de la raison pour laquelle André Gueslin a affirmé que le congrès de Lausanne avait rejeté définitivement la coopérative comme fin au profit de la coopérative perçue comme moyen d'éducation – mais cette position ne s'applique qu'aux coopératives dont la forme était critiquée par les internationalistes.

⁵⁰² GUILLAUME, James, *L'Internationale : documents et souvenirs (1864-1878)*, éditions Gérard Lebovici, Paris, 1985, p.35.

devient nécessaire de corriger⁵⁰³. Il s'applique à défendre le congrès contre ses nombreux détracteurs⁵⁰⁴. André Murat lui-même au cours des débats du congrès avait affirmé qu'il était parfaitement possible de formuler un avertissement aux coopératives sans que cela ne décourage le mouvement.

De fait, les critiques provenant des rangs de la coopération fouriériste pleuvent. Paul Blanc ou Achille Mercier sont très affectés par la critique de Lausanne. Ce dernier, dans la *Science Sociale*, fait une appréciation très sarcastique des travaux du congrès internationaliste. Citant le rapport de la commission sur la question du « *cinquième état* », Achille Mercier s'offusque de la critique des expériences de Béluze et de Schulze-Delitsch, et généralise les positions du congrès à un rejet de la pratique coopérative en son entièreté⁵⁰⁵ - « *Rien n'est plus rétrograde, il paraît, que le mouvement coopératif ; il tend (quel crime !) à former par l'économie un capital qui a droit à des dividendes* ». Un constat similaire est fait par le libéral républicain Ernest Hendlé, accusant également les « *théories anti-économiques du Congrès de Lausanne* » d'être à l'origine du reflux de la pratique coopérative à partir de l'année 1868⁵⁰⁶.

Achille Mercier s'attache à réduire la légitimité du congrès de Lausanne et de l'Internationale : « *Le Congrès de Lausanne est jusqu'à présent la manifestation la plus importante de cette association qui prétend représenter la démocratie européenne. Il résulte pourtant d'informations prises avec soin, que les délégués français n'avaient reçu de mandat pour ce congrès que de trois cents personnes environ.* »⁵⁰⁷. Il y oppose les délégations à l'Exposition Universelle - dont la condamnation des sociétés commerciales ne provenait que d'une frange d'internationalistes.

Les positions proudhoniennes, internationalistes, dans les assemblées générales des délégués ouvriers à l'Exposition Universelle reflètent bien celles adoptées par l'Internationale lors de son Congrès.

⁵⁰³ *Le Courrier Français*, 8 septembre 1867.

⁵⁰⁴ *Ibid.*, 30 septembre 1867.

⁵⁰⁵ *La Science Sociale*, n°13, 16 septembre 1867.

⁵⁰⁶ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p. 556.

⁵⁰⁷ *Ibid.*, n°15, 16 octobre 1867.

Dans les deux cas de figure, on observe donc la division concrète du mouvement coopératif. Les doutes qui ont été formulés dans les années 1866-1867, dans la théorie, à l'égard des pratiques modérées de la coopération, sont synthétisés et approuvés dans le congrès de Lausanne puis dans les réunions de la commission ouvrière. À cette même période, la pratique coopérative se polarise définitivement, entre les expériences libérales, fouriéristes, et proudhoniennes – avec les premières sociétés civiles liées à l'AIT poursuivant leurs activités, le soutien apporté aux sociétés civiles telles que *l'Économie Ouvrière*, les projets tels que ceux de la boulangerie coopérative de Dupas, ou les tentatives de fédération de sociétés ouvrières pour dépasser le recours au « *capital étranger* », à l'exemple des « *Fédération du Travail* » lyonnaise et parisienne.

1868 : La crise des coopératives fouriéristes et libérales

Le modèle coopératif des socialistes utopistes ainsi que le modèle libéral se retrouvent à l'issue de l'année 1867 avec une légitimité certes en régression, mais avec des sociétés toujours actives, influentes et dans certains cas apparemment prospères.

L'effet de la crise alimentaire de l'hiver 1867-1868 sur le mouvement coopératif est sujet à des interprétations opposées. Certains coopérateurs contemporains de la crise témoignent d'une stimulation du mouvement coopératif, tout particulièrement dans le domaine des sociétés de consommation⁵⁰⁸. Michel Dreyfus, revenant sur cette crise, y voit surtout l'élimination des éléments les plus modérés de la coopération.

L'année 1868 apporte de fait un double changement au mouvement coopératif, en voyant d'un côté la multiplication des coopératives de consommation, et d'un autre côté la disparition d'un pan entier du mouvement influencé par les écoles utopiques et regroupé autour du *Crédit au Travail*.

À l'issue de ses difficultés financières, la société de consommation *La Sincérité* sombre. Sa dissolution est décidée en mars 1868. Le journal *La Coopération* mentionne que plusieurs des

⁵⁰⁸ DAVAUD, Abel, *Almanach de la coopération pour 1869*, p.17-19.

sociétaires de *La Sincérité* tentent de créer une nouvelle coopérative, sous le nom de « *La Vérité Commerciale* », mais le projet ne se concrétise finalement pas. Outre les erreurs liées à la gérance, plusieurs coopérateurs vont également pointer du doigt l'effet néfaste de la concurrence causée par la succursale au faubourg Saint-Antoine de la société civile de consommation *l'Économie Ouvrière*⁵⁰⁹.

La faillite de *La Sincérité* cause une perte de 30 000 francs au *Crédit au Travail* de Béluze. Le bilan de l'expérience est finalement assez négatif : originellement créée dans l'idée d'être financée indépendamment des apports du *Crédit au Travail*, voire de servir de source de revenus pour ce dernier, *La Sincérité* avait finalement eu régulièrement besoin du soutien de la banque pour se maintenir⁵¹⁰. Une autre coopérative de consommation proche du *Crédit au Travail*, *La Vie Aisée*, fait faillite elle aussi à cette même période⁵¹¹.

Notons aussi *l'Union des consommateurs*, société du 16^{ème} arrondissement (5, rue Beethoven à Passy⁵¹²) dont la fondation remonte aux années 1866-1867, sombre elle aussi vers la même époque. Sa crise participe, avec l'échec de *la Sincérité*, à la remise en doute de l'efficacité de l'organisation coopérative à cette période selon Jean Gaumont⁵¹³. Enfin, certaines sociétés fondées sur le modèle de l'association intégrale. Comme *L'Universelle* de Valence, qui avait été auparavant durement critiquée par les proudhoniens comme Tolain, sombre à leur tour⁵¹⁴.

La faillite grève le budget du *Crédit au Travail*, mais celui-ci se maintient pourtant, et l'optimisme de ses gérants n'est que peu entamé ; début avril, la banque comptait 1 853 associés⁵¹⁵.

Des faiblesses avaient pourtant déjà été ressenties dès la mi-1867, à l'occasion de l'assemblée générale d'août, où avaient été indiquées les faillites de plusieurs sociétés coopératives,

⁵⁰⁹ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p. 556.

⁵¹⁰ BELUZE, Jean-Pierre, *Mémoire du Gérant du Crédit au Travail aux membres de la société*, Paris, 1868, p.8.

⁵¹¹ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p.557. *La Vie Aisée* avait par exemple participé, aux côtés de *la Sincérité*, aux préparations du congrès coopératif international que le *Crédit au Travail* voulait réunir en août 1867.

⁵¹² DAVAUD, Abel, *Almanach de la coopération pour 1867*.

⁵¹³ *Ibid.*, p.501.

⁵¹⁴ *Ibid.*, p.559.

⁵¹⁵ *Ibid.*, p. 558.

principalement de production, qui devaient rembourser des emprunts auprès du *Crédit au Travail*⁵¹⁶. Une coopérative de consommation proche de l'Internationale mais étant également soutenue par le *Crédit au Travail*, les *Équitables de Paris*, semble avoir connu à cette époque des difficultés financières⁵¹⁷. C'est également à cette époque que le journal *la Coopération* disparaît.

Très rapidement, un nouveau désastre porte un coup aux économies de la banque. La coopérative de production des fondeurs en fer *Brosse & Cie*, qui connaît des difficultés après avoir été l'une des sociétés coopératives de production parisiennes les plus actives, est liquidée, notamment sous l'action du *Crédit au Travail*. Elle devait alors 200 000 francs à la banque⁵¹⁸. Une autre coopérative de production, celle des boulonniers (raison sociale *Vauzelle & Cie*), à laquelle la banque avait prêté 360 000 francs⁵¹⁹, est également liquidée, semble-t-il du fait d'une mauvaise gérance⁵²⁰.

Béluzé affirme pourtant dans son mémoire que, malgré ces pertes, les gérants restaient optimistes, ceci jusqu'au début du mois d'août 1868, et ce n'est qu'à partir de la fin août que la situation se dégrade manifestement. Fin octobre, la banque est définitivement condamnée : « *Mais de nouvelles demandes de remboursements étant venues dans les journées des 30 et 31, nous nous trouvâmes épuisé et dans l'impossibilité de faire immédiatement face à ces*

⁵¹⁶ CHAÏBI, Olivier, « Le « crédit des travailleurs » : un aperçu du crédit populaire en France de 1848 à 1914 », *Vie Sociale*, n°7, 2014. Les sommes à rembourser par les coopératives avant leur faillite se situaient entre 3000 et 5000 francs chacune. Dans son « *mémoire aux membres de la société* », p.8, Béluzé indique que la valeur de la vaste majorité des prêts effectués par le *Crédit au Travail* aux sociétés était de 2000 à 5000 francs.

⁵¹⁷ *Ibid.*

⁵¹⁸ BELUZE, Jean-Pierre, *Mémoire du Gérant du Crédit au Travail aux membres de la société*, Paris, 1868, p.15.

⁵¹⁹ CHAÏBI, Olivier, « Le « crédit des travailleurs » : un aperçu du crédit populaire en France de 1848 à 1914 », *Vie Sociale*, n°7, 2014. Jean Gaumont cependant affirme que le montant cumulé des prêts aux fondeurs en fer et aux boulonniers s'élevait à 300 000 francs.

⁵²⁰ La perte causée par la faillite des boulonniers est encore plus conséquente que celle des fondeurs en fer. Dans son mémoire (p.15-16), Béluzé indique que les actifs des boulonniers et des fondeurs en fer, dont la banque ne pouvait pas se charger immédiatement, avaient été cédés à Brosse. Le montant de la créance Brosse s'élevait à plus de 490 000 francs, indiquant que les boulonniers devaient presque 300000 francs au *Crédit au Travail*.

demandes. Dans cette situation, le 2 novembre, à l'ouverture de la caisse, nous refusâmes de payer, ajournant tous remboursements (...) »⁵²¹.

Malgré cela, le 22 novembre, l'assemblée générale vote contre la liquidation du *Crédit au Travail*, espérant toujours pouvoir redresser la situation. Cependant, après étude de la situation, Béluze propose dans son mémoire de confirmer la liquidation de la société, pour pouvoir ensuite reconstituer une nouvelle banque⁵²². La liquidation est définitivement décidée le 13 décembre.

Sont liées à la faillite une quarantaine de sociétés⁵²³. Plusieurs militants fouriéristes (Cohadon, Josselin et Antide Martin) tentent de lancer une souscription pour un « *nouveau crédit au travail* », mais c'est un échec.

Les raisons de la faillite sont presque unanimement reconnues comme étant liées au caractère excessif des crédits accordés par la banque, accordés à beaucoup trop de sociétés souvent en difficulté. Le prêt de 360 000 francs accordé à l'association des boulonniers dépassait ainsi le capital social de la banque⁵²⁴. Plusieurs des critiques portées par les proudhoniens à l'encontre du *Crédit au Travail* sont en fait finalement reconnues à demi-mot ; Auguste Vermorel, dès décembre 1866, avait pointé du doigt le fait que le *Crédit au Travail* se comportait comme une institution de charité publique, en prodiguant des prêts très facilement et sans considérations⁵²⁵. Eugène Flottard voit dans la recherche de l'augmentation du chiffre d'affaire une autre raison de la faillite⁵²⁶. Même le problème posé par l'adhésion de commanditaires aisés et n'ayant pas de conceptions précises de la question coopérative, est noté par Béluze dans son mémoire : « *D'autres adhésions se produisirent aussi publiquement, émanant des points les plus opposés*

⁵²¹ BELUZE, Jean-Pierre, *Mémoire du Gérant du Crédit au Travail aux membres de la société*, Paris, 1868, p.17.

⁵²² *Ibid.*, p.21.

⁵²³ En 1884, Léon Hiernaux indique que, sur 49 sociétés fondées avec l'apport de la banque, seules 9 étaient dégagées de tout remboursement ; 10 autres avaient fait faillite et 30 « végétaient » (Voir : CHAÏBI, Olivier, « Le « crédit des travailleurs » : un aperçu du crédit populaire en France de 1848 à 1914 », *Vie Sociale*, n°7, 2014.). Jean Gaumont, quant à lui, avance le chiffre de 48 sociétés liées au Crédit au Travail, dont 9 libérées, 18 insolubles et 21 en très grande difficulté, ne pouvant se libérer qu'après beaucoup de temps. (Voir : GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p. 559.)

⁵²⁴ CHAÏBI, Olivier, « Le « crédit des travailleurs » : un aperçu du crédit populaire en France de 1848 à 1914 », *Vie Sociale*, n°7, 2014.

⁵²⁵ *Le Courrier Français*, 2 décembre 1866.

⁵²⁶ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p. 558.

comme tendances politiques ; et ce fut probablement le malheur de la coopération. La Démocratie, peu attentive, voyant ces adhésions s'offrir de toutes parts fut déroutée, ne sut plus reconnaître son œuvre et la délaissa. »⁵²⁷.

Des soupçons s'étaient également élevés à propos de l'intégrité de Jean-Pierre Béluzé, mais les enquêtes menées par le tribunal de commerce indiquèrent qu'il n'en était rien – si ce n'est une tendance à agir sans consulter l'administration de la banque⁵²⁸.

Peu de temps après, début 1869, c'est au tour d'un autre grand établissement de crédit, la *Caisse d'Escompte des Associations Populaires*, de faire faillite. À l'issue de cette crise, les coopératives indépendantes vis-à-vis des grands établissements de crédit mutuels, notamment celles suivant la forme civile, sortent favorisées. Les grandes figures de la coopération fouriériste – Abel Davaud, Jean-Pierre Béluzé, Arthur de Bonnard, Antoine Favelier – s'effacent ; le mouvement fouriériste se disperse, tandis que les libéraux s'éloignent définitivement de la pratique coopérative.

∴

Les coopératives de consommation prennent le pas⁵²⁹. Nécessitant moins de capitaux en comparaison avec les coopératives de production, ces dernières peuvent plus facilement se constituer sans aide extérieure. Le passage à la prédominance de la société de consommation s'observe également au sein de l'Internationale, par laquelle le champ est désormais libre suite à l'échec des expériences fouriéristes.

⁵²⁷ BELUZE, Jean-Pierre, *Mémoire du Gérant du Crédit au Travail aux membres de la société*, Paris, 1868, p.12.

⁵²⁸ CHAÏBI, Olivier, *Financer les associations de travailleurs : une œuvre impossible ? De l'échec de la Banque du Peuple (1849) à la faillite de la Société du Crédit au Travail (1868)*, Colloque le mouvement des associations de travailleurs au XIXème siècle, Université de Lille, 7-8 octobre 2019. Olivier Chaïbi cite le dossier de faillite 11515 (cote : D11U3/633), aux archives du tribunal de commerce de la Seine.

⁵²⁹ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p. 562.

Ces coopératives de consommation, résilientes face aux troubles des années 1868, vont devenir l'élément central de la nouvelle perception du mouvement coopératif comme auxiliaire utile à la lutte sociale. Le contexte sociopolitique à partir de cet instant ne se prête guère plus à l'idée d'une réforme de la société par l'association. L'Internationale avait commencé dès décembre 1867 à être poursuivie et réprimée par le Second Empire. La pratique de la grève gagne de plus en plus en légitimité : Même les « proudhoniens étroits » adoptent des positions de moins en moins hostiles à la grève, à l'exemple d'un Henri Tolain affirmant que « *La grève, c'est la guerre, mais à côté de la guerre mauvaise, injuste, il y a la guerre pour défendre ses droits, et celle-là c'est la guerre sainte* »⁵³⁰.

La coopérative de consommation va peu à peu devenir une pierre d'achoppement du mouvement ouvrier, en liant ses objectifs revendicatifs aux pratiques syndicales, dans un contexte où le mouvement syndical n'est pas encore véritablement développé.

⁵³⁰ DELALANDE, Nicolas, *La Lutte et l'Entraide – l'Age des solidarités ouvrières*, Paris, Seuil, 2019, p.101.

Troisième Partie

**1868-1871, les internationalistes face à la coopération
Collectivistes, mutuellistes, et la coopérative comme
auxiliaire à la lutte syndicale**

Chapitre 7

Le mouvement coopératif à partir de 1868 et l'évolution idéologique de l'AIT

Avec la chute du *Crédit au Travail* et l'évolution politique du Second-Empire, le mouvement coopératif paraît avoir perdu de son élan. Sa direction semble avoir disparu : les principaux journaux dédiés à la question coopérative sont dissous, les principaux établissements qui soutenaient le mouvement font faillite.

Pourtant, même durant l'année 1868 au cours de laquelle le mouvement coopératif semble en récession, les coopérateurs vont continuer à organiser des sociétés, notamment des coopératives de consommation. Benoît Malon cite ainsi le chiffre de 30 000 coopérateurs à Paris vers cette période⁵³¹. Comme le note lui-même Henri Tolain en décembre 1867, les sociétés coopératives de consommation ainsi que les sociétés de crédit mutuel sont désormais dominantes dans le mouvement⁵³². Cette tendance va s'accroître avec le temps.

Certains coopérateurs modérés, anciens participants à *la Sincérité* ou au *Crédit au Travail* et toujours actifs, vont tenter de se réorganiser. Dans un même temps, l'Internationale gagne en influence dans le mouvement coopératif et ouvrier, alors même que les internationalistes français, puis les congrès, se divisent sur le rôle que doit jouer la coopération dans la réforme de la société, les mutuellistes s'opposant désormais à un courant « *collectiviste* », aux contours encore assez indéfinis, mais sceptique eu égard au pouvoir de réforme du mouvement coopératif, et préférant le plus souvent recourir aux grèves, aux sociétés de résistance et aux chambres syndicales.

⁵³¹ LÉONARD, Mathieu, *L'émancipation des travailleurs : Une histoire de la Première Internationale*, Éditions la Fabrique, 2011, p.201.

⁵³² *Le Courrier Français*, 16 décembre 1867.

Pourtant, même ici, les collectivistes ne condamnent pas unilatéralement la coopérative. Dans les réunions publiques, dans les assemblées générales, les congrès, et quelque fois dans la presse, les opposants au mutuellisme intègrent généralement les formes proudhoniennes de la coopération et allouent bien souvent un caractère utilitaire aux sociétés coopératives, de production autant que de consommation.

Le mouvement coopératif à partir de 1868

Le mouvement des coopératives civiles de consommation se poursuit donc. Il est suivi notamment par le *Courrier Français*, qui note par exemple la fondation le 20 octobre 1867, dans le troisième arrondissement, de la société civile *l'Économie Parisienne*. Il s'agit d'une société d'employés de commerce, vendant des vêtements et des meubles⁵³³. En tant que société civile, ses objectifs sont la vente à prix réduit et le rapport direct entre le producteur et le consommateur ; elle entend aussi favoriser l'adhésion des femmes⁵³⁴. Une autre société civile de consommation fondée vers cette période est *l'Espérance des Familles*, qui ouvre son store le 12 janvier au 4, rue Royer, à Montrouge, proche du 14^{ème} arrondissement⁵³⁵.

Des coopératives de consommation commerciales sont également constituées. Beaucoup d'entre elles reprennent les idées des tendances proches du *Crédit au Travail*. Certaines ayant survécu entendent reprendre le programme fédérateur de la banque de Béluzé, à l'exemple de *l'Union des Comptoirs*, qui affirme son souhait d'une « *France coopérative* », de fédération nationale des sociétés coopératives⁵³⁶.

Citons, parmi les sociétés commerciales constituées après 1868, le *Commissionnaire Coopérateur* d'Edmond Potonié, fondée en avril 1868 au 17, rue Saint-Fiacre, dans le 2^{ème} arrondissement⁵³⁷ ; *l'Union des Familles*, constituée à Gentilly, à proximité du 13^{ème}

⁵³³ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p. 545.

⁵³⁴ *Le Courrier Français*, 16 décembre 1867.

⁵³⁵ *Ibid.*, 12 décembre 1867.

⁵³⁶ *L'Économie*, n°12, 1^{er} février, et n°16, 1^{er} avril 1870.

⁵³⁷ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p. 546, et *Le Courrier Français*, 22 avril 1868.

arrondissement de Paris, 23 rue Duffaux ; *l'Union des Travailleurs*, située dans le quartier de la Roquette (11^{ème} arrondissement), et constituée vers octobre 1869⁵³⁸ ; *l'Union*, fondée sur des bases très ambitieuses (on souhaite initialement diviser son capital social en 8 000 actions, et elle connaît pendant un temps une certaine popularité) par des employés de commerce et des commis, dans le 4^{ème} arrondissement⁵³⁹ ; *La Famille*, en février 1870, et installée au 22, rue Jean Nicot, dans le 7^{ème} arrondissement⁵⁴⁰, et *l'Avenir Social*, à Saint-Denis en juillet 1870⁵⁴¹. Une société de consommation nommée *La Ruche*, à Saint-Denis, est également mentionnée⁵⁴², ainsi qu'une *Caisse Coopérative des Consommateurs Unis*, dans laquelle le fouriériste Arthur de Bonnard semble avoir une certaine influence⁵⁴³.

La plupart de ces sociétés n'ont cependant qu'un faible écho dans la presse et plusieurs d'entre elles connaissent une fin prématurée, comme *l'Union* – cette dernière du fait de l'incapacité des sociétaires à s'entendre, le manque de confiance des industriels, et l'optimisme exagéré de l'entreprise.

Les anciennes sociétés civiles fondées dans les années 1865-1866 sont toujours bien actives. *La Fourmilière* poursuit ses opérations, bien qu'elle n'ait que de faibles échos dans la presse. On signale une de ses réunions dans les locaux de la *société des ouvriers maçons* de Louis Bouyer et Antoine Cohadon⁵⁴⁴. La société du XVIII^{ème} arrondissement, elle aussi, se maintient, tout comme *l'Économie Ouvrière* dont on souligne les résultats.

Plusieurs des anciens membres et collaborateurs du *Crédit au Travail* se regroupent pour tenter de reprendre son rôle de direction et de fédération du mouvement coopératif. Ils créent une « *commission consultative* »⁵⁴⁵, qui se réunit régulièrement dans des locaux prêtés par la société

⁵³⁸ *Le Rappel*, 30 août 1869, et 25 octobre 1869, ainsi que *la Réforme politique et sociale*, 23 décembre 1869.

⁵³⁹ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p. 566-567.

⁵⁴⁰ *Ibid.*, p.565.

⁵⁴¹ Jean Gaumont dresse un portrait détaillé de cette société dans GAUMONT, Jean, *Les mouvements de la coopération ouvrière dans les banlieues parisiennes*, Presses Universitaires de France, Paris, 1932, p.75 à 96. Elle se maintient pendant plusieurs décennies.

⁵⁴² *Le Rappel*, 1^{er} novembre 1869.

⁵⁴³ *Ibid.*, 7 novembre 1869.

⁵⁴⁴ *La Science Sociale*, n°38, 1^{er} octobre 1868. La société des maçons prêtait régulièrement ses locaux aux sociétés coopératives.

⁵⁴⁵ Elle est parfois également nommée dans la presse la « *commission d'initiative* ».

des tailleurs. Les moyens sont réduits, mais en dépit de cela Jean Gaumont affirme qu'il s'agissait du « véritable organisme central, le bureau de propagande, de renseignements et de consultations des sociétés »⁵⁴⁶. La commission établit effectivement des statistiques du mouvement coopératif à l'échelle nationale.

Sur les 15 membres de la commission cités par Jean Gaumont, sont notables l'avocat démocrate-catholique Paul Hubert-Valleroux, et Augustin Verdure ; tous deux jouent un rôle de direction, et Verdure est le secrétaire de la commission. Si l'on ne retrouve pas de figure majeure de la section française de l'Internationale dans les rangs de la commission, soulignons la présence de délégués de sociétés adhérentes à l'AIT : citons Mathieu Brudon, secrétaire de la société des ouvriers tailleurs d'habit, Fougeroux, président de la chambre syndicale des ouvriers selliers, et Reignault, président de la chambre syndicale des ouvriers associés en pendule et horlogerie et d'une coopérative de production d'horlogerie.

La tendance modérée du courant coopératif paraît l'emporter ici aussi, et la commission semble ne représenter qu'un très faible nombre de sociétés. Pourtant, elle témoigne du maintien de la pratique coopérative. Mais l'évolution de la situation politique de la fin du Second Empire a déplacé l'idée politique de la classe ouvrière. Des journaux aux réunions publiques ; la vivacité des débats sur la question coopérative est bien moins démontrée par les travaux des journaux ou des commissions, que par les banquets ou les assemblées générales où se côtoient blanquistes, coopérateurs, membres de chambres syndicales. Les mutuellistes et collectivistes, internationalistes ou non, s'opposent également dans ces assemblées⁵⁴⁷.

Certaines réunions majeures, comme le banquet des associations ouvrières du 19 septembre 1869, ne peuvent être que difficilement ignorés. Réuni au 50, avenue Saint-Mandé, sous la présidence de Godfrin (de la société coopérative des ouvriers tailleurs), le banquet réuni un

⁵⁴⁶ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p. 568-569.

⁵⁴⁷ *L'Égalité* du 30 mars 1869 classe parmi les mutuellistes actifs dans les réunions Henri Tolain, André Murat, Félix Chémalé, Georges Duchêne, Jules Vallès, Charles Longuet, Auguste Vermorel, Émile Leverdays, Léopold Laget-Lupicin, Zéphirin Camélinat, Blaise Perrachon, Augustin Avrial, Albert Theisz et Amédée Langlois. Les collectivistes, eux, regroupent Tony Moilin, Jean-Baptiste Millière, Gustave Lefrançais, Gustave Flourens, André Léo, Gabriel Ranvier, Eugène Varlin, Émile Eudes, Chauvière, Granger, Poirier, Victor Jaclard, Louis Chalain, Amédée Combault, Benoît Malon, Émile Landrin, Louis Debock, Alphonse Delacour, et Nathalie Le Mel. Voir ROUGERIE, Jacques, *Eugène Varlin, Aux origines du mouvement ouvrier*, Éditions du détour, 2019.

millier de participants, dont 200 femmes et 150 enfants⁵⁴⁸. Les convives payent une souscription de 2fr.25. Le succès est au rendez-vous ; Godfrin regrette avoir été amené à refuser « *plusieurs milliers de souscripteurs* » par manque de place⁵⁴⁹. Le but affirmé du banquet est de préparer la solidarité de toutes les associations ouvrières⁵⁵⁰.

Des membres de la commission consultative sont présents et prennent la parole, ainsi qu'un certain nombre d'internationalistes. Parmi les orateurs, Augustin Verdure, expose les statistiques du mouvement coopératif à l'échelle nationale. Est présent également Auguste Douvet, le fondateur d'une association d'employés de commerce et « directeur-fondateur » du *Commerce* (Puis *Le Travail, Organe des associations ouvrières*, journal agissant comme l'organe de la chambre syndicale des employés de commerce⁵⁵¹, et, par extension, des sections parisiennes de l'AIT). Douvet est de fait lui-même membre de l'Internationale, et lui et d'autres participants portent des toasts à l'Association Internationale des Travailleurs.

D'autres participants notables sont Vésinier, un certain Chassin (peut-être s'agit-il de l'internationaliste Charles Chassin), et Jules Allix – ce dernier fonde ensuite une *association générale d'affranchissement du travail*, dédiée à la création de sociétés de consommation et de production⁵⁵². Vésinier, Montel et Alvaret participent également à l'organisation du projet.

La participation d'Internationalistes au mouvement coopératif pourrait de prime abord étonner, dans la mesure où l'AIT avait, depuis 1867, progressivement évolué vers des positions collectivistes, critiques du mutuellisme des premières années. Pourtant, non seulement ce progrès des positions collectivistes ne supprime pas les mutuellistes de l'Internationale en France, mais il mène aussi à l'apparition de positions intermédiaires entre mutuellisme et collectivisme. Plus encore, les positions strictement collectivistes elles-mêmes, si elles existent, n'excluent pas en pratique, nous allons le voir, l'emploi de coopératives, ainsi que la reconnaissance du modèle qu'elles offrent.

⁵⁴⁸ *La Liberté*, 21 septembre 1869.

⁵⁴⁹ Le succès du banquet mène ses organisateurs à en prévoir un nouveau dans l'année 1870, mais, originellement prévu pour le 15 mai 1870, il est reporté pour juin puis finalement annulé ; cf. *Le Rappel* 16 mai et 27 juin 1870.

⁵⁵⁰ *Le Rappel*, 22 septembre 1869.

⁵⁵¹ *Le Commerce*, n°1, 6 juin 1869.

⁵⁵² *Le Rappel*, 11 et 12 octobre 1869. Le nom entier est *Association Générale de Production et de Consommation pour l'assurance de la vie et l'affranchissement du travail*.

L'internationale et le mouvement ouvrier critique du mutuellisme : congrès, réunions publiques et l'idée collectiviste

La division entre collectivistes et mutuellistes trouve ses racines très tôt dans l'histoire de l'Internationale, et peut-être considérée en partie comme une suite de la division entre la minorité (représentée par Eugène Varlin et Antoine Bourdon) et la majorité au sein de la délégation parisienne au Congrès de Genève de 1866. Mais l'historiographie retient avant tout les deux premiers procès intentés par l'Empire contre l'Internationale. Une première vague de perquisitions et d'arrestations menées à partir du 30 décembre 1867 ciblant le bureau parisien de l'AIT mène à des poursuites pour association illégale contre les mutuellistes Chémalé, Tolain, Héligon, Camélinat, Murat, Perrachon, Fournaise, Gauthier, Dauthier, Bellamy, Gérardin, Bastien, Guyard et Delorme. Ils font constituer un deuxième bureau en février 1868, élu par correspondance et au 44 rue des Gravilliers du 28 février au 8 mars 1868, constitué de Varlin, Malon, Mollin, Landrin, Humbert, Granjon et Charbonneau. Après le procès du premier bureau mené en Mars, le deuxième bureau est arrêté et comparaît à partir du 22 mai, ce qui constitue le deuxième procès de l'Internationale.

Les procès déclarent la dissolution du bureau parisien. Les internationalistes abandonnent également le local des gravilliers et déménagent au 19, rue Chapon. Les membres du deuxième bureau sont également condamnés à trois mois de prison le 24 juin.

Une certaine différence politique existe entre les deux bureaux, le premier incarnant un certain mutuellisme étroit, le second une tendance plus avancée. Mathieu Léonard cite comme symptôme de cette divergence la protestation rédigée par les membres du second bureau, alors emprisonnés à la prison de Sainte-Pélagie, contre une intervention d'Héligon à l'été 1868 dans une réunion publique portant sur le droit des femmes. Héligon y avait avancé un argumentaire antiféministe, réduisant la femme au statut « *d'adjuvant* » de l'homme. Le deuxième bureau critique cette intervention et conteste aux gravilliers le droit de représenter toute l'Internationale en France⁵⁵³.

⁵⁵³ LÉONARD, Mathieu, *L'émancipation des travailleurs : Une histoire de la Première Internationale*, Éditions la Fabrique, 2011, p.94.

Les réunions publiques jouent un rôle important par ailleurs dans l'évolution de la vision de la coopération par les internationalistes, tout comme elles ont joué dans l'évolution du rapport avec la presse politique. Ainsi Benoît Malon affirme-t-il : « Grâce à l'action de l'Internationale alors à son apogée, et aussi au réveil de liberté, auxquels les orateurs des réunions publiques (notamment Briosme, Paule Minck et Lefrançais) avaient tous contribué, la plus grande partie des groupements coopératifs (principalement les sociétés de crédit mutuel, les sociétés de consommation et les restaurants coopératifs) devinrent des foyers d'agitation politique et sociale »⁵⁵⁴.

L'influence collectiviste est présente mais encore modérée au troisième congrès de l'Internationale, tenue à Bruxelles, des 6 au 13 septembre 1868. Sont présents treize délégués parisiens. Les membres du second bureau de Paris (dont Varlin, Mollin, Malon, Landrin...) toujours en prison à cette période signent une adresse qui est lue au congrès. Proudhon reste le penseur le plus influent à ce congrès. Il est l'auteur le plus cité, de façon favorable ou non⁵⁵⁵. De fait les débats et résolutions sont en grande partie dominés par des considérations proudhoniennes. Le principe coopératif reste au cœur des discussions et est toujours vu comme bénéfique : le congrès déclare ainsi que « Les associations coopératives et l'organisation du crédit mutuel sont essentiels à la possession des machines par les travailleurs ». Les grèves et les sociétés de résistance sont vues comme nécessaires, mais non comme ayant un pouvoir de transformation de la société ; on les mentionne comme auxiliaires des coopératives.

À nouveau la coopération est discutée, et le congrès se borne à réitérer sa critique de la voie dans laquelle le mouvement coopératif s'est engouffré. Les coopératives doivent rejeter les bénéfices, la rente, les intérêts – la crainte de la constitution d'un « cinquième état » étant mentionnée à nouveau⁵⁵⁶. Albert Richard, de Lyon, suggère une motion engageant tous les internationalistes à rejoindre des sociétés coopératives, « afin de tenter par tous les moyens

⁵⁵⁴ MALON, Benoît, *Le Socialisme Intégral*, Paris, 1890, p. 29. Il rajoute également : « Il en fut ainsi notamment de La Marmite (restaurant coopératif), fondée par Eugène Varlin, le plus habile organisateur de l'Internationale française ; de la société de résistance des bronziens, qui avait à sa tête Camélinats, les Perrachon, les Kun, les de Beaumont, les Landrin ; de la société des ouvriers et ouvrières relieurs, dirigée par Eugène Varlin, A. Delacour, Adolphe Clémence, Nathalie Le Mel, Winants, etc... ».

⁵⁵⁵ LÉONARD, Mathieu, *L'émancipation des travailleurs : Une histoire de la Première Internationale*, Éditions la Fabrique, 2011, p.120.

⁵⁵⁶ GUILLAUME, James, *L'Internationale : documents et souvenirs (1864-1878)*, Tome 1, Paris, 1905, p.70.

*possibles de leur faire adopter les principes reconnus par le Congrès sur le meilleur mode de coopération »*⁵⁵⁷.

En matière de crédit, la section bruxelloise propose de créer une banque d'échange visant au « *crédit démocratique et égalitaire* » sous le nom de « *société commerciale du crédit au prix de revient* ». Albert Richard propose également la création d'une « *banque ouvrière internationale* »⁵⁵⁸. Le congrès réaffirme le principe de crédit réciproque ; certains intervenants se montrent néanmoins critiques.

Les thématiques collectivistes se ressentent toutefois sur certains sujets, tout particulièrement sur la question de la propriété ; le congrès affirme la nécessité de la socialisation des ressources minières et des chemins de fers, que l'on doit ensuite donner à des compagnies ouvrières. En matière de propriété foncière, les collectivistes, considérant la fin du morcellement de la propriété comme une nécessité, s'opposent aux mutuellistes, favorables au maintien d'une petite propriété. Tolain accuse les collectivistes de vouloir la tyrannie de l'État. Les collectivistes finissent par obtenir l'adoption d'une résolution collectiviste : « *À terme, l'évolution économique fera de l'entrée du sol arable à la propriété collective une nécessité sociale* »⁵⁵⁹.

À la suite du congrès les collectivistes renforcent leurs positions. Certains délégués mutuellistes évoluent et adoptent le collectivisme. En dehors de l'Internationale, certains acteurs de premier plan évoluent également, à l'exemple d'Auguste Vermorel, qui dans une réunion publique tenue le 14 octobre 1869 à Clichy, considère l'idée coopérative comme une illusion⁵⁶⁰. Le courant collectiviste est également renforcé par l'*Alliance Internationale de la Démocratie Socialiste* de Bakounine qui rejoint l'Internationale durant l'été 1869, sous la forme de la section de Genève.

C'est finalement surtout à partir du congrès de Bâle que le collectivisme va s'affirmer définitivement, et également se répandre par le biais entre autres des réunions publiques. Il se

⁵⁵⁷ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p. 604.

⁵⁵⁸ Ibid.

⁵⁵⁹ LÉONARD, Mathieu, *L'émancipation des travailleurs : Une histoire de la Première Internationale*, Éditions la Fabrique, 2011, p.118.

⁵⁶⁰ *Le Rappel*, 16 octobre 1869.

réunit du 6 au 12 septembre 1869. Murat, Chémalé, Tolain et Langlois (l'un des exécuteurs testamentaires de Proudhon) y défendent les thèses mutuellistes. Les mutuellistes sont désormais moins hostiles à la question politique, et c'est au tour des collectivistes, tels que Bakounine et Eugène Hins, de rejeter explicitement la conquête du pouvoir politique⁵⁶¹.

Lors de la séance du 11 septembre, qui aborde entre autres la question des sociétés de résistance, les collectivistes et les mutuellistes s'opposent directement sur le rôle alloué aux chambres syndicales. Chémalé affirme que les sociétés de résistance seront amenées à disparaître un jour, car leur action se limiterait à la lutte pour les salaires. Durand affirme également que les fonds des sociétés de résistance devraient servir à créer des sociétés coopératives. Le collectiviste Hins reprend quant à lui l'argumentaire collectiviste en affirmant qu'elles doivent participer à l'organisation de la société future. Elles sont, pour les collectivistes, des appareils révolutionnaires⁵⁶².

En matière de propriété foncière il y a de nouveau contradiction. Tolain, Chémalé, Langlois et Murat s'opposent aux résolutions collectivistes, ainsi que Piéton, Pindy et Fruneau. Eux, ainsi que Tartaret et Aubry se prononcent pour le maintien du principe d'héritage. Tous rejettent le principe de la rente foncière, mais ceux favorables aux idées mutuellistes veulent remplacer le système présent par une fédération de petite propriété exploitée individuellement ou en association. Ainsi, Chémalé affirme qu'il suffit d'abolir la rente et laisser la terre à celui qui la cultive⁵⁶³. Les collectivistes et les communistes comme Eccarius, eux, pensent que le morcellement de la petite propriété doit disparaître, ou du moins sera naturellement porté à s'effacer du fait des nécessités techniques et économiques, et que le sol doit revenir à la société avant tout.

La plupart des mutuellistes et collectivistes s'opposent également dans leur approche de la « *liquidation sociale* » : tandis que Tolain reprend le principe du « *loyer acquéreur* » de Proudhon – la transformation de tous les loyers en contrats de vente –, d'autres considèrent que

⁵⁶¹ *Le Progrès*, 9 septembre 1869.

⁵⁶² *Le Rappel*, 15 septembre 1869. Dans *la Marseillaise* du 11 mars 1870, Varlin exprime aussi très clairement cette idée que les sociétés de résistance et chambres syndicales doivent être à l'origine de l'organisation des associations de producteurs.

⁵⁶³ *Le Progrès*, 13 septembre 1869.

le renversement du système présent ne peut pas se faire graduellement ou pacifiquement⁵⁶⁴. La question du crédit ne peut pas être abordée, faute de temps, et le congrès se solde sur une nette victoire des idées collectivistes.

Comment les collectivistes à Bâle voient l'organisation industrielle socialiste ? Leurs positions en matière de propriété foncière et au sujet de certains services comme les banques, les chemins de fer et les canaux semblent pointer du doigt un rejet de la « *petite propriété morcelée* » jusqu'aux activités industrielles ; c'était aussi la position d'Eccarius dès le congrès de Lausanne. Pourtant ces mêmes collectivistes considèrent toujours la coopérative comme la forme économique par excellence du futur système socialiste. Ainsi, les chefs de file belges du collectivisme, distinguant leur programme économique dans le journal bruxellois *l'Internationale* du 28 février 1868, affirment voir dans les sociétés de résistance la base du travail dans l'avenir, avec leur transformation en ateliers coopératifs. Les sociétés de consommation, elles, sont appelées à se généraliser et s'établir en « bazars communaux »⁵⁶⁵.

Au Congrès de la Chaux-de-Fonds de 1869, en Suisse, organisé avant le congrès de Bâle en vue de répondre aux questions qui allaient y être posées, le collectiviste James Guillaume déclare aussi : « *Sur la seconde question, la coopération, nous ne pouvons faire mieux que de nous référer aux réflexions du Conseil Général belge à ce sujet (...) et au remarquable rapport présenté par De Paepe au congrès de Lausanne en 1867 : Il va sans dire que la coopération, en soi, ne peut pas être condamnée, puisqu'elle est la forme du travail dans l'avenir ; c'est la tendance de ceux qui proposent la coopération au prolétariat comme un moyen d'émancipation, bien plus, comme l'unique moyen d'émancipation* »⁵⁶⁶.

Citons encore les résolutions du congrès romand collectiviste de 1870 : « *La coopération est la forme sociale qu'adoptera le travail après l'émancipation des travailleurs ; mais qu'il ne pense pas que la coopération soit le moyen d'opérer l'affranchissement complet du prolétariat, qui ne peut avoir lieu que par la révolution sociale internationale* »⁵⁶⁷.

⁵⁶⁴ *Ibid.*, 14 septembre 1869.

⁵⁶⁵ ROUGERIE, Jacques, *Eugène Varlin, Aux origines du mouvement ouvrier*, Éditions du détour, 2019, p.69.

⁵⁶⁶ GUILLAUME, James, *L'Internationale : documents et souvenirs (1864-1878)*, Tome 1, Paris, 1905, p.301-302.

⁵⁶⁷ GUILLAUME, James, *L'Internationale : documents et souvenirs (1864-1878)*, Tome 2, Paris, 1905, p.14.

La définition de ce qu'est la coopération reste ici ouverte à interprétation. Les partisans de la coopération Alfred Talandier (par ailleurs adhérent à l'Association Internationale de la Démocratie Socialiste de Bakounine) et Paul Blanc eux-mêmes imaginaient bien l'association comme devant s'organiser pour englober les corps de métier dans leur entièreté⁵⁶⁸, idée d'organisation à laquelle la plupart des collectivistes vont souscrire⁵⁶⁹.

La ligne de démarcation entre mutuellisme et collectivisme est d'autant plus floue que certains mutuellistes ne se montrent pas nécessairement entièrement hostiles à des programmes de suppression de la propriété du sol ou d'expropriation des propriétaires, comme André Murat⁵⁷⁰. Dans son rapport du congrès de Bâle, Murat propose ainsi un programme rappelant certains des éléments centraux du collectivisme : « *Les sociétés de résistance se transformeraient bientôt en sociétés de producteurs libres, propriétaires de leur outillage* », « *soit en rachetant, par voie d'annuités, tous les instruments de travail, soit, si ce mode n'était pas accepté, en expropriant purement et simplement les capitalistes* »⁵⁷¹.

Il paraît en fin de compte que ce sont surtout l'individualisme (bien que beaucoup de mutuellistes, dont Tolain, rejettent ce label – l'idée selon laquelle, pour reprendre l'expression de Murat, « *La société, composée d'individus, ne peut pas avoir le droit de déposséder ses membres* », et la collectivité n'a donc pas plus de pouvoirs que l'individu isolé⁵⁷²) et la « *petite propriété* » ou possession qui se révèlent centraux dans la distinction entre les deux tendances, mais cette assertion peut être aisément nuancée.

⁵⁶⁸ BLANC, Paul, « Du fonds inaliénable et de la concurrence », *L'Association*, mai 1865.

⁵⁶⁹ Prenons pour exemple des idées collectivistes GUILLAUME, James, *Idées sur l'organisation sociale*, Chaux-de-Fonds, 1876. Tout en reconnaissant l'autonomie des associations de travailleurs et des lieux de travail, James Guillaume estime que la propriété des outils du travail ne doit non pas revenir aux ateliers (sur un modèle coopératif) mais aux corporations, organisée sur le mode des fédérations syndicales ; ces dernières sont également supposées planifier l'activité économique.

⁵⁷⁰ BOUCHE-MULET, Jacques, *Le mouvement coopératif et mutuelliste sous le second empire*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1993, p.50.

⁵⁷¹ GUILLAUME, James, *Le collectivisme de l'Internationale*, Neuchâtel, 1904.

⁵⁷² Le collectiviste Albert Richard par exemple définit avant tout le mutuellisme par cette position individualiste : le mutuellisme « *veut que l'organisation sociale soit une résultante de la combinaison des forces individuelles, qui veut en tout et partout sauvegarder l'action et l'autonomie de l'individualité et la relier aux autres individualités par la fédération* » ; *Le Progrès*, 4 juillet 1870.

Au sujet de la coopération, là encore, la distinction est en réalité plus malaisée qu'il n'y paraît. Une distinction pourrait être avancée avec le proudhonisme « *étroit* », avec un rejet clairement formulé du projet proudhonien de réforme graduelle de la société par la coopération et le crédit. On doute du pouvoir du mouvement coopératif à se généraliser de lui-même. Au mouvement coopératif on préfère donc s'appuyer sur les sociétés de résistance, les chambres syndicales. Lors de la grande réunion de 13 mars 1870 de l'Internationale à Lyon, à laquelle assistent, selon *Le Rappel*, 5 000 lyonnais des deux sexes⁵⁷³, et où sont représentées Paris (Varlin), Lyon (Richard), Marseille (Bastelica et Pacini), Rouen (Aubry), Vienne, Aix, La Ciotat, Dijon et la Suisse (Schwizbéguel), une adresse des travailleurs belges est lue. Elle demande quelle doit être l'attitude vis-à-vis des coopératives. L'assemblée répond clairement : « *Les socialistes ne considèrent pas l'extension et la généralisation des sociétés coopératives comme devant réaliser l'affranchissement intégral du prolétariat* »⁵⁷⁴.

Et pourtant les collectivistes ne condamnent pas la coopération – ou du moins, contrairement par exemple aux blanquistes, ils ne considèrent pas l'organisation coopérative comme un leurre ou un piège pour la classe ouvrière. Bien au contraire, elle reste dans une certaine mesure un atout. Le congrès romand collectiviste reconnaît par exemple que les sociétés de consommation peuvent avoir « *une utilité relative pour soulager la misère de quelques travailleurs, pour les grouper et les organiser* »⁵⁷⁵.

Dans la continuation des idées déjà avancées dès 1867 dans les réunions de la commission ouvrière à l'Exposition Universelle, les coopératives sont parfois présentées comme des adjuvants à l'action syndicale. L'idée fraye son chemin jusqu'aux réunions publiques ; *Le Rappel* rapporte la déclaration d'un ouvrier mettant à égalité sociétés de résistance et sociétés coopératives⁵⁷⁶.

Au congrès de Bâle, Gustave Durand, délégué de la société de prévoyance et de solidarité des bijoutiers de Paris, qualifie les sociétés coopératives d' « *armée d'officiers du prolétariat* ». Il

⁵⁷³ *Le Rappel*, 29 mars 1870.

⁵⁷⁴ GUILLAUME, James, *L'Internationale : documents et souvenirs (1864-1878)*, Tome 1, Paris, 1905, p.284.

⁵⁷⁵ GUILLAUME, James, *L'Internationale : documents et souvenirs (1864-1878)*, Tome 2, Paris, 1905, p.14.

⁵⁷⁶ « *Les sociétés de résistance et les coopératives sont des moyens de préparer et de soutenir les grèves* », *Le Rappel*, 1^{er} octobre 1869.

demande l'organisation des sociétés coopératives comme des annexes des sociétés de résistance.

Inversement, certains collectivistes voient la grève comme un moyen d'initier l'association coopérative⁵⁷⁷. C'est le principe de « *grève productive* », défendu entre autres par Aubry : on propose l'emploi des fonds de résistance au service de la production. D'autres collectivistes se montrent cependant sceptiques, notamment du fait que cela se faisait déjà en Angleterre, sans grands effets⁵⁷⁸. L'idée avait été également exprimée ailleurs, comme lors du banquet des sociétés coopératives de l'avenue Saint-Mandé, en septembre 1869 ; un convive nommé Durand (très probablement Gustave Durand, tout juste de retour du congrès de Bâle) considérait que les sociétés de résistance pouvaient aussi agir comme caisses de prêt et de crédit propre à aider à la formation de sociétés de production⁵⁷⁹.

En dépit de la méfiance affichée de certains collectivistes, un exemple très concret de la « *grève productive* » se produit lors de la grève des mégissiers de Paris. Réclamant la réduction du temps de travail journalier d'une heure et une augmentation de 10% du salaire, certains se mettent en grève dès la mi-1869, et la majorité (800 environ) se mettent en grève à partir du 26 octobre 1869. Les aides abondent, 60 000 francs sont recueillis. La grève prend fin le 15 décembre, elle est un échec⁵⁸⁰. Cependant, entre temps, la jeune *chambre fédérale des sociétés ouvrières* avait entrepris la constitution d'une société coopérative de production, destinée aux travailleurs en grève. Un appel, signé par Theisz, Reymond, Avrial, Privé, Houel et Bellang, avait été publié le 8 décembre et détaillait le plan du projet ; la chambre fédérale offre aux mégissiers un crédit pour leur permettre de devenir possesseurs des outils de leur travail, dans un atelier social. Les bénéfices de l'atelier doivent initialement revenir à la *chambre fédérale*, et 1/10 des bénéfices reviennent aux travailleurs de l'atelier. Le crédit est un crédit gratuit, l'atelier ne paie pas d'intérêts. Pour constituer ce crédit, une souscription de 40 000 francs est ouverte, divisée en obligations de 1fr. chacune ; ici aussi, ces souscriptions ne donnent droit à aucun intérêt. Une fois que la somme empruntée est remboursée, l'atelier devra s'élargir pour

⁵⁷⁷ Rappelons que les mutuellistes, dont Tolain lui-même, voyaient eux aussi dans la grève une opportunité de propager l'idée coopérative, et se félicitaient du fait que ces actions aboutissaient souvent à la création de sociétés.

⁵⁷⁸ GUILLAUME, James, *L'Internationale : documents et souvenirs (1864-1878)*, Tome 2, Paris, 1905, p.15.

⁵⁷⁹ *Le Rappel*, 22 septembre 1869.

⁵⁸⁰ *La Marseillaise*, 27 décembre 1869.

« occuper tous les travailleurs de la profession », et finalement, ceci atteint, l'atelier n'aura plus qu'à produire à coût de revient⁵⁸¹. Cependant, avec la fin de la grève le 15 décembre, le projet coopératif n'aboutit pas⁵⁸².

La coopérative reste donc toujours d'actualité. Les collectivistes s'appuient toujours sur elle, et il s'agit toujours d'un sujet débattu. Le cinquième congrès que l'Internationale entendait réunir en septembre 1870 (mais qui sera finalement annulé du fait de la guerre franco-prussienne) était ainsi sensé étudier de nouveau en cinquième question « *Les conditions de production coopérative sur une échelle nationale* »⁵⁸³. Les débats entourant cette question auraient sans doute pu permettre aux collectivistes de clarifier leur vision de la coopération comme forme sociale du travail après « *l'émancipation des travailleurs* ».

Les coopératives de consommation liées à l'Internationale entre 1868 et 1870

La réalité de cette action coopérative des Internationalistes, même collectivistes, en dépit de leur rejet théorique, se vérifie également largement par l'activité déployée par les militants de l'Internationale dans les dernières années de l'Empire à développer un mouvement coopératif ouvrier et radical. Jean-Pierre Héligon témoigne : « *Maintenant nous avons décidé de faire des sociétés coopératives d'alimentation et presque toutes les sociétés d'alimentation qui se sont faites à Paris, ont pris naissance dans l'Internationale* »⁵⁸⁴.

En 1868 cependant, la plupart de ces sociétés sont en difficulté. Malgré son installation d'un atelier de panification au 60, rue Notre-Dame de Nazareth (3^{ème} arrondissement) dont les activités débutent le 1^{er} mai 1868⁵⁸⁵, et de nombreux dépôts à travers Paris, la Boulangerie Coopérative de Paris fondée par Eugène Dupas souffre du retrait de 1 500 des 3 000 promesses d'adhésion initiales. Victorine Brocher rapporte également la rigueur de l'hiver de 1867 et de

⁵⁸¹ IISG, Fonds Lucien Descaves, 1157, « *Appel à tous les travailleurs* », 8 décembre 1869.

⁵⁸² ROUGERIE, Jacques, *Eugène Varlin, Aux origines du mouvement ouvrier*, Éditions du détour, 2019, p.77.

⁵⁸³ *Le Rappel*, 11 août 1870.

⁵⁸⁴ *Annales de l'Assemblée nationale : compte-rendu in extenso des séances*, 1872, Tome 9.

⁵⁸⁵ *Le Courrier Français*, 23 avril 1868.

la crise alimentaire qui y eut lieu. La coopérative est active pendant plusieurs mois, mais doit finalement se dissoudre. Une réunion extraordinaire est organisée en avril 1869 pour discuter de cette dissolution⁵⁸⁶.

La Revendication souffre aussi pendant l'année 1868. Tout d'abord, elle contracte une dette importante, pour faire face à une situation économique difficile, qui s'élève à 9 767 fr. 45. Elle est également forcée de faire des frais du fait d'un procès intenté par le fisc, qui estime que *La Revendication* ne suit pas la législation commerciale – alors même que cette dernière est en réalité une société civile⁵⁸⁷. Ensuite vient une scission ; la tendance ouvriériste au sein de *la Revendication*, représentée notamment par Aubin et Deschamps, l'emporte, malgré les réserves de Benoît Malon. Lors de l'assemblée générale du 20 octobre 1867, il est décidé ainsi par exemple du maintien de la référence aux « ouvriers » dans le titre de la société (« Société coopérative des Ouvriers et Ouvrières de Puteaux, Suresnes et Pays environnants »)⁵⁸⁸.

Cela décide les opposants à cette résolution, menés notamment par Frédéric Clavel⁵⁸⁹, de créer leur propre store coopératif à Suresnes, sous le nom de « l'Abeille », ou « l'Abeille Suresnoise », sur une base « plus large et plus ouverte à tous les consommateurs ». Frédéric Clavel en est le président. La société débute ses opérations en mars 1868, avec 48 sociétaires, ayant souscrits un « modeste capital de 300 francs ». Le cofondateur, Gaudray, est un ouvrier et ancien révolutionnaire de 1848⁵⁹⁰. *Le Rappel* rapporte que la société reconnaît la rémunération du capital : 7% des bénéfices reviennent aux « sociétaires-consommateurs », tandis que 25% reviennent aux « sociétaires-actionnaires ». Le journal commente : « Comme on le voit, le capital s'est attribué la part du lion »⁵⁹¹. Pourtant, Jean Gaumont rapporte que la société était de forme civile, ce qui semble contredire la rémunération d'actionnaires⁵⁹². Quoi qu'il en soit, la société obtient de bons bénéfices, malgré sa taille réduite comparée à *La Revendication*, qui

⁵⁸⁶ *La Science Sociale*, n°50, 1^{er} avril 1869.

⁵⁸⁷ GAUMONT, Jean, *Les mouvements de la coopération ouvrière dans les banlieues parisiennes*, Presses Universitaires de France, Paris, 1932, p.19.

⁵⁸⁸ *Ibid.*, p.17.

⁵⁸⁹ Concernant Frédéric Clavel : « Frédéric Clavel, 1822-1902 – Sa vie. – Son œuvre », *Bulletin de la Société Historique de Suresnes*, 1932.

⁵⁹⁰ *Ibid.*, p.58.

⁵⁹¹ *Le Rappel*, 28 février 1870.

⁵⁹² GAUMONT, Jean, *Les mouvements de la coopération ouvrière dans les banlieues parisiennes*, Presses Universitaires de France, Paris, 1932, p.58.

se trouve amenée à abandonner son store de Suresnes. *L'Abeille* n'entretient pas de liens avec l'Internationale.

Enfin, un troisième incident manque de pousser la coopérative à sa ruine : l'arrestation et la condamnation de Benoît Malon à trois mois de prison dans le contexte du deuxième procès de l'Internationale. André Léo rapporte ainsi : « *Pendant son emprisonnement, on essaya de ruiner son influence sur toute la classe ouvrière de Puteaux. Un homme suspect (...) qu'on soupçonne vivement d'être de la police, vint s'emparer de la gestion de la société de consommation, gérée jusque-là par Malon, l'accusa de détournements et parvint à soulever contre lui ce populaire impressionnable. (...) Son accusateur se dévoila lui-même en ruinant la société. Ceux qui avaient calomnié Malon lui revinrent, abjurèrent leurs accusations* »⁵⁹³.

La situation se rétablit ensuite. Pour rembourser la dette très importante contractée, les sociétaires décident d'annuler le paiement des cotisations et de remplacer la constitution du capital par des prélèvements de 6% sur les ventes. Ce processus ne mène qu'à un remboursement lent, qui ne se termine qu'en 1872⁵⁹⁴. À partir de 1869, du fait de ses responsabilités dans l'Internationale, Malon va s'éloigner de la direction de la société.

La société « *coopérative de consommation et d'éducation* » des *Équitables de Paris* semble elle aussi souffrir des événements. Cette société, que l'on dit être inspirée des idées des écoles utopiques (le nom même de la coopérative étant une référence aux *Équitables Pionniers* de Rochdale), était adhérente de l'Internationale. Suivant la forme civile, elle avait été fondée en août 1867 ; une commission d'initiative de sept membres avait été nommée pour élaborer les statuts. *Le Courrier Français* rapporte que les adhésions étaient alors reçues chez Fortuné Henry, le tailleur Cuxac (10, rue de Lamartine), le facteur de piano Wan Overberck (9, rue de Choiseul), Collin (202, rue Mouffetard), et Surel (62, rue des Fossés Saint-Marcel)⁵⁹⁵. Collin était le président de la commission d'initiative⁵⁹⁶. D'autres adhérents importants sont Louise Michel (alors proche des blanquistes), Marguerite Tinayre (adhérente de l'AIT, elle fait également adhérer les *Équitables* à l'Internationale⁵⁹⁷ ; elle appartient à la commission de

⁵⁹³ *Le Rappel*, 19 février 1870.

⁵⁹⁴ *Ibid.*, 7 septembre 1872.

⁵⁹⁵ *Le Courrier Français*, 15 août 1867.

⁵⁹⁶ *Ibid.*, 21 septembre 1867.

⁵⁹⁷ THOMAS, Édith, *Les Pétroleuses*, éditions Gallimard, Paris, 1963, p.37.

contrôle de la société), et le mutuelliste Étienne Delamarche. On rapporte que les réunions se faisaient au domicile de Fortuné Henry, rue des Vieilles-Haudriettes. Cependant les assemblées générales se réunissaient également à l'école communale de l'avenue d'Italie ainsi qu'à la mairie du 13^{ème} arrondissement⁵⁹⁸.

Une fois la société constituée, Fortuné Henry en est le président. L'établissement est situé au 211, boulevard de la Gare, à la barrière de Fontainebleau, l'actuelle place d'Italie. La société entretenait des liens avec les autres sociétés civiles de consommation fondées par des militants de l'Internationale, comme *La Marmite*⁵⁹⁹ – en partie parce que les principaux dirigeants de ces sociétés se connaissaient personnellement.

La société était cependant dépendante du *Crédit au Travail*, et la faillite de cet établissement porte un préjudice relatif aux *Équitables*. Les dossiers de faillite de la banque indiquent que les *Équitables* étaient créanciers à hauteur de 935,95 francs⁶⁰⁰. Les registres de faillite du tribunal de commerce indiquent également une assignation au 10 février 1869 de la société des *Équitables*⁶⁰¹.

La dernière des sociétés de consommation parisiennes fondées avant 1868 par des internationalistes, *La Ménagère*, si elle paraît moins souffrir de l'hiver 1867-1868, doit quand même faire face à une crise interne. Le délégué aux achats puis président et caissier de la société, Loiseau, gère incorrectement *La Ménagère*. Lorsque des fournisseurs commencent à réclamer le paiement de factures arriérées, Loiseau décide de s'esquiver et disparaît. Il est possible qu'il ait cherché à tirer profit de la société. Varlin doit revenir pour reprendre en main la société, secondé par Héliçon. Ils publient le 23 avril 1868 une circulaire appelant à la réunion d'une assemblée générale extraordinaire, et déposent une plainte contre Loiseau⁶⁰². Une fois la situation équilibrée, Héliçon devient le nouveau gérant de la société.

⁵⁹⁸ *Le Courrier Français*, 9 octobre 1867 et 25 janvier 1868.

⁵⁹⁹ Par exemple, lorsque les *Équitables* organisent le 5 juin 1870 un banquet, les souscriptions ne peuvent se faire uniquement qu'auprès de la société des *Équitables*, et de *La Marmite*. Voir *Le Rappel*, 1^{er} Juin 1870.

⁶⁰⁰ Archives de Paris, Tribunal de Commerce de la Seine, dossiers de faillite, D11U3 633, dossier 11515. La créance est inscrite au nom de Sainte Marie, un membre des *Équitables*. Il s'agit probablement du Sainte Marie signalé comme assesseur aux côtés de Charles Riffay lors d'une assemblée générale de la société en 1872, sous la présidence de Collin. Cf. *Le Rappel*, 18 août 1872.

⁶⁰¹ Archives de Paris, Tribunal de Commerce de la Seine, dossiers de faillite, D10U3 42, Béluze 11515.

⁶⁰² *Archives Nationales*, IFHS, 14AS/117.

Varlin peut revenir à son projet initial, la constitution d'une nouvelle société de consommation : *La Marmite*. Les statuts avaient déjà été votés le 19 janvier 1868, lors d'une réunion à l'amphithéâtre de l'école de médecine. Société civile vendant à prix de revient, elle se distingue en agissant également comme un restaurant coopératif. L'apport au capital social s'élève à 50 francs, avec un paiement hebdomadaire de 50 centimes. Un fond de réserve est constitué sur 2% de la valeur des transactions, et le reste est redistribué au prorata de la consommation. Un conseil de gérance de 15 membres doit être élu par l'assemblée générale.

Les statuts affirment que la société s'adresse en priorité aux travailleurs habitant loin de leur lieu de travail et devant manger hors de leur domicile. On interdit explicitement les membres honoraires⁶⁰³.

Dans l'appel, on indique que les inscriptions se font auprès de *la Ménagère*, et auprès de Loiseau (alors toujours gérant de *La Ménagère*) et du relieur Riflet. Les signataires de l'appel sont des militants s'étant déjà investis dans *La Ménagère* et la société des relieurs : outre Eugène et Louis Varlin sont indiqués Antoine Bourdon, Léon Gouet, Just Boulet, Alphonse Delacour, Nathalie Le Mel, Florian Rifflet et Lagneau.

Une nouvelle réunion est convoquée par Louis Varlin le 13 février 1868, et on envisage une ouverture en avril⁶⁰⁴ ; les travaux d'aménagement sont presque terminés le 15 mars. Un appel à l'organisation d'une dernière assemblée générale est publié, signé par Eugène Varlin et l'ouvrier fondeur et internationaliste Georges Bertin. Les inscriptions à la société peuvent se faire auprès de Eugène Varlin ou bien d'un certain Chatron⁶⁰⁵. Cependant les procès des bureaux de l'Internationale retardent la réalisation du projet. Varlin est emprisonné à Sainte-Pélagie à partir du 6 juillet⁶⁰⁶, et il ne sort de prison que le 6 octobre. Ce n'est qu'une fois Varlin libéré que *La Marmite* est créée. À l'image de *La Ménagère*, la société est considérée comme une des sections parisiennes de l'AIT, ainsi que chacune de ses succursales.

⁶⁰³ AUDIN, Michèle, *Eugène Varlin, Ouvrier relieur 1839-1871, Ecrits rassemblés et présentés par Michèle Audin*, Editions Libertalia, 2019, p.143.

⁶⁰⁴ CORDILLOT, Michel, *Eugène Varlin, chronique d'un espoir assassiné*, Éditions de l'Atelier, 1991, p.48.

⁶⁰⁵ *Archives Nationales*, IFHS, 14AS/117.

⁶⁰⁶ CORDILLOT, Michel, *Eugène Varlin, chronique d'un espoir assassiné*, Éditions de l'Atelier, 1991, p.48.

Son premier store et siège social était initialement situé au 34, rue Mazarine, dans le sixième arrondissement, mais les propriétaires à cette adresse, effrayés par leurs locataires⁶⁰⁷, forcent ces derniers à déménager au 8, rue Larrey, dans les locaux de la société des ouvriers relieurs. Cette proximité entre la société des relieurs et la coopérative de consommation mène certains observateurs à confondre les deux⁶⁰⁸. L'école de médecine, dont la rue fait intersection avec la rue Larrey, est un lieu de réunion régulier.

Un second groupe est fondé au 40, rue des Blanc-Manteaux, dans le 3^{ème} arrondissement, en Novembre 1869⁶⁰⁹. Le quartier du Temple était un lieu de réunion important pour l'Internationale et pour les sociétés ouvrières. Cette proximité explique l'investissement plus prononcé du second groupe de *La Marmite* dans les réunions hebdomadaires des sections parisiennes de l'Internationale, qui se faisaient dans le quartier du Temple – ce deuxième groupe est aussi le plus régulièrement présent⁶¹⁰.

Un troisième groupe est fondé en mars 1870. L'appel, publié dans *La Marseillaise* et dans *le Rappel*, est signé par Georges Bertin⁶¹¹. Pour contrebalancer la cherté croissante des vivres, cette nouvelle succursale s'adjoint un stock de denrées alimentaires afin de pouvoir les vendre à prix raisonnables lorsque les prix du marché deviennent trop importants. On s'attend à une clientèle importante et des « *chiffres considérables* ». Le comité d'initiative du 3^{ème} groupe se réunit le 7 mars dans un café pour recevoir les adhésions des consommateurs du quartier de Plaisance⁶¹² ; le store doit être installé au 42, rue des Blanc-Manteaux, dans le 14^{ème} arrondissement. Enfin, un quatrième établissement est installé au 20, rue des Berzélius, aux Batignolles (17^{ème} arrondissement).

⁶⁰⁷ Bertin quant à lui rapporte que le déménagement s'est fait du fait de l'étroitesse des locaux rue Mazarine. Voir BERTIN, Georges, *La Marmite, restaurant coopératif de l'Union Sociale. Rapport de la consommation d'initiative*, Imprimerie Jean Allemane, Paris, 1894, p.3.

⁶⁰⁸ C'est le cas, par exemple, de Claudine Henry, la concierge au 8 rue Larrey. Dans son témoignage, après la Commune, présenté au 4^{ème} conseil de guerre, elle affirme que « *La Marmite* » était un autre nom de la société des relieurs. Cf. IISG, fonds Lucien Descaves, 227b.

⁶⁰⁹ BERTIN, Georges, *La Marmite, restaurant coopératif de l'Union Sociale. Rapport de la consommation d'initiative*, Imprimerie Jean Allemane, Paris, 1894, p.4.

⁶¹⁰ *Les séances officielles de l'Internationale à Paris / pendant le siège et pendant la Commune*, Lachaud, Paris, 1872.

⁶¹¹ *La Marseillaise*, 3 mars 1870, *Le Rappel*, 5 mars 1870.

⁶¹² *La Marseillaise*, 6 mars 1870.

Au total, *La Marmite* espérait atteindre une quinzaine de groupes, espoir justifié par une situation économique très avantageuse. Les frais généraux sont bas, et les bénéfiques pour le consommateur sont de l'ordre de 12%, un chiffre, comme nous l'avons vu, usuellement marque de sociétés civiles en bonne santé. Début 1870, chacun des quatre groupes de *La Marmite* recevait 200 convives par jour, représentant 200 francs de recette en moyenne⁶¹³. Le nombre de consommateurs présents en même temps ne dépassait pas les 50 ou 60 personnes.

L'administration est assurée par un conseil de 15 membres, nommé par les assemblées générales pour six mois. Une commission de surveillance de neuf membres est également nommée⁶¹⁴.

Nathalie Le Mel est signalée comme étant à la tête du premier groupe de *la Marmite*, mais de son propre témoignage la présidence avait été supprimée, et, suivant une expression fouriériste, « *tous les membres étaient égaux en droits et en devoirs* »⁶¹⁵. Nathalie Le Mel était chargée de la caisse et des comptes. Dans les faits, la gérance avait été effectivement supprimée dans le premier, troisième et quatrième groupe, mais pas dans le second, qui maintenait un poste de gérant-délégué élu et responsable devant le conseil⁶¹⁶. Les gérants sont révocables par les assemblées générales.

Un certain Appert, relieur, est chargé de l'organisation du service dans le premier groupe⁶¹⁷. Il est rapporté que le nombre d'employé lors du service s'élevait à trois : un cuisinier, un aide cuisinier, et un « répartiteur »⁶¹⁸ (peut-être alors qu'Appert remplissait la fonction de répartiteur).

⁶¹³ CORDILLOT, Michel, *Eugène Varlin, chronique d'un espoir assassiné*, Éditions de l'Atelier, 1991, p.50.

⁶¹⁴ Statuts de *La Marmite*, reproduits dans *Les révolutions du XIXème siècle : 1852-1872. 5, l'Association internationale des travailleurs en France*, EDHIS, Paris, 1988.

⁶¹⁵ IISG, Fonds Lucien Descaves, 227b.

⁶¹⁶ BERTIN, Georges, *La Marmite, restaurant coopératif de l'Union Sociale. Rapport de la consommation d'initiative*, Imprimerie Jean Allemane, Paris, 1894, p.4.

⁶¹⁷ CORDILLOT, Michel, *Eugène Varlin, chronique d'un espoir assassiné*, Éditions de l'Atelier, 1991, p.49.

⁶¹⁸ BERTIN, Georges, *La Marmite, restaurant coopératif de l'Union Sociale. Rapport de la consommation d'initiative*, Imprimerie Jean Allemane, Paris, 1894, p.6.

Les femmes sont très présentes ; cependant, bien que la société s'adresse aux ouvrières autant qu'aux ouvriers, celles-ci se retrouvent aussi souvent chargées de tâches subalternes. Comme dans les autres sociétés de consommation, les femmes des sociétaires sont privilégiées pour faire la cuisine. Dans *la Marmite*, la femme d'Alphonse Delacour est ainsi cuisinière, avant d'être remplacée par un cuisinier professionnel⁶¹⁹. Marie Iatskévitich est également signalée comme ayant été cuisinière dans l'un des groupes de la Marmite. Ralph de Neriet rapporte également que « *Le personnel, le plus souvent des brocheuses sans travail, ne recevait aucune rétribution, ce qui ne l'empêchait pas d'être le matin à la première heure aux Halles pour acheter à bon marché les provisions de la journée* »⁶²⁰. Comme le notait l'historienne Ellen Furlough, les sociétés de consommation au XIX^{ème} siècle se sont souvent retrouvées à reproduire la division entre une sphère de la consommation allouée aux femmes, et une sphère productive dominée par les hommes. Les tâches domestiques, déplacées du ménage au restaurant coopératif, sont de nouveau réservées aux femmes sociétaires.

L'organisation pour le paiement de la consommation diffère des autres sociétés. Charles Keller témoigne : « *Chacun allait chercher lui-même ses plats à la cuisine, et en inscrivait le prix sur la feuille de contrôle qu'il remettait avec son argent au camarade chargé de le recevoir* ».

Les différents établissements agissent en relative autonomie les uns des autres, avec leur propre budget et leur propre administration ; ils sont chacun des sections indépendantes de l'AIT. Dans un même temps cependant, les sociétaires de la Marmite peuvent se présenter à n'importe quel groupe pour se faire servir⁶²¹. Les assemblées générales de chaque groupe sont trimestrielles ; elles ne sont valables que si plus de la moitié des sociétaires sont présents⁶²².

La Marmite se dote également d'un service pour donner aux consommateurs un accès à la presse : le paiement d'une cotisation supplémentaire de 20 centimes par semaine permet la

⁶¹⁹ CORDILLOT, Michel, *Eugène Varlin, chronique d'un espoir assassiné*, Éditions de l'Atelier, 1991, p.49.

⁶²⁰ CORDILLOT, Michel, *Eugène Varlin, internationaliste et communard*, Editions Spartacus, 2016, p.45. Georges Bertin rapporte que l'achat se faisait par le biais de délégués bénévoles. Cela posait problème du fait de leur inexpérience, mais était préféré à la professionnalisation de la fonction.

⁶²¹ BERTIN, Georges, *La Marmite, restaurant coopératif de l'Union Sociale. Rapport de la consommation d'initiative*, Imprimerie Jean Allemane, Paris, 1894, p.4.

⁶²² *La Marseillaise*, 23 juillet 1870 ; voir également CEDIAS, *La Marmite, société civile d'alimentation, statuts*, 1870.

lecture de 6 journaux quotidiens et plusieurs hebdomadaires, mis à disposition par la société⁶²³. On rapporte que plus de 8 000 personnes sont abonnées à ce service, ce qui tend à démontrer l'influence considérable de *La Marmite* comparée aux autres sociétés civiles de la capitale. Georges Bertin affirme quant à lui que le même chiffre correspond en fait aux nombres de sociétaires de la Marmite⁶²⁴.

En mars, des assemblées générales et des banquets sont réunis pour la création d'un cinquième groupe, au 1^{er}, rue Jean Jacques Rousseau (1^{er} arrondissement)⁶²⁵. Un appel, signé par Georges Bertin, est publié dans *la Marseillaise*⁶²⁶. Outre le restaurant, on souhaite se doter d'un store coopératif fournissant fruits, légumes, vins, liqueurs, épicerie, légumes secs, conserves, poissons et volailles, divers aliments cuits (bouillons, bœuf, pommes de terre frites et rôtis). L'adjonction d'un cabinet de lecture est également mentionnée.

Cependant, le troisième procès de l'AIT, qui commence fin avril, retarde la progression de la société. Varlin part en Belgique pour échapper à la vague de répression, et est condamné par le troisième procès de l'Internationale. Plus tard, la guerre franco-prussienne et les événements qui suivront empêcheront l'extension des activités de la coopérative. Sur l'ensemble des groupes projetés, seuls quatre sont en activité.

Varlin avait été à l'origine de plusieurs autres établissements. En 1866, on rapporte la création par lui et la société des relieurs de la « *Caisse du Sou* », une société d'épargne agissant comme une société de résistance, avec un capital constitué par des versements hebdomadaires de 5 centimes et donnant de l'aide aux grévistes⁶²⁷.

⁶²³ *Les grands procès politiques. 3^e procès de l'Association internationale des travailleurs à Paris*, Le Chevalier, Paris, 1870, p.35.

⁶²⁴ BERTIN, Georges, *La Marmite, restaurant coopératif de l'Union Sociale. Rapport de la consommation d'initiative*, Imprimerie Jean Allemane, Paris, 1894, p.4.

⁶²⁵ CORDILLOT, Michel, *Eugène Varlin, chronique d'un espoir assassiné*, Éditions de l'Atelier, 1991, p.49.

⁶²⁶ *La Marseillaise*, 16 avril 1870.

⁶²⁷ BOUCHE-MULET, Jacques, *Le mouvement coopératif et mutuelliste sous le second empire*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1993, p.46. D'autres sources mentionnent les années 1868 ou 1869.

Les statuts de *La Marmite* permettaient aux sociétaires ayant versé les 50 francs de leur apport de bénéficier de crédits s'élevant jusqu'à 25 francs⁶²⁸. Cependant il est interdit aux sociétés civiles de faire ce type de crédits ; raison pour laquelle *La Marmite* avait créé également en dehors de son administration une caisse de prêt. Il semblerait que cette caisse de prêt s'adressait également aux sociétés alimentaires, pour les assurer contre les pertes⁶²⁹ ; mais la distinction de cette société avec le projet de fédération des sociétés de consommation qui a lieu à cette période paraît difficile à faire.

La Marmite, du fait de son influence, va inspirer des sociétés coopératives fondées sur son modèle, à l'exemple d'une fondée par un dénommé Ténard, dans le quartier de la Chapelle⁶³⁰. Héligon mentionne également l'existence d'une société fondée par l'Internationale sur l'Île Saint-Louis, mais peu d'informations existent à son sujet.

Les internationalistes parisiens influent également sur la constitution de coopératives en dehors de Paris. C'est le cas, par exemple, de *l'Espérance* de Roubaix. Benoît Malon s'était rendu à Roubaix pour y faire une conférence sur la coopération. Il y avait exposé les « *deux conceptions de la coopération* », l'une acceptant la tutelle capitaliste, et l'autre fondée sur des bases ouvrières, proclamant l'affranchissement des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes. Suivant cette réunion, un comité d'initiative entreprend la fondation d'une nouvelle société civile, fondée sur des bases purement ouvrières.

Le comité d'initiative est présidé par Charles Lécluse, déjà fondateur de la première société de consommation de Roubaix. Le secrétaire est l'ourdisseur Charles Bonnel, le trésorier J. Franchomme. On mentionne également les dénommés Pierre Duquesnoy et Leconte. Malon assiste à l'assemblée de fondation⁶³¹. Regroupant initialement 52 adhérents, en septembre 1868, on en compte 240⁶³². La société est indiquée comme prospère. La part sociale s'élève à 50 francs, avec des versements mensuels minimum de 1 franc⁶³³ ; 50% des bénéfices sont

⁶²⁸ Article 12 des statuts de *La Marmite*, reproduits dans *Les révolutions du XIX^{ème} siècle : 1852-1872*, 5, *l'Association internationale des travailleurs en France*, EDHIS, Paris, 1988.

⁶²⁹ *Le Rappel*, 18 mars 1870.

⁶³⁰ *Ibid.*, 26 février 1870.

⁶³¹ *Le Courrier Français*, 14 février 1868.

⁶³² *Le Journal de Roubaix*, 6 septembre 1868.

⁶³³ *Ibid.*, 22 janvier 1869.

redistribués aux consommateurs au prorata des achats, 40% au prorata de la part versée, et 10% sont utilisés pour la constitution d'un fond de réserve⁶³⁴.

Les militants internationalistes vers la fin de l'année 1869 et au début 1870 vont également tenter de poser à Paris les bases de nouvelles fédérations de coopératives, à la suite des fédérations de chambres syndicales. Le 24 octobre 1869 des délégués des associations ouvrières de la capitale s'étaient réunis pour poser les bases d'une fédération ouvrière, qui entretient des liens étroits avec le mouvement coopératif. Ainsi, dans le manifeste lu pendant cette réunion, les adhérents s'engagent entre autres à ne se fournir qu'auprès d'associations de consommation. Barbieux, gérant du journal *Le Rappel*, affirme que la fédération était fondée sur des principes mutualistes, en devant organiser le crédit mutuel entre organisations ouvrières⁶³⁵. Le projet existe en parallèle à la création de la « *fédération des sections parisiennes* » de l'Internationale, fondée le 18 avril 1870, regroupant sections de quartier et sections corporatives affiliées à l'AIT⁶³⁶.

La fédération inquiète : elle est accusée d'avoir fusionné avec l'AIT, de centraliser les grèves et les sociétés de résistance⁶³⁷ ; la préfecture bloque par ailleurs le projet⁶³⁸. La fédération ne sera donc jamais complètement constituée. *La Marmite*, ainsi que les *Équitables de Paris*⁶³⁹, semblent avoir participé aux travaux de constitution de la fédération.

Dans un même temps, ces dernières sociétés entament la création d'une fédération spécifique aux coopératives de consommation. *L'Économie Ouvrière* paraît y participer. Le projet est centré autour de l'établissement de *la Marmite*⁶⁴⁰. Les réunions se font au siège social de cette

⁶³⁴ *Le Travail*, n°25, 20 novembre 1869.

⁶³⁵ *Le Rappel*, 23 juin 1870.

⁶³⁶ La fédération atteint 1 250 membres cotisants à son maximum. Cette multiplication des fédérations à Paris est notée (et critiquée) par Eugène Varlin. Voir ROUGERIE, Jacques, *Eugène Varlin, Aux origines du mouvement ouvrier*, Éditions du détour, 2019, p.93. La fédération regroupe les différentes tendances politiques de l'Internationale en France, mais il se trouve une apparente séparation en son sein entre les collectivistes (Avrial, Langevin, Combault, Varlin, Chalain, Malon), qui se réunissent les lundis, et les mutualistes (Pindy, Chemalé, Langlois, Murat, Guiard, Dauthier, Gauthier, Demay, Hanet, Tolain, Camélinat, Perrachon), qui se réunissent les mardis et les vendredis.

⁶³⁷ *Le Rappel*, 23 juin 1870.

⁶³⁸ AUDIN, Michèle, *Eugène Varlin, Ouvrier relieur 1839-1871, Ecrits rassemblés et présentés par Michèle Audin*, Editions Libertalia, 2019, p.219.

⁶³⁹ THOMAS, Edith, *Les Pétoleuses*, Éditions Gallimard, 1963, p.37.

⁶⁴⁰ *La Marseillaise*, 8 mars 1870.

dernière ; Nathalie Le Mel est secrétaire du comité d'initiative⁶⁴¹. *La Marmite* propose le recours à une caisse centrale, mais le principe est finalement abandonné.

Le projet ne prend pas forme, tout comme celui de fédération des sociétés ouvrières. Les internationalistes français font face à de nombreux obstacles institutionnels et politiques en 1870 ; alors qu'ils entreprennent une campagne contre le plébiscite impérial en avril 1870, une vague de répression (150 personnes sont arrêtées) mène à l'ouverture du « troisième » procès de l'Internationale en France. Les principales personnes ciblées par l'accusation de participation à une société secrète sont autant mutuellistes que collectivistes ; nommons ainsi Varlin, Malon, Murat, Johannard, Pindy, Combault et Héligon⁶⁴². Malgré ce contexte, George Bertin cite la réunion dans les premiers jours de Juillet d'un « congrès coopératif », sous l'action de *La Marmite*. Le congrès semble avoir porté principalement sur la question habituelle de l'utilisation des coopératives pour la création d'une épargne ouvrière, indépendante des capitalistes⁶⁴³. À partir de la mi-juillet cependant, la guerre Franco-Prussienne aggrave encore la désorganisation de l'Internationale en France.

∴

Les échecs successifs des projets fédératifs n'effacent en rien les liens de solidarité réels des différentes coopératives internationalistes entre elles. Dans un même temps, ils montrent que, pour les membres de l'Internationale en France, et même les collectivistes (Varlin et Malon adoptent des positions de plus en plus collectivistes), l'organisation coopérative reste un enjeu.

La coopérative joue un rôle, certes le plus souvent auxiliaire, mais malgré tout reconnu pour son utilité, même une fois le mythe de réforme pacifique de la société par l'association

⁶⁴¹ KERBAUL, Eugène, *Nathalie Le Mel : Une Bretonne révolutionnaire et féministe*, Pantin : le temps des cerises, 2003, p.40.

⁶⁴² LÉONARD, Mathieu, *L'émancipation des travailleurs : Une histoire de la Première Internationale*, Éditions la Fabrique, 2011, p.203.

⁶⁴³ BERTIN, Georges, *La Marmite, restaurant coopératif de l'Union Sociale. Rapport de la consommation d'initiative*, Imprimerie Jean Allemane, Paris, 1894, p.3.

abandonné. Il s'agit désormais cependant de s'intéresser plus en détail aux formes concrètes de ce rôle auxiliaire à la lutte des chambres syndicales, ou au projet révolutionnaire.

Chapitre 8

La coopérative de consommation aux côtés des chambres syndicales et du mouvement ouvrier

Le maintien d'une pratique coopérative par les militants de l'Internationale en dépit d'un abandon progressif de l'idée de réforme graduelle de la société par l'association s'explique dans la mesure où, même dans la vision collectiviste, la coopération conserve un intérêt tactique certain. Malgré la dissociation progressive du mouvement ouvrier entre un syndicalisme naissant et l'organisation coopérative, l'option syndicale étant progressivement permise entre autres par l'évolution de la législation, une relative intersection se forme un temps entre les deux éléments. Notons au passage que le terme de « *syndicalisme* » n'existe pas encore à cette époque. Le terme de « *chambre syndicale* », lui, apparaît vers 1866⁶⁴⁴.

Les liens entre syndicalisme et coopération n'apparaissent pas à partir du tournant collectiviste de l'Internationale. Les premières chambres syndicales en France dans les années 1860 par exemple incluaient souvent dans leurs objectifs la préparation à « l'association ». Lors des discussions portant sur les chambres syndicales à la commission ouvrière à l'Exposition Universelle de 1867, certains délégués, comme l'horloger Deparis, considèrent que les chambres syndicales doivent établir des sociétés de consommation et travailler à préparer à l'exercice coopératif du travail dans leurs industries⁶⁴⁵. Il n'est pas le seul à souhaiter cela, beaucoup de projets de chambres syndicales intègrent dans leurs statuts leur souhait de préparer

⁶⁴⁴ DEREYMEZ, Jean-William, « Naissance du syndicalisme », *Histoire des gauches en France*, Volume 1, La Découverte, 2005, pp. 463-487.

⁶⁴⁵ *Commission ouvrière de 1867 : recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués et des membres des bureaux électoraux*, Tome 2, 1868, p.229. (Intervention de Deparis lors de la 28^{ème} séance, le 23 février 1868).

à l'organisation coopérative de leur industrie. Ainsi, en avril 1869, une commission composée d'une douzaine de délégués ouvriers de la capitale (dont plusieurs internationalistes), réunie au passage Molière, rédige des statuts types de « *chambres du travail* ». La fin de la section III souligne : « *La chambres du travail a surtout pour mission de supprimer le patronat ; elle arrive à ce résultat : en facilitant l'organisation de sociétés coopératives de production et de consommation ; par des contrats de participation entre les ouvriers et les patrons ; en rachetant, au profit de ses associés, l'outillage des ateliers où ils sont salariés* »⁶⁴⁶. Cette idée se retrouve dans plusieurs projets de statuts de chambres syndicales.

Comme nous l'avons vu également, certains collectivistes tels que Aubry proposent la création de coopératives de production lors des grèves ; ceci a lieu à plusieurs reprises au cours de la deuxième moitié des années 1860. Et même lorsque les thèses collectivistes évoluent très clairement en faveur d'un programme révolutionnaire, la coopérative continue à y jouer un rôle.

Il est par ailleurs notable que plusieurs des principaux acteurs du mouvement coopératif lié à l'Internationale (comptons ainsi les éléments dirigeants de la *Marmite*, de la *Ménagère*, de la société des *Équitables* et de la *Revendication*) s'éloignent du mutuellisme et se rangent du côté des thèses collectivistes, tout en continuant de diriger leurs sociétés. Il y a une certaine continuité ici par ailleurs pour les collectivistes, qui conservent du proudhonisme le rejet de l'action politique ; le moyen économique de la coopération préconisé par le mutuellisme est remplacé par le moyen économique des chambres syndicales⁶⁴⁷.

Les sociétés coopératives de consommation, aux côtés des sociétés de crédit mutuel, justifient toujours leur existence dans ce nouveau contexte, en affirmant offrir différents services qui ne sont pas encore maîtrisés par un syndicalisme embryonnaire. Elles peuvent être utilisées pour soutenir les chambres syndicales et les caisses de résistance. Les coopératives de consommation, nous l'avons vu, sont ainsi moins coûteuses, moins difficiles à organiser que les coopératives de production, tout particulièrement sous la forme civile. Elles nécessitent peu d'employés, bien que le problème du travail auxiliaire s'y pose dans une certaine mesure. Les restaurants coopératifs ont aussi l'avantage d'offrir des lieux de réunion et de rencontre. Enfin,

⁶⁴⁶ *Ibid.*, p.279.

⁶⁴⁷ Bakounine, par exemple, affirme la nécessité de « *l'émancipation politique du prolétariat, ou plutôt son émancipation de la politique* ». Voir Bakounine, Michel, *Œuvres complètes*, vol. VII, Champ Libre, 1979, p.97.

les sociétés coopératives de consommation pouvant servir à la création d'économies, elles permettent de dégager un bénéfice pouvant être réinvesti.

Toutes les sociétés coopératives de consommation liées à l'Internationale ne s'engagent pas dans cette voie. Dans son témoignage à l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Héligon distingue les sociétés coopératives qui s'engagent dans des activités purement économiques de celles qu'il considère comme politiques ; « *Il est arrivé que des groupes communistes ont fondé une société de ce genre ; c'est à dire une société d'alimentation, de consommation, intitulée la Marmite ; eh bien, cette société est devenue de suite une société politique* ». Il est nécessaire d'étudier le rôle de ces sociétés « *politiques* », et dans quelle mesure elles ont tenté de s'adapter à l'évolution de la situation du mouvement ouvrier.

La capacité d'apport financier des coopératives de consommation et leurs liens avec les sociétés de résistance

Les économies formées par les coopératives peuvent supposément être mises à profit pour le financement des sociétés ouvrières. Il est possible de voir à plusieurs reprises des sociétés faire des prêts aux travailleurs en grève, ce surtout durant la période 1867-1868.

La Revendication, par exemple, vote en assemblée générale le 17 mars 1867 un prêt de 240 francs aux ouvriers bronziens en grève⁶⁴⁸, montant respectable compte tenu de l'endettement de la société à ce moment, elle-même chargée, rappelons-le, de rembourser les 1 300 francs de dette contractés lors de la grève des teinturiers de Puteaux ; montant également important si l'on rend compte des bénéfices très réduits de la société en 1867 (164,56 francs), et qui se trouve comparable aux valeurs mobilisées par les sociétés de crédit mutuel en soutien aux grèves.

Il paraît toutefois réduit face aux fonds très importants regroupés pour le soutien de la grève des bronziens, de près de 200 000 francs. Les sociétés de production parviennent à mobiliser des fonds du même ordre de grandeur – À la même période, en avril 1867, en aide aux ouvriers tailleurs en grève, la société de production des tailleurs (*Sauva & Cie*, constituée dans le cadre

⁶⁴⁸ *Le Courrier Français*, 7 avril 1867.

de la grève) et celle des bronziers déposent un prêt de 500 francs⁶⁴⁹. Les sociétés de consommation n'ont donc, semble-t-il, pas une capacité de financement plus développée que les sociétés de production dans ce domaine.

En général, de fait, les sociétés de consommation paraissent assez réduites en termes d'effectifs comparées aux chambres syndicales. Parmi les plus importantes, les ouvriers du bronze comptent 6 000 membres, la société des mécaniciens en compte 5 000. Les sociétés des menuisiers, doreurs sur bois, sculpteurs et bijoutiers, comptent toutes entre 1 000 et 2 000 adhérents. Même les sociétés les plus réduites, comme celle des cordonniers ou des tailleurs, comptent environ un demi-millier de membres⁶⁵⁰. Seules *les Marmites* semblent pouvoir rivaliser avec les principales chambres syndicales en termes d'effectifs, ainsi que *L'Économie Ouvrière*, qui atteint avant la guerre 1 400 adhérents⁶⁵¹, ou *La Revendication*, qui comptera en 1872 700 sociétaires⁶⁵². *La Fourmilière*, la *Société du XVIIIème arrondissement* ou la *Ménagère* sont, quant à elles, de tailles trop réduites pour pouvoir avoir un poids notable.

La Revendication se mobilise de nouveau courant 1867. Elle initie début août un appel à la solidarité aux sociétés coopératives en faveur des imprimeurs en étoffe en grève. L'appel est signé par deux des principales figures de la société, Malon et Deschamps, ainsi que par Hu et Marringier, tous en qualité de membres de *la Revendication* (ils représentent respectivement les stores de Puteaux, Suresnes, Clichy et Courbevoie). *La Ménagère* est également indiquée comme participante à l'appel, représentée par Varlin. En dehors des sociétés de consommation, les internationalistes Myard et Bedouch sont également signataires ; ils représentent la société des tailleurs de pierre et celle des cordonniers⁶⁵³.

Ces actions semblent se réduire dans l'année 1868. Les raisons sont peut-être multiples : dans la presse, les soutiens financiers aux grèves paraissent moins mis en avant, sûrement du fait de la répression croissante à partir de 1868. Également, les difficultés financières de l'année 1868

⁶⁴⁹ *Ibid.*, 14 avril 1867.

⁶⁵⁰ ROUGERIE, Jacques, *Eugène Varlin, Aux origines du mouvement ouvrier*, Éditions du détour, 2019, p.85.

⁶⁵¹ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 2, 1924, p. 24.

⁶⁵² DUPONT, J.-F., *Histoire Populaire des Sociétés Coopératives*, Paris, 1872, p.24.

⁶⁵³ *Ibid.*, 2 août 1867.

pour beaucoup de coopératives de consommation remettent sans doute en question pour un temps la capacité de ces dernières à mobiliser des fonds pour les travailleurs en grève.

Toutefois on retrouve toujours des participations de sociétés à des actions en soutien aux ouvriers en grève les années suivantes. En novembre 1869, par exemple, il est possible de souscrire en faveur des ouvriers mégissiers en grève dans les locaux de *La Marmite*⁶⁵⁴. Les coopératives proches de l'Internationale à Paris – *Les Équitables*, *La Marmite* – adhèrent également à cette période à la chambre fédérale des sociétés ouvrières.

Finalement, les coopératives de consommation n'agissent que difficilement en tant que caisses de grève elles-mêmes, et sont surtout utiles ici en suppléant aux sociétés de résistance et aux caisses syndicales. Des liens existent entre sociétés coopératives et sociétés de crédit mutuel ; ces établissements tendent à se soutenir mutuellement. *La Marmite* et *la Ménagère* en sont bien évidemment l'exemple le plus notable, du fait des rapports étroits entre la société des ouvriers relieurs et ces établissements.

Ces liens se traduisent le plus régulièrement par des services réciproques, ou des adhésions en masse des membres de certaines sociétés de résistance à des sociétés de consommation. La boulangerie coopérative fondée par Eugène Dupas semble ainsi entretenir des liens, ténus mais réels, avec l'association générale des peintres en bâtiments, coopérative installée au 56 rue Sedaine, elle-même fondée par la société civile d'épargne et de crédit mutuel des peintres en bâtiment⁶⁵⁵ – cette coopérative avait par ailleurs déjà été liée au comité d'initiative des sociétés de consommation de la *Mutualité*, et permet dans ses locaux d'adhérer à la boulangerie coopérative⁶⁵⁶. La société de *l'Économie Ouvrière*, elle, est ralliée par la majorité des membres de la société du crédit mutuel des ébénistes par l'intermédiaire d'un de ses délégués, Flajat. Tartaret, qui aide à la constitution de la succursale de *l'Économie Ouvrière* dans le faubourg Saint-Antoine, était lui aussi un membre de la société des ébénistes – elle aussi située dans le faubourg Saint-Antoine⁶⁵⁷.

⁶⁵⁴ *Le Rappel*, 19 novembre 1869.

⁶⁵⁵ *Comment meurt une République ? Autour du 2 décembre*, Actes du colloque de Lyon - décembre 2001, consulté le 3 juin 2021 : <http://commune1871-rougerie.fr/lassociation-ouvriere-1851%2Cfr%2C8%2C49.html>

⁶⁵⁶ *Le Courrier Français*, 16 novembre 1867.

⁶⁵⁷ *Commission ouvrière de 1867 : recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués et des membres des bureaux électoraux*, Tome 2, 1868, p.159.

Les liens entre les sociétés de consommation et les sociétés de crédit mutuel et d'épargne sont d'autant plus étroits que les sociétés de crédit mutuel servent le plus souvent de base aux autres sociétés coopératives. Cependant la transformation d'une société de crédit mutuel en société coopérative de consommation ou de production peut être considérée comme un éloignement des sociétés de résistance. C'est l'une des raisons des divisions au sein de la société de *La Revendication*. Deschamps s'oppose à Malon en affirmant que la société avait été initialement créée sous la forme d'une société de résistance, avant de dévier vers une société coopérative de consommation⁶⁵⁸. Ainsi, bien que *La Revendication* soit toujours investie à un certain degré dans les actions syndicales, lui valant le qualificatif, de la part de Jean Gaumont, de « *société semi coopérative, semi syndicale* », certains de ses sociétaires perçoivent une opposition nette entre les deux rôles.

L'apport financier des coopératives de consommation reste donc limité ; dans la majorité des cas, les sociétés civiles de consommation n'agissent pas directement dans le soutien économique des grèves, mais peuvent être reliées à des sociétés de résistance.

Au service de l'« instruction » et de la propagation de l'idée socialiste

Un autre rôle potentiel des coopératives de consommation, souligné par l'historiographie, est celui de l'« éducation » et de l'utilisation à des fins de propagation des idées socialistes. Même la plupart des socialistes rejetant la formule coopérative, Marx par exemple, reconnaissent dans la coopérative le fait qu'elle soit la démonstration pratique d'une alternative au capitalisme.

Outre cet élément démonstratif, la pratique de la coopération est instructive puisqu'elle prépare le travail au contrôle des moyens de production – la coopération étant la « *forme sociale* » du travail émancipé. L'historien de la coopération André Gueslin souligne ainsi que l'Association Internationale des Travailleurs, alors même qu'elle devient critique de la coopération à partir

⁶⁵⁸ GAUMONT, Jean, *Les mouvements de la coopération ouvrière dans les banlieues parisiennes*, Presses Universitaires de France, Paris, 1932, p.17.

des années 1868-1869, continue à s'y intéresser pour sa fonction éducative, « *la grande école où le travailleur s'initie aux questions économiques* »⁶⁵⁹.

Ces éléments s'appliquent cependant à l'entièreté des formes coopératives, voire même de préférence aux coopératives de production. Les coopératives de consommation, à nouveau, sont délaissées par ceux des socialistes qui relèguent comme secondaire la question de la consommation et préfèrent envisager la question du point de vue de la réorganisation du travail.

Un rôle « *d'éducation* » des travailleurs par le biais, plus direct, de la coopérative de consommation, est également formulé, par plusieurs militants. Par exemple, l'un des membres les plus importants de la société des *Équitables de Paris*, Marguerite Tinayre, considérait, selon l'historienne Édith Thomas, qu'il y avait à faire « *avant tout, un travail d'éducation parmi les masses : les sociétés de secours mutuels, les coopératives de consommation, auxquelles elle participe activement, sont les moyens de cette éducation* »⁶⁶⁰. La *Société des Équitables* étant alors perçue comme une des manifestations de cette conception de la coopération. Notons cependant que la société des *Équitables de Paris*, parfois qualifiée dans l'historiographie de « *société de consommation et d'éducation* », ne s'est jamais nommée ainsi ; elle est le plus souvent sobrement appelée « *Les Équitables de Paris, société civile de consommation* », et le caractère éducatif n'est pas souligné.

La question de « *l'éducation* », nous l'avons vu, ne joue pas uniquement un rôle important aux yeux des internationalistes. De la même façon que les coopérateurs modérés ou libéraux y voyaient un moyen de « *moralisation* » de la classe ouvrière, certains militants socialistes y voient le potentiel d'inculquer, par et pour les travailleurs, une éducation, entre autres politique. Plusieurs dirigeants de coopératives, dont de coopératives de consommation, s'investissent dans des projets pédagogiques, notamment, à l'adresse des travailleurs, des cours du soir. Cela passe le plus souvent par la création d'établissements extérieurs – la création de bibliothèques, notamment, est régulièrement vue comme une façon d'allouer des fonds coopératifs à des fins sociales, mais d'autres alternatives existent. De son côté Benoît Malon avait par exemple

⁶⁵⁹ GUESLIN, André, *L'invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX^{ème} siècle*, Economica, Paris, 1998, p.223.

⁶⁶⁰ THOMAS, Édith, *Les Pétroleuses*, Éditions Gallimard, 1963, p.41.

proposé la création d'un « *cercle coopératif d'instruction mutuelle* »⁶⁶¹ – , mais, dans certains cas précis, ces services peuvent être aussi intégrés dans la coopérative elle-même. Le service de presse proposé par *La Marmite* en est un exemple régulièrement cité, ainsi que les cabinets de lecture que l'on souhaitait adjoindre à la société, où les adhérents auraient trouvé, « *après leurs travaux, une récréation utile et instructive* »⁶⁶². Eugène Varlin avait enjoint les autres sociétés ralliées à l'Internationale à imiter ce service. Ces formes d'extension des activités vers l'instruction sont cependant surtout liées aux projets inspirés des socialismes utopiques et de l'association intégrale.

L'éducation politique suppose évidemment l'investissement en faveur de la propagation des idées socialistes. Très tôt, dès le congrès de Lausanne, il avait été encouragé pour les sociétés coopératives de constituer des fonds à des fins de propagande. Dans le cadre des coopératives liées à l'Internationale en France cependant cette recommandation ne semble pas avoir été appliquée.

En général, la facette éducative de la coopérative, et de la coopérative de consommation en particulier, n'est en pratique développée que faiblement par les internationalistes. Le nombre limité de sociétés, et la désorganisation d'un mouvement encore très embryonnaire empêche la réalisation de la plupart des idées formulées.

Le dernier axe dans lequel les coopératives de consommation peuvent s'investir, et probablement le plus avancé et pour lequel la forme de la société de consommation est le plus adapté, est évidemment celui de l'utilisation de ces sociétés comme des lieux de réunion et d'organisation du mouvement ouvrier et de ses institutions.

⁶⁶¹ GAUMONT, Jean, *Les mouvements de la coopération ouvrière dans les banlieues parisiennes*, Presses Universitaires de France, Paris, 1932, p.15.

⁶⁶² *La Marseillaise*, 16 avril 1870.

La coopérative de consommation comme lieu de réunion et d'organisation

Un intérêt de la coopérative de consommation, pour le mouvement ouvrier, réside également dans le fait qu'elle soit un lieu favorable à l'organisation de réunions. Elle agit aussi comme un lieu de sociabilité, tissant des liens dans le milieu militant ; aussi les établissements coopératifs servaient-ils souvent de base pour la création d'une section de l'Internationale⁶⁶³. La proximité entre membres d'un même établissement coopératif crée une proximité militante.

Le restaurant coopératif de *la Marmite* est l'établissement le plus notable ici. Comme le note Georges Bertin : « *Nos restaurants furent une permanence puissamment organisée et un lien entre tous les militants* »⁶⁶⁴. Ralf de Neriet écrit également que « *Dans ce milieu régnait du reste un véritable esprit phalanstérien, on ne le raisonnait pas, mais on le pratiquait d'instinct* »⁶⁶⁵.

L'établissement est un lieu d'échange et de rencontre pour les internationalistes, il permet la réunion de groupes réduits : « *Parfois cependant, quelques camarades plus intimes prolongeaient la séance, et l'on causait. On chantait aussi. Le beau baryton Alphonse Delacour nous disait du Pierre Dupont, le Chant des ouvriers, la Locomotive, etc. La citoyenne Nathalie Le Mel ne chantait pas ; elle philosophait et résolvait les grands problèmes avec une simplicité et une facilité extraordinaire.* ». *La Marmite* est également un lieu de débat entre les différents courants du mouvement ouvrier : « *Il n'en est pas moins vrai que la Marmite offrit un terrain neutre où, par le frottement des hommes et des idées, se fit en grande partie un apaisement considérable dans les rivalités d'écoles* »⁶⁶⁶.

⁶⁶³ « *Les sections n'apparaissent pas au hasard, ne naissent pas brusquement à partir de rien. Souvent elles continuent (avec les mêmes animateurs) ou se greffent sur une organisation préexistante, en général des coopératives ouvrières* », DROZ, Jacques, *Histoire générale du socialisme : Des origines à 1875*, Presses Universitaires de France, Paris, 1972, p.610.

⁶⁶⁴ BERTIN, Georges, *La Marmite, restaurant coopératif de l'Union Sociale. Rapport de la consommation d'initiative*, Imprimerie Jean Allemane, Paris, 1894, p.3.

⁶⁶⁵ CORDILLOT, Michel, *Eugène Varlin, internationaliste et communard*, Paris, Spartacus, 2016, p.45.

⁶⁶⁶ BERTIN, Georges, *La Marmite, restaurant coopératif de l'Union Sociale. Rapport de la consommation d'initiative*, Imprimerie Jean Allemane, Paris, 1894, p.3.

Les coopératives de consommation peuvent ainsi dans une certaine mesure agir comme des lieux de réunion. Elles ont des locaux pouvant être aisément rendus disponibles pour des entrevues, tout particulièrement dans le cadre des restaurants coopératifs ; cependant les établissements restent de taille assez réduite de façon générale, et il est nécessaire le plus souvent d'organiser les assemblées générales dans des lieux publics proches. Les sociétés restent cependant plus spacieuses que les domiciles de la plupart des militants ouvriers, où il était également courant de se réunir pour discuter de politique.

Le 8, rue Larrey, adresse du siège de *la Marmite*, est par exemple indiqué comme un lieu de réunion régulier pour diverses associations ; un amphithéâtre s'y trouve, utilisé par l'école de médecine, puis, à partir de la fin de l'année 1867, par diverses sociétés ouvrières. Les réunions de ces dernières sont peut-être facilitées par la présence de la société des relieurs et du restaurant coopératif de *La Marmite*. Se présentent ainsi à cette adresse par exemple les sociétés des ouvriers menuisiers⁶⁶⁷, des ouvriers maçons⁶⁶⁸, des tailleurs et scieurs de pierre⁶⁶⁹, les ouvriers du bâtiment⁶⁷⁰ ou encore des doreurs sur bois⁶⁷¹. Est également organisée à cette adresse, sous le siège de Paris, une réunion de « *citoyennes* », pour « *traiter des intérêts sociaux des femmes dans les circonstances présentes* »⁶⁷². Une permanence de l'*Association républicaine du sixième arrondissement*, fondée par le mutuelliste Charles Beslay, avec l'aide d'Eugène Varlin⁶⁷³ et liée au club de l'école de médecine et à l'AIT, y est également formée en 1871⁶⁷⁴.

Cependant des réunions de taille réduites peuvent toujours être organisées dans les locaux des coopératives. Si l'amphithéâtre est le principal lieu de réunion à cette adresse⁶⁷⁵, le local loué par les relieurs, et les locaux de *la Marmite* sont utilisés également : la société des ouvriers relieurs, de taille modeste, est par exemple signalée comme se réunissant directement dans les

⁶⁶⁷ Réunion de l'*Union Fraternelle*, société des ouvriers menuisiers du département de la Seine, *L'Avenir National*, 26 juin 1868.

⁶⁶⁸ Réunion de l'*Union Syndicale*, chambre particulière des ouvriers maçons, pour prendre connaissance d'un projet de société coopérative, *Le Rappel*, 2 octobre 1869.

⁶⁶⁹ *Le Rappel*, 11 et 14 décembre 1869.

⁶⁷⁰ Réunion en vue de l'exploitation d'un journal nommé « *l'ouvrier du bâtiment* », *L'Avenir National*, 15 novembre 1868.

⁶⁷¹ *Le Rappel*, 18 décembre 1869.

⁶⁷² *Ibid.*, 20 novembre 1870.

⁶⁷³ ROUGERIE, Jacques, *Eugène Varlin, Aux origines du mouvement ouvrier*, Éditions du détour, 2019, p.127.

⁶⁷⁴ *Le Cri du Peuple*, 12 mars 1871.

⁶⁷⁵ *Archives Nationales*, IFHS, 14AS/117.

locaux de la société de consommation⁶⁷⁶. Les relieurs se réunissaient aussi chez un marchand de vin de la rue de l'école de médecine.

En conséquence, les *Marmites* sont des lieux d'organisation. Eugène Varlin s'en sert comme d'une permanence ; il y donne par exemple rendez-vous aux autres militants⁶⁷⁷. Preuve de l'importance de l'établissement et de son rôle, Nathalie Le Mel est rapportée comme s'étant réfugiée avec ses trois enfants à *La Marmite* à la suite de querelles violentes avec son époux⁶⁷⁸.

Chaque section de *la Marmite* étant une section de l'Internationale, elles délèguent des représentants aux réunions de l'AIT à Paris, et inversement appliquent les décisions de ces réunions. *Les Marmites* affichent dans leurs locaux les procès-verbaux de ces réunions⁶⁷⁹.

En résultat, un intérêt spécifique des sociétés coopératives pour ces réunions en groupe restreint est d'éviter la surveillance policière, puisqu'il n'est alors pas nécessaire de se regrouper dans des lieux publics. Les sociétés coopératives, nous l'avons vu, sont l'objet d'une grande méfiance, et sont vues comme des lieux où se réunissent les opposants au régime. La société de la *Fourmilière*, par exemple, suscite une mobilisation policière très importante en 1868 lors de l'une de ses assemblées générales réunie dans les locaux de la société des ouvriers maçons ; malgré la taille réduite de la coopérative, les forces de police avaient été induites en erreur par son nom⁶⁸⁰. On surveille ainsi ces sociétés, mais la police semble manquer d'informations à leur sujet.

Si le caractère secret et révolutionnaire des coopératives est parfois largement exagéré, ce constat est, du reste, assez juste dans le cadre des sociétés civiles ouvriéristes, et tout particulièrement celles ralliées à l'Internationale. En 1867 déjà, les militants lyonnais par exemple, s'adressant au conseil général de l'Internationale, affirment utiliser la forme

⁶⁷⁶ *La Liberté*, 13 septembre 1872.

⁶⁷⁷ Mot d'Eugène Varlin à Henri Bachruch (alors collaborateur au *Travail* d'Auguste Douvet, organe de l'AIT à Paris), du 27 octobre 1869 : « *Citoyen Bachruch, s'il vous était possible de venir me voir à la Marmite demain ou après-demain soir sur les 7 heures je vous serai [sic] très obligé car j'aurais à m'entretenir avec vous quelques renseignements. Salut cordial, E Varlin* ».

⁶⁷⁸ KERBAUL, Eugène, *Une bretonne révolutionnaire et féministe : Nathalie le Mel*, imprimerie ADER, Paris, 1997, p.41.

⁶⁷⁹ Séance du 15 mars 1871, *Les séances officielles de l'Internationale à Paris / pendant le siège et pendant la Commune*, Lachaud, Paris, 1872.

⁶⁸⁰ *La Science Sociale*, n°38, 1^{er} octobre 1868.

coopérative pour se regrouper : « Pour pouvoir tenir des réunions périodiques [ils] ont résolu de se faire enregistrer comme association coopérative, mais ils ne sont pas assez sots pour croire que leurs économies les émanciperont de la domination du capital »⁶⁸¹.

La Marmite, ici encore, semble être l'exemple le plus explicite de cet usage. Il est rapporté que l'utilisation de *la Marmite* pour de telles fins n'est en rien accidentel. La décision d'Eugène Varlin de fonder l'établissement trouverait ses origines dans les derniers jours de décembre 1867, lorsque les papiers du bureau parisien de l'AIT sont saisis par la police. L'idée de créer une société permettant d'échapper à la surveillance policière aboutit donc à *la Marmite*⁶⁸². La société des relieurs, après la Commune de Paris, est ainsi accusée de s'être réunie dans les locaux de *la Marmite* spécifiquement pour pouvoir échapper à la surveillance policière⁶⁸³.

La discrétion offerte par *La Marmite* doit être toutefois nuancée, dans la mesure où, du fait de son activité politique très importante, elle est fréquemment visitée par la police⁶⁸⁴. Varlin est par exemple interpellé le 13 février 1870 à la sortie de l'une des assemblées générales de *la Marmite*⁶⁸⁵. Il en va de même pour les autres sociétés. Être membre d'une société peut valoir la surveillance de la police ou quelques désagréments. Un certain Larmier, sergent de ville, est révoqué de ses fonctions en juin 1869 pour son appartenance à la société des *Équitables*⁶⁸⁶.

En somme, cette fonction de discrétion des sociétés civiles de consommation reste assez limitée, tout comme le sont leurs fonctions d'instruction, de propagande, de soutien financier aux grèves ou de lieu d'organisation du mouvement ouvrier à cette période.

∴

⁶⁸¹ Lettre des militants lyonnais au conseil général du 9 juillet 1867, reproduite dans *Autogestion. L'Encyclopédie Internationale*, Tome 2, Éditions Syllepse, 2nde Édition, Paris, 2019.

⁶⁸² *La Vie Ouvrière*, 5 mai 1913.

⁶⁸³ Extrait du procès-verbal du 4^{ème} Conseil de Guerre, rapporté par *La Liberté*, 13 septembre 1872.

⁶⁸⁴ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, 1924.

⁶⁸⁵ CORDILLOT, Michel, *Eugène Varlin, internationaliste et communard*, Paris, Spartacus, 2016, p.143.

⁶⁸⁶ *Le Rappel*, 29 juin 1869.

Les principaux acteurs internationalistes de la coopération de la fin des années 1860 ont bien identifié le potentiel de la coopération de consommation au-delà de son apport direct. Mais la réalisation pratique en est difficile, du fait du contexte politique des dernières années du Second Empire. La rupture des années 1870-1871 empêche un déploiement suffisant de la coopération internationaliste et donc un développement pratique de la collaboration entre la coopération et le syndicalisme naissant.

La coopération ne disparaît cependant pas durant cette rupture. Les coopérateurs restent actifs pendant le siège. La courte expérience de la Commune de Paris offre aussi un bref espace d'expérimentation pour les coopératives.

Chapitre 9

La coopération et les coopératives de consommation sous le siège et sous la Commune

La déclaration de guerre par la France à la Prusse le 19 juillet 1870 paraît causer une désorganisation de l'Internationale, plus peut-être que le procès contre elle par l'Empire. « *Nos sections françaises sont détruites, les hommes les plus éprouvés sont en fuite ou en prison* », écrit Karl Marx à Becker le 2 août 1870. Comme nous l'avons vu, la guerre arrête net également les projets du mouvement coopératif, entre autres ceux des *Marmites*.

En dépit de cela, l'Internationale est l'une des premières organisations à réagir à la proclamation de la République, le 4 septembre, et se réorganise en conséquence⁶⁸⁷. L'Association reste une force politique conséquente. Et le mouvement coopératif reste actif, lui aussi.

C'est avant tout le siège qui s'ensuit qui va porter préjudice à l'AIT. L'activité coopérative sous le siège s'avère très limitée. Il faut en fait attendre la proclamation de la Commune de Paris pour voir à nouveau la question coopérative être mis en avant, même ici aussi cela va être dans une mesure somme toute limitée.

Le siège de Paris

Si l'Internationale ne participe donc pas directement au mouvement qui proclame la République le 4 septembre, elle réagit très rapidement. Elle s'investit par exemple dans une certaine mesure dans le mouvement des comités de vigilance d'arrondissement, qui se constituent à partir du 5.

⁶⁸⁷ 1871, *Jalons pour une histoire de la Commune*, sous la direction de Jacques Rougerie, Vol. XVII, Presses Universitaires de France, Paris, 1973, consulté sur Commune de Paris 1871 le 14 juin 2021 : http://commune1871-rougerie.fr/la-premiere-internationale_2%2Cfr%2C8%2C75.html.

Soulignons notamment la création du comité du 6^{ème} arrondissement, constitué à l'initiative de Varlin et des membres du 1^{er} groupe de *La Marmite*, ainsi que celui du 17^{ème} arrondissement, sous la présidence de Benoît Malon et installé au siège du 4^{ème} groupe de *la Marmite*, rue Berzélius. Tous deux font partie des premiers comités organisés⁶⁸⁸. Le 13 septembre, un comité central républicain des vingt arrondissements est constitué.

Les militants de l'AIT s'y montrent initialement actifs, mais finissent par abandonner les comités pour se concentrer, à partir d'octobre, sur la reconstruction des sections parisiennes de l'Internationale. À partir de cette période, les comités de vigilance vont dans leur majorité commencer à végéter, tandis que l'Internationale se détourne à nouveau de l'action politique pour se concentrer sur les questions économiques⁶⁸⁹. Cet éloignement s'explique du fait de l'éloignement souhaité par le conseil fédéral de l'AIT à Paris vis-à-vis notamment des agissements blanquistes. Ainsi ne participe-t-il pas aux coups de main blanquistes, comme celui du 31 octobre. L'historien Jacques Rougerie, revenant sur cet abandon des comités de vigilance, estime également que les internationalistes se méfient des comités du fait de leur diversité politique et de leur modération. Le mouvement des comités de vigilance est en majeure partie un échec. Plusieurs internationalistes s'investissent également dans la défense de Paris et dans la garde nationale.

Notons à Lyon la première « Commune de Lyon », à laquelle participent des internationalistes, le 28 septembre 1870. Remarquons la présence parmi eux de Charles Beauvoir, que nous avons déjà vu auparavant. Cette tentative de soulèvement est un échec, tout comme la seconde commune de Lyon du 23 mars 1871.

L'AIT à Paris est également en proie à des divisions internes. Certaines sections se révèlent récalcitrantes à l'autorité du conseil fédéral. On peut identifier trois tendances qui divisent l'Internationale sous le siège : le noyau ouvrier, qui joue la prudence et l'attentisme, les sections

⁶⁸⁸ *Ibid.*

⁶⁸⁹ LEFRANÇAIS, Gustave, *Études sur le mouvement communaliste à Paris en 1871*, Neuchatel, 1871, p.90.

blanquistes, et ceux proches du conseil général, comme Léo Frankel et Auguste Serrailier, qui entendent créer un parti révolutionnaire bien organisé en vue d'actions futures⁶⁹⁰.

Serrailier, usant de son mandat obtenu de la part du conseil général de Londres, cherche ainsi à faire dissoudre le conseil fédéral en vue de sa réorganisation, avec l'appui de plusieurs sections. Cette opération, de faible envergure, prend fin le 15 février, date à laquelle les sections dissidentes retournent discrètement sous l'autorité du conseil.

Le gouvernement de défense nationale accorde la tenue d'élections municipales les 5-7 novembre 1870. Les internationalistes y remportent des résultats très maigres ; aucun élu, uniquement neuf adjoints, dont font notamment partie Henri Tolain, André Murat, Jean-Pierre Héligon, et Benoît Malon.

À l'issue du siège, on constate un certain affaiblissement de l'association internationale à Paris. Les procès-verbaux du conseil fédéral sont pessimistes. Varlin note que « *Depuis le 4 septembre, les cotisations des sections ne se recouvrent plus* » ; ou encore Roufeyrolles : « *Les sections sont ruinées, leurs membres dispersés* ».

La situation n'est évidemment en rien favorable au développement du mouvement coopératif. La chambre fédérale des sociétés ouvrières n'a qu'une faible activité sous le siège. La majorité des actions dans le domaine du commerce et de la consommation sont des mesures de contrôle de la part du gouvernement : le report des échéances des effets de commerce⁶⁹¹, la création par les municipalités d'arrondissements de magasins de vente pour ravitailler la population, le placement à partir du 11 octobre 1870 d'une partie des boucheries sous contrôle municipal.

Certaines marchandises sont réquisitionnées, comme les pommes de terre. Beaucoup sont perdues du fait de leur stockage dans les halles centrales⁶⁹². L'interdiction de la vente libre des pommes de terre n'empêche pas leur prix de doubler et leur vente sur le marché noir. Le pain et la viande sont tarifés. À partir de novembre, principalement du fait d'initiatives privées, sont

⁶⁹⁰ LÉONARD, Mathieu, *L'émancipation des travailleurs : Une histoire de la Première Internationale*, Éditions la Fabrique, 2011, p.223.

⁶⁹¹ DEBUCHY, Victor, *La vie à Paris sous la commune*, Éditions Christian, 2001, p.80.

⁶⁹² DE MOLINARI, Gustave, « L'alimentation à Paris pendant le Siège », *Revue des Deux Mondes*, Vol. 91, n°1, 1^{er} Janvier 1871, pp. 112-123.

créés des fourneaux économiques et des cantines gratuites ou à prix réduits⁶⁹³. La situation alimentaire est partiellement aggravée du fait que la population des banlieues s'est réfugiée à Paris. Les coopératives de consommation présente en banlieue, notamment *L'Abeille* de Suresnes, et *La Revendication* de Puteaux, déménagent également et s'installent à Paris. *L'Abeille*, par exemple, ouvre des magasins d'approvisionnement dans le faubourg Saint-Honoré⁶⁹⁴.

Un grand nombre de commerçants et de petits industriels sont ruinés, dans certains cas du fait des mesures de rationnement et de contrôle des prix. Dans ce cadre, le mouvement des coopératives de consommation ne peut pas se développer⁶⁹⁵. Elles restent cependant actives.

La Marmite reste un lieu où se retrouvent les militants de l'Internationale. Dans ses carnets, Adolphe Clémence rapporte ainsi s'être rendu, après des exercices militaires, le 12 octobre à *la Marmite*, où il retrouve Eugène Varlin, Alphonse Delacour, Thommelin et Rifflet ; tous sont engagés et des organisateurs de *La Marmite* et de la *Ménagère*⁶⁹⁶. Il est rapporté que *la Marmite* agissait sous le siège comme un fourneau économique, nourrissant des « *centaines de parisiens affamés* »⁶⁹⁷. Des coopérateurs s'engagent ainsi dans l'approvisionnement de la population. Aglaé Jarry, qui est à l'origine membre de la *Revendication* de Puteaux, est rapportée par Nathalie Le Mel comme ayant organisé des fourneaux économiques⁶⁹⁸.

Ni le gouvernement de la défense nationale, ni les « révolutionnaires » ne s'intéressent réellement, dans la situation présente, à la question de la coopérative de consommation. On requiert des mesures comme la généralisation du rationnement ou de la réquisition, mesures qui se révéleraient sans doute très néfastes pour le commerce – et donc les coopératives de consommation.

⁶⁹³ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 2, 1924, p.13.

⁶⁹⁴ GAUMONT, Jean, *Les mouvements de la coopération ouvrière dans les banlieues parisiennes*, Presses Universitaires de France, Paris, 1932, p.60.

⁶⁹⁵ FURLOUGH, Ellen, *Consumer Cooperation in France : The Politics of Consumption 1834-1930*, Cornell University Press, 1991, p.55.

⁶⁹⁶ Carnet d'Adolphe Clémence, conservé aux archives de la préfecture de police (BA 1013) et reproduit par Michèle Audin, ici : <https://macommunedeparis.com/2020/01/09/adolphe-clemence-membre-de-la-commune-4-raconte-octobre-1870/>

⁶⁹⁷ THOMAS, Edith, *Louise Michel ou la Velléda de l'anarchie*, Gallimard, 1971, p.66.

⁶⁹⁸ IISG, Fonds Lucien Descaves, 227b.

Pourtant certaines thématiques mutuellistes transparaissent parfois dans ces revendications. Le 26 novembre 1870, ainsi, l'Internationale et la chambre fédérale des sociétés ouvrières publient une proclamation dans le journal *La Patrie en Danger*⁶⁹⁹. Outre la demande pour une « *guerre à outrance* » au nom de la « *République des travailleurs et paysans* », la proclamation propose la réquisition du matériel et des ateliers nécessaires à l'armement de la population parisienne. Ces ateliers doivent être « *mis à la disposition des travailleurs* », « *moyennant livraison à prix de revient* ». En outre, les marchandises et objets de premières nécessités doivent être expropriés – « *denrées alimentaires, vêtements, chauffage* » –... expropriation qui doit cependant être remboursée, ici encore, « *à prix de revient* ». Seuls les biens des personnes ayant fui Paris « *sans cause légitime* » sans être confisqués sans qu'une contrepartie soit prévue.

Jusqu'au début de la Commune, ces thèmes proudhoniens et mutuellistes continuent d'être invoqués ; l'Internationale et la chambre fédérale des sociétés ouvrières, le 23 mars, publient ainsi une déclaration en ce sens : « *Qu'avons-nous demandé ? L'organisation du crédit, de l'échange, de l'association afin d'assurer au travailleur la valeur intégrale de son travail (...) l'organisation du point de vue municipal des services de police, de force armée, d'hygiène, de statistique...* ».

Le comité central républicain des vingt arrondissements redevient actif début janvier 1871. Il fait placarder le 5 janvier une affiche rouge dénonçant le gouvernement de la défense nationale, appelant à la constitution d'une Commune. Parmi les mesures immédiates demandées se trouvent le « *réquisitionnement général* » et « *rationnement gratuit* ». Contrairement à la proclamation du 26 novembre cependant, la question d'un remboursement « *à prix de revient* » ou d'une saisie des ateliers n'est pas mentionnée. Cela n'empêche pas l'affiche rouge d'être signée par un grand nombre d'internationalistes, dont des mutuellistes. Notons ainsi la présence parmi les signataires de Charles Beslay, Adolphe Clémence, Pierre Denis, Eugène Dupas, Fortuné Henry, Benoît Malon, Jean-Louis Pindy et Albert Theisz. Mais il est nécessaire également de souligner l'absence de certains leaders et militants de premier plan, comme Henri Tolain ou Eugène Varlin.

⁶⁹⁹ La proclamation est signée par Bestetti, Léo Frankel, Franquin, Hamet, Benoît Malon, Henri Tolain, Lazare Lévy, Minet, Jean-Louis Pindy, Pottier, Roufeyroles et Albert Theisz.

À la fin du siège, le 28 janvier, l'Internationale est donc bien affaiblie, tout autant que le mouvement coopératif de la Seine. La participation aux élections législatives du 8 février et les résultats médiocres obtenus ne vont pas en faveur de l'AIT.

Un programme socialiste volontairement vague est avancé. Ce sont 43 candidats « *socialistes révolutionnaires* » qui sont présentés par l'Internationale, la chambre fédérale des sociétés ouvrières et le comité central républicain des vingt arrondissements (alors renommé délégation des vingt arrondissements). Parmi les personnes présentées, nous retrouvons les internationalistes coopérateurs Benoît Malon, Eugène Varlin, Eugène Dupas, et Camille Langevin ; et notons aussi la participation de Charles Beslay, Jean-Louis Pindy, Gustave Lefrançais, Charles Longuet, Jules Vallès, Henri Tolain et Albert Theisz.

Sur les 43 candidats, une poignée sont élus : Henri Tolain, Benoît Malon, Ferdinand Gambon, Gustave Tridon, Garibaldi et Félix Pyat. Tous démissionnent (ou ne peuvent siéger, à l'exemple de Garibaldi), pour la plupart suite au traité de paix avec la Prusse, exception faite d'Henri Tolain.

En mars, à l'orée du soulèvement de la Commune, le journal *l'Ouvrier de l'Avenir* qui vient de se constituer fait la liste des sociétés coopératives encore en existence. Il y a encore 45 sociétés de production, et sept sociétés de consommation encore actives (sans compter les groupes de la *Marmite*, dont le quatrième paraît disparaître sous la Commune, ou du moins n'est parfois pas comptabilisé): *L'Abeille*, *L'Économie Ouvrière*, *Les Équitables*, *La Ménagère*, *La Revendication*, *l'Union des Familles* et la *Société du XVIIIème arrondissement*⁷⁰⁰. Cette dernière est souvent indiquée par erreur comme étant la « *société du XIIIème arrondissement* ». Il s'agit d'une coquille du journal, corrigée dans le numéro du 19 mars, mais répétée dans une enquête menée sous la Commune⁷⁰¹. Un doute est permis au sujet de l'exactitude de l'adresse qui est donnée : le 9, rue de Rambouillet. Cette adresse se trouve dans le 12^{ème} arrondissement, et correspond notamment au domicile d'un membre de l'Internationale, l'ouvrier fondeur Armand Audebert – il n'est cependant pas indiqué comme un coopérateur, et ne paraît pas avoir de liens explicites avec la *société du XVIIIème arrondissement*⁷⁰².

⁷⁰⁰ *L'Ouvrier de l'Avenir*, 12 et 19 mars 1871.

⁷⁰¹ *Annales de l'Assemblée nationale : compte-rendu in extenso des séances*, 1872, Tome 10.

⁷⁰² Notice Armand Audebert du Maitron, consultée le 20 mai 2021 : <https://maitron.fr/spip.php?article51510>

La Commune de Paris

Le 18 mars, alors que l'insurrection contre le gouvernement se déroule dans Paris et que le comité central de la garde républicaine devient de facto maître de Paris, le drapeau rouge est arboré à *la Marmite*⁷⁰³. Il est même affirmé qu'un banquet démocratique y aurait été organisé⁷⁰⁴.

Les élections de la Commune, appelées dès le 19 mars dans un souci de légitimité par le comité central de la garde républicaine et contre l'avis des blanquistes souhaitant marcher directement sur Versailles, mène à des élections le 26 mars, ainsi qu'à des élections complémentaires le 16 Avril. Ces élections portent au conseil de la Commune un certain nombre de membres de l'Internationale – qui cependant restent moins nombreux que les « *jacobins* » et les blanquistes.

Beaucoup d'élus de la Commune se sont également démarqués jusqu'à maintenant comme organisateurs et animateurs du mouvement coopératif : Nous retrouvons encore une fois Eugène Varlin, de *la Marmite* et de *la Ménagère*, Benoît Malon, de *la Revendication*, Fortuné Henry des *Équitables de Paris*. Figurent également Adolphe Clémence, membre de *La Ménagère*, et Alexis Trinquet, de *l'Économie Ouvrière*. Plusieurs gérants ou ex-gérants de sociétés coopératives de production sont aussi élus : Camille Langevin, de *l'Association pour les Constructions Mécaniques*, Émile Clément de l'association des cordonniers, Jacques Durand, administrateur de la coopérative des coupeurs de chaussure⁷⁰⁵. Augustin Verdure, internationaliste animateur du mouvement coopératif, est également indiqué par Jean Gaumont comme un ancien gérant de la société de production des cordonniers de Saint-Omer, et lui-même, devant le 3^{ème} conseil de guerre suivant la Commune, indique son appartenance à une société coopérative de consommation⁷⁰⁶.

⁷⁰³ IISG, fonds Lucien Descaves, 227b.

⁷⁰⁴ Ce fait est rapporté par un article hostile à la Commune, longtemps après les faits. La réalité de l'événement est donc incertaine. Cf. *La Liberté*, 12 Avril 1913.

⁷⁰⁵ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 2, 1924, p.10.

⁷⁰⁶ L'identité de cette société nous est inconnue ; du fait de la proximité de Verdure avec le 11^{ème} arrondissement, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il pourrait s'agir de la succursale de *l'Économie Ouvrière*. Cf. *Le Procès des Membres de la Commune, Compte-Rendu in extenso des Débats du Conseil de Guerre*, Bordeaux, 1871

Sont élus également Auguste Vermorel, Pierre Vésinier, et Jules Allix, qui, nous l'avons vu, ont chacun contribué et soutenu le mouvement coopératif ou bien des projets coopératifs. Et prenons note enfin de l'élection des internationalistes Jean-Louis Pindy, Charles Beslay, Charles Longuet et Albert Theisz, souvent qualifiés de mutuellistes.

Dans les commissions constituées par le conseil de la Commune, les internationalistes et les coopérateurs se retrouvent tout particulièrement dans celle du Travail et de l'Échange. En sont initialement membres Frankel, Theisz, Malon, Serrailier, Longuet et Chalain. Parmi ceux qui vont travailler comme secrétaires de la commission se retrouvent Georges Bertin, de *la Marmite*, et Lazare Lévy, l'un des principaux acteurs des commissions de 1867.

La commission des finances est importante également ; Charles Beslay y siège – son rôle, très critiqué, à la tête de la banque de France, est bien connu –, ainsi qu'Eugène Varlin. Zéphirin Camélinat devient directeur de la monnaie ; il est secondé par André Murat, Blaise Perrachon, Jean Garnier et Jules Lampérière, tous internationalistes.

Beaucoup de coopérateurs, mutuellistes, ou proudhoniens rejoignent également la Commune sans être membres de son gouvernement. Georges Duchêne participe au journal *La Commune*, qualifié parfois de proudhonien. La majorité des membres connus de *La Marmite* et de *la Ménagère* sont communards : Édouard Boyenval, Marie Iatskévitich, Nathalie Le Mel, Maximilien Thommelin, ou encore Alphonse Delacour. Certains cependant se sont éloignés de la vie politique avant l'éclatement de l'insurrection. C'est le cas, par exemple, d'Antoine Bourdon. Jean-Pierre Héliçon, après avoir secondé Varlin début 1868, devient opposant à la Commune. Il en va de même pour la plupart des membres les plus connus des *Équitables de Paris*, à l'exception notable du mutuelliste Étienne Delamarche. Les données sont plus limitées dans le cadre des autres sociétés civiles alors en existence. Eugène Dupas participe également à la Commune. Eugène Tartaret, sollicité, doit décliner des responsabilités pour des raisons de santé. Les mutuellistes les plus modérés, comme Félix Chémalé ou Fournaise, disparaissent le plus souvent de la politique ou bien affichent une certaine neutralité.

Finalement, les internationalistes les plus hostiles à la Commune ne sont pas nécessairement ceux s'étant le plus investis dans le mouvement coopératif dans les dernières années de l'Empire, ou du moins dans ses versants de la consommation et de la production : Amédée Langlois, Henri Tolain, ou encore Eugène Fribourg.

Charles Limousin, qui joue un rôle trouble sous la Commune⁷⁰⁷, se range derrière Jules Amigues avec d'autres leaders de sociétés coopératives, comme signataire d'appels à la conciliation entre Paris et Versailles. Jules Pioche est un autre soutien de ce mouvement de conciliation ; il signe par ailleurs les pétitions en sa qualité de gérant de *l'Union des Comptoirs*. Cette société n'est pas signalée comme existante sous la Commune ; s'il est possible qu'elle ait effectivement disparue pendant le siège ou pendant la Commune, il est également possible qu'elle se soit isolée du reste du mouvement ouvrier et qu'elle ait été ignorée de ce fait. Quoi qu'il en soit, elle ne semble pas continuer ses activités après la Commune.

Les réalisations de la Commune

Gustave Lefrançais, revenant sur les réalisations de la Commune de Paris, estime que seuls les travaux de la commission de l'enseignement et ceux de la commission du travail et de l'échange ont été véritablement révolutionnaires⁷⁰⁸.

Cette commission se donne pour but de réviser le code de commerce, les tarifs douaniers, l'impôt. Elle s'occupe de la question des échéances et des loyers, et passe des décrets à ce sujet le 29 mars. Le 25 avril, notamment, un décret réquisitionne les logements vacants. D'autres décisions sont l'interdiction du travail de nuit des boulangers, et l'interdiction des retenues sur le salaire. Les réquisitions auprès des commerçants se poursuivent, principalement les bouchers et les boulangers.

En matière de coopération, la réalisation la plus notable de la commission est le décret du 16 avril, sur les ateliers abandonnés, proposé par Avrial⁷⁰⁹. Adopté à l'unanimité moins une voix, c'est un décret qui convoque les chambres syndicales ouvrières pour la constitution d'une commission visant à faire un inventaire des ateliers abandonnés et établir un plan pour leur

⁷⁰⁷ Notice Charles Limousin du Maitron, consultée le 10 juin 2021 : <https://maitron.fr/spip.php?article75960>

⁷⁰⁸ LEFRANÇAIS, Gustave, *Études sur le mouvement communaliste à Paris en 1871*, Neuchatel, 1871, p.270.

⁷⁰⁹ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 2, 1924, p.15.

réappropriation par des associations ouvrières, en échange d'un dédommagement des propriétaires. Ce décret est rendu nécessaire du fait du chômage alors important de la population parisienne (Sur 600 000 ouvriers parisiens, seuls 114 000 ont un travail)⁷¹⁰. Cette mesure fait suite à un premier décret passé le 5 avril, qui avait mené à la création de bureaux pour « *grouper les offres et les demandes concernant l'industrie et le commerce* » ; mesure cependant insuffisante du fait de l'abandon des ateliers.

Le choix de l'expropriation a été, nous l'avons vu, poussé à de nombreuses reprises par les internationalistes. Les sociétés ouvrières aussi émettent ce souhait. La corporation des ouvriers selliers du 18^{ème} arrondissement demande à ce que l'on prenne possession des entreprises privées, du fait que ces dernières tirent profit de la situation pour baisser les salaires⁷¹¹. Le sujet de la distribution n'est pas mentionné, et les coopératives de consommation ne participent pas au projet.

La délégation prend huit jours à se constituer, et se réunit dans un local du ministère des Travaux publics. Elle rassemble 42 sociétés de production et 34 chambres syndicales. La commission d'enquête constituée est composée de sept personnes ; les internationalistes Nathalie Le Mel, Delahaye, Minet et Léon Martin, ainsi que de Petit, Jacquier et Faron⁷¹².

Les entreprises importantes ne seront pas touchées ; certaines, comme les usines Cail, se protègent en collaborant avec la Commune. L'une des rares sociétés à bénéficier du décret est la société des fondeurs en fer – la même que celle constituée sous le Second Empire avec l'aide du *Crédit au Travail*. Ayant fait faillite peu de temps après la banque de Béluzé, la société des fondeurs en fer est rachetée ; sous le siège elle est convertie pour produire des munitions⁷¹³. Il s'agit de la seule société effectivement expropriée en conséquence du décret ; elle passe un appel fin avril pour recommencer la production d'obus⁷¹⁴. La plupart des autres sociétés

⁷¹⁰ MORDER, Robi, « 16 avril 1871, un décret de principe de la commune », *Association Autogestion*, 17 Avril 2014, consulté le 1^{er} juin 2021 : <https://autogestion.asso.fr/16-avril-1871-un-decret-de-principe-de-la-commune/>

⁷¹¹ *Ibid.* Cette baisse de salaire s'explique par l'effet combiné des subventions massives données à la population, et de la demande de travail très importante comparée à l'offre.

⁷¹² *Autogestion. L'Encyclopédie Internationale*, Tome 2, Éditions Syllepse, 2^{nde} Édition, Paris, 2019.

⁷¹³ TOMBS, Robert, « Harbingers or Entrepreneurs? A workers' cooperative during the Paris Commune », *The Historical Journal*, Vol. 27, n°4, 1984, pp. 969-977 ; voir également : DEBUCHY, Victor, *La vie à Paris sous la commune*, Éditions Christian, 2001, p.78.

⁷¹⁴ *La Sociale*, 2 mai 1871.

confisquées et mises en autogestion (une dizaine selon Jacques Rougerie) – dont la manufacture des tabacs, l'imprimerie nationale et les ateliers d'armement du Louvre⁷¹⁵ – étaient des sociétés déjà sous le contrôle de l'État, et généralement sous contrôle militaire.

En dépit du caractère limité du décret, il est salué de façon très favorable par les socialistes. Pierre Vésinier écrit ainsi : « *Ce décret est le plus remarquable qui ait paru à l'Officiel. C'est une révolution complète accomplie dans les conditions du travail. Il aborde hardiment, carrément, le plus grand problème posé au XIX^{ème} siècle : celui de l'organisation du travail, de l'abolition, de l'exploitation et du prolétariat. Et cette solution aboutira, car elle est dans la bonne voie. Ce décret aura le plus grand mérite devant la postérité, il sera la gloire de la Commune de Paris. Et il rallie dès aujourd'hui et intéresse définitivement à cette dernière tous les travailleurs* »⁷¹⁶.

Vésinier proposera le 4 mai un nouveau décret ciblant spécifiquement les grandes entreprises, avec leur réquisition après inventaire contre indemnité, et la cession provisoire de leurs ateliers aux associations ouvrières en faisant la demande. Ce projet de décret cependant n'est pas discuté.

Le 16 mai, la chambre fédérale des sociétés ouvrières prendra l'initiative de convoquer à la deuxième assemblée générale de la commission d'enquête (qui se tient le 18 mai) l'ensemble des sociétés ouvrières, dont les sociétés coopératives de consommation. Cependant il est trop tard pour que les décisions de cette assemblée aient un quelconque impact concret.

Les initiatives du mouvement coopératif et des sociétés ouvrières sous la Commune, et les sociétés de consommation

L'affaiblissement conséquent de la coopération sous le siège puis sous la Commune, et la maigre quantité de journaux s'intéressants aux sociétés coopératives à cette période (comptons

⁷¹⁵ DEBUCHY, Victor, *La vie à Paris sous la commune*, Éditions Christian, 2001, p.78.

⁷¹⁶ VÉSINIER, Pierre, « Le venin réactionnaire », *L'Affranchi*, 19 avril 1871.

toutefois *l'Ouvrier de l'Avenir* ou bien le *Cri du Peuple* de Jules Vallès) rendent difficile l'étude de leurs activités.

Les groupes de la Marmite restent des lieux de réunion et d'organisation. Le 12 avril, un « *banquet des libres penseurs* » est par exemple tenu au troisième groupe de *La Marmite*⁷¹⁷. La Marmite agit toujours pour Eugène Varlin comme une permanence ; il se rend tous les soirs au groupe rue Berzélius.

Les Équitables de Paris sont cités une seule fois dans le *Cri du Peuple*. En lien avec la section de l'AIT du 12^{ème} arrondissement, ses sociétaires proposent au conseil de la Commune des solutions pour résoudre le problème des échéances⁷¹⁸. De fait, la population de Paris, le plus souvent par le biais des clubs ou des sociétés ouvrières, pouvait soumettre des suggestions à la Commune. Ellen Furlough cite la lettre d'un tailleur de pierre à la Commune, suggérant la création de coopératives de consommation dans le but de vendre les produits des sociétés de production, gérées uniquement par des hommes et des femmes membres de l'Internationale⁷¹⁹.

L'un des projets les plus importants proposés par ces sociétés à la Commune est celui avancé par *l'Union des Femmes*. Fondée le 11 avril, *L'Union des femmes pour la Défense de Paris* est une société patronnée par l'Internationale. Elle compte 300 adhérents, et est animée par Nathalie Le Mel et Élisabeth Dmitrieff⁷²⁰. Cette société s'attache à la préparation de la défense de Paris, au service des ambulances, et à la création de fourneaux économiques. *L'Union des Femmes* se montre très active, avec des réunions populaires quotidiennes dans tous les arrondissements.

Le 3 mai, *l'Union des Femmes* remet à Frankel un document réclamant du travail pour les femmes de Paris ; il propose ainsi à la Commune, le 6 mai, la création d'ateliers. *L'Union* participe à leur organisation, par le biais de comités de quartier recensant les femmes sans travail et les ateliers abandonnés⁷²¹. Le système adopté finalement est celui de la production à

⁷¹⁷ *Le Cri du Peuple*, 23 mars 1871 et 12 avril 1871.

⁷¹⁸ *Le Cri du Peuple*, 7 avril 1871.

⁷¹⁹ FURLOUGH, Ellen, *Consumer Cooperation in France: The Politics of Consumption 1834-1930*, Cornell University Press, 1991, p.56.

⁷²⁰ DEBUCHY, Victor, *La vie à Paris sous la commune*, Éditions Christian, 2001, p.94.

⁷²¹ *Autogestion. L'Encyclopédie Internationale*, Tome 2, Éditions Syllepse, 2^{nde} Édition, Paris, 2019, p.203-204.

domicile. Le projet vise aussi à la création de comptoirs de vente pour les produits fabriqués ; chaque arrondissement doit ouvrir des locaux pour recevoir les matières premières devant ensuite être distribuées aux associations⁷²². Cette organisation rappelle, entre autres, celle des coopératives d'achat de matières premières organisées entre artisans.

Tout comme le décret sur les ateliers, le projet n'a une application concrète que pour un très court laps de temps. À partir du 21 mai, la répression de la Commune de Paris débute, et avec elle la répression des sociétés ouvrières qui se sont rangées du côté des insurgés. Les locaux de *la Marmite* sont investis ; on y recherche Varlin, Cluseret (qui aurait peut-être été un sociétaire de la Marmite), ou d'autres officiels de la Commune qui auraient pu s'y cacher. Il est affirmé que la société était vide lorsque les soldats versaillais y entrèrent⁷²³ ; cependant le communard Jules Boulabert rapporte une rumeur selon laquelle un des employés de la société aurait été fusillé⁷²⁴.

La Marmite et *La Ménagère* disparaissent avec la Commune. Cependant, plusieurs des autres sociétés civiles de consommation que nous avons pu étudier jusqu'à présent survivent, même celles ayant participé étroitement à l'insurrection de Paris.

L'Abeille Suresnoise n'est que peu affectée par le Siège et la Commune, ses chiffres d'affaires augmentant même sur la période 1870-1871. À l'inverse, *la Revendication* est mise à de multiples reprises en difficulté, ceci jusqu'en 1874, année pendant laquelle elle change sa forme et devient une société par action – tout en gardant son caractère de société civile⁷²⁵. Elle va s'imposer rapidement comme l'une des principales sociétés de consommation de la Seine, et continuera ses activités jusqu'en 1932.

Les Équitables de Paris continuent également leurs activités ; ses principaux dirigeants sont désormais Collin, Sainte-Marie et Riffay. La société se signale en 1872 en organisant des

⁷²² THOMAS, Edith, *Les Pétoleuses*, Éditions Gallimard, 1963, p.125-127.

⁷²³ *La Liberté*, 12 avril 1913.

⁷²⁴ *Le Cri du Peuple*, 15 septembre 1881.

⁷²⁵ GAUMONT, Jean, *Les mouvements de la coopération ouvrière dans les banlieues parisiennes*, Presses Universitaires de France, Paris, 1932, p.23 ; et BRIZON, P., POISSON, E., *Encyclopédie Socialiste, Syndicale et Coopérative de l'Internationale Ouvrière*, « La Coopération », Tome 8, Paris, 1913, p.390.

collectes pour les détenus politiques ; plusieurs de ses membres dirigeants semblent être d'anciens communards⁷²⁶.

La *société du XVIIIème arrondissement* se rétablit vite suite aux évènements de la Commune. Elle est prospère, et compte, au deuxième semestre 1872, 400 sociétaires. De façon similaire à *la Revendication*, elle gagne beaucoup en importance dans les décennies suivant la Commune⁷²⁷.

L'Économie Ouvrière, elle, connaît au contraire des difficultés croissantes. Elle finit par se dissoudre en 1872, et se reforme sous le nom de *l'Union Ouvrière*⁷²⁸.

∴

Les conditions exceptionnelles de la Commune ont mené dans une certaine mesure à ignorer les sociétés de consommation, au profit de l'organisation du travail en sociétés de production, en opposition, dans une certaine mesure, à la préférence portée aux sociétés de consommation par l'Internationale dans les dernières années du Second-Empire.

De façon générale, comme nous avons pu le voir, l'idée d'une collaboration entre le syndicalisme naissant et la coopération utilisée en faveur de buts politiques a été formulée très souvent, mais jamais véritablement clairement ; à la fois parce que le collectivisme naissant dans l'AIT se synthétisait, dans une forme plus ou moins confuse avec l'organisation coopérative et le mutuellisme, et parce que l'accélération des évènements politiques dans les dernières années du Second-Empire ont tué dans l'œuf la majorité des projets concrets des coopérateurs adhérents de l'AIT. En outre, la coopération, et en son sein les sociétés de consommation, restait encore une forme d'organisation réservée à « *l'élite* » de la classe

⁷²⁶ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 2, 1924, p.24 ; et *Le Rappel*, Août 1872.

⁷²⁷ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 2, 1924, p.24.

⁷²⁸ Ibid., et *Le Rappel*, 13 octobre 1872.

ouvrière, même pour sa forme civile ; ceci empêchait dans une certaine mesure sa propagation dans la classe travailleuse.

Ainsi, la réalisation concrète d'une alliance entre mouvement coopératif et chambres syndicales a été grandement limitée, en dehors de l'exemple bien connu de *La Marmite*. Et pourtant cette même coopérative n'a jamais pu réellement se développer, comme en témoignent ses nombreux groupes qui ne virent jamais le jour.

Conclusion

En nous éloignant d'une étude pure et simple de l'Internationale à partir de ses grands évènements, ses congrès, ses débats idéologiques, pour bien au contraire étudier la zone de friction entre sociétés ouvrières, presse coopérative, et militants de l'AIT, nous avons pu mettre en perspective certaines spécificités des idées et des pratiques des mutuellistes et collectivistes de l'Internationale en France, et tout particulièrement dans le cadre parisien. La participation des internationalistes « *proudhoniens* » au mouvement coopératif à partir de 1865 a progressivement donné forme à une vision spécifique du coopérativisme, distincte de celle des autres franges du mouvement coopératif, trop peu mise en exergue dans l'historiographie. Pour les sociétés de consommation, cela s'est traduit par la préférence donnée aux sociétés civiles, comme le faisaient les franges souvent plus populaires du mouvement coopératif – du moins dans la limite donnée par un coopérativisme encore dominé par les sections les moins précaires de la classe travailleuse.

Le choix de la société civile par les mutuellistes a eu une série d'effets connexes ; l'impossibilité pour les personnes considérées comme bourgeoises d'adhérer aux sociétés, le refus de la rémunération du capital, la vente aux sociétaires uniquement, la critique de la présidence dans les sociétés, le rejet du « *capital étranger* » - rejet lui-même lié à une critique très acerbe des banques mutuelles comme le *Crédit au Travail*, à laquelle on va opposer divers projets de fédérations des sociétés coopératives.

Il est possible de considérer que la première rupture au sein du mouvement coopératif avec l'AIT n'eut pas lieu dans les années 1867-1868, mais peut-être dès 1866, voire début 1865 avec la crise entre les gravilliers et Henri Lefort. Ce n'est alors pas un rejet de la coopération qui fut formulé, mais un rejet de la coopération telle que pratiquée par des initiateurs du renouveau de 1863, tels que Jean-Pierre Béluze, tiraillés entre leur héritage des conceptions associationnistes des socialismes utopiques – Fourierisme, Cabétisme, Buchézisme – (durement critiquées par Proudhon en leur temps, et de nouveau critiquées par les mutuellistes proudhoniens de l'AIT comme Henri Tolain ou Eugène Fribourg), et l'apport d'un certain économisme libéral, nouvellement investi dans le mouvement coopératif, incarné par des personnalités telles que

Ignaz Einhorn. L'antagonisme entre ces deux courants de la coopération ne devrait pas être ignoré ; pourtant l'historiographie paraît n'avoir encore que peu exploré l'étendue de cette question. De l'aveu même de Jean Gaumont, l'histoire de l'action de l'Internationale en matière de coopération mériterait à elle seule « *tout un volume* » ; ce volume n'a pas encore été écrit.

La forme civile ayant été une forme préférée par les ouvriers avant même que la vision des internationalistes « *proudhoniens* » ne soit vraiment répandue, il est possible d'émettre l'hypothèse qu'ils adoptèrent cette pratique plus qu'ils ne l'encouragèrent, tout comme ils furent menés à s'adapter à la multiplication des grèves dans les dernières années du régime de Napoléon III.

La coopérative de consommation telle que préconisée par les gravilliers préfigure également certains des éléments de la coopération ultérieurement souhaitée par les collectivistes. Jean Gaumont avait bien noté cette division du mouvement coopératif entre ceux voyant dans ces sociétés un moyen de réforme intégrale, et ceux l'utilisant comme un outil de lutte de classe – qu'il qualifie toutefois de « *recul* » de la coopération⁷²⁹. Dans le cadre de la conception « *proudhonienne* », ces deux éléments sont liés, tout en annonçant effectivement les formes de la coopération socialiste, qui commence à se formuler à partir des années 1868 et 1869.

Si ces dernières années mènent effectivement à une défaite des mutuellistes, ce n'est pas pour autant un rejet catégorique des coopératives, mais plus exactement un rejet de la « *coopération* », entendue comme un mouvement de réforme de la société par la seule association des travailleurs. Ainsi, les collectivistes, du moins entre 1868 et 1871, tendent à réserver une place à l'action coopérative. L'effet concret de cette place accordée reste cependant bien limité, autant pour les sociétés de consommation que celles de production.

Nous avons pu observer la diversité des positions concernant la place laissée à la coopérative de consommation par les mutuellistes puis les collectivistes. L'historien André Gueslin a indiqué l'accent donné à partir de 1867 aux coopératives de consommation par les internationalistes. Il est possible également de rajouter à ce constat le fait que beaucoup des mutuellistes de l'Internationale, comme Henri Tolain, Fribourg (ou, bien qu'il n'ait pas été un membre de l'AIT, Georges Duchêne) avant 1867 se placent dans cette thématique très

⁷²⁹ GAUMONT, Jean, *Histoire de la Coopération en France*, Tome 1, 1924, p.501 et 537.

proudhonienne de « *l'organisation de la circulation* » où les coopératives de consommation et les sociétés de crédit jouent un rôle central et priment parfois sur les sociétés de production. Et, de fait, les mutuellistes proudhoniens semblent porter leur préférence pour les sociétés de consommation.

Les collectivistes, eux aussi, reconnaîtront une certaine utilité aux sociétés de consommation, mais elle est ici plus implicitement reconnue peut-être, et n'a pas pu être véritablement développée en pratique – tout comme la majorité des projets coopératifs entrepris par les mutuellistes en 1866 et 1867, comme l'idée de « *société coopérative universelle* » ou les fédérations de crédit mutuel.

L'événement de la Commune paraît de nouveau changer le rapport des internationalistes à la coopération, dans la mesure où la société de consommation redevient secondaire. Jean Gaumont compare le décret des ateliers au projet d'organisation du travail de Louis Blanc. De fait, les socialistes, ayant en partie conquis le pouvoir politique, ont la possibilité de tenter l'organisation du travail coopératif à grande échelle. La courte durée de l'expérience de la Commune empêche, ici aussi, un réel développement des différents projets entrepris.

L'alliance entre syndicalisme et sociétés coopératives annonce ce qui sera plus tard « *l'école coopérative syndicale* » (selon l'expression de Jean Gaumont) de Jules Barberet, qui prend forme dès le début des années 1870, et ultérieurement du coopérativisme socialiste, incarné notamment par la Bourse des coopératives socialistes, fondée en 1895. Les thématiques qui seront alors mobilisées par ce coopérativisme socialiste rappelle en un certain nombre de points ce qui est déjà formulé, de façon plus ou moins confuse, par les collectivistes de la fin des années 1860 : le fédéralisme coopératif centré sur les sociétés de consommation, la constitution de caisses de propagande et de solidarité et la coopération avec la jeune Confédération générale du travail, elle aussi constituée en 1895.

Dans son histoire des bourses du travail, Fernand Pelloutier affirmera ainsi l'intérêt d'une alliance du mouvement coopératif socialiste et du syndicalisme. En tant que syndicaliste révolutionnaire et anarchiste, il se rapproche de l'héritage collectiviste de la première Internationale. Il rejettera les sociétés coopératives de production, dans la mesure où elles maintiennent les groupes de producteurs autonomes et ne permet pas la « *socialisation* »

généralisée des moyens de production, mais reconnaîtra l'utilité des sociétés de consommation et les verra comme pouvant s'étendre pour englober les différentes sphères de la production.

Annexe :

Portraits de mutuellistes, internationalistes et coopérateurs



Fortuné Henri (1821-1882) en 1871,
Posant derrière la colonne Vendôme abattue (Détail)
Président des *Équitables de Paris*
Élu de la Commune.



Marguerite Tinayre (1831-1895) par E. Appert (1871)
Membre des *Équitables de Paris*
(Image : Maitron, notice Marguerite Tinayre)



Alexis Trinquet (1835-1882) en 1870
L'un des fondateurs de *l'Économie Ouvrière*
Élu de la Commune.
(Image : Maitron, notice Alexis Trinquet)



Benoît Malon (1841-1893) par Godet (1871)
L'un des fondateurs de la *Revendication*. Élu de la Commune.
IISG BG A8/810

<https://hdl.handle.net/10622/N30051000107919?locatt=view:level3>

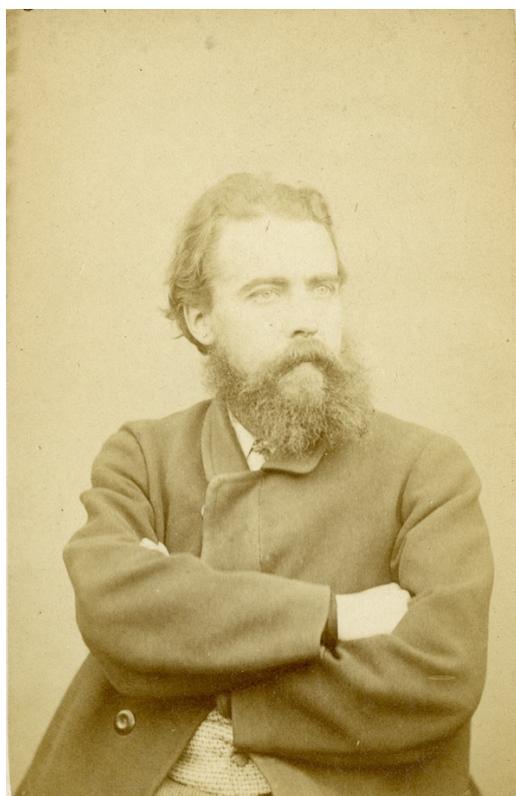
Les sociétaires de la *Marmite* et de la *Ménagère* :



Nathalie Le Mel (1826-1921) par E. Appert (1871)
(Image : Maitron, notice Nathalie Le Mel)



Eugène Varlin (1839-1871)
Élu de la Commune



Alphonse Delacour (1839-1904) par E. Appert (1871)
IISG BG A3/750, Fonds Lucien Descaves
<https://hdl.handle.net/10622/N30051000035003>



Adolphe Clémence (1838-1889) par de Jongh en 1880
Élu de la Commune. IISG BG A3/332
<https://hdl.handle.net/10622/N30051000030541>

Les mutuellistes et collectivistes français au Congrès de Bâle :



Photo du congrès de Bâle par Koch (1869) (détail) ; IISG BG B9/792
<https://hdl.handle.net/10622/N30051000550928?locatt=view:level3>

Détails :



Émile Aubry (1829-1900) (à gauche)
et Félix Chemal (1838- ?) (à droite)



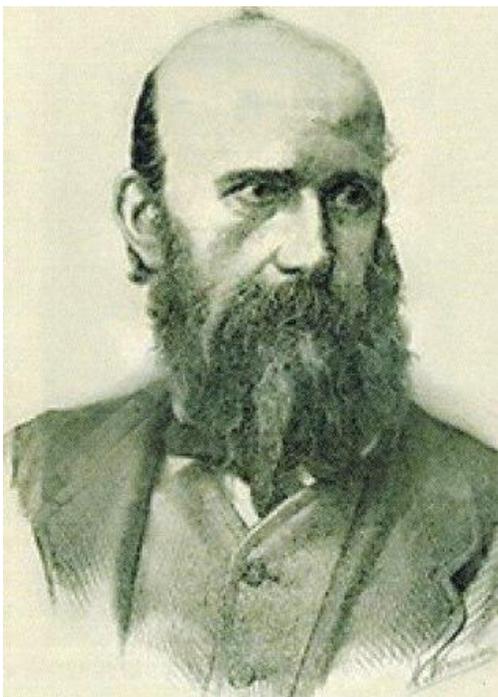
André Murat (1833-1893)



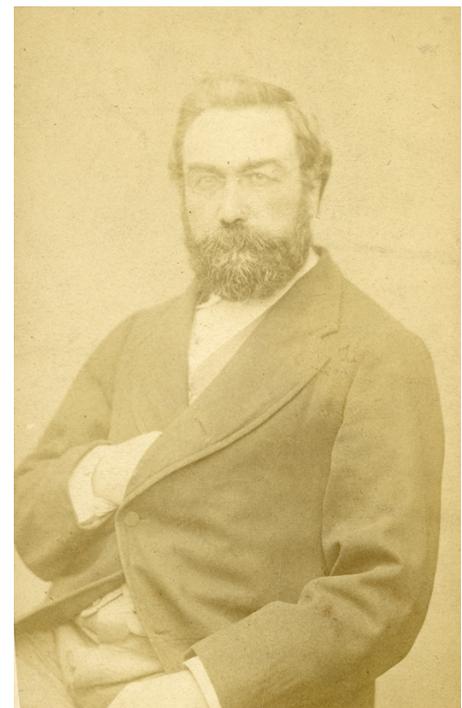
Jean-Louis Pindy (1840-1917)



Eugène Tartaret (1820-1881)



Henri Tolain (1828-1897)



Augustin Verdure par E. Appert (1871)
IISG BG A14/499, Fonds Lucien Descaves
<https://hdl.handle.net/10622/N30051000177789>

Bibliographie

DROZ, Jacques, *Histoire générale du socialisme : Des origines à 1875*, Presses Universitaires de France, Paris, 1972

Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, publié sous la direction de Jean MAITRON

Sur le mouvement coopératif en France

L'Utopie au jour le jour. Une histoire des expériences coopératives (XIX^e-XXI^e siècles), Alexia Blin, Stéphane Gacon, François Jarrige et Xavier Vigna (dir.), Nancy, éditions L'Arbre bleu, 2020

BOUCHE-MULET, Jacques, *Le mouvement coopératif et mutuelliste sous le second empire*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1993

CHAÏBI, Olivier, « Accorder du crédit à ceux qui n'en ont pas : La société du crédit au travail de J.P. Béluze et le développement de la coopération (1863-1868) », *Les Etudes Sociales*, n°164, 2016

CHAÏBI, Olivier, « Le « crédit des travailleurs » : un aperçu du crédit populaire en France de 1848 à 1914 », *Vie Sociale*, n°7, 2014

CHAÏBI, Olivier, *Financer les associations de travailleurs : une œuvre impossible ? De l'échec de la Banque du Peuple (1849) à la faillite de la Société du Crédit au Travail (1868)*, Colloque le mouvement des associations de travailleurs au XIX^e siècle, Université de Lille, 7-8 Octobre 2019

CUVILLIER, Armand, « Une des premières coopératives de production : L'association buchézienne des « bijoutiers en doré » 1834-1873 », *Revue d'Histoire Économique et Sociale*, Vol. 20, 1932, pp. 376-391

DESROCHES, Henri, *Solidarités ouvrières : Sociétaires et compagnons dans les associations coopératives, 1831-1900*, Editions de l'Atelier, 1981

DOHET, Julien, « Le mouvement coopératif : histoire, questions et renouveau », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, 5-6 (n°2370-2371), 2018

DOS SANTOS, Jessica, « De la Coopération Intégrale à la réforme de l'entreprise : l'intéressement salarial au prisme du Familistère de Guise », *L'Homme & La Société*, n°195-196, 2015, pp. 73-86

DRAPERI, Jean-François, *La République Coopérative*, éditions Larcier, Bruxelles, 2012

DREYFUS, Michel, *Liberté, Egalité, Mutualité. Mutualisme et Syndicalisme (1852-1967)*, Editions de l'Atelier, Paris, 2001

FURLOUGH, Ellen, *Consumer Cooperation in France : The Politics of Consumption 1834-1930*, Cornell University Press, 1991

GAUMONT, Jean, *Histoire Générale de la Coopération en France*, Tomes 1 & 2, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, Paris, 1924

GAUMONT, Jean, *Les mouvements de la coopération ouvrière dans les banlieues parisiennes*, Presses Universitaires de France, Paris, 1932

GAUMONT, Jean, « Les coopérateurs et le coup d'État de 1851 », *Revue des Études Coopératives*, n°46, Janvier-Mars 1933, pp.176-197.

GIDES, Charles, *Les sociétés coopératives de consommation*, A. Colin, 1904

GIDES, Charles, « Les associations coopératives de production en France », *Revue d'économie politique*, pp. 1-31.

MARTIN, André, « Le paradigme coopératif inscrit dans une histoire », *Cahiers de l'IRECUS*, 04-08, 2008

MELO, Alain, « Quelle histoire pour nos coopératives ? L'exemple des coopératives de Savoie », *RECMA*, vol. 325, No. 3, 2012, pp. 94-102.

MORIDE, Pierre, « Le mouvement des coopératives de crédit vers 1863 », *Revue d'Economie Politique*, 1910, p.613-636

TOMBS, Robert, « Harbinger or Entrepreneurs ? A Worker's Cooperative during the Paris Commune », *The Historical Journal*, Vol.27, n°4, 1984, pp. 969-977

TOUCAS-TRUYEN, Patricia, *Les coopérateurs : deux siècles de pratiques coopératives*, Collection Jean Maitron, Paris, 2005 (dir. Dreyfus)

VACHERON, Simon, *L'Exposition Universelle de 1867 et la question ouvrière*, Mémoire de M2, dir. BARJOT, Dominique, Université Paris-Sorbonne - Paris IV, 2011

VALLAT, David, *L'émergence du crédit populaire en France au XIXème siècle*, Etika, 2010, consulté le 2 Avril 2021 : <https://etika.lu/L-emergence-du-credit-populaire-en-France-au-XIXe-siecle#nb17>

Économie Sociale et Solidaire

Autogestion. L'Encyclopédie Internationale, Tome 2, Éditions Syllepse, 2^{nde} Édition, Paris, 2019

GUESLIN, André, *L'invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIXème siècle*, Economica, Paris, 1998

Sur l'Association Internationale des Travailleurs

AUDIN, Michèle, *La Commune de Paris*, blog de Michèle Audin, <https://macommunedeparis.com/>

CORDILLOT, Michel, « Le fouriérisme dans la section parisienne de la première internationale, 1865-1866 », *Cahiers Charles Fourier*, 1992 / n°3

DELALANDE, Nicolas, *La Lutte et l'Entraide*, Seuil, Paris, 2019

GUILLAUME, James, *L'Internationale : documents et souvenirs (1864-1878)*, éditions Gérard Lebovici, Paris, 1985

LABRANDE, Christian, *La Première Internationale*, Editions 10-18, 1976

LÉONARD, Mathieu, *L'émancipation des travailleurs : Une histoire de la Première Internationale*, Éditions la Fabrique, 2011

PUECH, Jules, *Le proudhonisme dans l'association internationale des travailleurs*, 1907

STEKLOV, Yuri, *History of the first international*, Londres, Martin Lawrence Limited, 3ème édition, 1928

Sur les militants de la coopération et de l'internationale

AUDIN, Michèle, *Eugène Varlin, Ouvrier relieur 1839-1871, Ecrits rassemblés et présentés par Michèle Audin*, Editions Libertalia, 2019

BECKER, Heiner, « Victorine Brocher », *Itinéraire*, n°11, 1993.

CORDILLOT, Michel, *Eugène Varlin, internationaliste et communard*, Editions Spartacus, 2016

DROZ, Jacques, « Victor Aimé Huber : un conservateur social du milieu du XIXème siècle », *Archives de Sciences Sociales des Religions*, Vol 10, 1960, pp.41-47

GAUMONT, Jean, « De l'Internationale à la Commune : Eugène Varlin », *La Revue Socialiste*, T.57, n°342, Juin 1913, pp. 514-532

HÉBERT, Claude, « Léon Walras et les associations populaires coopératives », *Revue d'Économie Politique*, Vol. 98, n°2, Mars-Avril 1988, pp. 252-272.

KERBAUL, Eugène, *Nathalie Le Mel : Une Bretonne révolutionnaire et féministe*, Pantin : le temps des cerises, 2003

LATTA, Claude, CORDILLOT, Michel, *Benoît Malon, le mouvement ouvrier, le mouvement républicain à la fin du second empire*, Jacques André Editeur, Lyon, 2010

LEJEUNE, Paule, *Eugène Varlin : Pratique militante & écrits d'un ouvrier communard*, L'Harmattan, 2004

MOISSONNIER, Maurice, *La France ouvrière, des origines à 1920*, éditions de l'Atelier, 1994

ROUGERIE, Jacques, *Eugène Varlin, Aux origines du mouvement ouvrier*, Éditions du détour, 2019

THOMAS, Edith, *Louise Michel ou la Velléda de l'anarchie*, Gallimard, 1971

VERMOREL, Jean, *Un enfant du Beaujolais : Auguste Vermorel, 1841-1871, Étude biographique et littéraire*, 1911

« Frédéric Clavel, 1822-1902 – Sa vie. – Son œuvre », *Bulletin de la Société Historique de Suresnes*, 1932

Presse

BOUDRIAS, Jean-Marc, *Les libéraux du « Journal des débats » et de la « revue des deux mondes » face aux premières réformes impériales (1860-1861)*, Thèse présentée à l'Ecole des Etudes Supérieures, Université d'Ottawa, 1976

CHOISEL, Sophie, « La presse française face aux réformes de 1860 », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 1980

CHUPIN, Ivan, HUBÉ, Nicolas, KACIAF, Nicolas, *Histoire politique et économique des médias en France*, Editions La Découverte, Paris, 2009

GOSSEZ, Rémi, « La presse parisienne à destination des ouvriers (1848-1851) », *Bibliothèque de la Révolution de 1848*, tome 23, 1966

SPANDONIS, Sophie, « La presse du Second Empire vue à travers le *Journal* des Goncourt, ou le *Journal* comme « document humain ». », *Cahiers Edmond et Jules de Goncourt*, n°9, 2002

WEILL, Georges, « Les journaux ouvriers à Paris (1830-1870) », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, Tome 9 n°2, 1907

La Liberté, Paris, 1865-1940

La Vie Ouvrière, Paris

Marianne, Paris, 1932-1940

Sur l'histoire du Second-Empire, du siège et de la Commune de Paris

DE MOLINARI, Gustave, « L'alimentation à Paris pendant le Siège », *Revue des Deux Mondes*, Vol. 91, n°1, 1^{er} Janvier 1871, pp. 112-123.

DEBUCHY, Victor, *La vie à Paris sous la commune*, Éditions Christian, 2001

GODINEAU, Laure, *La Commune de Paris par ceux qui l'ont vécue*, Éditions Parigramme, 2010

GODINEAU, Laure, CESAR, Marc, *La Commune de 1871 : Une relecture* », Editions Créaphis, 2019

MILZA, Pierre, *Napoléon III*, Perrin, 2004

MORDER, Robi, « 16 Avril 1871, un décret de principe de la commune », *Association Autogestion*, 17 Avril 2014 : <https://autogestion.asso.fr/16-avril-1871-un-decret-de-principe-de-la-commune/>

1871, Jalons pour une histoire de la Commune, sous la direction de Jacques Rougerie, Vol. XVII, Presses Universitaires de France, Paris, 1973, consulté sur Commune de Paris 1871 : http://commune1871-rougerie.fr/la-premiere-internationale_2%2Cfr%2C8%2C75.html

SAVENEY, Edgar, « Les délégations ouvrières à l'exposition universelle de 1867 », *Revue des Deux Mondes*, 2^{ème} période, tome 77, 1868

THOMAS, Edith, *Les Péroleuses*, Éditions Gallimard, 1963

VACHERON, Simon, *L'Exposition Universelle de 1867 et la question ouvrière*, Mémoire de M2, dir. BARJOT, Dominique, Université Paris-Sorbonne - Paris IV, 2011

Le droit du mouvement coopératif

COUTANT, Lucien, *L'évolution du droit coopératif de ses origines à 1950*, Reims, 1950

FOURNIER, Pierre-Léon, *Le Second-Empire et la législation ouvrière*, 1911

SEEBERGER, Loïc, *Essai sur le droit coopératif français de ses origines à la Vème république : entre pratique et normes juridiques*, Mémoire de Master 2, dir. Maïte FERRET, Université Montpellier I, 2012

SOUBIRAN-PAILLET, Francine, « Dépénalisation, association professionnelle et personne morale au XIXème siècle en droit français », *Revue Interdisciplinaire d'Études Juridiques*, Volume 35, 1995, pp. 95-116

Les théories politiques et économiques des socialismes prémarxistes et des internationalistes

Dictionnaire Proudhon, éditions ADEN, 2011

BERTHIER, René, *Études proudhoniennes, Tome 1 : l'Économie politique*, Éditions du monde libertaire, Paris, 2009

CARSON, Kevin, *Studies in mutualist political economy*, Fayetteville, Arkansas, 2004

GUILLAUME, James, *Le collectivisme de l'Internationale*, Neuchâtel, 1904

HAYAT, Samuel, « The construction of proudhonism within the IWMA », *Arise Ye Wretched of the Earth : The First Internationale in a Global Perspective*, pp.313-330

MALON, Benoît, *Le Socialisme Intégral*, Paris, 1890

LE BRAS-CHOPARD, Armelle, « Proudhon, Louis Blanc et Pierre Leroux : polémique sur la question de l'État. », *Revue d'Histoire du XIXème siècle – 1848*, n°9, 1993, pp. 45-56

Autres :

ALBERT, Anaïs, *Consommation de masse et consommation de classe à Paris des années 1880 aux années 1920 : bilan d'une recherche*, FMSH-WP-2016-107, 2016

BAKOUNINE, Michel, *Œuvres complètes*, vol. VII, Champ Libre, 1979

CADIER, Gabrielle, « Les conséquences du traité de 1860 sur le commerce franco-britannique », *Histoire, économie et société*, n°3, 7^{ème} année, 1988, pp. 355-380

CHESSSEL, Marie-Emmanuelle, *Histoire de la consommation*, Repères, 2012

DAUPHIN, Cécile, « Les consommations populaires dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle à travers les monographies de l'École de Le Play », *Annales*, Année 1975, pp. 537-552

DEREYMEZ, Jean-William, « Naissance du syndicalisme », *Histoire des gauches en France*, Volume 1, La Découverte, 2005, pp. 463-487

LEUILLOT, Paul, « De la disette de 1816-1817 à la famine du coton (1867) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n°2, 12^{ème} année, 1957, pp. 317-325

PAQUY, Lucie, « Santé publique, répression des fraudes et action municipale à la fin du XIX^{ème} siècle : le laboratoire grenoblois d'analyses alimentaires », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n°51, 2004, pp. 44-65

SHERIDAN, George, « Esprit de quartier et formes de solidarité dans les mouvements sociaux et politiques des ouvriers en soie de Lyon, 1830-1880 », *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, 1991, pp. 17-38

Sources

Presse

Code des Lois de la Presse, par M. Rolland de Villargues, 1863

Bulletin des sociétés de secours mutuels, 7 numéros, Paris, 1865-1871

Gazette Nationale ou le Moniteur Universel, Paris, 1863-1871

L'Affranchi

L'Association, bulletin international des sociétés coopératives, 44 numéros, Paris, 1864-1866

L'Avenir National, 1865-1871

L'Economie, feuille des producteurs et des consommateurs, 21 numéros, Paris, 1869-1870

L'Egalité, Journal de l'Association internationale des travailleurs de la Suisse romande, La Chaux-de-Fond, 1868-1872

L'Opinion Nationale

L'Ouvrier de l'avenir : journal politique et social : organe des chambres syndicales et des associations ouvrières, 3 numéros, Paris, 1871

La Fourmi, 1 numéro, Bruxelles, 24 Septembre 1865

La Marseillaise, 156 numéros, Paris, 1869-1870

La Mutualité, 13 numéros, Paris, 1865-1866

La presse ouvrière. Courrier international des travailleurs, paraissant le dimanche : science sociale, arts, industrie, littérature, 1 numéro, Paris : Bruxelles, 13 Août 1865

La Science Sociale, Journal paraissant deux fois par mois, 88 numéros, Paris, 1867-1870

La Sociale

La tribune ouvrière : paraissant le dimanche : sciences, arts, industrie, littérature, 5 numéros, Paris, 1865

La Voix de l'avenir. Moniteur des sciences, du travail, des sociétés et des associations ouvrières, 26 numéros, La Chaux-de-Fond, 1865-1868

Le Commerce, Journal Commercial, Politique, Scientifique et Littéraire, 1869-1871

Le Courrier Français, 1865-1868

Le Cri du Peuple, Paris, 1871-1922

Le Journal de Roubaix, Roubaix, 1860-1871

Le Journal des Économistes

Paris-Libre

Le Progrès de Lyon, 1862-1871

Le Rappel, 709 numéros (entre 1869 et 1871), Paris, 1869-1933

Le Travailleur Associé, 10 numéros, Paris, 1866-1867

DAVAUD, Abel, *Almanach de la coopération, pour 1867, 1868 et 1869, Paris*

BLANC, Paul, DAVAUD, Abel, *Annuaire de l'Association pour 1867 et 1868, Paris*

L'Association Internationale des Travailleurs

Minutes. Documents of the First International. The General Council of the First International, Foreign Languages Publishing House, Moscou, 1964

Les grands procès politiques. 3^e procès de l'Association internationale des travailleurs à Paris, Le Chevalier, Paris, 1870

Les révolutions du XIX^eème siècle : 1852-1872. 5, l'Association internationale des travailleurs en France, EDHIS, Paris, 1988

Les révolutions du XIX^eème siècle : 1852-1872. 2,3 et 4, Les sociétés ouvrières et les compte-rendu de la commission ouvrière à l'Exposition Universelle de 1867, EDHIS, Paris, 1988

Les révolutions du XIX^eème siècle : 1852-1872. 10, Affiches, feuilles volantes, documents divers, EDHIS, Paris, 1988

Les séances officielles de l'Internationale à Paris / pendant le siège et pendant la Commune, Lachaud, Paris, 1872

Procès de l'Association internationale des travailleurs : première et deuxième commissions du bureau de Paris, publié par la commission de propagande du Conseil fédéral parisien de l'Association internationale des travailleurs, Berthélémy et Cie, Paris, 1870

FRIBOURG, E.E., *L'Association Internationale des Travailleurs*, Paris, 1871

TESTUT, Oscar, *Le Livre Bleu de l'Internationale*, Lachaud, Paris, 1871

Militants de la coopération et de l'Internationale & coopératives

Le Procès des Membres de la Commune, Compte-Rendu in extenso des Débats du Conseil de Guerre, Bordeaux, 1871

BELUZE, Jean-Pierre, *Mémoire du Gérant du Crédit au Travail aux membres de la société*, Paris, 1868

BELUZE, Jean-Pierre, *Liste des commanditaires de la Société du Crédit au Travail 1863-1868*, Paris, 1868

BÉLUZE, Jean-Pierre, *La Société du Crédit au Travail*, Paris, 1865.

BELUZE, Jean-Pierre, *Les associations conséquences du progrès*, Paris, 1863

BESLAY, Charles, *Mes souvenirs : 1830-1848-1870*, Paris, 1873

BROCHER, Victorine, *Souvenirs d'une morte vivante*, Lausanne, Lapie, 1909

DUPONT, J.-F., *Histoire Populaire des Sociétés Coopératives*, Paris, 1872

GUILLAUME, James, *Idées sur l'organisation sociale*, Chaux-de-Fonds, 1876

LEFRANÇAIS, Gustave, *Études sur le mouvement communaliste à Paris en 1871*, Neuchatel, 1871

MATHIEU, Auguste, BOURGUIGNAT, Auguste, *Commentaire de la loi sur les sociétés des 24-29 Juillet 1867 d'après les documents officiels et les discussions parlementaires*, Paris, 1868

VAVASSEUR, Auguste, JAY, Émile, *Projet de loi sur les sociétés civiles et commerciales*, Paris, 1865

Autre :

Annales de l'Assemblée nationale : compte-rendu in extenso des séances, Tome 8, 9 & 10, 1872

BATBIE, Anselme, *Le Crédit Populaire*, Paris, 1864

FOURIER, Charles, *Sur les charlataneries commerciales*, Lyon, 1807

PROUDHON, Pierre-Joseph, *Correspondance de P.-J. Proudhon*, Tome XIII, Paris, 1875

Œuvre de Pierre-Joseph PROUDHON :

- *Qu'est-ce que la propriété ? ou Recherche sur le principe du Droit et du Gouvernement*, Paris, 1840
- *Système des Contradictions Économiques*, Tome 1 & 2, 1846
- *Organisation du crédit et de la circulation et solution du problème social sans impôt*, 1848
- *Actes de la révolution : Résistance : Louis Blanc et Pierre Leroux*, précédé de *Qu'est-ce que le gouvernement ?* Paris, 1849
- *Banque du Peuple : déclaration*, 1849
- *Idée générale de la Révolution au XIXème siècle*, Paris, 1851
- *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, Tome 1, 2 & 3, Paris, 1858
- *De la Capacité politique des classes ouvrières*, 1865
- *Théorie de la Propriété*, 1865

Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (BHVP) :

- BHVP, 614834, *Société du Crédit au Travail. J.-P. Béluze et Cie. Compte Rendu*. Juillet 1865.
- BHVP, 940479, *Société du Crédit au travail. J.-P. Béluze et Cie. Paris, 3, rue Baillet* Assemblée générale du 26 Août 1867.
- BHVP, 614833, *Société du Crédit au Travail. J.-P. Béluze et Cie. Compte rendu de la gérance sur l'exercice de l'année 1867*.

- BHVP, 8-BRO-004085, *Comptoir de consommation. E.-P. Louvot, G. Lévy et Cie. Société coopérative et crédit permanent pour les employés des grandes administrations. Société des fabricants réunis*, Juin 1866

Institut Français d'Histoire Sociale :

- 14AS/33, 117, *Fond Maurice Foulon*, 1846-1923
- 14AS/180, *Fond Pierre Monatte*, 1894-1960
- 14AS/297, 350, 351, *Fonds Maurice Dommange*

Archives nationales :

- BB/18, *Ministère de la Justice – Correspondance générale de la division criminelle*, 1764/n°8074 (Charles Keller)
- BB/24, *Grâces demandées et accordées ou refusées*, 855/n°1762 (Adolphe Clémence), 792/n°4380 (Nathalie Le Mel), 830/n°1023 (Alphonse Delacour), 860/n°3954 (Emile Sévin), 852 (Marguerite Tinayre), 862 (Eugène Dupas)
- *Archives de personnes et de familles*, 441AP (Paul Gustave Cluseret), /2 & /3 (correspondance reçue)
- BB 43 80/73 (Nathalie Le Mel)
- F/18/546/A, B et C : *Journaux saisis à la Frontière (La Presse Ouvrière, La Tribune Ouvrière, La Fourmi, L'Association)*

Archives de Paris, Tribunal de Commerce de la Seine :

- D10U3 (Registre des faillites), /41 (1868), /42 (1869), /43 (1870-1871)
- D11U3 (Rapports de Faillite) /633 (Crédit au Travail)
- D12U3 (Fichiers des Faillites et des règlements transactionnels), /10 (Crédit au Travail)

Institut International d'Histoire Sociale :

- IISG, Fonds Pierre Vésinier, 93. (*Documents de Le Lubez sur le conflit au sein de la section parisienne de l'A.I.T., entre Henri Tolain et Henri Lefort, et la démission de Le Lubez du Conseil général. 1865. 7 lettres. 1 note.*)
- IISG, Fonds Pierre Vésinier, 25. (*Lettre d'Henri Lefort*)
- IISG, Fonds Lucien Descaves, 227b
- IISG, Fonds Lucien Descaves, 698
- IISG, Fonds Lucien Descaves, 699
- IISG, Fonds Lucien Descaves, 1157

CEDIAS – Musée Social :

- BERTIN, Georges, *La Marmite, restaurant coopératif de l'Union Sociale. Rapport de la consommation d'initiative*, Imprimerie Jean Allemane, Paris, 1894
- *La Marmite, société civile d'alimentation, statuts*, 1870